



CLAUDE BURNEZ

(30 JANVIER 1927-2 MARS 2011)

**UN DEMI-SIÈCLE DE RECHERCHES
SUR LE NÉOLITHIQUE DU CENTRE-OUEST**

Julia ROUSSOT-LAROQUE



SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE FRANÇAISE

CLAUDE BURNEZ

(30 janvier 1927-2 mars 2011)

CLAUDE BURNEZ a quitté ce monde le 2 mars 2011 après une cruelle et courte maladie. Avant de sombrer dans l'inconscience, il avait pu toucher de ses mains le dernier tome de ses travaux archéologiques, la monographie du site complexe du Néolithique final de Challignac, en Charente. Grâce à la diligence de ses éditeurs britanniques, au courant de la gravité sans espoir de son état, le volume lui est heureusement parvenu avant qu'il ne fût trop tard. À peine quelques mois auparavant, encore animé de son énergie coutumière, en pleine possession de son intelligence et de son étonnante mémoire, il avait mis la dernière main au manuscrit, avec l'aide des amis et collaborateurs demeurés fidèles.

LES ANNÉES D'ENFANCE ET DE JEUNESSE ET L'ENTRÉE DANS LA VIE PROFESSIONNELLE

Né le 30 janvier 1927 à Cognac, en Charente, C. Burnez avait vu le jour dans une famille de la bourgeoisie locale, héritière d'une maison de commerce – le cognac Prunier – vouée depuis plusieurs générations à l'élevage et au négoce de ces eaux-de-vie qui ont fait la fortune et la réputation de la région. Conformément aux traditions de son milieu d'origine, c'est à l'école libre qu'il est confié pour ses années d'études primaires et secondaires. Il leur



Claude Burnez (photo Jacques Dassié)



Claude Burnez, étudiant à Oxford

devra certainement les bases d'une excellente formation intellectuelle et d'une culture générale que sa vive intelligence et sa curiosité ne cesseront d'enrichir au cours de sa vie dans le domaine de la littérature et des arts, peinture et musique classique... Bien plus tard, l'incroyant qu'il était devenu n'hésitera pas à descendre dans la rue manifester son attachement à l'enseignement libre. Après son bac, passé en juillet 1944 (mention Assez Bien), il entame par une première année à l'Institut catholique d'Angers des études supérieures de droit, poursuivies l'année suivante à l'Institut catholique de Paris. Pour un fils de famille destiné à entrer dans le cercle fermé du négoce du cognac, le couronnement de ces études juridiques ne pouvait se concevoir ailleurs qu'à Oxford. Le chemin de Claude Burnez était tout tracé. Tout conspirait à l'y conduire : le prestige de la grande université britannique, l'origine anglaise des fondateurs de plusieurs grandes maisons de commerce cognaçaises et les relations économiques et culturelles que le monde du négoce local maintenait avec la grande île, à l'instar de « l'aristocratie bordelaise du bouchon » et de son anglomanie. Plus importantes encore étaient, pour un jeune homme destiné aux affaires, une formation complémentaire à l'étranger, l'acquisition d'une pratique courante de la langue anglaise, et l'opportunité de nouer ces liens que peut créer, entre individus de nationalités et de générations différentes, le fait d'être sortis d'une même université... et quelle université !

À la rentrée de 1947, il intègre donc le Wadham College d'Oxford pour une immersion dans un univers qu'on imagine bien différent de celui d'un étudiant français de cette époque, et fort dépaysant par plus d'un aspect. De ces années-là, il semble avoir gardé un assez bon souvenir, une connaissance enviable de l'anglais – même s'il prétendait le maîtriser imparfaitement – peut-être aussi une certaine tournure d'esprit et de manières. Il y avait aussi pratiqué l'escrime, un sport qui aiguise l'esprit autant que le corps. Revenu bien des années plus tard à Oxford pour un colloque sur le Néolithique, il fit l'objet (sans doute à l'initiative d'H. Case) d'une attention qui le toucha : une réception informelle dans son ancien Collège. À ce privilège, il fut – selon ses dires – d'autant plus sensible que sa photo figurait parmi celles des « illustres », en tant que vainqueur d'un combat ayant permis à l'équipe d'Oxford de l'emporter sur celle de Cambridge. Ce genre d'exploit, particulièrement apprécié, conférait à son héros prestige et popularité auprès des autres étudiants. Cela lui donnait le droit de porter, comme marque de distinction, une écharpe spéciale. Sans doute n'était-ce pas trop de ces performances sportives pour faciliter l'insertion d'un français dans cet univers oxonien, si particulier dans ses usages et dans ses codes, où d'après lui les étudiants étrangers ne se sentaient jamais tout à fait admis, quelle que fût d'ailleurs leur origine, continentale ou exotique. Après ses trois ans d'université à Oxford, il revint à Cognac pour s'initier aux affaires sous la direction de son père. Cette orientation professionnelle dictée dès le départ par l'autorité familiale lui convenait-elle pleinement ? Avait-il rêvé d'un autre avenir ? S'il avait pu choisir, il se serait plutôt orienté vers des études littéraires, mais

la volonté paternelle ne lui avait pas laissé le choix. De cette vocation contrariée, seuls témoignent des poèmes, les premiers parus à Londres en 1949 pendant ses années d'Oxford, le dernier à l'occasion d'un atelier de poésie à Cognac en 2004.

Déclaré *Bachelor of Arts* le 18 octobre 1951, C. Burnez, de retour à Cognac, prend donc ses fonctions dans la maison de commerce familiale. Ce n'est pas ici le lieu d'aborder sa carrière professionnelle dans le négoce des eaux-de-vie. Je n'aurais d'ailleurs ni la compétence, ni les éléments d'évaluation indispensables. On ne saurait pourtant passer sous silence la bonne trentaine d'années de sa vie en grande partie consacrée à cette activité. D'abord, pendant dix ans, il se forme à ce métier, sous la direction d'un *pater familias* avec lequel il ne s'entend guère. Quand ce dernier prend sa retraite en 1961, la responsabilité de l'entreprise retombe entièrement sur les épaules de son fils. Entré en qualité d'héritier dans sa maison de commerce, s'il semble avoir atteint – au bout d'un certain nombre d'années, il est vrai – un niveau de vie bien supérieur à celui des préhistoriens qui le fréquentèrent, ce ne fut pas le résultat d'une simple rente de situation. Il le dut avant tout à l'énergie et à la rigueur dont il fit preuve à ce poste de direction et à l'application de ses capacités personnelles à la gouvernance de son entreprise, sans oublier, un peu plus tard, l'aide discrète et efficace de son épouse Susan, à qui il confiera la direction lors de sa retraite. Il me dit un jour qu'il laisserait à ses enfants plus qu'il n'avait lui-même reçu de son père et, de fait, il réussit à racheter certains de ses concurrents. De ses années de PDG, il ne parlait guère, et le plus souvent de



Claude Burnez à l'âge de 25 ou 26 ans

façon distanciée, présentant ce métier de « marchand de cognac » comme une occupation mercantile vulgaire, une corvée dont il était heureux de s'être déchargé. Mais à d'autres moments, on devinait la dure réalité d'un challenge où il avait dû faire face à bien des difficultés et des défis, dans une guerre commerciale où s'affrontaient les intérêts des petits exportateurs français et ceux de grands groupes d'acheteurs internationaux. Représentant de sa propre marque, il avait fait de nombreux voyages d'affaires à l'étranger, en Europe et en Extrême-Orient entre autres. Le Japon surtout le fascinait et c'était un régal d'écouter Claude évoquer quelques épisodes frappants de ses expériences japonaises, confronté à des interlocuteurs à jamais indéchiffrables.

Ces longues années d'activité dans les fonctions de président-directeur général d'une entreprise privée ne pouvaient manquer de laisser des traces dans ses façons d'agir. Son long apprentissage de l'exercice du pouvoir avait fait de lui un homme apte à la décision et au commandement, habile manœuvrier dans la discussion, capable d'organiser des opérations et de gérer des équipes, d'attirer des collaborateurs et d'en tirer le meilleur parti. Lorsque, enfin retraité, il sera libre de revenir à ses premières amours, l'archéologie préhistorique, l'expérience acquise au cours de sa vie professionnelle aura des effets, le plus souvent positifs, sur ses nouvelles activités. Certes, l'habitude prise d'agir en PDG, peu commune chez les préhistoriens, ainsi qu'une certaine hauteur, ont pu heurter certains, il faut bien le reconnaître. À tort ou à raison, quelques proches s'éloignèrent de lui de façon temporaire ou définitive, le taxant de comportements égocentriques, de visées hégémoniques et d'une certaine dureté dans les rapports humains. Il est sûr en tout cas qu'il était passé maître dans l'art subtil d'utiliser parfois ses collaborateurs jusqu'aux limites extrêmes de l'épuisement. Mais n'anticipons pas.

LA PREMIÈRE « CARRIÈRE » DE PRÉHISTORIEN DE CLAUDE BURNEZ

La longue période où il dut assumer ses responsabilités d'homme d'affaires et de chef de famille a eu pour effet de scinder la « carrière » d'archéologue de Claude Burnez en deux parties inégales (il eût probablement détesté l'emploi du mot « carrière », tant il tenait à revendiquer haut et fort sa qualité de bénévole). À son retour d'Oxford vers la fin de l'année 1951, revenu à Cognac où il s'ennuyait tout en s'initiant aux affaires, il avait commencé à s'intéresser à l'archéologie locale, et d'abord au gallo-romain. C'est sans doute à Angoulême, siège de la Société archéologique et historique de la Charente, qu'il fit la connaissance du D^r Raymond Riquet, alors médecin généraliste dans cette ville, et qui très bientôt, en 1953, allait poser les bases des cadres chronologiques et culturels du Néolithique régional. C'est par Riquet que Claude fut, comme il le disait, « sauvé du gallo-romain » ; c'est aussi à lui qu'il soumettait le produit des prospections

que, dès 1952, il entreprit dans la région. Dans le même temps, en 1952 et 1953, au Chaillot de La Jard (Charente-Maritime), une équipe anglaise dirigée par G. Sieveking effectuait des sondages dont le résultat ne fut jamais publié. Les résultats des prospections au sol de C. Burnez sur des sites néolithiques du Cognaçais et les réflexions qu'elles lui inspiraient firent l'objet de ses tout premiers travaux, publiés d'abord en 1955 dans les bulletins de la Société archéologique et historique de la Charente, puis échelonnés dans les livraisons successives du *Bulletin de la Société préhistorique française* à partir de 1956. Mais collecter des objets ne pouvait lui suffire ; il voulait aller plus loin, certainement poussé dans cette direction par Raymond Riquet et Jean Arnal, deux personnalités dont l'influence a été considérable, non seulement sur lui, mais sur l'histoire des études néolithiques en France.

Le Néolithique français vers le milieu du XX^e siècle : un état des lieux

En France, les dix années qui suivirent la fin de la seconde guerre mondiale ont marqué un renouvellement quasi complet des études sur la Préhistoire récente, Néolithique et âge du Bronze compris. Ce renouveau fut en grande partie l'œuvre d'un petit groupe informel d'amateurs, réunis autour des D^{rs} J. Arnal et R. Riquet. Leurs études et leur influence ont rayonné bien au-delà de leurs implantations géographiques respectives, le Languedoc pour le premier, le Poitou et la Charente pour le second. Par l'intermédiaire de R. Riquet, C. Burnez débutant s'intégra à ce groupe, comme le fit aussi le D^r M. Gruet. Leur vie durant, de fréquents échanges de correspondance et de visites amicales entretenirent entre eux des liens sur lesquels rien n'eut jamais de prise. Entre ces fortes personnalités si différentes à bien des égards, jamais ne surgirent ces problèmes d'ego, ces blessures narcissiques et ces jalousies mesquines qui si souvent empoisonnent les relations des préhistoriens entre eux. Dans l'un de ses derniers ouvrages, C. Burnez a d'ailleurs souligné l'importance majeure que ces trois hommes avaient eue pour lui, et l'amitié indéfectible qui les unissait. En 2006, il dédie sa double monographie de Font-Rase à Barbezieux et Font-Belle à Segonzac « en hommage et à la mémoire de mes maîtres et amis Jean Arnal, Michel Gruet et Raymond Riquet ».

Dans le Centre-Ouest, c'est R. Riquet qui avait tracé la voie où s'engage alors C. Burnez, en particulier dans un article du *Bulletin de la Société préhistorique française* (Riquet, 1953). Médecin généraliste mais aussi anthropologue et préhistorien, R. Riquet était doté d'une intelligence pénétrante, d'une vaste culture archéologique et d'une étonnante capacité de travail. Il avait dépouillé de nombreuses revues locales anciennes, exploré musées et collections particulières, constituant un véritable trésor de dessins rapides mais excellents, et s'était tout particulièrement intéressé au mégalithisme. Hors du Poitou-Charentes, ses voyages, ses lectures, ses rencontres et sa curiosité toujours en éveil le conduisaient à s'intéresser

à des régions et des problèmes très vastes. On ne saurait les citer tous, mais on retiendra entre autres : le Bassin parisien, pour son étude anthropologique des sépultures Seine-Oise-Marne ; les Causses et les Cévennes où l'attiraient chaque été le « désert » cher à sa foi protestante, mais aussi les nombreux mégalithes et les grands sépulcres collectifs du Néolithique final avec leurs offrandes funéraires (L'Homme Mort, les Baumes-Chaudes...) ; la péninsule Ibérique où il était en relation avec de nombreux préhistoriens (il fut même chargé, lui parpaillot, d'identifier un martyr catholique parmi les ossements d'un charnier de la guerre d'Espagne) ; le Portugal à cause des hommes de Muge ; l'Allemagne pour ses vastes nécropoles du Campaniforme et du Bronze ancien ; la Suisse pour ses tombes en coffre néolithiques... Côté suisse en particulier, il était l'ami du P^r M.-R. Sauter. À la différence de beaucoup de préhistoriens français, il avait une bonne pratique de l'allemand (comme C. Burnez d'ailleurs), lisait couramment les publications en langue germanique et était en relation directe avec plusieurs de leurs auteurs. R. Riquet voyait loin, mais sa vie professionnelle, ses charges familiales et la préparation de sa thèse d'anthropologie ne lui permettaient pas de consacrer le temps nécessaire à des activités sur le terrain. Burnez arrivait à point pour compléter et poursuivre ce que lui-même ne pouvait pas faire.

Vers les années 1955, sur les conseils de R. Riquet, C. Burnez pendant ses vacances partit avec sa sœur camper quelques jours à Saint-Mathieu-de-Trévières, dans l'Hérault, chez J. Arnal. Ce dernier leur fit les honneurs des multiples sites qu'il avait reconnus autour de chez lui dans la garrigue montpelliéraine et dont les noms sont connus aujourd'hui de tous les néolithiciens. L'été, la maison du D^r Arnal avec ses dépendances, le mas tenu par le bayle et la mayre, la bergerie vide de moutons, et même les environs, dans un rayon de plusieurs kilomètres, devenaient un lieu magique. Cela tenait du caravansérail et du symposium international, de l'université d'été et du camping sauvage. Le P^r E. Sangmeister passait, rentrant du Portugal et de ses fouilles de Vilanova de San Pedro. G. Bailloud apparaissait, clochard céleste, avec ou sans F. Treinen – pas encore Claustre – en fouille avec lui à Conquette. R. Riquet débarquait en minibus avec son épouse et leurs huit enfants. M. Boureux venait montrer un beau campaniforme de l'Aisne. Et je ne sais combien d'autres, habitués ou visiteurs occasionnels... Quand j'y vins pour la première fois – c'était, je crois en août 1966 – J. L'Helgouach squattait dans la bergerie avec sa femme et sa fille ; Claude et Susan Burnez en occupaient un autre coin. J'avais planté ma tente sous un arbre dans la cour du mas. Médecin de campagne, le D^r Arnal visitait ses patients très dispersés dans le pays. Embarquer dans sa voiture était l'occasion d'un parcours initiatique, une immersion dans le Néolithique du Languedoc. Au gré de chemins cahoteux, on découvrait avec le meilleur des guides des coins perdus de la garrigue jalonnés de mégalithes, de muraillements mystérieux, de personnages pittoresques et de collections privées inouïes. À chaque tournant de route, la voix sonore d'Arnal énumérait des noms qu'il avait tirés de l'obscurité, le Lébus, Font-

bouisse, Ferrières, Le Suquet-Coucolières, Les Matelles, Montbeyre, Notre-Dame-de-Londres... Chez lui, quand il disait « passons en Préhistoire » – son vaste bureau – c'était toujours un grand moment. Certains soirs, les discussions refaisaient en grand le Néolithique français et européen. Aucun enseignement universitaire n'égalerait jamais ces journées, actives et détendues à la fois, éclairées par la bonhomie et la verve de J. Arnal. Cette année-là, il nous chargea, C. Burnez et moi, du sauvetage du Gravas (la « cabane de fondeur ») qu'il venait de découvrir non loin de chez lui. C'est là que, pour la première fois, fut établi que les gens de Fontbouisse avaient pratiqué la métallurgie du cuivre. Ce fut aussi l'occasion d'une de mes toutes premières publications (Arnal, Burnez et Roussot-Larroque, 1967).

J. Arnal et R. Riquet avaient compris que, trop dominé à l'époque par la prééminence des études paléolithiques, le Néolithique français, en s'enfermant dans les limites étroites de l'analyse typologique de l'industrie lithique, prenait un considérable retard par rapport à ses voisins européens. Cette situation affligeante avait inspiré le « France éveille-toi » de R. Vaufray, paru en 1953 dans *L'Anthropologie*, un mot d'ordre repris à son compte en 1955 par J. Arnal dans notre *Bulletin de la Société préhistorique française*. À sa manière, l'ouvrage de G. Bailloud et P. Mieg de Boofzheim, *Les civilisations néolithiques de la France*, paru en 1955, s'inscrivait aussi en réaction contre la tendance dominante. Comme l'ont judicieusement fait remarquer J. Guilaine et X. Gutherz, cet ouvrage avait été « préparé indépendamment des synthèses d'Arnal, mais en parfaite connaissance de ses travaux. [...] Curieux sort de l'Histoire, cet ouvrage allait rapidement devenir un « classique ». Il connut une plus grande notoriété que certains textes perspicaces de J. Arnal dont il suit pourtant l'inspiration (on pense notamment au tour d'horizon publié en 1953 dans la revue salamantine *Zephyrus*. » (Guilaine et Gutherz, 1990). Au Congrès préhistorique de France de 1956 (Poitiers-Angoulême), la contribution de R. Riquet et C. Burnez prend des allures de manifeste pour une archéologie nouvelle : « la première place sera donnée à la poterie qui a permis aux chercheurs étrangers de débrouiller l'histoire du Néolithique beaucoup mieux que n'avaient pu le faire les comparaisons tirées de l'outillage lithique » (p. 861). Ils soulignent aussi qu'on n'accorde pas au Néolithique l'épaisseur chronologique qui est la sienne, presque tout étant repoussé dans le Chalcolithique et le Bronze ancien « que l'on fait descendre lui-même tellement bas qu'il n'y a plus guère de place pour les civilisations néolithiques classiques ». Cette remarque vise probablement, au premier chef, les idées soutenues alors par la Préhistoire « officielle » de Provence et du Languedoc. Bien avant la multitude de dates ¹⁴C actuellement disponibles, J. Arnal fut à l'initiative de quelques-unes des premières datations radiocarbone du Néolithique français, en particulier le Néolithique ancien et moyen de Roucadour, dont l'ancienneté fut un choc pour les néolithiciens français, tout autant, sinon plus que celle du mégalithisme breton revendiquée par P.-R. Giot.

Premiers travaux de synthèse de C. Burnez sur le Néolithique du Centre-Ouest

Cette réorientation majeure des études néolithiques en France s'exprime dans un copieux article en allemand (quatre-vingt-dix pages) de J. Arnal et C. Burnez, « Die Struktur des französischen Neolithikums auf Grund neuester stratigraphischer Beobachtungen » dans les *Bericht der Römisch-Germanischen Kommission* (1956-1957), rédigé à l'invitation d'E. Sangmeister. Cet ambitieux projet reprenait en l'élargissant le travail de J. Arnal évoqué plus haut, paru dans *Zephyrus* quelques années auparavant (Arnal, 1953). Publié dans une revue prestigieuse, l'article revêt une importance historique, et s'il eut sans doute peu de lecteurs dans notre pays, il connut à l'étranger un plus grand retentissement. D'entrée, les auteurs affirment la nécessité pour les néolithiciens français de s'appuyer sur des stratigraphies, comme L. Bernabo Brea l'a fait en Italie à propos des Arene Candide. La question du pré-Néolithique est rapidement expédiée avec les références obligées au Campignien, au Montmorencien et au Tardenoisien, pour un temps forcément court : à l'époque, on mettait la fin du Paléolithique au IV^e millénaire ! Le Néolithique entier se serait donc développé en moins d'un millénaire, de 3000 à 2100 avant notre ère. Pour ses origines, les auteurs soulignent la dualité des courants porteurs du Néolithique, par la voie méditerranéenne et la voie danubienne (p. 96 et fig. 5, p. 102), comme G. Bailloud et P. Mieg de Boofzheim dont ils citent en termes élogieux l'ouvrage alors tout récent. La partie consacrée au Néolithique ancien méridional porte avant tout la marque du D^r Arnal. Pour ce que G. Bailloud et P. Mieg de Boofzheim appelaient « Civilisation de Châteauneuf », il propose le « Montserratien », pour souligner à la fois les liens du Midi méditerranéen avec la péninsule Ibérique et leur insertion dans le vaste ensemble des céramiques à impressions. La céramique du Néolithique ancien de Roucadour y est présentée pour la première fois, comme un cas particulier au sein de cet ensemble (p. 102, fig. 5). Le texte sur le Néolithique moyen reprend pour l'essentiel les idées exposées peu auparavant par J. Arnal à propos de la grotte de la Madeleine et de Roucadour (« Chasséen A et B »). Pour l'Ouest, il s'appuie sur les travaux de R. Riquet (Arnal, Béguin et Riquet, 1955), ici assortis d'un vaste tour d'horizon des cultures ouest-européennes considérées comme sub-synchrones. Sur ce point important, la participation personnelle de C. Burnez semble avoir concerné surtout les relations avec le Néolithique moyen britannique et irlandais, grâce aux échanges qu'il entretenait dès cette époque avec H. Case (p. 122, note 62). Sa connaissance des travaux anglais est également mise à profit à plusieurs reprises dans les chapitres suivants.

Sur le Néolithique récent des pays d'Ouest, on sent l'influence, explicitement revendiquée, de R. Riquet. Créateur du « faciès » Vienne-Charente, R. Riquet s'était appuyé sur sa connaissance directe de la poterie Seine-Oise-Marne du Bassin parisien et de celle du Horgen suisse, et sur sa claire conscience des similitudes et des

différences qui les rapprochent l'un de l'autre, mais les distinguent de la céramique à « pots de fleur » à fond plat du Poitou-Charentes, sub-contemporaine ou présu-mée telle. Largement étendu entre Loire et Garonne, ce « faciès » est juxtaposé aux « cultures » de Horgen et de Seine-Oise-Marne (p. 129), elles-mêmes considérées comme des *Mischkultur* (cultures hybrides, mélanges ou alliages de cultures). À ce concept de Vienne-Charente, C. Burnez restera attaché jusqu'à la fin. Ainsi, malgré bien des discussions serrées, il refusera toujours d'admettre les arguments que je lui opposais. Mais sa contribution personnelle apparaît plus nettement au sujet du Peu-Richardien (p. 165-168). L'opinion prévalente – dont L.-R. Nougier était le porte-drapeau le plus en vue – l'attribuait au Chalcolithique. La « Struktur... » le remet à sa place dans le Néolithique récent, et affirme l'absence de métal dans les ensembles fiables. Ces mêmes idées ont été exposées par C. Burnez dans un article du *Bulletin de la Société préhistorique française*, assez dur envers L.-R. Nougier et ses idées (« Pitié pour Peu-Richard », Burnez, 1956b). Le texte d'Arnal et Burnez suggère enfin que le Peu-Richardien aurait pu disparaître sous l'impact du Horgen (p. 179), peu avant l'apparition du plein âge du Cuivre.

Un autre texte important, de dix ans postérieur (manuscrit déposé en avril 1967), parut en français quatre ans plus tard à Cologne (Burnez, 1971) dans le volume VI d'une ambitieuse tentative de synthèse (*Fundamenta. Die Anfänge des Neolithikums vom Orient bis Nordeuropa*), sous l'égide d'H. Schwabedissen et la direction effective de J. Lüning pour la France. Comparé à sa contribution précédente de collaborateur de J. Arnal dans la « Struktur... », ce texte dont Burnez est à présent l'auteur unique permet de mesurer l'importance des résultats qu'il a obtenus entre temps par ses recherches et ses réflexions personnelles, sur l'origine et le développement du Néolithique dans le Centre-Ouest. Rétrospectivement, ce court chapitre d'une dizaine de pages apparaît comme un abrégé de sa thèse, dont le manuscrit, entièrement rédigé en 1962, ne verra le jour qu'en 1976.

Les travaux de terrain, première période

Ce n'est pas un hasard si les premiers articles signés Burnez étaient consacrés à la civilisation de Peu-Richard. L'exemple devenu célèbre du « camp » à fossés de Peu-Richard, à Thénac près de Saintes (Charente-Maritime), fouillé par le baron Eschassériaux et publié en 1884 avec un plan d'ensemble saisissant, suggérait que d'autres enceintes similaires devaient exister dans la région. Au Terrier de Biard à Segonzac (Charente) qu'il avait découvert en 1952 et assidûment prospecté par la suite, C. Burnez soupçonnait l'existence de fossés, d'après les traces repérées au sol par les exploitants (Burnez, 1957; Burnez et Facon, 1957). À son initiative, en 1956, des pilotes de l'armée de l'air de la base de Cognac, profitant de missions en vol, prirent des photos aériennes verticales et obliques de deux sites proches de cette ville au sud, le Terrier de Biard et les Matignons à Juillac-Le-Coq.

Aux Matignons, où dès 1955 il avait récolté du mobilier archéologique, ces photos révélèrent le plan complexe de deux enceintes fossoyées qui se recoupaient. Sur les clichés du Terrier de Biard, les fossés d'enceinte s'organisaient de manière différente (Burnez et Facon, 1957). La découverte établissait une large extension vers l'intérieur de la zone des enceintes à fossés concentriques, déjà connues plus à l'ouest depuis les fouilles du Peu-Richard, et depuis lors invariablement attribuées à la « civilisation de Peu-Richard ». L'existence des fossés fut rapidement vérifiée au sol à Biard et aux Matignons par une série de sondages (Burnez *et al.*, 1958). Au Chaillot de La Jard, ce fut encore un plan différent qui apparut sur les photos aériennes (Burnez 1976, fig. 45, n° 1).

Il serait trop long et fastidieux d'énumérer toutes les prospections, études de collections, sondages et fouilles réalisés par C. Burnez durant cette première période. Presque tous ont fait l'objet d'articles publiés entre 1955 et 1967 : des interventions d'importance variable sur le site de Soubérac, les enceintes à fossés de Biard et des Matignons, la grotte 2 de la Trache à Châteaubernard, les dolmens de Fontiaux à Raix, de Séchebec à Cognac et de Châteauroux à Tonnay-Charente, le « tumulus géant » de la Grosse Motte de Bouhet, la céramique de Saint-Séverin-sur-Boutonne... Pour les trois derniers cités, les articles furent cosignés avec C. Gabet, archéologue amateur rochefortais. Pour ses premiers sondages aux Matignons, C. Burnez bénéficia entre autres de l'aide de son ami anglais T. Gee, ancien d'Oxford comme lui (Burnez *et al.*, 1958) qui avait acquis en Angleterre une expérience de l'archéologie de terrain et qui, par la suite, prit aussi part à la fouille du dolmen de Séchebec avec N. Bayne, un autre ancien condisciple d'Oxford (Bayne *et al.*, 1966). T. Gee participera encore, quelques années plus tard, à l'unique campagne de C. Burnez à Bougon. Pour la grotte d'Artenac, sur laquelle il faudra bien revenir, la note préliminaire – demeurée telle pendant quarante-six ans – fut rédigée en collaboration avec G. Bailloud, le co-fouilleur (Bailloud et Burnez, 1962).

La fouille des Matignons avec Humphrey Case

De toute cette période, l'opération la plus importante fut sans nul doute la fouille des Matignons en 1960, avec une équipe d'étudiants d'Oxford dirigée par H. Case (encore un ancien de cette université, alors conservateur de l'Ashmolean Museum). Outre une subvention « substantielle » côté français, l'opération bénéficia d'une « aide généreuse » de l'Ashmolean Museum et de la Prehistoric Society (Burnez et Case, 1966, p. 129, note 2). À cette époque, sur la fouille des « camps » néolithiques à fossés – et plus généralement, sur la dimension spatiale de l'archéologie de terrain – les Britanniques avaient sur leurs voisins français une confortable avance. L'ampleur du chantier et les méthodes adoptées eurent assurément un grand retentissement auprès des néolithiciens français, et une incontestable influence sur la conduite ultérieure des opérations de terrain dans ce type de site. Après un

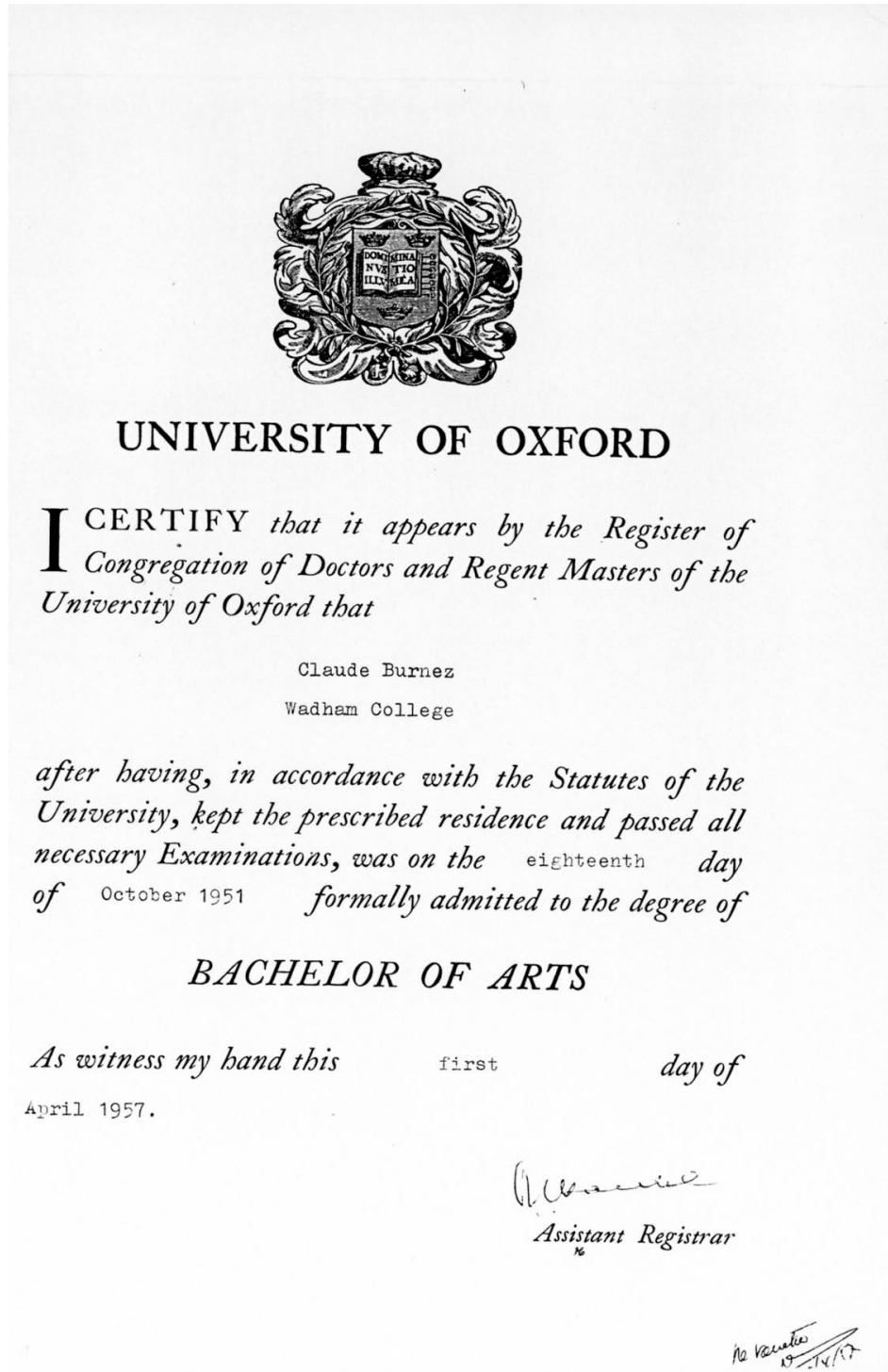
relevé préalable par des mesures de résistivité électrique, trois chantiers furent implantés au plus près des anomalies ainsi repérées, de façon à délimiter au sol le tracé des « remparts » et des fossés des deux enceintes et d'en localiser précisément les intersections. Le soin minutieux apporté aux décapages et aux sections se lit sur les photos illustrant la publication, comme sur les plans et les relevés de coupes. La première partie, rédigée par Humphrey Case, demeure aujourd'hui un modèle de dissection intelligente de structures fossoyées, et de ce qu'elles peuvent encore révéler de leur histoire complexe : creusements, extraction de matériaux, effets de la dégradation naturelle des parois, éboulements de ces parois ou de structures aériennes contiguës, comblements naturels ou intentionnels, prélèvements postérieurs de matériaux dans les comblements, curages, recreusements, intrusions secondaires, reprises... En Grande-Bretagne, une approche expérimentale avait été tentée, avec creusement de fossés, laissés ensuite à l'action des agents naturels de dégradation, et essais de reconstitution de structures en élévation afin d'observer leur évolution dans le temps. La visite d'une délégation de la Société préhistorique française sur la fouille des Matignons, en 1960, fut l'occasion d'une expérimentation de ce genre (Burnez, 1961). Dans le chantier II, une portion du rempart putatif fut remontée, avec pour matériau les pierres retirées d'une section de fossé contiguë et de longueur identique, et provenant exclusivement d'un seul niveau de son comblement. Le résultat de cette « méthode purement objective » de reconstitution fut une construction de deux mètres de haut, appareillée sur ses deux faces, un résultat « remarquablement impressionnant, bien qu'honnête », mais « pour de nombreuses raisons, assez improbable » (Burnez et Case, 1966, p. 137, fig. 3, A et p. 152-153). De cette manière élégante et rapide de détruire d'un trait ce qu'on vient de construire, on appréciera à la fois la lucidité critique, l'extrême honnêteté intellectuelle, et l'ironie voilée à l'adresse de certaines reconstitutions aventurées, le tout assorti d'une pointe d'humour anglais.

Cette fouille, d'une ampleur et d'une précision jamais atteintes jusqu'alors dans le Néolithique français, permit à ses auteurs d'aborder de front les principaux problèmes que posent les enceintes fossoyées : méthodes de construction, forme des « camps », position des entrées, densité et nature du mobilier, étapes d'occupation, fonction(s) éventuelle(s)... À chaque étape, un effort constant de lecture et d'interprétation des structures en creux – par nature désespérément négatives, mais seules conservées sur ces sites – tentait de leur arracher les informations qu'elles pouvaient encore fournir sur les structures en élévation disparues, informations sans lesquelles le fonctionnement d'une enceinte fossoyée est condamné à demeurer une énigme. Parallèlement, bien sûr, s'affirmait le souci d'analyser la stratigraphie des comblements de fossés, de replacer chacun de ceux-ci – extérieur ou intérieur – dans la chronologie relative de l'enceinte à laquelle il appartenait, et enfin de caler dans le temps, l'une par rapport à l'autre, les deux enceintes sécantes des Matignons. Cela fut fait, et la priorité du « camp 1 » sur le « camp 2 »

put être établie à partir de la séquence stratigraphique du chantier III, grâce à la fouille de l'une des intersections (Burnez et Case, *ibid.*, p. 141, fig. 6, en bas).

L'étude du mobilier (plus de 10 000 tessons et environ 9 000 objets lithiques) est due à C. Burnez. Elle manifeste – déjà! – le souci de ne laisser dans l'ombre aucun détail. Il a, écrit-il, « non seulement examiné toutes ces trouvailles une à une, mais elles ont été classées et mesurées dans l'espoir de pouvoir dresser des statistiques

d'une signification certaine. Nous devons admettre un échec de ce côté, du moins en ce qui concerne la mise en évidence de caractères culturels marqués [...]. Que l'on ne voie pas dans ces lignes une condamnation sine qua non de la méthode statistique pour le néolithique, mais seulement une expérience personnelle mal conduite, qui s'est révélée décevante » (*loc. cit.*, p. 159). De fait, bien des années plus tard, il continuera à poursuivre, avec le même acharnement presque maniaque et toujours le



1957. Document certifiant que Claude Burnez a obtenu le grade de *Bachelor of Arts*, Oxford.

même espoir, l'analyse détaillée des mobiliers archéologiques, sac par sac, pièce par pièce... En tout cas, la séquence stratigraphique du chantier III des Matignons lui permit de séparer, sur des bases solides, les deux ensembles appartenant respectivement à l'occupation du camp I et à celle du camp II. Ainsi, il pouvait désormais distinguer, de l'occupation peu-richardienne du camp II, une occupation plus ancienne bien qu'appartenant aussi au Néolithique récent, comme le confirma une première datation ¹⁴C. À cet ensemble culturel dont il pouvait déjà identifier les principaux caractères distinctifs, il donna naturellement le nom de « civilisation des Matignons » (*ibid.*, p. 194). Cet article majeur préfigurait l'orientation et les lignes directrices d'une recherche que C. Burnez ne devait reprendre que près de vingt ans plus tard, sur d'autres enceintes fossoyées du Néolithique récent et final du Centre-Ouest.

Dès 1962, avant même que *Gallia Préhistoire* n'ait publié cette étude sur les Matignons, et dix ans à peine après ses débuts de préhistorien amateur, C. Burnez pouvait déjà présenter un bilan significatif des résultats obtenus. « Après la période des recherches bibliographiques et muséographiques, dont un travail dû au D^r Riquet et à l'un de nous peut être considéré comme représentant la synthèse [Riquet et Burnez, 1956], les quelques années qui viennent de s'écouler ont été marquées par un renouvellement important dans notre compréhension de ces périodes ». Et d'énumérer à l'appui de ses dires ses fouilles de Soubérac et de Biard, celle des Matignons, le sauvetage effectué à Artenac avec G. Bailloud, auxquels il ajoute les travaux d'A. Coffyn à Villegouge en Gironde, d'E. Patte en Poitou, de M. Dominique en Limousin et d'A. Galan en Quercy. Le tout se soldait par « une très sensible progression de nos connaissances » sur la Préhistoire récente (Bailloud et Burnez, 1962, p. 513).

UNE PUBLICATION LONGTEMPS ATTENDUE : « LE NEOLITHIQUE ET LE CHALCOLITHIQUE DANS LE CENTRE- OUEST DE LA FRANCE » (1962-1976)

En 1956, A. Leroi-Gourhan est nommé professeur à la Sorbonne. Au début d'avril 1957, C. Burnez obtient sur sa demande de l'université d'Oxford un diplôme certifiant qu'il avait été admis le 18 octobre 1951 au grade de *Bachelor of Arts*. La traduction française de ce diplôme est certifiée par un interprète juré le 1^{er} avril 1957. En date du 10 avril de la même année, un autre papier officiel, daté du 2 juin 1956 et certifié par le même interprète juré, atteste que C. Burnez a été admis au grade de *Master of Arts* de cette même université d'Oxford. Le 24 avril 1958, il obtient l'autorisation spéciale de préparer un doctorat d'Université, délivrée par le secrétaire général de la faculté des lettres de l'université de Paris, en vertu du régime institué par le décret n° 54-146 du 8 février 1954. C'est donc vraisemblablement cette même année 1958 qu'il s'inscrit en thèse auprès d'A. Leroi-Gourhan. Un peu plus tard, par

décision du ministère de l'Éducation nationale, il obtient l'équivalence de la licence en vue du doctorat ès lettres, comme l'atteste un nouveau certificat du secrétaire général de la faculté des lettres de Paris, daté du 29 avril 1959. Il aurait donc précédé d'un an dans cette voie G. Bailloud qui s'inscrit en 1959 en thèse de troisième cycle auprès du même A. Leroi-Gourhan (Soulier, 2011). C. Burnez s'était-il décidé à le faire sur les conseils de J. Arnal et R. Riquet? Tous deux, après leurs études de médecine, s'étaient engagés dans un nouveau cursus universitaire, sanctionné par une thèse de doctorat ès sciences. Ce devait être pour eux l'occasion de mettre en forme des idées et une documentation qui, sans cela, risquaient d'être dispersées dans des articles écourtés et des revues disparates. Mais ce devait être aussi une manière de s'affirmer face aux préhistoriens « officiels », en décrochant un grade universitaire supérieur ou égal au leur. Son projet accepté, et semble-t-il encouragé par son directeur de thèse, C. Burnez se met au travail. En 1962, le manuscrit – ou plus exactement le « tapuscrit » – dactylographié en trois (?) exemplaires, accompagné de planches de dessins au trait, de cartes, de plans et de photographies, est entièrement rédigé et prêt pour la publication.

Pitié pour le Néolithique !

Après un rapide retour sur l'itinéraire qui a conduit l'auteur à s'engager dans cette recherche et sur les aides précieuses dont il a bénéficié, les prolégomènes de l'ouvrage comportent, comme il se doit, deux volets principaux : l'un, à visée théorique, porte sur les problèmes terminologiques et typologiques, l'autre présente en détail les résultats, selon un ordre à la fois thématique et chronologique. De l'état du Néolithique en France, C. Burnez commence par brosser un tableau plus sombre encore que dans la « Struktur... ». Il rappelle que cette période a été « longtemps délaissée ». Vers le milieu du xx^e siècle encore, la France « partageait avec l'Italie et l'Espagne le triste privilège d'être *terra ignota* » pour la Préhistoire récente (p. 9). Contrairement à d'autres, il ne croit pas que cet état déplorable s'explique par l'abondance des sites paléolithiques qui auraient, au détriment du Néolithique, monopolisé l'intérêt des archéologues français. Pour lui, les raisons profondes de cette situation résident dans « les caractères opposés des recherches paléolithiques et néolithiques ». Les premières, « intimement mêlées aux phénomènes géologiques, climatiques et paléontologiques », appliquent « des méthodes héritées des sciences naturelles » à des vestiges pauvres (d'abord uniquement du lithique, et, plus tardivement, de l'industrie osseuse) et à des gisements relativement rares, « repères disséminés dans des périodes d'une épaisseur considérable ». Il en résulte « un tableau artificiellement statique [...] toute la gamme des nuances évolutives des civilisations n'étant pas connue. » Quand on a voulu appliquer les mêmes méthodes à l'étude du Néolithique « un échec était inévitable » (l'allusion est claire à L.-R. Nougier et ses disciples). Pour sortir de l'ornière, « il s'agissait de faire de la paléo-ethnographie et non des études statistiques ». Est-ce un effet de l'influence



UNIVERSITY OF OXFORD


THIS is to certify that it appears by the Register of the Ancient House of Congregation of Doctors and Regent Masters of the University of Oxford that

Claude Burnez
Wadham College

after having satisfied all the conditions prescribed in that respect by the Statutes of the University, was on the
second day of June 1956 duly
admitted to the Degree of

MASTER OF ARTS

As witness my hand this first day of
April 1957.


Assistant Registrar
x

no variétés
10/14/57

1957. Document certifiant que Claude Burnez a obtenu le grade de *Master of Arts*, Oxford.

N° A 544

UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DES LETTRES

AUTORISATION SPÉCIALE DE PRÉPARER UN DOCTORAT D'UNIVERSITÉ

*Le Secrétaire Général de la Faculté des Lettres de Paris certifie
que M^{onsieur} Burnez Claude
né le 30 janvier 1929 à Cognac (Charente)
est autorisé à préparer un doctorat d'Université à la Faculté des Lettres de Paris
(décision ministérielle du 17 avril 1958)*

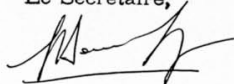
RÉGIME INSTITUÉ par le DÉCRET
N° 54-146 du 8 FEVRIER 1954

**N.B. — Cette attestation, pour être valable, ne doit être ni surchargée, ni grattée. Les Maires
et les Commissaires de police français, les Agents diplomatiques ou consulaires de la France à l'étranger
peuvent en délivrer des copies certifiées conformes.**

A Paris, le 24 avril 1958

Par Le Secrétaire Général
de la Faculté des Lettres :

Le Secrétaire,



577

Avril 1958. Autorisation spéciale de préparer un doctorat de l'université de Paris.

N° A 145

UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DES LETTRES

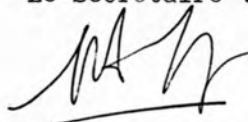
CERTIFICAT D'ÉQUIVALENCE DE GRADE POUR LE DOCTORAT ÈS LETTRES

Le Secrétaire Général de la Faculté des Lettres de Paris certifie
que par décision du 23 avril 1959
le Ministre de l'Éducation Nationale a accordé l'équivalence, à titre gratuit,
du grade de licencié ès lettres, en vue du doctorat ès lettres
à Monsieur Claude BURNEZ
né le 30 janvier 1927 à COGNAC (Charente)

N.B. — Cette attestation, pour être valable, ne doit être ni surchargée, ni grattée. Les Maires et les Commissaires de police français, les Agents diplomatiques ou consulaires de la France à l'étranger peuvent en délivrer des copies certifiées conformes.

A Paris, le 29 avril 1959

Pour Le Secrétaire Général
de la Faculté des Lettres :
Le Secrétaire :



Melle S. BONNEFOY



ll P.J.

CQ/CF
UNIVERSITE DE PARIS
Faculté des Lettres

Paris, le 27 mai 1959

17, rue de la Sorbonne, Paris
(5^{ème})

Doctorat ès-lettres

Le Secrétaire général de la Faculté des lettres de l'Université de Paris a l'honneur d'informer Monsieur Claude BURNEZ de l'inscription à son nom sur les registres des thèses des sujets qu'il a proposés en vue du doctorat ès-lettres :

Thèse principale : "Les sépultures néo-énéolithiques du centre-ouest de la France"

Rapporteur : M. le Professeur LEROI-GOURHAN

Thèse complémentaire : "Les campaniformes en France"

Rapporteur : M. le Professeur DEMARGNE

Ces sujets sont inscrits pour une période de dix ans et seront annulés si, à la fin de cette période, le candidat n'en a pas sollicité le renouvellement.



Pour le Secrétaire général
et par autorisation,
Le Secrétaire :

Melle S. BONNEFOY

Cette attestation pour être valable, ne doit être ni surchargée ni grattée. La Faculté ne le délivre qu'une fois. Les
+ les Commissaires de police français, les agents diplo-
s conformes.

Mai 1959. Inscription de Claude Burnez à la faculté des lettres de l'université de Paris, pour un doctorat ès-lettres sous la direction d'André Leroi-Gourhan : sujet de la thèse principale : « Les sépultures néo-énéolithiques du Centre-Ouest de la France »; thèse complémentaire : « Les campaniformes en France ».

d'A. Leroi-Gourhan? Sans doute pas, car ce dernier ne répugnera pas à user de la statistique, en tout cas lorsqu'il abordera l'art paléolithique. C. Burnez a-t-il dans le collimateur l'étude statistique des industries lithiques, plus connue sous le nom de « méthode Bordes », dont les principes étaient posés dès l'année 1950? On ne sait, mais cela ne fera pas obstacle à son rattachement, bien des années plus tard, comme chercheur associé à l'Institut du Quaternaire de la faculté des sciences de Bordeaux, ni à son projet de nouvelle thèse, en vue de laquelle il fut effectivement inscrit un temps auprès de cette université.

Ce texte liminaire du début des années 1960 s'inscrit en réalité dans un débat central et récurrent dans l'histoire de notre discipline : d'un côté, son enracinement revendiqué dans l'histoire géologique et les sciences naturelles, dans le sillage d'une longue tradition de la Préhistoire française ; de l'autre côté, l'affirmation de l'appartenance irrévocable de la Préhistoire aux sciences humaines. En ce milieu du xx^e siècle, comme ses maîtres J. Arnal et R. Riquet et son ami M. Gruet (tous trois médecins, ce n'est pas un hasard), C. Burnez a choisi son camp. Ce camp – les historiens de la Préhistoire l'oublent trop souvent – se situe dans la lignée d'une autre tradition française, celle de grands ancêtres, souvent médecins eux aussi, et palethnologues, les Broca, les Testut... initiateurs au xix^e siècle d'un mouvement d'idées où le Centre-Ouest et le Sud-Ouest de la France ont joué un rôle primordial. Par la suite, leurs héritiers directs s'orienteront plutôt vers l'anthropologie physique et biologique, sans jamais renier leurs liens avec l'archéologie préhistorique. Ce fut la voie suivie par R. Riquet lui-même, pionnier d'une archéo-anthropologie qui ne disait pas encore son nom, et devenu, après sa thèse tardive publiée en 1970, le fondateur de la chaire d'anthropologie de l'université de Bordeaux et le co-fondateur de l'enseignement de l'écologie humaine au sein de cette même université. Pour C. Burnez comme pour J. Arnal et R. Riquet, cette orientation se situait à contre-courant de la recherche alors « officielle » sur le Néolithique en France, fossilisée sur des positions dépassées. « Parallèlement, dans les pays anglo-saxons et germaniques, où il n'y a pratiquement que de la Préhistoire récente, les archéologues prenant un point de vue opposé à celui des Français, obtenaient des résultats sans cesse plus brillants qui, par contraste, démontraient amplement l'inanité des méthodes appliquées chez nous » (Burnez, p. 9).

Venant de simples amateurs, cette condamnation sans appel constituait à l'époque un acte de courage dont on ne saurait sous-estimer la portée, ni les risques encourus. Tout au long de cette période héroïque de notre discipline – en gros les années 1950 et 1960 – les escarmouches ne manquèrent pas. Quelques échos en subsistent dans le *Bulletin de la Société préhistorique française* et ailleurs. Nos héros y font preuve d'une joyeuse férocité et leurs pointes assassines manquent rarement leur cible. Claude Burnez n'est pas en reste ; il n'hésite pas à attaquer nommément des personnalités qui occupent alors le devant de la scène et tiennent les leviers du pouvoir, le P^r L.-R. Nougier entre autres (Burnez, 1956b). Leur qua-

lité d'amateurs les mettait tous trois à l'abri de sanctions directes, mais les embûches et traquenards ne leur furent pas épargnés. J. Arnal sera traîné en justice pour une affaire d'exportation frauduleuse d'objets archéologiques (pour analyse!) dont il sortit heureusement blanchi. R. Riquet eut à subir des attaques injustes. C. Burnez fit l'objet, de la part de l'administration régionale des Affaires culturelles, de tracasseries mesquines et de manœuvres d'obstruction qui le poussèrent à abandonner ses recherches pendant des années. Dérangeants pour l'intelligentsia en place par leurs positions novatrices, ils éprouvaient de la difficulté à faire accepter leurs travaux dans des revues françaises. Et si l'intelligence et la pondération de G. Gaudron, alors secrétaire de la SPF, leur permit de conserver peu ou prou un accès à la revue, la publication de certains manuscrits dans ses colonnes fut pourtant âprement discutée, parfois même ajournée. R. Riquet a évoqué cette situation à propos de la « Struktur des französischen Neolithikums » : « on regrettera que l'exposé ne soit pas en français. Nous sommes décidément dans une curieuse période : Arnal a fourni quelques-uns de ses meilleurs travaux à des revues espagnoles [...]. Je sais bien que la science n'a pas de frontières et que l'honnête chercheur d'aujourd'hui doit pratiquer, s'il le peut!, l'anglais, l'allemand, le néerlandais, l'italien et l'espagnol, en regrettant de ne pouvoir aborder le russe, le tchèque et le polonais, mais il semblerait normal qu'une étude sur la France paraisse d'abord en français. Il ne s'agit pas de nationalisme puéril mais de simple considération envers les chercheurs plus modestes de ce pays. Les auteurs de "Struktur..." ne m'en voudront pas d'insister sur cet aspect de l'affaire. Peut-être auraient-ils préféré l'hospitalité d'une revue nationale. Hélas elle ne s'est pas trouvée. Là est le secret de l'apparent désordre que je viens de signaler » (Riquet, 1959, p. 84).

Un discours de la méthode : le primat de la céramique

D'entrée, l'introduction de la thèse de C. Burnez prend des allures de discours de la méthode pour l'étude du Néolithique. Pour s'affranchir de la médiocrité dont souffre en France l'étude de la Préhistoire récente, la route à suivre est celle qu'ont tracée J. Arnal, G. Bailoud et R. Riquet. « C'est à J. Arnal (Arnal et Bénazet, 1951), en premier lieu, puis à G. Bailoud (Bailoud et Mieg de Boofzheim 1955) et à R. Riquet (Riquet, 1953) que nous devons la renaissance des études néolithiques en France ». À leur propos, on a parlé de « l'école de la céramique ». « C'est une vue un peu simpliste, car en fait ils tinrent compte non seulement de la céramique mais du lithique, des modes de vie, des sépultures, des habitats, des us funéraires, en somme prirent les civilisations comme un tout, en donnant la priorité à la céramique qui, par son caractère périssable, suit le mieux les évolutions [...] des groupes ethniques » (p. 9-10). Sans doute, reconnaît-il un peu plus loin (p. 14) « nous serons incapables de donner une cohérence, même relative, aux problèmes du silex. » La question campignienne a laissé des traces durables : dans l'Ouest comme ailleurs « il est

grand temps que les recherches dans les niveaux archéologiques prennent la place des ramassages de surface » (p. 15). Mais ce pessimisme n'est pas systématique. On le voit un peu plus loin, dans sa juste et perspicace réaction contre la prise de position négative de G. Cordier au sujet du Grand-Pressigny, lors du Congrès préhistorique de France de 1956 : « si son rayonnement pendant les ères néolithique et chalcolithique a peut-être été exagéré (Cordier, 1957a), il est cependant incontestable qu'un développement important a été donné à cet atelier à ces époques ». De l'atelier des Martins à Mouthiers (Cordier, 1957b), il remarque encore : « très vraisemblablement, son utilisation se situe au cours de l'occupation de l'Angoumois par le groupe Vienne-Charente et la civilisation d'Artenac » (Burnez, *ibid.*). Sur ces ateliers, « en plus des problèmes purement chronologiques », il insiste sur la nécessité de « l'étude des conditions d'exploitation », car il faut s'intéresser « aux caractères de cette exploitation : occasionnels ou permanents ; aux outils employés ; à la commercialisation des produits obtenus, etc. » (*ibid.*) : un programme de recherche globale déjà très moderne !

Délimitation du territoire de la recherche

Malgré ses liens affirmés avec J. Arnal et R. Riquet, C. Burnez se positionne fermement en réaction contre la tendance marquée, chez l'un comme chez l'autre, d'étendre très (trop?) largement le territoire de leur recherche afin d'en tirer de vastes synthèses, à l'échelle de la France et parfois de l'Europe. Certes, il reconnaît ce qu'il doit à J. Arnal pour le Languedoc, à G. Bailloud pour le Bassin parisien, à P.-R. Giot et J. L'Helgouac'h pour la Bretagne et à R. Riquet qui l'a poussé à élargir son propre champ d'action jusqu'à la Loire, le Centre et la Dordogne. La recherche de comparaisons l'a d'ailleurs conduit à visiter « la plus grande partie de la France et de nombreux pays voisins (Allemagne, Angleterre, Belgique, Danemark, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse) ». Mais pour lui, la réponse aux problèmes fondamentaux du Néolithique du Centre-Ouest, c'est avant tout sur place qu'on doit la rechercher. De cette ligne de conduite déjà revendiquée dans sa thèse, Burnez dévia assez rarement, dans la première partie de sa « carrière » de préhistorien comme dans la seconde. Contrairement à certains, il ne s'écartera guère de ce périmètre pour entreprendre des fouilles dans d'autres régions de France ou d'ailleurs. En fin de compte, ses travaux personnels resteront centrés sur la région de Cognac où il habitait. Ses paysages bucoliques d'ormes et de vignes enlacés lui rappelaient ces vers de Virgile qu'il a cités un jour, souvenir de ses études chez les bons pères : *Illā tibi laetis intexet vitibus ulmos* (Géorgiques, II, 221 ; Bouchet et Burnez, 1992, p. 10). Historiquement et géographiquement, le Cognaçais appartient à la Saintonge, il aimait à le rappeler. Il ne s'en éloignera quelquefois qu'au profit du Poitou (Bougon d'abord, Échiré ensuite) et du Périgord septentrional (Le Gros-Bost à Saint-Méard-de-Dronne), sans dépasser un rayon maximum d'une centaine de kilomètres autour de sa résidence principale.

Il est vrai que cette région bénéficie de nombreux avantages, propres à retenir un néolithicien comme lui. L'un des moindres n'est pas la conservation exceptionnelle, en quantité comme en qualité, de la céramique récoltée, même en surface, sur de nombreux sites saintongeais. Cela explique sans doute que Claude ait souvent trouvé « moches » les vestiges céramiques qu'on lui présentait, provenant de régions moins favorisées à cet égard que la sienne. Plus d'une fois, cela l'a porté à douter des attributions proposées, voire à récuser l'appartenance de ces pauvres tessons à des entités culturelles qu'il avait lui-même définies, quitte à envisager chaque fois des groupes particuliers, périphériques ou dérivés bâtards (« groupes de mutation »). Nulle part ailleurs la céramique du Peu-Richard ou de l'Artenac n'était aussi belle que chez lui (sauf peut-être dans le Nord-Ouest du Périgord, voisin de la Charente à laquelle il se rattache par plus d'un aspect), d'où parfois l'impression qu'à ses yeux, le centre névralgique et l'extension de ces cultures se confondaient peu ou prou avec les limites de son pré carré. Là seul semblait être, à ses yeux, le lieu du « vrai » Peu-Richardien, de l'Artenacien « authentique ». À cette aune se mesuraient la céramique et les mobiliers associés provenant de toute autre région, proche ou lointaine. Ainsi la Vendée, le Poitou, la Gironde (et à plus forte raison des régions plus éloignées) se voyaient rejetées dans les ténèbres extérieures, abandonnées à des groupes épigones peu caractérisés, indistincts et mêlés. Il a certainement eu raison dans plus d'un cas. Il est à craindre cependant qu'un point de vue par trop restrictif n'ait parfois biaisé ses jugements. Sur l'Artenacien en particulier, plusieurs d'entre nous se souviennent de discussions serrées, y compris les dernières (n'est-ce pas, Alain Villes?) lorsque nous l'aidions à préparer la publication de Challignac.

Outre ses responsabilités professionnelles et familiales et son attachement profond à cette région, un autre avantage de la Saintonge était propre à retenir Claude Burnez dans cette aire géographique relativement limitée : l'excellente lisibilité des structures en creux dans la craie de Saintonge, particulièrement propice aux photos aériennes. Ce fut un facteur décisif dans l'orientation préférentielle de ses recherches, avec l'aide irremplaçable du photographe aérien hors de pair qu'est J. Dassié. Ses prospections aériennes méthodiques, entreprises en 1962 en Poitou-Charentes (Dassié, 1978) « devaient devenir, et pas seulement pour le Néolithique, une source intarissable de découvertes qui se prolonge jusqu'à nos jours » (Burnez, *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 11). Au fil des années, J. Dassié était devenu pour lui non seulement un collaborateur du premier rang, mais aussi un ami et un guide efficace pour les plus délicats problèmes informatiques. Grâce aux conditions géologiques et pédologiques favorables, au sens du terrain de Claude, à l'assiduité de ses prospections, et à son réseau étendu de collaborateurs et d'informateurs, la densité exceptionnelle d'enceintes fossoyées et autres structures en creux mises en évidence dans la région suffisaient amplement à alimenter pendant toute une vie les travaux d'un chercheur aussi actif que lui.

La terminologie : civilisations, cycles, familles, groupes de mutation...

La seconde question soulevée par C. Burnez dans l'introduction de sa thèse (p. 10-11) concerne la terminologie. D'abord, il souhaiterait un peu plus de rigueur dans la définition et l'emploi de termes comme « Néolithique, Chalcolithique, etc. » Pour lui, le Néolithique correspond au stade culturel de production de la nourriture, et le Chalcolithique au début du métal, « la métallurgie proprement dite se situant à l'âge du Bronze. La copie en silex d'objets de cuivre ou de bronze, l'intensité accrue des échanges, l'accroissement de la population, la disparition ou la dégénérescence de certaines coutumes antérieures (rites funéraires), etc... justifient la différenciation de ce stade, même si le contraste n'est pas aussi net que du Mésolithique au Néolithique » (p. 10). Le passage ne s'est pas fait partout de la même manière; « il n'y a donc pas eu une civilisation proprement dite du Chalcolithique, ni même de date uniforme pour l'apparition de l'ère chalcolithique dans toute la France ». Sans doute était-il nécessaire alors de le préciser, car des auteurs ayant pignon sur rue, dans le Midi surtout, accordaient au Chalcolithique une extension exagérée, en lui incorporant une grande partie des groupes culturels proprement néolithiques, au mépris des efforts du D^r Arnal.

Devant la prolifération anarchique de « civilisations » à laquelle il assiste, C. Burnez amorce le projet de restreindre l'usage de ce terme. L'accent sera mis sur « les facettes multiples issues de fusions, d'échanges et d'influences donnant un individualisme certain à de petites unités ethniques [...]. Nous restreindrons donc l'emploi du terme « civilisation », « cycle » ou « famille » aux ensembles paraissant ne devoir rien aux groupes préexistants sur le territoire français d'une part, et d'autre part ayant été le point de départ de nombreuses ramifications ». À l'appui de ce projet, il invoque encore « le D^r Arnal qui a toujours parlé de la grande famille chasséenne, laissant ainsi entendre qu'il ne croyait pas à une homogénéité parfaite, ni culturelle, ni chronologique, des différents faciès » (p. 11). Le texte ne précise pas si C. Burnez met indifféremment sur le même plan ces termes de civilisation, cycle ou famille, ou s'il les énumère selon un ordre décroissant où la « famille » aurait un contenu plus restreint que le « cycle », et le « cycle » un contenu plus restreint que la « civilisation ». En d'autres endroits, « cycle » semble plutôt employé comme l'équivalent de « civilisation », quand il s'applique par exemple au « cycle peu-richardien » pour le groupe de Roanne (p. 129), au « cycle chasséen » pour les Matignons (p. 146), au « cycle parisien » (SOM) pour le Vienne-Charente (p. 152) ou encore quand sont évoqués « les cycles ou civilisations des Matignons, de Peu-Richard et d'Artenac, comprenant des sous-groupes assez nombreux » (*ibid.*).

Le mot « cycle », dans la langue française, recouvre plusieurs acceptions différentes. Si on élimine le sens de « moyen de transport », sans doute peu approprié ici, de même que certains autres, plusieurs restent en com-

pétition : une suite ininterrompue de phénomènes qui se renouvellent dans un ordre immuable (le cycle des saisons); l'ensemble des formes d'un être vivant qui se succèdent d'une génération à la suivante (le cycle reproductif); une période de temps comportant une phase ascendante de l'économie, suivie d'un retournement de tendance, d'une phase de dépression, puis d'une reprise (le cycle économique), ou encore, plus largement, une suite plus ou moins régulière de phénomènes. C. Burnez ne précise pas à quel sens il a pensé en adoptant le terme de cycle. L'ordre immuable et répétitif impliqué dans les deux premières acceptions (cycle des saisons et cycle reproductif) ne prend pas en compte la dimension historique des affaires humaines. Le cycle économique s'en rapprocherait peut-être davantage. Le choix par C. Burnez de ce terme de cycle, qu'il entend substituer à celui de « civilisation » au sens archéologique du terme, semble en tout cas motivé par le souci d'accorder plus de place à la dimension temporelle. Au « tableau artificiellement statique » qu'il reprochait aux études paléolithiques de l'époque, « toute la gamme des nuances évolutives des civilisations n'étant pas connue », il opposerait une vision plus dynamique et plus souple, tenant mieux compte du caractère complexe de la genèse et de l'évolution des phénomènes culturels, autrement dit de leur destin. « La néolithisation, la chalcolithisation ou acculturation en général se sont produites à partir de centres dynamiques qui, tout en se diluant, ont fait tache d'huile à leur périphérie. Dans les zones marginales, les influences de deux ou plusieurs épicores se sont chevauchées, mélangées... et c'est [...] une des tâches du préhistorien de tenter de débrouiller ces écheveaux, le but final étant de découvrir l'élément prépondérant dans la nouvelle unité ethnique ». À la rigidité des systèmes clos, C. Burnez préfère donc des cadres plus flexibles, permettant d'accueillir plus aisément de nouveaux groupes ou sous-groupes à mesure qu'ils apparaissent, s'individualisent, ou s'effacent au fil de la recherche. Il s'agit en un mot de laisser de la place au temps, celui des sociétés du passé avec les rythmes divers de leur histoire propre, mais aussi celui du préhistorien, de ses tâtonnements et de ses découvertes successives. À un modèle classificatoire fixe de type « géologique », il s'agit de substituer un système dynamique évolutif, plus proche de modèles « biologiques ».

Ce terme de « cycle », C. Burnez l'emploiera d'ailleurs un peu moins systématiquement dans ses écrits au fil du temps. Il parlera souvent de « cycle peu-richardien » (Bouchet *et al.*, 1995, p. 418) ou encore de « cycle Matignons – Peu-Richard », un usage assez largement adopté à sa suite par les néolithiciens du Centre-Ouest, admettant implicitement ce que ce terme semble avoir signifié pour lui : une solidarité quasi organique, une succession chronologique et une filiation directe liant l'une à l'autre deux entités culturelles. L'héritage des mots perpétue, on le sait, l'héritage des idées. Peut-être l'avancée des recherches devrait-elle aujourd'hui nous inciter à regarder de plus près si ce mot de « cycle » est encore celui qui convient le mieux pour qualifier les relations des Matignons et de Peu-Richard, peut-être plus complexes

qu'il n'y paraissait, et s'il ne faudrait pas donner un peu de mou au lien qui les attache. Il parlera aussi parfois de « cycle artenacien ».

Pour tenter de serrer au plus près cet insaisissable kaléidoscope historique et culturel, ces relations mouvantes, C. Burnez introduit encore dans sa thèse la notion de « groupe de mutation ». Elle joue un rôle clé dans sa méthode d'approche et il y fait appel à plusieurs reprises : « les groupes de mutation sont des unités culturelles qui se sont créées dans les zones de contact entre deux civilisations, empruntant des éléments caractéristiques à chacune d'elles. Ces mutations présentent toujours une prédominance de l'une ou l'autre "civilisation-mère" à laquelle ils peuvent donc être rattachés plus étroitement » (p. 152). Dans l'esprit de C. Burnez, le « groupe de mutation » n'est pas le parfait équivalent de la notion de *Mischkultur*. L'image de la tache d'huile est trop réductrice. Il souhaite inclure une dimension dynamique, les changements qui s'opèrent par le contact – voire le choc – de cultures inscrites dans la durée. Sa préoccupation constante semble être l'instabilité, la mutabilité fondamentale des phénomènes culturels, cette propriété qu'ils ont de se défaire continuellement pour se recomposer ensuite dans une configuration différente, et la variété potentiellement infinie de leurs combinaisons, opposées à la stabilité et la durabilité illusoire des grands blocs de « civilisations » bien définis et délimités par l'archéologie : « une fois de plus [...] nous nous heurtons à l'impossibilité d'opérer une liaison parfaite avec les civilisations hors de notre territoire avec lesquelles cependant elles ont eu des liens à peu près certains [...] éloignés de leurs épicentres, les différents groupes se diluent, se fondent et donnent naissance à d'autres ensembles eux-mêmes participant à plusieurs entités culturelles » (*ibid.*, p. 147).

À ces nouveautés taxinomiques et terminologiques, Claude Burnez juxtapose des notions plus classiques, comme celles de groupes, sous-groupes et types, subordonnés aux cycles. La situation diffère selon qu'on envisage des ensembles définis dans le cadre régional : « les cycles ou civilisations des Matignons, de Peu-Richard et d'Artenac, comprenant des sous-groupes assez nombreux », ou des entités culturelles dont la zone nucléaire, ou « épicentre », est située en dehors de ce cadre régional. Ainsi, « les civilisations de Chassey et de la SOM [...] interviendront aussi, mais seulement par l'intermédiaire de sous-groupes. Nous les appellerons [...] soit chasséens, soit peu-richardiens, etc., suivant la dominante que nous découvrirons dans les influences qui s'y sont fondues » (p. 11). Certains sites ayant « un particularisme très marqué, se refusent actuellement à toute assimilation à un groupe différencié. Il peut s'agir, soit d'un véritable groupe dont nous ne connaissons qu'un exemplaire, soit d'une étape intermédiaire dans la formation d'un groupe ». Dans ce cas, « pour ne pas préjuger » de leur future attribution, « nous parlerons de céramique "du type de" (ex. "type de Taizé") » (p. 11). Là encore, la prudence et le pragmatisme l'emportent sur les considérations théoriques. L'usage de termes d'attente convient à C. Burnez, peu porté à l'esprit de système et hostile à tout dogma-

tisme obtus. D'aucuns pourraient lui reprocher de n'avoir pas toujours bien précisé la compréhension et l'extension des termes qu'il employait. Et d'ailleurs il n'utilise pas toujours et partout la terminologie qu'il avait lui-même proposée. Mais ce n'était pas un théoricien. Sans doute a-t-il jugé bon de s'éviter ce que R. Riquet appelait joliment les « migraines taxinomiques » (Riquet, 1955). De toutes manières, le but qu'il poursuivait, l'objectif de sa thèse, n'étaient-ils pas avant tout de mettre en place les cadres culturels et chronologiques du Néolithique et du Chalcolithique du Centre-Ouest de la France ?

Claude Burnez et les mégalithes

Un simple coup d'œil au plan de la thèse de C. Burnez fait apparaître le rôle central du phénomène mégalithique dans les recherches de sa première « carrière ». Cela répond pleinement au sujet de sa thèse principale, accepté en 1959 par A. Leroi-Gourhan : « Les sépultures néo-énéolithiques du Centre-Ouest de la France » et commande l'organisation un peu déroutante des chapitres. La première partie (p. 21-124) s'intitule « Le Centre-Ouest mégalithique » ; le chapitre II, « Le mégalithisme », y occupe une place importante (p. 21-87). L'étude couvre presque entièrement le Centre-Ouest et empiète même sur les régions voisines, du Maine-et-Loire à l'Indre, de la Vendée et des Deux-Sèvres à la Gironde. On est surpris de l'intitulé du chapitre VI, « Le Néolithique ancien. Le Néolithique mégalithique, moyen et final ». On ne s'attendait pas à trouver à cette place (p. 89-90) un court développement consacré au Néolithique ancien, repris par la suite, en tête du chapitre VIII : « Les civilisations mégalithiques et leurs tombes » (p. 117). En effet, les seuls témoins du Néolithique ancien connus alors dans le Centre-Ouest – à savoir les tessons à impressions pivotantes de la grotte de Bellefonds, pour lesquels C. Burnez évoque le Cardial – sont peu suspects d'avoir appartenu aux constructeurs des mégalithes auxquels cette première partie est consacrée. La deuxième partie, « La Saintonge néolithique » (p. 125-217) est consacrée à un territoire beaucoup plus restreint. La question mégalithique ne s'affiche pas d'entrée, les Matignons ne semblant guère concernés ; elle ressurgit pourtant au chapitre XIII, « Relations entre la civilisation de Peu-Richard et le mégalithisme ». Quant à la troisième partie de l'ouvrage, « Le Néolithique final des provinces continentales. Le Chalcolithique et le Bronze ancien du Centre-Ouest » (p. 219-310), comme la première partie elle concerne à nouveau un vaste territoire englobant, avec la Saintonge proprement dite, l'Angoumois, les Deux-Sèvres, l'Indre-et-Loire, la Vienne, la Haute-Vienne, et la Dordogne, et s'ouvre sur le chapitre intitulé « Les dolmens simples » (chapitre XIV).

La place très importante du mégalithisme dans cet ouvrage reflète assurément l'influence de R. Riquet et de J. Arnal. C'est Arnal « par son inlassable enthousiasme pour le mégalithisme » qui l'a poussé à entreprendre un inventaire aussi systématique que possible des dolmens, allées couvertes et tertres du Centre-Ouest. La thèse d'Arnal, soutenue en 1953, portait sur les dolmens du

département de l'Hérault. À peu près à la même époque, il publiait des articles plus généraux sur le mégalithisme et les tertres dépourvus d'architectures monumentales (Arnal et Bertrand, 1953). Dans le Centre-Ouest, R. Riquet et lui avaient reconnu l'ancienneté du mégalithisme au sens le plus large, incluant les tumulus non mégalithiques (Arnal et Riquet, 1951; Riquet, 1954; Arnal, Béguin, Riquet, 1955). Ils avaient été rejoints par le Dr. Gruet, « inventeur » des dolmens angevins (Gruet, 1956). Dans la « Struktur... », parue pendant que C. Burnez achevait la rédaction de sa thèse, un développement assez long est consacré à cette question mégalithique (Arnal et Burnez, 1961, p. 131-146). Seul ou avec Arnal, Riquet ou Gruet, il a dû voir de près plus d'un millier de ces monuments. Bien plus tard, dans l'hommage qu'il rendra en 2009 à H. Case dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, il rappellera des souvenirs de leur expédition commune dans les mégalithes bretons.

Ces influences ont profondément marqué C. Burnez, si bien que dans sa thèse, c'est principalement sous l'angle du mégalithisme qu'il aborde les « civilisations » néolithiques, du « Néolithique mégalithique moyen » au « Néolithique mégalithique final » (p. 90-102). La construction de l'ouvrage en subit d'ailleurs les conséquences et l'auteur en est parfaitement conscient. D'entrée (p. 11 et p. 16-17), il reconnaît les difficultés qu'il a rencontrées pour faire entrer son étude dans un plan cohérent et tente de justifier le parti qu'il a pris : « ne pouvant adopter une formule réellement satisfaisante [...], nous avons décidé de respecter, dans la mesure du possible, tant la chronologie que les sujets traités ». « Une certaine uniformité semble avoir existé dans le Centre-Ouest pendant les premières phases du Néolithique, mais dès la seconde partie du Néolithique moyen, des zones vont acquérir leur autonomie. Parler du Centre-Ouest pendant une période donnée aurait conduit à fragmenter l'unité de groupes qui refusent à se laisser enfermer dans les divisions étroites que nous adoptons ». De fait, on perçoit à la lecture le déséquilibre existant entre les parties constitutives de l'œuvre. Dans la première et la troisième partie, les données touchant à la culture matérielle sont subordonnées à l'analyse des structures funéraires, dans le cadre géographique relativement large du Centre-Ouest. La seconde partie en revanche, « La Saintonge néolithique », se démarque à la fois des deux autres par son ancrage territorial plus restreint et la part presque exclusive accordée aux éléments de la culture matérielle, céramique, lithique, industrie de l'os, ainsi qu'aux structures d'habitat et à l'économie.

Au moment où Burnez aborde l'étude du mégalithisme dans le Centre-Ouest ou, plus largement, des sépultures collectives néolithiques (selon l'acception traditionnelle, par opposition aux sépultures individuelles et sans préjuger de la simultanéité ou de la succession des dépôts funéraires), l'état des connaissances est, selon lui, déplorable. La France est à cet égard « spécialement défavorisée tant du point de vue des recherches que des publications ». Pour notre pays, « l'ouvrage important de l'anglais G. Daniel (1960) n'offre qu'un condensé des

observations chaotiques réalisées au cours d'un siècle de recherches anarchiques ». Rien d'étonnant à cela : « les 5 à 6 000 tombes dispersées sur notre territoire ne reçoivent d'attention que d'archéologues en majorité non professionnels, démunis de moyens de toutes sortes pour les considérer dans leur ensemble » (p. 21). Difficulté supplémentaire, il se voit confronté à la diversité des expressions d'un phénomène si vaste et si multiforme qu'il semblerait obéir à une dynamique propre, quasi indépendante des « civilisations » qu'identifie l'archéologie. De ces difficultés, il tente d'analyser les causes :

a) aucun type de mégalithe n'a été l'apanage exclusif d'une civilisation donnée;

b) nous ignorons totalement les civilisations ayant construit certaines de ces sépultures collectives (par exemple les allées couvertes ou les dolmens angevins);

c) les dolmens ont eu leur chronologie propre indiquée par les filiations architecturales, tout à fait en dehors du déroulement historique des civilisations » (p. 16).

Un préalable indispensable serait de tenter de systématiser la typologie et de préciser la terminologie, tâche ardue « quand en réalité les faits sont essentiellement polymorphes ». Enfermer les mégalithes dans des catégories systématiques « strictes et stéréotypées » telles que « dolmen à couloir », « allée couverte » ou « dolmen simple » ne leur convient pas. Mieux vaut introduire « des appellations binomiales tenant compte, à la fois, du groupe générique des sépultures et des caractéristiques architecturales locales », comme l'a fait M. Gruet en 1956 en définissant les dolmens angevins à portique. Sur ce modèle, pour les monuments du Centre-Ouest, C. Burnez va ainsi introduire, dans la catégorie des dolmens à couloir, les dolmens atlantiques (p. 30) et les dolmens angoumoisins (p. 38) et, dans celle des allées couvertes, les allées couvertes parisiennes (p. 105), bretonnes ou atlantiques (p. 106-109) et les allées couvertes d'Aquitaine (p. 109-111). Enfin, autour de la catégorie des dolmens simples « dont l'originalité se manifeste par l'absence d'éléments spécifiques et non par des structures spécifiques », il réunit un groupe hétérogène et multiforme, sépultures en fosse, « tombelles du Poitou », et dolmens simples proprement dits (p. 221-232).

Pour toutes ces catégories se pose la question des filiations architecturales mais, là encore, l'objet se rebelle contre les systématisations abusives. En vertu du principe rappelé plus haut, selon lequel la chronologie propre des dolmens ne peut être indiquée que par les filiations architecturales, C. Burnez s'attache, avec plus ou moins de succès, à établir des liens entre des architectures dolméniques présentant des similitudes formelles, par exemple entre les dolmens atlantiques à chambre subcirculaire du Centre-Ouest, de la Bretagne et de la péninsule Ibérique (p. 29-38). À la suite de J. Arnal, il examine ensuite la possibilité de filiations architecturales ou d'influences qu'auraient pu exercer, sur les dolmens « angoumoisins » dont le nom indique la zone de densité maximale, les dolmens à chambre quadrangulaire du Languedoc auxquels le maître de Trévières attribuait une haute antiquité et une large diffusion, deux caractéristiques dont on pense aujourd'hui

qu'il les avait surestimées. Là-dessus, C. Burnez adopte d'ailleurs une position prudente, sinon réticente (p. 53). Ce sont plutôt les dolmens angevins qui pourraient être apparentés aux dolmens languedociens (p. 85), ces derniers peut-être impliqués dans la genèse des « allées d'Aquitaine ». Enfin, dans une perspective chronologique plus large, il admet plus volontiers des contacts continus du Centre-Ouest avec la Bretagne, depuis le début du mégalithisme jusqu'à la phase finale des dolmens quadrangulaires à couloir (p. 54). Finalement, après s'être prêté à ce jeu des filiations, C. Burnez semble à certains moments se demander s'il ne faudrait pas envisager des convergences plutôt que des filiations et si, là encore, ce n'est pas plutôt dans un cadre régional modérément étendu qu'il conviendrait de traiter cette question.

Curieusement, C. Burnez pose en principe, pour les sociétés néolithiques, « la liberté d'acceptation ou de non-acceptation du mégalithisme ». En tant que phénomène religieux « au sens large du mot », il lui est possible de se diffuser « d'une façon désordonnée, dans l'espace et dans le temps, et indépendamment des civilisations ». Une spécificité du phénomène mégalithique serait d'avoir été « adopté simultanément par plusieurs civilisations sans devenir une de leurs caractéristiques propres. [...] On ne peut donc a priori utiliser indifféremment les modes sépulcraux à des fins de datation, ni les tombes mégalithiques à titre de fossiles directeurs d'une civilisation » (p. 23). Là encore se manifeste le pragmatisme de C. Burnez, sa méfiance à l'égard des typologies trop rigides et du dogmatisme classificatoire, et sa préférence pour des modes de classement plus souples et plus ouverts. On n'entrera pas ici dans le détail des caractéristiques architecturales qui définissaient pour lui les divers types de monuments. Même si les connaissances n'ont pas également progressé dans tous les secteurs, les recherches ultérieures, l'apport essentiel de l'archéologie de terrain, les fouilles modernes, les datations... ont considérablement précisé, et sur plusieurs points modifié les points de vue sur le mégalithisme du Centre-Ouest. On retiendra plutôt l'inventaire détaillé qui accompagne son étude : plus de 700 monuments entre Loire et Dordogne, avec des relevés de plans et la représentation du mobilier, quand il a subsisté. Résultat d'une somme de travail considérable, c'est là une source de renseignements encore utilisable.

Au-delà des particularités architecturales, C. Burnez propose pour les sépultures collectives néolithiques une clé de détermination et de classification de portée plus générale. Il ramène l'attention sur la fonction sépulcrale, indissociable de rites funéraires qui ont évolué au cours du temps. Les changements de rite ont conditionné les transformations de la structure architecturale des monuments, de leurs proportions et de la disposition de leurs parties constitutives. Ce sont les injonctions du rite qui commandaient les principaux traits de l'architecture funéraire néolithique, jusqu'au choix des matériaux et des modes de construction : dimensions absolues, surface des parties utiles, durabilité des matériaux, accessibilité de l'entrée et même anticipation des procédures de condamnation à venir... Au moment même où, en Saintonge,

le Peu-Richard remplace les Matignons, un important « changement de civilisations » se produit dans d'autres régions, particulièrement la Bretagne et le Bassin parisien. Dans l'architecture funéraire, ce changement se traduit par « des monuments plus élaborés et surtout beaucoup plus vastes [...]. Cette évolution du mégalithisme trouve sa raison d'être, selon nous, dans un changement de rites sépulcraux, qui bien que s'étant effectué hors des limites du Centre-Ouest, en a conditionné l'évolution » (p. 120), c'est-à-dire le remplacement du « rite-ossuaire » (rite en deux temps ou plus) par le « rite-caveau » (rite en un seul temps). « L'emploi d'une tombe mégalithique comme ossuaire implique des qualités autres que son utilisation comme caveau. En effet, la surface disponible peut être beaucoup plus modeste pour recevoir les vestiges osseux après décarnisation que pour des inhumations intégrales » (p. 23). « Un ossuaire devait être conçu pour durer pendant une période de temps en théorie illimitée, et son accès devait non seulement être ouvert [...] mais aussi présenter le même caractère de durabilité que la chambre funéraire elle-même. Par contre un monument utilisé comme caveau doit être rempli un jour ou l'autre, et par conséquent probablement scellé d'une façon définitive. Son accès n'a donc pas besoin d'avoir les qualités de pérennité nécessaires dans le cas précédent » (p. 24). Ainsi, les dolmens atlantiques à couloir auraient été prévus pour accueillir des restes osseux après décarnisation (p. 94).

Le rite-caveau en revanche « repose sur le principe d'une inhumation à un temps et sur le respect des vestiges osseux », d'où l'agrandissement maximal de la chambre funéraire, la superposition des inhumations en deux ou plusieurs couches, séparées parfois par des planchers de dalles, et la construction « en matériaux sinon périssables du moins facilement amovibles ». Le Bassin parisien offre les meilleurs exemples de ce rite caveau « tant dans les allées couvertes que dans les hypogées et les sépultures en fosse » (p. 121). C. Burnez pense l'avoir identifié aussi dans le Centre-Ouest. Il s'appuie sur la relation de fouilles anciennes (1840-1845) à Bougon, en particulier dans la chambre du dolmen du tumulus A. Plusieurs couches de dépôts superposés ont été décrites, avec dépôt de squelettes entiers et de vases entiers également. Le nombre d'inhumés a été estimé à deux cents. L'abandon d'un rite funéraire en deux temps (dépôt de restes humains préalablement décharnés) et son remplacement par le rite funéraire en un seul temps (respect des corps déposés dans la sépulture) coïnciderait avec l'apparition du groupe Vienne-Charente, « mutation de la civilisation de la Seine-Oise-Marne » (p. 262-264). Ce schéma d'une dualité de rites se succédant selon un ordre chronologique linéaire ne semble plus aujourd'hui pouvoir être érigé en principe.

Les « tumulus géants »

Les tertres non-mégalithiques (ou du moins non prévus à l'origine pour en accueillir) ont été souvent appelés « longs tumulus ». C. Burnez préfère les appeler des

« tumulus géants », car il pense qu'il a pu exister aussi de grands tumulus ronds non-mégalithiques. À la suite de préhistoriens britanniques comme G. Daniel (Daniel, 1950), familiers des *long barrows* anglais, Jean Arnal avait commencé à s'intéresser à ce phénomène (Daniel et Arnal, 1952; Arnal et Bertrand, 1953). Au départ, son intérêt pour ce type d'architecture monumentale prenait sa source en Languedoc. Il y avait identifié des tertres dépourvus de structures mégalithiques internes, comme celui de Canteperdrix à Calvisson (Gard), qui sera plus tard reconnu plus récent, et disjoint des précédents. Rétrospectivement, il est piquant de constater le rôle moteur que, par l'intermédiaire du D^r Arnal, le Languedoc a joué dans l'histoire de la recherche sur les architectures monumentales néolithiques dans le Centre-Ouest, et par ricochet en Bretagne et ailleurs. Cela mérite d'être mieux reconnu et souligné. Non moins paradoxal est le fait que l'impulsion donnée par J. Arnal à une étude du phénomène mégalithique à l'échelle de la France reposait probablement au départ sur une double erreur : celle de l'ancienneté supposée de ces phénomènes dans le Midi, et celle du rôle central attribué au mégalithisme méridional dans la diffusion de ces modes architecturales vers le Nord et l'Ouest. Et pourtant, ces intuitions de J. Arnal ont donné aux études sur le Néolithique français et ses architectures funéraires un élan irrésistible. Comme l'a dit quelqu'un (R. Riquet peut-être? ce serait bien dans son style) : « Arnal se trompe avec génie, là où les autres ont raison bêtement. »

Avec R. Riquet qui connaissait bien les monuments néolithiques de la Charente et du Poitou, étudiant aussi les restes humains qui en provenaient, l'attention avait été attirée sur la nécropole de Bougon (Deux-Sèvres) où voisinaient des dolmens sous tumulus et d'énormes tertres apparemment dépourvus d'architectures mégalithiques (Arnal, Béguin, Riquet, 1955). Ils insistaient sur la nécessité, pour les néolithiciens français, de bien distinguer ces deux grandes formes architecturales. En 1958, à l'occasion du 5^e Congrès de Pré- et Protohistoire de Hambourg, J. Arnal avait repris la question avec Burnez (Arnal et Burnez, 1961). Ils défendaient une position diamétralement opposée à celle qui avait alors la préférence des préhistoriens bretons, pour qui les tertres devaient être postérieurs aux dolmens (Briard et L'Helgouach, 1957). Le revirement de P.-R. Giot, suivi de ses élèves, fut complet après les datations absolues très anciennes qu'il obtint un peu plus tard pour le tumulus géant de Saint-Michel à Carnac. La position de J. Arnal et C. Burnez reposait au contraire sur le raisonnement archéologique et les observations de terrain, établissant que les mégalithes hébergés par certains tertres étaient des intrusions postérieures, insérées presque invariablement à l'une des extrémités des longs tumulus. Les caractères architecturaux de ces mégalithes ne pouvaient donc indiquer qu'un terminus ante quem. Cela permettait de conclure à l'ancienneté relative des « tumulus géants ». Le chapitre IV de la thèse de Burnez revient sur cette difficile question (p. 57-67). « Qu'est-ce donc qu'un tumulus géant? C'est un tumulus montrant une ampleur disproportionnée par rapport aux

tombes qu'il recouvre. » Sa masse « en aucun cas, n'est justifiée par les dimensions des tombes, mais a dû être déterminée en fonction de son aspect extérieur, pouvant indiquer l'importance sociale ou la richesse du, ou des défunts. Il n'y a jamais une telle masse non fonctionnelle dans les tumulus recouvrant les monuments dolméniques de l'Ouest de la France ». Au moment où C. Burnez rédige sa thèse, l'absence presque totale de fouilles dans ces tertres monumentaux du Centre-Ouest ne permettait pas d'aller beaucoup plus loin. Contrairement à l'Angleterre, et même déjà à la Bretagne, l'état des connaissances ne reposait que sur « quelques fouilles anciennes et des destructions non contrôlées ». Il peut néanmoins déjà assurer que les sépultures incluses dans ce qu'il nomme les tumulus géants, par leur caractère propre, ne correspondent pas à celles des tombes mégalithiques. « Nous sommes dans l'obligation d'admettre qu'une fois les inhumations effectuées, le tertre était achevé. Les tombes étaient par conséquent scellées [...]. Les inhumations étaient vraisemblablement effectuées en une seule fois, ce qui, suivant les principes dégagés par G. Daniel, constitue la caractéristique des sépultures collectives uniques. C'est donc l'opposé d'une tombe mégalithique, qui elle, doit pouvoir être ouverte plusieurs fois et qui est destinée à recevoir des sépultures successives. » C. Burnez s'empresse toutefois d'ajouter que « ce cloisonnement étanche que nous établissons entre les deux types de sépultures n'exclut pas de possibles influences réciproques » (p. 56-57). On reconnaît bien là sa défiance habituelle à l'égard des théories et des systèmes trop rigides, son relativisme prudent, ouvert à l'observation et à l'expérience, qu'il tenait peut-être de ses maîtres et amis, préhistoriens mais aussi médecins généralistes, à qui leur pratique quotidienne avait beaucoup appris dans ce domaine.

Les travaux antérieurs avaient déblayé le terrain, mais une grande confusion régnait encore. Dans la trop vaste, et trop vague catégorie des tertres funéraires néolithiques, il devenait urgent d'introduire des distinctions, typologiques et chronologiques. L'apport personnel de C. Burnez va être d'abord un tri plus serré, mettant à part des formes architecturales qui n'entrent pas dans la définition qu'il propose des « tumulus géants », mais s'en séparent par divers caractères : les « tertres plats » comme ceux du Manio à Carnac, les « tumulus par additions » parmi lesquels il cite Barnenez et Fontenay-le-Marmion « qui sont essentiellement des tumulus mégalithiques [...] et n'ont en commun avec les tumulus géants que leur aspect extérieur » (p. 58). Il ne les aurait même pas mentionnés dans ce chapitre si G. Daniel ne les avait pas inclus dans ses « longs tumulus ». Il note cependant au passage que, si l'aspect extérieur de ces monuments a pu provoquer la confusion, ce n'est « peut-être pas purement accidentel » (*ibid.*), laissant ainsi ouverte la possibilité d'influences et d'imitations réciproques. Concernant l'importante nécropole de Bougon, ses observations vont à l'encontre de celles de J. Arnal et R. Riquet quant au « tumulus » D, interprété par eux comme un « long tumulus ». Il se demande « s'il ne constituait pas les vestiges de structures plus modernes » (p. 61). De son voisin C, « de taille dis-

proportionnée par rapport au petit dolmen à couloir qui y a été découvert », il fait un « tumulus géant » circulaire, le seul d'ailleurs qu'il puisse présenter (p. 63-64). Son principal argument pour inclure Bougon C dans cette catégorie de monuments, c'est que les travaux qui l'ont largement amputé au XIX^e siècle n'auraient pas rencontré de tombe centrale. Il se demande aussi s'il n'aurait pas été réutilisé au Moyen Âge comme motte féodale, et si son voisin D et le fossé qui les sépare ne seraient pas « les vestiges de fortifications sommaires » (p. 64). Dans les fouilles reprises plus tard à Bougon par une équipe dirigée par J.-P. Mohen, le tumulus C a fait l'objet, de 1983 à 1986, d'une fouille dont les résultats donnent de ce tertre et de ses structures internes une image radicalement différente, plus complexe et diachronique. Elle oblige à l'exclure de la catégorie des « tumulus géants » et, du même coup, jette le doute sur l'existence de tertres circulaires dans cette catégorie de monuments (Mohen et Scarre, 2002, p. 40-54). Quant à la structure D, levée très basse de terre mêlée de pierres, le décapage en a établi le caractère ancien, sans parvenir à une interprétation satisfaisante de sa fonction, ni de ses relations avec les monuments environnants (*ibid.*, p. 39). Cela montre bien – s'il en était encore besoin – que ni l'observation extérieure de ces architectures, ni même le relevé attentif de leurs parties visibles, ne sont d'un grand secours pour leur compréhension. Mais il serait injuste de ne pas rappeler ici qu'au temps où J. Arnal, R. Riquet ou C. Burnez s'efforçaient de comprendre Bougon, la nécropole était devenue un énorme roncier à peu près impénétrable, et que la végétation anarchique interdisait toute vision d'ensemble.

Vu la place très importante que tient la réflexion sur les structures funéraires néolithiques dans la thèse de C. Burnez, on aurait attendu qu'il leur consacre une part prédominante de ses activités de fouille. Or, il faut bien constater que ce ne fut pas le cas, ni durant sa première « carrière » de néolithicien, ni durant la seconde, et qu'il en aura finalement fouillé fort peu. Sans doute a-t-il effectué quelques recherches dans des mégalithes. Mais ce furent, sans exception, des opérations d'ampleur limitée, voire le simple suivi d'une destruction annoncée. Ainsi est-il intervenu dans le dolmen à chambre quadrangulaire « angoumoisien » de Châteauroux à Tonnay-Charente (Charente-Maritime) dont il attribue la construction au Peu-Richardien, sur la foi d'un lot de mobilier résiduel « sans objets d'un horizon antérieur » (Burnez et Gabet, 1966b ; Burnez, 1976, p. 42 ; fig. 39, p. 163-164 ; p. 171-173). La Pierre-Levée de Séchebec, à Cognac, « dolmen angevin simple » (type difficile à identifier, il le reconnaît lui-même) lui a également livré des tessons peu-richardiens de style « Moulin de Vent » (Bayne *et al.* Bayne, Burnez Gee, Riquet, 1966 ; Burnez, 1976, p. 78 et fig. 17, 10 ; p. 90, fig. 53 ; p. 196 et 199). Il y signale aussi deux tessons campaniformes (*ibid.*, p. 283 ; fig. 83, n^{os} 20 et 25). Enfin, c'est au Vienne-Charente qu'il rapporte le mobilier issu de la destruction du dolmen des Fontiaux à Raix, en Charente (Burnez, 1966a ; Burnez, 1976, p. 238-240, 244, fig. 70, p. 248, p. 252 et 255). Faute de pouvoir explorer un « tumulus géant », il suit avec C. Gabet

la carrière qui détruit progressivement le tertre de la Grosse Motte au Bouhet, en Charente-Maritime (p. 61), sans pouvoir finalement tirer de sa destruction totale les renseignements qu'il en espérait. Au vu de quelques tessons caractéristiques, recueillis au voisinage de structures internes difficiles à interpréter, il l'inclut parmi les sites peu-richardiens (Burnez et Gabet, 1967 ; Burnez, 1976, p. 173). Plus tard, durant sa « seconde carrière », l'essentiel de ses activités portera sur les enceintes fossoyées, et non sur les mégalithes ou les tertres. Seules font exception une opération d'ampleur limitée sur le mégalithe de Saint-Palais-de-Négrignac, en Charente-Maritime (Burnez et Fouéré, 1991 et 1992) et une intervention sur le tertre du Cruchaud à Sainte-L'Heurine, dans ce même département (Burnez, Louboutin et Kinnes, 2003).

Claude Burnez et les tumulus de Bougon

La thèse de C. Burnez était achevée depuis plusieurs années déjà quand il fut pressenti par le préfet des Deux-Sèvres, en accord avec le conseil général de ce département, pour ouvrir un grand chantier de fouilles dans la nécropole mégalithique de Bougon. Demeurée en l'état où l'avaient laissée les fouilles anciennes et des travaux de carrière postérieurs, elle était envahie par les broussailles et les ronces. Le projet prévoyait la fouille et la mise en valeur archéologique, touristique et paysagère de l'ensemble du site. Les moyens nécessaires et l'aide technique des services compétents seraient mis en place et assurés pour toute la durée des travaux, qu'on prévoyait longs. Le chantier devrait s'ouvrir en 1968. Le projet se présentait sous un jour favorable. Pour la première fois, C. Burnez avait l'assurance de disposer de moyens importants, en rapport avec l'ampleur de la tâche. Il fut tenté, on le comprend, et accepta de s'investir. Pour cette première campagne, il jeta son dévolu sur le long tumulus F. Peu affecté par les interventions du XIX^e siècle, contrairement à d'autres monuments de la nécropole, ce tertre allongé, long de 80 mètres environ sur 20 de large et encore 3 de haut, grossièrement orienté nord-sud, laissait apparaître à son extrémité septentrionale une énorme dalle effondrée. Cela mis à part, il paraissait intact. Les raisons motivant le choix de C. Burnez apparaissent clairement lorsque l'on examine le plan d'ensemble de la nécropole (Mohen et Scarre, 2002, fig. 21 et 22, p. 25). Le tumulus F se distingue clairement des autres à plusieurs égards, d'abord par sa forme de trapèze étroit et très allongé, ensuite par son implantation topographique et sa position aux confins orientaux de la nécropole, un peu à l'écart des autres monuments. La structure énigmatique D, aux airs de « mur archaïque arasé » (Mohen et Scarre, *loc. cit.*, p. 39) qui s'étire sur une centaine de mètres de long, semble le séparer de ses voisins A, B, et C.

L'été 1968, je fus invitée par C. Burnez à participer à la fouille. Ce fut mon premier contact – assez rugueux, au propre comme au figuré – avec le mégalithisme du Centre-Ouest. Pour attaquer cette première campagne et ce mastodonte de pierres, il n'avait pas sous la main une équipe de fouilleurs nombreux, bien formés et dispo-

nibles, comme il a su plus tard s'en constituer une. Il avait fait appel à l'une de ces associations qui permettent à des étudiants étrangers de toutes nationalités de séjourner en France pendant l'été, en échange de travaux au pair. On s'aperçut rapidement que cette main d'œuvre, relativement peu onéreuse, n'était pas toujours facile à diriger, ni surtout à mettre au travail, se sentant plutôt en vacances. Investie d'une responsabilité de contremaître, j'ai connu les difficultés du *forgotten man*, plus dures encore pour la *forgotten woman* que j'étais, face à des fouilleurs que le Néolithique intéressait peu, malgré les efforts de Claude. Il avait installé son poste de commandement dans un splendide wagon de chemin de fer de la Belle Époque aux vitres biseautées, transporté à cet effet sur le site par les services de l'Équipement, apparition surréaliste dans ce paysage de mégalithes géants et de chênes séculaires. Nous occupions une vieille ferme poitevine sans confort ni eau courante. Les deux couples, Susan et Claude Burnez avec leurs deux très jeunes enfants, Timothy Gee et sa femme Gilian avec leur fils en bas âge, s'étaient installés tant bien que mal dans les deux seules pièces à vivre. C. Gabet dormait sur un grabat au rez-de-chaussée d'une dépendance, moi au-dessus dans un grenier ouvert à tous vents, accessible par une échelle incertaine. Les étudiants colonisaient une école des environs. Les événements de 1968 avaient échauffé les esprits. Quelques fouilleurs réclamèrent l'autogestion, mais l'affaire tourna court. Arrivé un peu plus tard, le Dr Gruet préféra camper à l'écart. Il prit une part active à la fouille. Ses compétences de géologue et de naturaliste en général trouvèrent à s'employer, et ses connaissances variées comme sa chaleur humaine eurent un effet bénéfique sur l'atmosphère du chantier. C.-T. Le Roux, comme beaucoup d'étudiants à l'époque, avait bénéficié d'un long sursis pour terminer ses études. Il effectuait son service militaire dans la marine à Rochefort. C'est en uniforme de matelot qu'il apparut à Bougon et réussit, je ne sais comment, à apporter son concours à la fouille.

Avant l'ouverture du chantier, comme aux Matignons quelques années plus tôt, une prospection électrique avait été faite, par A. Hesse cette fois. Vers l'extrémité nord-ouest du tumulus F, où affleurerait une énorme dalle, un premier chantier dégagea un passage qui permettait de se glisser sous ce qui s'avéra être la table inclinée d'un grand dolmen à chambre quadrangulaire. La position était inconfortable et potentiellement dangereuse, mais j'eus la satisfaction de reconnaître et partiellement dégager la rainure du pilier d'angle de ce qu'on appellerait plus tard la chambre F1. Sans consolidation préalable, il n'était pas question de poursuivre ces recherches, mais il semblait intéressant de préciser, dans ce secteur, les relations entre le mégalithe et le tertre, dans l'hypothèse où ils constitueraient deux ensembles architecturaux distincts. À cet effet, une grande coupe fut dressée, puis relevée par C.-T. Le Roux et moi-même. À l'issue de ce travail, il apparaissait clairement que le parement du tertre F avait été bouleversé dans le secteur ouest-nord-ouest, vraisemblablement lors de l'insertion du dolmen F1. Mais le chantier le plus important, celui qui mobilisait

la plus grande partie de l'équipe, était implanté dans la partie nord de la masse du tertre, en arrière de l'emprise supposée du mégalithe, sur une large bande transversale est-ouest dépassant largement de part et d'autre les limites de ce tertre. Il s'agissait d'abord de reconnaître l'existence d'un ou plusieurs parements, prolongeant ou non celui qui était apparu au niveau de la chambre mégalithique, et d'éventuelles structures internes affleurant la surface du tumulus. Le but était aussi de dégager largement les abords de ce tertre pour atteindre le vieux sol. Brosser des pierres à longueur de journée n'était guère enthousiasmant et l'on comprend que des fouilleurs aient renâclé à la besogne. Mais il apparut progressivement qu'une vaste et profonde carrière avait été creusée le long de la façade ouest. Au fond, le substrat rocheux gardait les cicatrices de l'extraction des blocs de pierre. Je me souviens d'y avoir dégagé la pointe d'un pic en bois de cerf, coincée dans une fente du calcaire et abandonnée sur place. À la fin du chantier, le long tumulus F, avec ses parements extérieurs surplombant la carrière, offrait un spectacle vraiment impressionnant. Il est dommage que par la suite, sans doute pour des questions de sécurité et de coût d'entretien, cette carrière ait été comblée.

UNE AUSSI LONGUE ABSENCE : 1968-1985

Cette première campagne à Bougon se terminait donc sur des résultats positifs, et même spectaculaires. Et pourtant, ce devait être la dernière intervention de C. Burnez dans la nécropole, et le début d'une longue période de repli où il parut avoir définitivement renoncé à la Préhistoire. À la fin de la campagne, il était clair qu'il ne poursuivrait pas le chantier. Il cherchait un repreneur (je fus même pressentie, mais je me jugeais trop jeune dans le métier et ne me pensais pas capable de prendre sa suite). Ce fut J.-P. Mohen qui reprit la fouille quatre ans plus tard, en 1972.

Pour tenter de comprendre les raisons de cet éloignement, il nous faut revenir un peu en arrière. À la fin de l'année 1962, son père qui jusque-là dirigeait la maison de commerce familiale avait pris sa retraite. C. Burnez avait dû commencer à s'occuper sérieusement de l'affaire et se rendait compte que sa vie professionnelle accaparerait de plus en plus de son temps. Mais en cette même année 1962, sa thèse était achevée, prête pour une soutenance ou une édition. Pourquoi n'a-t-il pas tenté l'une ou l'autre, et laissé dormir son manuscrit ? Si Le Néolithique et le Chalcolithique dans le Centre-Ouest de la France parut quatorze ans plus tard en 1976, dans les Mémoires de la SPF, on sait que l'initiative en revint à G. Bailloud et J.-P. Mohen, à qui incombait entièrement le soin de la mise en forme éditoriale et d'une rapide mise à jour de la bibliographie. Dire que l'ouvrage avait été laissé en sommeil ne serait pas tout à fait exact. À C. Constantin, venu recueillir son dernier hommage à G. Bailloud, C. Burnez a raconté, très peu de temps avant sa mort : « J'avais rédigé ma thèse et avais déposé le manuscrit à la Sor-

bonne. Je devais encore réaliser un mémoire secondaire mais je manquais d'enthousiasme. Quand la Sorbonne a été occupée [en 1968], j'ai téléphoné à Bailloud et je lui ai dit qu'il n'y avait qu'un seul exemplaire de cette thèse, précisément celui qui avait été déposé au secrétariat de la Sorbonne. Il y est allé pour le récupérer. C'est l'exemplaire qui a circulé pendant un certain temps jusqu'à son édition en 1975 » (Burnez, 2011).

Cela n'est pas tout à fait exact. Dans l'un de ses articles, une note infrapaginale précise, à propos de sa thèse : « sans les amicales sollicitations des membres néolithiciens et même paléolithiciens de la SPF, ce travail n'aurait jamais été publié. Pour qu'il puisse cependant être éventuellement consulté j'avais remis, vers 1968, des exemplaires manuscrits à différents amis chercheurs et à la direction régionale de Poitiers » (Burnez, 1996, p. 268, note 1). Vers cette époque, ou un peu avant, j'ai en effet reçu de lui l'un des trois (?) exemplaires dactylographiés sur papier bulle, avec les tirages des planches en grand format, quelques photos et même un ou deux négatifs. Cela devint pour moi un ouvrage de référence. Par ailleurs, j'ai peine à croire que seul son manque d'enthousiasme pour la rédaction d'une thèse secondaire aurait suffi à l'empêcher de poursuivre. Dans tous les documents qu'il avait accumulés, bibliographiques ou autres, il devait largement y avoir de quoi tirer un mémoire fort honorable. C'est ailleurs qu'il faut chercher les véritables causes de son renoncement.

Le torpillage du grand projet de Peu-Richard

Certes, la quarantaine approchant, il était maintenant à la croisée des chemins ; sa vie familiale et professionnelle le contraignait à des choix difficiles. À plusieurs d'entre nous, il a parlé d'un poste universitaire au Canada qu'A. Leroi-Gourhan lui avait proposé, mais qu'il n'avait finalement pas pris. Mais les raisons profondes de sa décision de mettre fin à ses activités de préhistorien, décision alors présentée comme irrévocable, sont longtemps demeurées obscures.

Entre 1962 et 1966, C. Burnez n'avait pas cessé de publier des articles (sa bibliographie en fait foi), ni d'intervenir sur le terrain, ni de former des projets. Sur le site éponyme de Peu-Richard, une petite équipe d'amateurs, dirigée par J. Poupet et P. Geay, avait entrepris en 1965 des sondages pour retrouver les fossés, et recherchait la porte orientale signalée en 1884 par le fouilleur historique, le baron Eschassériaux. C. Burnez suivait régulièrement leurs efforts, et constatait avec eux l'impossibilité de fouiller une enceinte fossoyée de cette importance avec des moyens dérisoires. Par ailleurs, les photographies aériennes de J. Dassié montraient que le plan de l'enceinte fossoyée était bien plus complexe que ne l'indiquait le plan levé au XIX^e siècle par le père de La Croix. Le site se trouvant dans l'emprise de la base aérienne 722 de Saintes, sur la commune de Thénac, Claude mit au point un ambitieux projet de fouille, très favorablement accueilli par le commandant de la base. Il emploierait les méthodes qui avaient fait leurs preuves

aux Matignons, mais à beaucoup plus grande échelle. Il était assuré de bénéficier du concours d'équipes de militaires volontaires, ainsi que des camions et de puissants engins mécaniques dont la base était équipée. Tout était réuni pour l'ouverture d'un chantier modèle comme la France n'en avait encore jamais connu. Le 1^{er} mai 1966, une réunion fut organisée à la base aérienne et sur le site de Peu-Richard. J'y étais conviée avec plusieurs collègues néolithiciens de l'Ouest et les personnalités locales. Nous étions tous convaincus que le projet mis au point par Claude était sur le point de se réaliser. Tout le monde s'en félicitait avec lui. Il ne manquait plus que le feu vert du directeur de la circonscription préhistorique de Poitou-Charentes. Jusqu'en 1965, le poste avait été tenu par le doyen E. Patte, homme d'une autre époque mais qui connaissait le Néolithique et suivait avec bienveillance les travaux de Burnez. Par malheur, il venait d'être remplacé par un géographe reconverti dans la géologie du Quaternaire, Y. Guillien, chargé de recherche au CNRS. Devant l'assistance, ce dernier entama un discours de circonstance, témoignant comme il se doit de l'intérêt du ministère de la Culture et de son administration régionale. Mais ce fut un coup de théâtre quand sa péroraison nous apprit que c'était... à lui-même que le directeur des Antiquités attribuait l'autorisation de fouille et la direction du projet. La consternation fut totale. Le commandant de la base était furieux, les assistants désolés. Bien entendu, le projet fut enterré sans suite, le 7 juillet 1966. C. Burnez n'a fait que de rares et discrètes allusions à ce triste épisode (Poupet et Burnez, 1986, p. 151) mais il en fut profondément déçu et blessé. Ce torpillage fut le plus grave, mais non le seul dont il fut alors victime. Dans la publication de ses fouilles au Terrier de Biard, il a écrit en note : « par suite de problèmes personnels auxquels vinrent s'ajouter des relations difficiles avec la nouvelle direction de la circonscription, je fus amené à abandonner complètement la recherche archéologique » (Burnez et Pautreau, 1987-88, p. 91, note 2). Quelques années plus tard, à propos de Montagant à Mainxe, il évoque encore la survenue de « problèmes administratifs avec la direction de la circonscription d'alors, qui finalement provoquèrent un arrêt des travaux » (Bouchet, Burnez et Lagarde, 1995, p. 412). Dans la situation où il se trouvait, ces brimades, et les difficultés qu'elles présageaient avec une administration régionale de l'Archéologie aux pouvoirs grandissants, ont eu un rôle prépondérant dans la décision prise par C. Burnez de jeter l'éponge.

Ces obstacles qui avaient mis fin à sa première « carrière » en archéologie préhistorique, il ne les oublierait jamais. Dans sa seconde « carrière », commencée sous de meilleurs auspices, il revendiquera toujours sa condition de bénévole, réussissant même à s'en faire un atout. C'est à ce titre qu'il deviendra successivement membre de deux commissions interrégionales pour la recherche archéologique, celle du Grand Sud-Ouest puis celle du Grand Ouest, et même du Comité national. Cette prise de responsabilités dans la gestion et l'orientation de l'archéologie régionale l'intéressait ; il y consacrerait le temps et l'attention nécessaires au traitement des dossiers et aux

visites de chantiers. Passé de l'autre côté de la barrière et parvenu à se faire une place enviable dans l'archéologie officielle, il ne se départira cependant pas d'une attitude ambiguë. Témoin direct de la professionnalisation de la discipline, il donnera parfois, en privé, l'impression qu'il renverrait volontiers tous les préhistoriens statutaires à la simple condition d'amateurs. L'énergie qu'il va déployer, sa volonté de s'imposer par l'intensité de ses efforts, l'ampleur de ses chantiers de fouille, le nombre et la qualité de ses collaborateurs et de ses publications, ont peut-être pris leur source, sinon dans un esprit de revanche, du moins dans le désir incessant de prouver qu'il était largement capable d'égaliser, et même dépasser, les résultats obtenus dans ce domaine par les professionnels.

Éclipse (1968-1985)

On peut donc situer autour de l'année 1968 la décision de C. Burnez de mettre fin à ses activités de préhistorien amateur. En marge de ses obligations professionnelles, il se livre désormais à une tout autre activité : la cynophilie. Il a entrepris un élevage amateur de chiens de berger belges, chiens de garde et de défense, et y apporte la même passion éclairée que naguère à l'étude du Néolithique. À Bougon, déjà, il était accompagné de deux de ses « élèves » favorites. Il publie même deux articles sur l'hérédité de certains caractères de cette race de chiens. Les visiteurs qu'il reçoit encore dans son beau Moulin Haut de Laubaret à Segonzac l'écoutent parler standards de la race, séances chez le dresseur pour les épreuves de travail, expositions canines, ou championnats de beauté, tandis qu'il tranche la viande et prépare les bassines de nourriture. Cette période où il cesse de prendre une part active à la recherche archéologique sépare sa carrière scientifique en deux parties bien distinctes : la première partie, du début des années cinquante à l'arrêt de son chantier de Bougon fin 1968, la seconde, en gros, des années 1985 ou 1986 jusqu'à sa disparition récente, en janvier 2011.

Pendant la période intermédiaire, malgré l'affirmation réitérée de son abandon définitif, il n'a cependant pas totalement chassé la Préhistoire de son esprit. Il demeure en relations épistolaires suivies avec R. Riquet et J. Arnal, et de temps en temps les rencontre pendant ses vacances. Il échange des visites avec le D^r Gruet dont il suit les recherches en Saumurois, entre autres à la Bajoulière et aux Pichelots. L'été, de Segonzac d'abord, et plus tard de son logis de vacances de la Moussière à Échiré, dans les Deux-Sèvres, il suit les chantiers de fouille en cours dans le Centre-Ouest : pour n'en citer que quelques-uns, l'enceinte à fossés de Semussac en Charente-Maritime, fouillée par J.-P. Mohen de 1966 à 1984, puis Bougon où le même J.-P. Mohen a pris la relève en 1972, les Châtelliers-d'Auzay en Vendée, fouillés par P. Birocheau et J.-M. Large ou encore, toujours en Vendée, Champ-Durand dont R. Joussaume termine la fouille en 1984. C'est à l'occasion d'une de ces visites qu'il a dû rencontrer pour la première fois S. Cassen. Un peu plus tard, nous sommes allés voir ensemble, Claude et moi,

les fouilles franco-anglaises de la Mastine, à Nuailled'Aunis, en Charente-Maritime, conduites par ce même S. Cassen et C. Scarre ; dans les années 1982-1983, Claudine, la fille cadette de Claude, fait partie de l'équipe de fouille. Par la suite, elle prendra part à quelques-unes des fouilles de son père et à aux miennes à la Lède du Gulp, auxquelles devait aussi participer son frère Benjamin, le plus jeune des fils Burnez. Leur sœur aînée Laurence, née d'un premier mariage, avait entrepris quelques années auparavant des études à l'université Paris I. Elle suivait les enseignements de « Protohistoire » (Préhistoire récente) à l'Institut d'art et d'archéologie de la rue Michelet, et participe à partir de 1976 aux fouilles de l'URA 12 dans la vallée de l'Aisne, puis en Hainaut occidental (Belgique). Malgré son apparent détachement, Claude n'avait pas dû rester indifférent en apprenant que l'aînée de ses filles s'engageait dans cette voie.

En 1983 fut organisée pour C. Boujot et S. Cassen une visite des sites du Cognaçais. Formé d'abord par R. Joussaume sur ses chantiers de fouille, S. Cassen avait fait, lui aussi, ses études à Paris I et suivi l'enseignement de « Protohistoire » – Préhistoire récente – de la rue Michelet. Il s'engageait dans une thèse de doctorat dont la publication devait voir le jour en 1987 dans les « British Archaeological Reports » sous le titre : *Le Centre-Ouest de la France au IV^e millénaire av. J.-C.* C. Burnez accueillit favorablement ce projet qui sans doute, dans son esprit, allait continuer, et sur certains points compléter ses propres recherches interrompues à la fin des années 1960. Il semble bien – d'après ce que j'ai entendu de lui – qu'au départ il ait vu en S. Cassen et C. Boujot, qui l'accompagnaient alors, des héritiers présomptifs. Il se proposait de leur faire connaître les nombreux sites du Centre-Ouest qu'il avait prospectés, sondés ou fouillés, et de les aider en leur confiant la totalité de la documentation qu'il avait recueillie, puisqu'il n'envisageait plus de revenir à la Préhistoire. L'occasion était belle et l'offre généreuse : il leur offrit même l'hospitalité dans sa demeure. La suite allait s'avérer moins consensuelle. En 1961, C. Burnez avait découvert le site de Montagant à Mainxe (alias Montagant à Gondeville), et y avait fait en 1965 un sauvetage auquel j'avais d'ailleurs participé un jour ou deux. On l'a rappelé plus haut, le blocage autoritaire de cette opération par la direction des Antiquités préhistoriques avait été pour lui l'un des déclencheurs de l'arrêt de ses activités archéologiques. Les choses en étaient restées là (Bouchet, Burnez, Lagarde, 1995), mais la carrière avançait et les fouilles clandestines continuaient ; la destruction totale était proche. En 1984, sur les indications de Burnez, S. Cassen et C. Boujot sauvèrent une partie du remplissage du fossé et en relevèrent la section. Mais l'interprétation des résultats fit naître une première controverse. Le désaccord s'affirma au sujet du tumulus du Bouhet. Certaines des positions de S. Cassen dans sa thèse, en particulier l'hypothèse du Matignons ancien, et les critiques méthodologiques qu'elle suscitèrent chez C. Burnez achevèrent de les opposer (Boujot, Burnez, Cassen, 1985 ; Cassen, 1987 ; Bouchet, Lagarde et Burnez, 1995 ; Boujot et Cassen, 1996 ; Burnez, 1996 ; Cassen, 1997 ; etc.). Une

retombée inattendue de cette polémique est d'avoir largement contribué au retour de C. Burnez à la Préhistoire. Il avait déjà compris que Serge Cassen ne jouerait pas le rôle de jeune collaborateur et continuateur qu'il avait dû envisager au départ. C'est vers ce moment-là que je le vis arriver un jour à Bordeaux pour demander presque timidement mon aide. Il aurait bien aimé se remettre un peu au Néolithique, mais il était persuadé qu'il avait arrêté trop longtemps et que plus jamais il ne rattraperait son retard. Ma réponse fut claire. Non, dans le Centre-Ouest les choses n'avaient pas avancé autant qu'il le croyait. Rattraper le temps perdu ne serait pas hors de sa portée.

CLAUDE BURNEZ, « BÉNÉVOLE À PLEIN TEMPS » (1985-2011)

En 1987, âgé de 60 ans, C. Burnez prit sa retraite de PDG du Cognac Prunier. Les six mois précédant son départ effectif, il ne travaillait plus qu'à mi-temps à la maison de commerce. Déjà auparavant, il avait commencé à lever le pied. Il amorce alors un retour, d'abord timide, à l'archéologie préhistorique en publiant des données d'importance inégale recueillies avant 1968, mais restées inédites du fait de l'arrêt de ses activités archéologiques, sur Peu-Richard (Poupet et Burnez, 1986) ou le Terrier de Biard à Segonzac, en Charente, fouillé entre 1959 et 1961. Pour Biard, il exhume son cahier de fouille, rassemble les photos, le mobilier, et fait appel à ses souvenirs pour reconstituer une partie mystérieusement disparue de ses dossiers, dont plusieurs plans, sections et photographies. Il s'assure la collaboration de Jean-Pierre Pautreau, à qui est due l'illustration du mobilier (Burnez et Pautreau, 1987-1988, p. 91).

À partir de 1986, les notices qui se succèdent dans les bulletins de liaison de l'Association des archéologues de Poitou-Charentes, ou dans les bilans scientifiques du service régional de l'Archéologie, montrent qu'il s'investit de nouveau dans les prospections, avec désormais l'aide de J.-M. Bouchet, excellent prospecteur qu'il a éveillé au Néolithique et associera souvent à ses publications. N'ayant plus à redouter l'hostilité de l'administration régionale de la Culture, ni les blocages administratifs qui lui avaient pratiquement interdit les opérations de terrain à partir de 1966, C. Burnez multiplie désormais les interventions sur le terrain. Les rapports publiés dans les revues locales le montrent en contact direct avec des amateurs venus d'horizons divers, souvent des milieux agricoles. Ils le tutoient, lui le grand bourgeois, et il les tutoie aussi en retour. L'intérêt pour la Préhistoire locale est une tradition dans les campagnes saintongeaises. De son fief électoral de Pons, É. Combes, l'instigateur de la loi de 1905 de séparation de l'Église et de l'État, avait promu auprès des instituteurs saintongeais, et donc de leurs élèves paysans, l'étude des origines de l'homme et de la Préhistoire (comme antidote à la foi religieuse?) et lancé un programme de carte archéologique et de fouilles. Ce point d'histoire est rappelé dans l'introduction de la

monographie de Diconche (Burnez, *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 11) et encore dans celle de Font-Rase et Font-Belle (Burnez, 2006, p. 1). En attirant l'attention sur la Préhistoire locale, cette politique avait permis la découverte de plusieurs enceintes néolithiques et l'émergence de personnalités intéressantes comme J. Thibaudeau, de Gémozac, « paysan et préhistorien », comme le rappelle dans ce bourg une plaque de rue à son nom. Avec ces hommes rompus aux travaux physiques, bons observateurs souvent, Burnez entreprend des sondages, des diagnostics et des sauvetages. Les résultats sont publiés rapidement, au plus tard l'année qui suit, dans les revues locales qui, plus d'une fois, leur consacrent un numéro spécial. Et quand ces opérations débouchent sur des fouilles, les acteurs locaux y prennent une part active.

À tous ces bénévoles, C. Burnez a rendu un vibrant hommage dans l'un de ses derniers ouvrages : « sans leur collaboration il n'aurait pas été possible de mener cette politique à bon terme. Je dois affirmer toute ma reconnaissance à ceux qui en ont été les responsables [...]. Il est à craindre que les membres de cette équipe, qui prennent une retraite forcée, ne trouvent pas de successeurs. Cette situation regrettable me conduit à rappeler avec insistance que c'est à leur crédit qu'il faut mettre la plus grande part des résultats positifs que cette période d'intense recherche a apportés, et à exprimer le vœu que ce bénévolat trouve un prolongement dans l'avenir » (Burnez, 2006, p. xi). Vu la fracture grandissante entre une archéologie « officielle » qui s'isole, et ces bénévoles qu'on écarte, ce vœu de C. Burnez ne doit pas être pris à la légère.

Une présence continue sur le terrain

En 1985, le retour effectif de Burnez à la Préhistoire est marqué par deux sauvetages et deux sondages, plus le démarrage de la fouille des Loups. L'année suivante, les résultats obtenus, joints aux acquis antérieurs, permettent déjà de proposer une vue d'ensemble de l'occupation de sites de hauteur et de vallée dans la partie sud du bassin de la Charente, les vallées de la Seugne et du Né (Roussot-Larroque *et al.*, 1987, p. 349). Dès lors, « à l'initiative de C. Burnez, et par suite de contacts fréquents et d'échanges, reposant sur une convergence des points de vue et des méthodes testées dans des régions différentes (Bordeaux, Cognac, Champagne), une équipe s'est formée autour d'une problématique commune » (Roussot-Larroque *et al.*, 1987, p. 348). Entre les signataires de cet article – J.-M. Bouchet, C. Burnez, M. Gruet, A. Villes et moi-même – des liens privilégiés se sont établis. Ils se traduisent entre autres par le rattachement, pendant plusieurs années, de C. Burnez et A. Villes comme chercheurs associés à l'Institut du Quaternaire de l'université Bordeaux 1, et en 1988 l'inscription du premier nommé auprès de cette université pour la préparation d'un doctorat d'État ès sciences. Le sujet retenu pour cette nouvelle thèse, que je devais diriger, tournait autour du thème des ruptures et continuités dans le Néolithique du Centre-Ouest. La cinquième inscription du doctorant pour

DROIT
ECONOMIE
GESTION
SCIENCES
TECHNOLOGIE

351, cours de la Libération
33405 TALENCE CEDEX

COPIE

*J. Roussel, Inauguration
du service d'information*



LE VICE-PRESIDENT

chargé de la Recherche et des Etudes doctorales
(Tél : 56 84 60 35 - Télécopie : 56 04 35 13)

Talence, le 29 octobre 1993.

N/Réf. : CV/SB/93/VP141

M. Claude BURNEZ
s/c M. Jean-Philippe RIGAUD

Monsieur,

Vous venez de déposer une demande de 5ème inscription en Doctorat d'Etat ès Sciences. Il serait souhaitable que l'état d'avancement de votre travail de recherche vous permette d'envisager la soutenance dans un avenir pas trop éloigné. Compte tenu des informations dont je dispose, j'ai décidé d'autoriser votre inscription pour l'année universitaire 93/94. Toutefois, je vous précise qu'à la rentrée 1994 votre réinscription éventuelle ne pourra être envisagée que si vous êtes en mesure de prendre un engagement précis sur la date de soutenance. Je ne doute pas que vous compreniez la nécessité de s'acheminer vers une issue que je souhaite tout à fait positive pour vous.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Christian VIDAL

1994. Dernière année d'inscription en thèse de Préhistoire de Claude Burnez auprès de l'Université de Bordeaux 1.

l'année 1993-1994 fut encore autorisée par la présidence, sous condition d'un engagement précis sur une date de soutenance en 1994-1995, ce qui incita probablement C. Burnez à renoncer. Il avait dû comprendre qu'il avait mieux à faire. Sa position personnelle s'était affermie vis-à-vis de l'administration de l'archéologie. Il n'avait déjà plus besoin d'une reconnaissance académique. Sa carrière universitaire s'arrêta là.

**Une politique systématique
de sondages restreints**

N'ayant plus à redouter l'hostilité de l'administration régionale de la Culture, C. Burnez peut désormais reprendre des sondages, des sauvetages et des fouilles. Ces opérations ne sont pas décidées au hasard des découvertes. Elles font partie d'un plan concerté, comme il l'a

révélé bien plus tard, dans un texte paru en 2006 : « une politique de sondages restreints sur des sites de la zone continentale a été menée de façon systématique pendant une dizaine d'années ». À l'appui, le texte énumère une dizaine de sites de Charente-Maritime et de Charente, à laquelle il annexe le Ribéracois, secteur nord-nord-ouest de la Dordogne (Burnez, 2006, p. 1-2). Pourquoi privilégier la partie du pays saintongeais la plus éloignée de l'Océan ? Probablement parce que les recherches antérieures s'étaient d'abord concentrées sur la bande côtière, avec les fouilles de la Garenne à Saint-Hippolyte (Gabet et Massaud, 1965), l'enceinte de Chez Reine à Semussac (Mohen, 1967; Mohen et Bergougnan, 1984), la Sauzaie à Soubise (Pautreau, 1974). Plus tard viendront encore la Mastine et Pied-Lizet à Nuaillé-d'Aunis (Cassen et Scarre, 1997), toujours en Charente-Maritime, mais par leur position géographique aux limites septentrionales du département, en Aunis et non plus en Saintonge, ces deux sites appartiennent à un autre groupe, réparti autour du marais Poitevin, sur le rivage de l'ancien golfe des Pictons, et leur *background* culturel est différent. Dans le périmètre choisi par C. Burnez, excluant la zone littorale, ses recherches se concentrent sur les enceintes fossoyées. Il s'intéresse particulièrement à celles qui sont implantées, non pas sur des buttes calcaires comme la plupart des sites classiques (le Peu-Richard, le Terrier de Biard, le Chaillot de La Jard...) mais dans des fonds de vallée, et même au bord de cours d'eau, comme les Orgeries à Courcoury, la Grande Prairie à Vibrac (Roussot-Larroque *et al.*, 1987, p. 354 et 366-367), la Mercière à Jarnac-Champagne (Burnez, Braguier, Sicaud et Tutard, 1999) et plusieurs autres encore (Burnez et Louboutin, 1999, p. 332). Leur position dans le paysage et leur possible insertion dans des milieux humides auraient pu préserver les vestiges organiques, bois ou restes végétaux, peut-être même, qui sait ? les vieux sols d'occupation et les structures aériennes que l'érosion, très active sur la craie de Saintonge, a irrémédiablement effacés des sites terrestres. Dans ce domaine cependant, les résultats décevront ses espérances, à Courcoury comme à Vibrac et ailleurs (Burnez, 1996).

En réalité, les interventions de C. Burnez sur le terrain, à partir de 1985, ont été plus nombreuses que la dizaine qu'il reconnaît dans son texte de 2006. Certaines correspondent à plusieurs sondages ou sauvetages sur un même site, parfois à des années d'intervalle ; elles se succèdent ou se chevauchent sans discontinuer. Qu'on en juge par cette liste d'une quarantaine d'opérations, sans compter les principaux chantiers de fouille qui seront signalés à part :

- 1985 : « la Palut », Saint-Léger-de-Pons (Charente-Maritime), sauvetage urgent ;
- 1985 : « la Grande Prairie », Vibrac (Charente-Maritime) ;
- 1986 : « le Crapaud », Fléac-sur-Seugne (Charente-Maritime) ;
- 1986 : « la Sablière », Montils, Pons (Charente-Maritime) ;
- 1986 : « les Corbeaux », Mainxe (Charente) ;
- 1986-1987 : « Réjolles », Biron (Charente-Maritime) ;
- 1987 : « les Orgeries », Courcoury (Charente-Maritime), sauvetage urgent ;
- 1988 : « le Chaillot », La Jard (Charente-Maritime) ;
- 1988 : « la Grande Pigouille », Belluire (Charente-Maritime) ;
- 1989 : « Font-Blanche », Saint-Eugène (Charente-Maritime) ;
- 1989 : « la Trache », Châteaubernard (Charente) ;
- 1989 : « la Pierre Folle », Saint-Palais-de-Négrignac (Charente-Maritime) ;
- 1990 : « la Coterelle », Saint-Germain-de-Lusignan (Charente-Maritime) ;
- 1990 : « les Brandes de la Fenêtre », Saint-Germain-de-Vibrac (Charente-Maritime) ;
- 1990 : « les Planches », Saint-Maigrin (Charente-Maritime) ;
- 1990 : « le Moulin de la Prée », Vibrac (Charente-Maritime) ;
- 1990 : « la Pierre », Préguillac (Charente-Maritime) ;
- 1990-1991 : « le Taillis », Préguillac (Charente-Maritime) ;
- 1990-1993 : « les Orgeries », Courcoury (Charente-Maritime), sauvetage urgent ;
- 1991-1992 : « le Terrier de Font-Belle », Segonzac (Charente), sauvetage urgent ;
- 1992 : « le Moulin de Vent », Montils, (Charente-Maritime) ;
- 1992 : « la Grande Prairie », Vibrac (Charente-Maritime) ;
- 1992 : sondages dans la vallée de l'Antenne (Charente), avec A. Debenath ;
- 1992 : prospections sur la commune de Pérignac (Charente-Maritime), avec J.-M. Bouchet ;
- 1992-1993 : « le Peuchin », Pérignac (Charente-Maritime), sauvetage urgent ;
- 1993 : « la Grande Prairie », Vibrac (Charente-Maritime) ;
- 1993 : « Chante-Grenouille », Corme-Écluse (Charente-Maritime) ;
- 1993 : « la Pierre Folle », Saint-Palais-de-Négrignac (Charente-Maritime) ;
- 1993 : « Bois de Douvesse », Anqueville-Bouteville (Charente) ;
- 1993 : « Chez Nicou », Bouteilles-Saint-Sébastien (Dordogne) ;
- 1994 : « le Gros Bost », Saint-Méard-de-Drôme (Dordogne), sondage de diagnostic ;
- 1994 : « le Moulin de Vent », Montils (Charente-Maritime) ;
- 1996 : « la Morinie », Saint-Barthélémy-de-Bussière (Dordogne) ;
- 1996 : « la Grande Allée », Aubeterre (Charente) ;
- 1997 : « la Mercière », Jarnac-Champagne (Charente) ; trois sondages diagnostics ;
- 1998 : « le Cruchaud », Sainte-L'Heurine (Charente-Maritime), sauvetage ;
- 1999 : « les Planches », Saint-Maigrin (Charente-Maritime) ;



Été 1988. Claude Burnez participe au début des fouilles de la Lède du Gurp à Grayan (Gironde). À l'arrière-plan, Alain Villes.

– 2000 : « la Palenne », Saint-Porchaire (Charente-Maritime);

– 2001 : « les Bourriges », Fouqueures (Charente).

Cette liste est empruntée en majeure part à l'inventaire des archives du fonds Burnez, établi par C. Craipeau et aimablement communiqué par la Madame la conservatrice de la bibliothèque et des archives de Cognac, par l'intermédiaire de S. Burnez. Qu'elles en soient remerciées. Nous y avons apporté quelques compléments à l'aide d'indications relevées dans divers articles et ouvrages de C. Burnez, mais elle n'est certainement pas exhaustive.

Cette liste ne prend pas en compte les fouilles qui ont plusieurs fois succédé aux sondages et diagnostics préalables. Ne sont pas signalées non plus les simples prospections sur indications de son réseau d'informateurs, les arrachages de vignes et défonçages subséquents, les recalibrages, les travaux routiers... Plus d'une fois, cela s'est soldé par le tamisage de monceaux de déblais, à la Palut par exemple (Roussot-Larroque *et al.*, 1987; Bouchet *et al.*, 1990). Souvent aussi, C. Burnez procède à des vérifications systématiques au sol, corollaire indispensable de la prospection aérienne méthodique de J. Dassié, le but poursuivi étant de mieux distinguer les traces de structures archéologiques authentiques des leurres dont il donne quelques exemples, et dont l'existence l'incite à la prudence dans l'interprétation des photos aériennes (Bouchet, Burnez et Lagarde, 1995, p. 424). Il faudrait encore ajouter des interventions dont la responsabilité nominale est confiée à certains de ses collaborateurs habituels, mais dans lesquelles il prend une part active (souvent même la principale), sur le terrain comme en post-fouille. Le plus souvent, il prend au moins à sa charge le dessin (voire le lavage) et l'étude de la céramique. Dans les rapports et les co-publications – y compris pour ses chantiers les plus importants – sa part est toujours prépondérante dans l'élaboration de la synthèse finale.

Parallèlement, il s'attache à l'étude de très nombreuses séries, d'importance inégale, conservées dans des collections publiques et privées, ou issues de récoltes de ses collaborateurs habituels. Il ne néglige pas les trouvailles de surface ou mélangées; il les trie, les décompte, les étudie en détail, les dessine systématiquement, et s'en sert pour établir des cartes de répartition. Très souvent, ces études sont regroupées en annexe de la publication d'un site plus important. Qu'il suffise ici de citer deux exemples de ces articles « gigognes », occasions de brèves synthèses régionales, culturelles et chronologiques. Le premier exemple est celui de Montagant; une mise au point sur ses structures et son mobilier peu-richardien est suivie de l'analyse de neuf autres sites à industries comparables; pour chacun sont rappelés l'historique et l'implantation géographique; les principaux éléments lithiques et céramiques sont décrits et illustrés (Bouchet *et al.*, 1995). Dans le second exemple, l'étude consacrée au site Bronze ancien de la Palut est suivie de celle de treize autres sites, chacun faisant l'objet d'une courte notice dûment illustrée (Bouchet *et al.*, 1990). Beaucoup plus tard, il adjoindra encore à la monographie de Chal-

lignac plusieurs autres sites régionaux et extrarégionaux (Burnez, 2010, p. 133-196). On est impressionné par la masse d'objets inventoriés, dessinés et décrits en détail, souvent un par un, par la somme de travail et le nombre d'heures que cela représente. On suit aussi les progrès de sa technique graphique dans la représentation de la céramique depuis les années 1960. Pendant un certain nombre d'années, la collaboration de P. Fouéré le décharge de l'analyse et de l'illustration de l'industrie lithique. Mais à partir de 1998, il se voit obligé de se remettre au dessin du silex et des roches dures pour la publication de Challignac (Burnez, *ibid.*).

Au vu de ces multiples activités, on mesure déjà combien C. Burnez a mérité le qualificatif de « bénévole à plein temps » qu'on lui a attribué (Papinot, *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 7).

Les grands chantiers de fouille

Cependant, c'est avant tout par ses grands chantiers que C. Burnez va marquer sa place dans le Néolithique du Centre-Ouest. En 1987, sur les enceintes à fossés du Centre-Ouest, on pouvait encore écrire : « contrairement aux apparences, elles ne sont pas si bien connues que l'on pourrait le croire. En un siècle, trois fouilles seulement ont été publiées, Peu-Richard (Eschassériaux, 1884), les Matignons (Burnez et Case, 1966; Burnez, 1976) et Semussac (Mohen et Bergougnan, 1984), intéressant des surfaces très faibles et, en fait, plutôt équivalentes à des sondages larges couvrant des zones différentes, ce qui rend plus aléatoire la comparaison des résultats. Des fouilles beaucoup plus restreintes ont eu lieu sur d'autres sites; celui de Champ-Durand, seul largement exploré, est encore à peu près inédit et d'ailleurs hors de la micro-zone étudiée ici » (Roussot-Larroque *et al.*, 1987, p. 347). C'est pour remédier à cette grave lacune de la recherche que Burnez va désormais consacrer l'essentiel de son temps et de ses forces à des fouilles assez amples et précises à la fois pour permettre d'aborder valablement les problèmes posés par les enceintes fossoyées néolithiques. Grâce aux prospections aériennes de J. Dassié, complétées par les recherches au sol, plus d'une centaine de ces enceintes sont répertoriées dans le bassin inférieur et moyen de la Charente. Dans le même temps, en Poitou et en Vendée, deux autres groupes plus septentrionaux ont été découverts autour de la Sèvre niortaise et de l'ancien golfe des Pictons, grâce aux photos aériennes de Maurice Marsac (Joussaume et Marsac, 1977; Lagarde, Burnez et Marsac, 1987; Marsac, 1991).

En 1985, pendant ses vacances, C. Burnez entreprend des recherches sur le site à fossés des Loups à Échiré (Deux-Sèvres), voisin de son logis d'été de la Mousière (Burnez et Lagarde, 1986; Lagarde *et al.*, *loc. cit.*). Sur l'éperon des Loups, des photos prises en 1974 par M. Marsac révélaient une double enceinte à fossés en arcs de cercle concentriques : un fossé externe dont le tracé paraissait continu, et une aire interne délimitée par un fossé à trois interruptions, l'interruption centrale étant occupée par une entrée aménagée par des structures « en

pince de crabe ». La superficie totale de l'enceinte était d'environ 47 hectares. Après une première intervention en 1985, C. Burnez va conduire sur ce site une fouille programmée, conclue par une autorisation triennale, de 1989 à 1991. Ce sera le premier chantier important de sa seconde « carrière ». La fouille met en évidence plusieurs phases d'occupation se traduisant par des réaménagements successifs. La première phase, non datée, mais attribuée à une période antérieure à 3500 av. J.-C., a vu le creusement du fossé extérieur, destiné à fournir les matériaux d'un rempart, et constitué en réalité de segments séparés, réunis ensuite par des recreusements. Une seconde phase, précédée d'une longue période d'abandon, correspond au creusement de l'enceinte intérieure, elle aussi constituée d'un fossé précédé d'un rempart. Dans le même temps, l'enceinte extérieure est reprise en carrière de pierres. Ces matériaux pourraient avoir servi à combler l'extrémité d'un segment de fossé, afin d'élargir l'interruption centrale et d'y aménager une entrée architecturée. Au cours de cette période, dont le début se situe autour de 3000 av. J.-C., les anciens fossés sont constamment réutilisés en carrières. Vers le milieu du III^e millénaire av. J.-C. a lieu une réoccupation importante du site. Les nouveaux occupants implantent des foyers et des installations artisanales dans les dépressions subsistant au sommet des fossés, presque entièrement comblés, de l'enceinte intérieure. Ceux de l'enceinte extérieure reçoivent les inhumations de plus d'une dizaine d'individus. Les traces d'occupation les plus récentes sont des vestiges campaniformes mis au jour au sommet des comblements, au-dessus des derniers niveaux de pierrailles. La monographie verra le jour cinq ans après la fin du chantier (Burnez *et al.*, 1996).

Contrairement à la première période de ses activités de préhistorien qui avait pris fin, on s'en souvient, sur des relations exécrables avec le directeur des Antiquités préhistoriques de l'époque, la seconde période s'ouvre pour C. Burnez dans des conditions infiniment plus favorables. Dans son rôle d'archéologue régional de Poitou-Charentes, J.-C. Papinot applique une politique dont les effets positifs se font sentir dans les divers secteurs de l'archéologie du Centre-Ouest, et qui le porteront un peu plus tard au poste d'inspecteur général de l'Archéologie. Il a visiblement une tout autre idée de son rôle que celui qui naguère, dans les mêmes fonctions à la direction régionale des Antiquités, avait poussé C. Burnez à se détourner de la Préhistoire. Il saisit parfaitement l'intérêt qu'il peut y avoir à encourager l'action d'un préhistorien confirmé, tout disposé à s'investir de nouveau dans la recherche régionale. Son appui s'avérera décisif dans le démarrage de la « seconde carrière » de Claude. Les deux hommes s'apprécient. Pour l'un comme pour l'autre, le bilan de cette « collaboration constructive » (Burnez et Papinot, 1994) va être exemplaire. Cette seconde période sera donc pour C. Burnez très différente de la précédente, suivant en cela l'évolution de la recherche archéologique elle-même. Sa première « carrière » était encore, à plus d'un égard, celle d'un amateur distingué, même s'il avait obtenu des résultats importants et mené pratiquement à

terme son travail de thèse. Par contraste, sa seconde carrière va se caractériser par une extension très notable de l'importance de ses chantiers de fouille, en fonction des moyens mis à sa disposition, avec des résultats à la hauteur de ces investissements.

Il l'a écrit lui-même, pour certains de ses chantiers il se voit attribuer des « moyens financiers, importants pour l'époque, dérisoires par rapport à ce que des fouilles préventives reçoivent actuellement » (Burnez *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 13), ce que confirme l'avant-propos de J.-C. Papinot à la monographie de Diconche (Papinot, *ibid.*, p. 7). Pour certaines opérations, il parviendra tout de même à mettre en place sur le terrain une équipe de plus de quarante personnes. Dans cette équipe solide dont il s'entoure se côtoient « de très jeunes et de beaucoup moins jeunes » (*ibid.*). Les aperçus qu'il donne des conditions matérielles de ces chantiers trahissent ses capacités d'organisateur et son habileté à mobiliser des aides de toutes sortes, y compris le mécénat. Lui-même ou sa maison de commerce contribuent d'ailleurs aussi, sous des formes diverses, au fonctionnement matériel de ses chantiers. Il va jusqu'à acheter le terrain des Orgeries à Courcoury pour pouvoir y effectuer des recherches. De même, les vastes locaux d'une maison de cognac rachetée par la sienne sont mis gracieusement à la disposition de l'archéologie pendant plusieurs années, à partir de 1987. Chauffés l'hiver, ils servent de dépôt de fouille provisoire et de laboratoire où est lavé, conditionné et étudié le mobilier de ses fouilles. C'est aussi dans ces locaux industriels désaffectés que nous avons fait, Claude et moi, le tri, le recollage, le classement et le dessin du mobilier des fouilles du D^r Gruet dans la grotte de Rancogne, en Charente (Gruet, Roussot-Larroque et Burnez, 1997). Sans cela, nous n'aurions jamais pu mener à bien ce travail qui exigeait beaucoup de place.

Parmi les jeunes fouilleurs que C. Burnez accueille et forme sur ses chantiers, plusieurs choisiront ensuite l'archéologie, les uns s'engageant dans des cursus universitaires, d'autres intégrant directement l'AFAN, devenue INRAP. Il met également le pied à l'étrier à plusieurs étudiants et chercheurs débutants, en leur offrant l'occasion d'études spécialisées ou des sujets de thèse dans des domaines divers, matériaux et industries lithiques, étude pétro-archéologique de la céramique, palynologie, archéozoologie, anthropologie, etc. Plus d'un sera bien heureux de pouvoir subsister grâce aux vacances qu'il lui procure. Il parvient aussi à s'assurer la collaboration de spécialistes reconnus comme S. Bökönyi (archéozoologie) ou P. Rowley-Conwy (archéobotanique). Il se constitue ainsi autour de lui une véritable équipe scientifique pluridisciplinaire et souvent on retrouve les mêmes noms sur la liste des collaborateurs associés aux publications.

La « collaboration constructive » établie entre C. Burnez et le service régional de l'Archéologie va trouver une occasion exceptionnelle de s'exercer à propos de Diconche, à Saintes. Repéré sur des photos aériennes de J. Dassié dès 1973, le site est attaqué en 1987 par des tractopelles pour la construction d'une usine de traitement

des eaux. Les rebondissements qui suivront sont évoqués dans la monographie (Burnez et Fouéré, 1999, p. 13). Commencée par un sauvetage urgent en 1988, l'intervention se transforme en sauvetage programmé de 1989 à 1991 tandis qu'une fouille programmée est ouverte de 1991 à 1993 dans une autre partie du site. Le détail des opérations et les résultats scientifiques sont exposés dans la copieuse monographie parue sous le n° XXV de la série des « Mémoires de la Société préhistorique française », publié dans un délai très raisonnable après les fouilles, en 1999 (Burnez et Fouéré, *ibid.*). Cela relève même du défi, vu le volume de l'ouvrage, en rapport avec la quantité d'informations traitée : plus de 800 pages, près de 400 planches (dont une bonne part est de la main de C. Burnez) et une centaine de figures ! Et si l'industrie lithique n'est représentée que par un échantillon – important au demeurant – la céramique est traitée dans son intégralité. On notera encore que C. Burnez assume seul la rédaction de la troisième partie, les conclusions générales, vaste synthèse d'une quarantaine de pages qui fait le point sur le Néolithique récent, le passage au Néolithique final, la genèse, l'évolution et le devenir de l'Artenacien, les habitats et le funéraire associés (*loc. cit.*, p. 249-289). Cette période d'intense activité est assombrie par un drame familial, le suicide de son fils Benjamin à l'âge de vingt-cinq ans. Retour de sa part d'ombre à lui, l'admirateur de Maurice Rollinat, le poète maudit des Névroses ? Il n'en parlera guère, mais il en restera blessé à jamais.

Entre 1991 et 1993, pendant qu'à Diconche est rouvert le chantier IV, resté en attente après 1988 pour des raisons d'urgence, C. Burnez est encore engagé en 1991 dans la fouille des Loups, et déjà s'annoncent de nouveaux chantiers. Il mène en parallèle ceux de Font-Belle à Segonzac et Font-Rase à Saint-Hilaire-Barbezieux (Charente). Le premier fait l'objet d'un sauvetage programmé de 1991 à 1993, de sondages de diagnostic en 1998, enfin d'une campagne de fouille en 2001, et le second, de sondages de 1993 à 1994 et d'une fouille programmée en 1995. Dans les deux cas, il s'agit d'enceintes à fossés multiples du Néolithique récent, occupées d'abord par le groupe ou culture des Matignons, puis par le Peu-Richardien continental. C. Burnez y observe des occupations Matignons nettement décalées dans le temps, la présence de sépultures et d'une multiplicité de phases d'occupation, se traduisant par des transformations complexes des structures en creux. Distants d'une vingtaine de kilomètres, ces deux sites ont de nombreux traits communs, justifiant une publication couplée qui tardera à voir le jour, pour des raisons indépendantes de l'auteur (Burnez, 2006). Là encore, cela donne lieu à une copieuse monographie (490 p.), assortie d'études spécialisées et d'une batterie de datations, et abondamment illustrée. Dans cette même tranche de temps, fin 1992-début 1993, s'intercale le sauvetage urgent de la fosse du Peuchin à Pérignac (Charente-Maritime). C. Burnez y voit l'occasion rêvée de mieux saisir le passage du Néolithique récent au Néoli-



Vers 1988-1990. Chantier de fouilles de Diconche à Saintes. À gauche, Claude Burnez, à droite, Sandor Bökönyi.



1993. Claude Burnez sur la fouille de Diconche.

thique final et l'identité des « Inconnus de Diconche » (Bouchet, Burnez et Fouéré, 1995).

Le rythme des interventions ne faiblit pas ; diagnostics, fouilles et publications s'enchaînent sans répit. C. Burnez ne cesse de mener de front d'importants chantiers. En 1995, après un sondage-diagnostic l'année précédente, il entreprend la fouille programmée du Gros-Bost à Saint-Méard-de-Drôme (Dordogne) qui diffère des enceintes saintongeaises par son rempart encore en élévation, de structure complexe. La fouille révèle aussi un tronçon de palissade. Le mobilier associé est attribué « à une phase tardive de l'Artenac en proximité chronologique du Bronze ancien » (Burnez, Fischer et Fouéré, 1991, p. 327). Simultanément, en 1994-1995, il engage un sondage-diagnostic sur un site peu éloigné du précédent, le Camp à Challignac (Charente), également cerné d'un imposant rempart. De 1996 à 2000, il va diriger cette fouille. Elle livre un riche mobilier arténacien, stylistiquement proche de celui du Gros-Bost, et des structures imposantes, des palissades à galerie et un très grand bâtiment rectangulaire allongé sur poteaux. Dans le même temps, il projette une autre opération, un diagnostic limité sur le long tumulus du Cruchaud à Sainte-L'Heurine (Charente-Maritime) avec la collaboration de I. Kinnes. En 1996, sa demande d'autorisation est ajournée par la CIRA, qui suggère d'entreprendre la fouille extensive du monument, ce que C. Burnez ne juge pas souhaitable. Des travaux ultérieurs ayant fragilisé le monument, il est autorisé en 1999 à relancer l'opération, avec l'objectif limité qu'il avait proposé au départ. C'est un vieux rêve qui recommence : se coller avec un vrai *long barrow* non-mégalithique. Volontairement limitée, la fouille révèle

un mode de construction original, des cloisonnements en plaques de terre gazonnée bourrés de calcaire pulvérulent. Le ^{14}C indique le milieu du V^e millénaire av. J.-C. (Burnez, Louboutin et Kinnes, 2003). C. Burnez a atteint son objectif. Quarante ans ou presque après la rédaction de sa thèse où la question des tumulus géants tenait une grande place, et trente ans après son unique campagne sur le tumulus F de Bougon, il a peut-être enfin la réponse aux questions qu'il avait posées.

Cette obscure clarté...

En dépit du rythme forcené sur lequel il enchaîne les fouilles, les post-fouilles, les publications... l'âge ne semble pas avoir prise sur C. Burnez. Il n'est pas de ceux qui dirigent leur fouille d'un poste d'observation, il paye de sa personne. Qui pourrait dire combien de lourds seaux de pierres il a remontés du fond des fossés et combien de brouettes à vider, la soixantaine largement dépassée ? Combien d'heures aussi passées aux décomptes et au dessin d'objets ? Rien que pour Font-Rase et Font-Belle, 884 objets dessinés de sa main ! Il met encore en chantier un programme de recherche sur la caractérisation des roches tenaces employées à la fabrication de haches et d'autres objets dans le Centre-Ouest et les régions limitrophes, avec une équipe de géologues pétrographes utilisant des méthodes non destructives. Un autre projet lui tient à cœur. Fouillée en 1960, la grotte sépulcrale éponyme d'Artenac n'a toujours fait l'objet que d'une courte étude préliminaire (Bailloud et Burnez, 1962). Il est grand temps de reprendre de fond en comble l'analyse des données archéologiques et anthropologiques. Un programme de recherche pluridisciplinaire est mis sur pied (et inspire même une « action collective de recherche » qui n'ira pas à son terme). Les résultats de certaines études – et non des moindres – sont longs à venir. Bien souvent, j'ai entendu Claude s'impatienter, mais il se dira très satisfait des résultats. Contrairement à toute attente, le réexamen complet des données, près d'un demi-siècle après la première étude, n'aboutit pas à une simple révision de l'Artenacien sous l'angle de ses pratiques funéraires. Il révèle le fonctionnement de la grotte sur la longue durée, illustre le polymorphisme funéraire néolithique, et donne un exemple saisissant de la propension de l'homme du Néolithique récent et final à déposer ses morts dans les tombes des autres, « tel un coucou » (Bailloud *et al.*, 2008, p. 115). En tête des contributeurs, en souvenir de leur vieille amitié et des conditions héroïques de la fouille, C. Burnez tient à faire figurer en tête le nom de G. Bailloud qui, à réception, se bornera à dire : « c'est très bien ».

Mais au tournant du siècle, Claude est frappé d'un handicap visuel progressif irrémédiable. Le coup est terrible pour lui. Il cesse d'assurer la direction effective du chantier de Challignac pour les deux dernières campagnes, 2002 et 2003, mais réussit encore à laver et traiter le mobilier de 2002 et en partie celui de 2003, dessins compris (Burnez, 2010, p. 14). Il lui arrive encore, il nous l'a avoué, de conduire sa voiture sur les routes fami-



1993. Claude Burnez à la Lède du Gulp, devant la coupe dévastée par la tempête.

lières, alors qu'il n'y voit pratiquement plus. En 2004, au moment de mener à bien la double monographie de Font-Rase et Font-Belle (parue en 2006), son handicap visuel est déjà sévère (il ne lui restera qu'un dixième à un œil). Lui qui s'est toujours strictement conformé à l'obligation des responsables de chantier – fournir un document final de synthèse – il tient absolument à s'en acquitter une dernière fois pour Challignac. Des manœuvres d'obstruction tentent de l'en empêcher; on lui refuse l'accès à une partie de la documentation. Avec une force de caractère et un courage qui forcent l'admiration, il va tout faire pour contourner ces obstacles qu'il dénonce dans l'avertissement. Il va finalement y réussir, soutenu par la conspiration des amis et proches collaborateurs demeurés fidèles. Après le document final de synthèse viendra la monographie, c'est-à-dire la reprise et la mise sous forme publiable des huit kilos de rapports, plans et sections, rude travail dont nous avons été plusieurs à supporter le poids. En pleine possession de ses moyens intellectuels et doté d'une étonnante mémoire, Claude suit de très près

l'avancement du travail et décide des moindres modifications qu'on lui soumet. Dans sa hâte que l'ouvrage soit publié, il est parfois impatient jusqu'au harcèlement. Sur l'Artenacien, il sait pertinemment que je ne partage pas entièrement ses idées. Le manuscrit enfin prêt pour l'édition, quand il me demande d'écrire la préface, c'est lui-même qui a l'élégance d'insister pour que j'y fasse état de mon propre point de vue.

Son devoir accompli envers Challignac, plusieurs d'entre nous l'incitaient à poursuivre ses réflexions dans d'autres axes de recherche, sur lesquels il aurait eu encore beaucoup à apporter, mais il n'accepte plus de s'engager. Le moment est venu de son dernier combat. Il a encore le temps de recevoir le volume des « British Archaeological Reports », son dernier ouvrage, et de témoigner une dernière fois pour l'hommage de la SPF à son ami G. Bailoud, avant de disparaître, le 2 mars 2011.

Julia ROUSSOT-LAROQUE

CLAUDE BURNEZ (1927-2011)

Un demi-siècle de recherches sur le Néolithique du Centre-Ouest

CLAUDE BURNEZ laisse près de cent trente publications, sans compter les nombreux rapports relevant de la « littérature grise ». De ces publications, dont quatre seulement ne concernent pas la Préhistoire récente, trente-trois ont paru entre 1955 et 1972 (la publication de sa thèse en 1976 n'entre pas en ligne de compte, la rédaction ayant été achevée en 1962) et quatre-vingt-treize entre 1985 et 2010. D'ampleur très inégale, et souvent publiées en collaboration, elles vont de la simple note à de copieuses monographies de site. La mise au point et la publication de ces monographies aura été l'une des activités majeures des quinze dernières années de sa vie : entre 1996 (les Loups) et 2010 (Challignac), six d'entre elles ont vu le jour, soit au total plus de 2 000 pages. La plupart débouchent sur des conclusions générales dont la portée dépasse l'horizon étroit des acquis locaux.

Ce serait déjà une tâche assez rude que de faire le bilan scientifique de plus d'un demi-siècle d'activité dans la recherche en Préhistoire récente, de la part d'un homme hors du commun par sa haute intelligence et ses capacités de travail exceptionnelles. Cela devient plus difficile encore si l'on observe que ses activités ont coïncidé avec deux étapes bien différentes de l'histoire de notre discipline. La première, au début des années 1950, correspond à une crise majeure. Un très petit groupe de chercheurs, dont il fait partie, entre en rébellion contre le Néolithique à l'ancienne mode, ce qu'il appelait ironiquement « la pensée universitaire » (Burnez, 1956b). Ils contestent la suprématie totale de l'industrie lithique, et réclament plus d'attention pour la céramique et les autres domaines de la culture matérielle. Vers le milieu des années 1980, quand Burnez revient à l'archéologie préhistorique après une éclipse de près de deux décennies, la situation a totalement changé. La céramique a désormais conquis la place qui lui revient. La recherche s'oriente vers une vision plus globale des sociétés néolithiques. Les cadres culturels et chronologiques ont été affinés et précisés. L'archéologue peut s'appuyer sur de nouvelles méthodes d'analyse. Cela ne le rebute pas : bien au contraire, il en tire un profit maximum. La professionnalisation est déjà largement acquise. Le budget des fouilles connaît une augmentation sans précédent par rapport à ce qu'il avait été. Il assiste à l'extension de l'archéologie préventive, moins libre mais mieux dotée. Qu'à cela ne tienne. Sans cesser d'être bénévole, Claude Burnez saura naviguer parmi les écueils, se placer favorablement vis-à-vis de l'administration de la Culture et de tous ceux qui détiennent les informations dont il a besoin, ou peuvent contribuer à la réalisation de ses objectifs.

Rétrospectivement, sa trajectoire scientifique semble obéir à une logique secrète, et cela n'est pas si com-

mun. Alors que d'autres étendaient le territoire de leur recherche à des régions plus ou moins lointaines, ou les ancrèrent dans de longues périodes de temps, Claude Burnez circonscrit strictement son champ d'action. Ses interventions sur le terrain et ses analyses vont porter sur une région bien définie. Ce n'est plus, comme au temps de sa thèse, un vaste Centre-Ouest englobant la Vendée, le Poitou et au-delà. Ce sera seulement la Saintonge et ses plus proches voisines, dans les limites d'un cercle de cent kilomètres, au plus, autour de son fief de Cognac, laissant même de côté la zone littorale et les îles. De plus, ses recherches se focalisent sur une période relativement courte : le Néolithique et le début de l'âge des Métaux. Et encore, par la force des choses, se concentreront-elles pour l'essentiel sur le Néolithique récent et final, et particulièrement sur leurs enceintes fossoyées. Mais quelle belle zone-test, et quelle moisson de résultats ! Cela ne l'empêchera pas, à l'occasion, de s'intéresser à des périodes plus récentes, âges du Bronze ou du Fer. Il fera en sorte que ces vestiges, quand il en découvrira dans l'emprise de ses chantiers, soient fouillés et étudiés par des spécialistes compétents. Mais ces périodes ne le retiendront pas.

La longévité scientifique exceptionnelle de Claude Burnez ne s'est pas accompagnée d'un ralentissement du rythme de ses activités et de ses publications, bien au contraire. Le contraste est flagrant avec un autre néolithicien de la même envergure, Gérard Bailloud, dont les débuts ont coïncidé avec les siens, mais dont l'ouvrage de référence, *Le Néolithique du Bassin parisien*, remonte à 1972, dont les travaux de terrain ont été beaucoup plus modestes, et qui s'est (volontairement) effacé vers le début des années 1980... Les travaux de Burnez s'étant succédé pendant une période exceptionnellement longue, inévitablement ses idées comme ses méthodes ont bougé au fil du temps, au gré des résultats de sa propre recherche, de l'influence parfois de certains de ses proches collaborateurs et du développement général de la discipline. Il serait trop long de tenter ici un historique de l'évolution de ses idées sur toutes les questions dont il s'est occupé. Plus qu'aux idées défendues dans sa thèse, on s'attachera à celles qu'il a exposées dans ses travaux récents, en suivant l'ordre chronologique, et en lui laissant le plus souvent possible la parole.

LE NÉOLITHIQUE ANCIEN

Dans la seconde partie de sa carrière scientifique, on l'a dit, Claude Burnez a pratiquement exclu de son

domaine de recherche les îles, la côte et toute la zone littorale de la Charente-Maritime à l'ouest d'une ligne Saintes-Pons, sur une bande d'une trentaine de kilomètres de large. Or, c'est justement dans cette zone littorale qu'ont été mis au jour, depuis une trentaine d'années et surtout vers le tournant du millénaire, des ensembles plus ou moins homogènes d'un Néolithique ancien dont on ne conteste plus aujourd'hui les affinités cardiales. Déjà dans sa thèse, à propos des tessons à décor pivotant de la grotte de Bellefonds, il écrivait : « Il est tentant de les rapprocher de la céramique impressionnée à laquelle ils font penser tant par leur décoration que par leur pâte ». Il évoquait même une voie maritime venant du Portugal, vu leur ressemblance avec ceux de Junqueira qu'il avait eu l'occasion d'examiner (Burnez, 1976, p. 89). Bien plus tard, je dessinerai à sa demande ces tessons de Bellefonds et de plusieurs sites charentais, pour une série de travaux en collaboration.

La céramique à impressions d'affinités cardiales

L'exemple du Néolithique ancien de la Lède du Gulp, dans le Nord du Médoc, incite Burnez à entreprendre une recherche systématique dans les milieux humides environnant la basse vallée de la Charente et ses affluents, la Seugne et le Né, aux Orgeries en particulier (Roussot-Larroque *et al.*, 1986). Il y reconnaît des éléments isolés mais non, comme il l'espérait, un niveau homogène bien en place. Dans les séries céramiques issues de ses propres travaux ou de fouilles antérieures (la Sauzaie, Semussac...), il traque les tessons du Néolithique ancien et il en repère quelques-uns, dont un décor pivotant très convaincant, passé inaperçu dans le mobilier de l'enceinte fossoyée de Semussac. Pour une vision plus large, les tessons à décor pivotant de Michel Gruet aux Pichelots et d'Alain Villes à Ligueil sont rapprochés des précédents (Roussot-Larroque *et al.*, 1987; Roussot-Larroque et Burnez, 1990; Roussot-Larroque et Burnez, 1992). La présence de ce Néolithique ancien d'affinités cardiales en Saintonge maritime sera confirmée plus tard par plusieurs découvertes dans la bande côtière, à Geay, Plassay, Surgères ou Châtelailon (Marchand et Laporte, 1998; Laporte et Picq, 2002; Laporte, 2003; Rousseau *et al.*, 2009).

En Saintonge continentale, C. Burnez recueille de nouveaux éléments (fig. 1), particulièrement dans les deux enceintes fossoyées du Néolithique récent de Font-Rase à Barbezieux et de Font-Belle à Segonzac (Charente). À Font-Rase, les indices de Néolithique ancien ne sont pas anecdotiques, avec les restes d'au moins six vases différents provenant de plusieurs points de l'enceinte (Burnez, 2006, p. 19). Ils sont réunis avec les anciennes trouvailles dans une nouvelle tentative de synthèse, où pointent quelques incertitudes par rapport à ses positions antérieures (Burnez et Louboutin, 2003). Mais il y revient un peu plus tard, à propos des tessons à décor pivotant de Font-Belle (Burnez, 2006, fig. 125, n° 3, et surtout fig. 131, n° 9) : « comme ceux de Bellefonds, les décors

de ce type ont été un temps "ballottés entre les influences méridionales et les influences septentrionales" » (Burnez et Louboutin, 2003). Mais le débat « à l'heure actuelle, est dépassé, du moins sous son aspect polémique, la découverte de vases aux Ouchettes à Plassay et à la Pierre Saint-Louis à Geay [...] permet un reclassement prudent de certains tessons » (Burnez, 2006, p. 406). « La présence du Néolithique ancien sur une grande superficie du site de Font-Rase rend assez plausible l'hypothèse d'un impact du même ordre à Font-Belle » (Burnez, 2006, p. 125). Effectivement, il en trouve aussi à Font-Belle (Burnez, 2006, p. 125 et 406-407), la plupart en position secondaire, piégés dans des remplissages de fossés, mais quelques-uns provenant de niveaux profonds antérieurs au Matignons, l'expression la plus ancienne du Néolithique récent régional (chantier XII, phase 1 : Burnez, 2006, fig. 112, n° A, 7, p. 222). « Beaucoup de sites semblent avoir été occupés régulièrement dès le Néolithique ancien ». Avec d'autres témoins, comme le tesson à décor pivotant du lit de la Charente à Chérac (Gomez de Soto et Joussaume, 1987), ces vestiges céramiques du Cognaçais et du Barbezilien suggèrent que des communautés humaines du Néolithique ancien auraient essaimé de la zone maritime vers l'hinterland charentais, pour des occupations plus importantes et plus durables qu'il n'y paraît actuellement. De l'avis de C. Burnez, autant et plus que l'érosion, très active dans la région (au moins un mètre d'épaisseur disparu, selon certaines estimations), c'est le choix récurrent des mêmes sites par les populations du Néolithique récent et final qui serait responsable de la disparition presque totale des traces au sol de ces premiers agriculteurs, « probablement un choix guidé par des préoccupations économiques [...] autant les possibilités d'approvisionnement en eau pour le bétail que les terres favorables pour l'agriculture » (Burnez, 2006, p. 405).

C'est encore au Néolithique ancien qu'il rapporte des tessons de vases épais, d'une texture particulière, à impressions digitées ou ongulées sur la lèvre et la panse, de Font-Rase (Burnez, 2006, fig. 13 n° 21 et fig. 34, n° 8 à 12) et de Font-Belle (fig. 147, n° 10). Pour lui, ils « trouvent des équivalents sur la côte vendéenne, la côte landaise [médocaine plutôt] et dans le site des Ouchettes à Plassay ». Ils ne sont finalement pas si rares en Charente-Maritime; il en isole au Marais des Breuils à Berneuil, au Chaillot de La Jard (Bouchet et Burnez 1991), dans la fosse du Peuchin à Pérignac (Bouchet *et al.*, 1995), en Charente sur l'éperon de la Trache à Châteaubernard (Burnez et Louboutin, 2003, fig. 11, n° 6), tous piégés dans des contextes du Néolithique récent ou final (Burnez et Louboutin, 2003, fig. 11, n° 8). Il en identifie même dans des niveaux profonds, « pré-artenaciens » mais hétérogènes, de la diaclase (chantier IV) de Diconche à Saintes (Burnez et Fouéré, 1999, p. 23 et 52; pl. 128, n° 25-27 et 30-32, entre autres). Il les compare encore à ceux des Ouchettes, bien que des comparaisons aussi satisfaisantes existent dans le Nord du Médoc, dans des niveaux bien datés d'un Néolithique ancien antérieur à celui des Ouchettes.

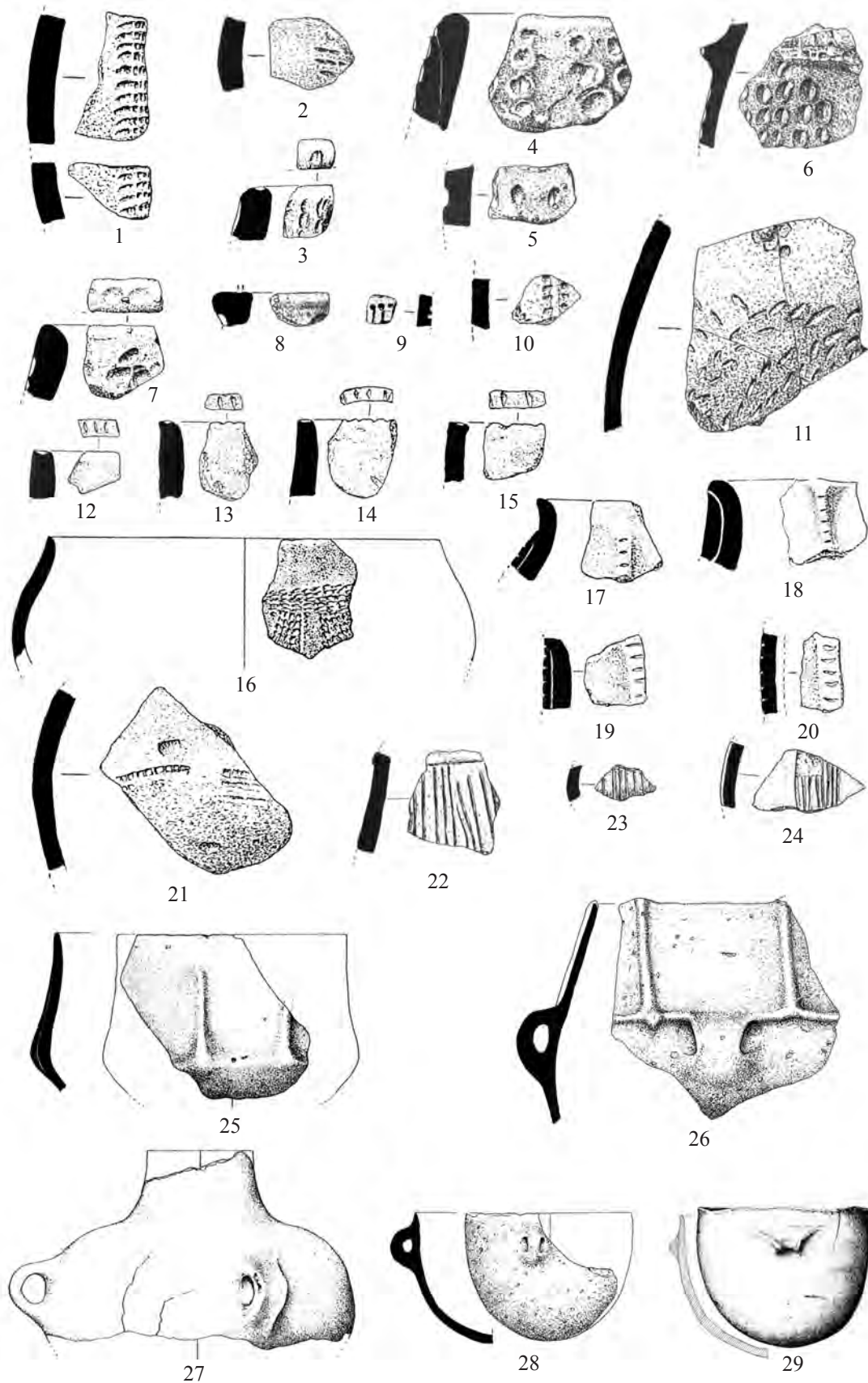


Fig. 1 – Néolithique ancien et Néolithique moyen I de la Saintonge continentale. 1-2, 11, 22-24 : Font-Belle à Segonzac (Charente); 3-8 : Font-Rase à Barbezieux; 9-10 : Diconche à Saintes; 12-17, 19-21 : les Orgeries à Courcoury; 18 : le Camp à Challignac; 25-28 : la Charente entre Saint-Simon (Charente) et Vibrac (Charente-Maritime); 29 : la Grande Allée à Aubeterre-sur-Dronne (Charente). Échelles diverses

Pour d'autres éléments, comme les bords encochés de vases non décorés, l'opinion de Burnez s'est modifiée au fil des découvertes. Aux Orgeries par exemple, ils avaient été rattachés au Néolithique ancien (Roussot-Larroque *et al.*, 1987, p. 11 et fig. 4, n^{os} 6 à 9; Burnez et Bouchet, 1996; Burnez *et al.*, 2003, fig. 13). Il adopte une position plus prudente après en avoir découvert dans les niveaux artenaciens de Diconche : « hors stratigraphie, il n'est pas possible d'en attribuer avec certitude au Néolithique ancien, même si des critères de qualité comme aux Orgeries [...] en offrent la tentation » (Burnez, 2006, p. 406). Avec la même prudence, il propose le Néolithique ancien pour des décors peignés ou brossés, horizontaux ou verticaux, qui pourraient « évoquer des décors de Leucate-Corrège », assez nombreux à Font-Belle (Burnez, 2006), peut-être présents aussi dans le mobilier céramique « pré-artenacien » de la diaclase de Diconche (Burnez et Fouéré, 1999, p. 52 et pl. 104, n^o 2). Pour des décors de lignes incisées verticales (Burnez et Louboutin, 2003, fig. 11, n^o 4) des comparaisons sont envisagées avec des tessons de la Grange à Surgères (Marchand et Laporte, 1998). À ce même contexte pourraient se rapporter des cordons verticaux marqués de coups d'ongle, aux Orgeries, par exemple (Burnez et Louboutin, 2003, fig. 13). Ces auteurs n'évoquent pas les cordons verticaux onglés de vases tulipiformes provenant des niveaux de base du Néolithique moyen des Châtelliers-du-Vieil-Auzay (Vendée). Ils invoquent des « affinités armoricaines » (Burnez et Louboutin, 2003, p. 462), alors que les fouilleurs pensent plutôt à des « influences épicaudales » (Large *et al.*, 2004, p. 230).

L'industrie lithique et les anneaux-disques

Dans l'industrie lithique taillée, le tri typologique est plus malaisé. À la rigueur, quelques petites armatures à tranchant transversal triangulaires de Font-Rase, à retouche abrupte des bords, seraient attribuables au Néolithique ancien ou moyen (Burnez, 2006, fig. 20, n^{os} 1 et 3). Des pièces comparables ont été signalées dans la grotte du Quéroy à Chazelles (Charente), dans un niveau qui a livré une bouteille à trois anses (Gomez et Joussaume, 1986). Font-Belle a produit des armatures tranchantes assez proches, mais trapézoïdales (Burnez 2006, fig. 160, n^{os} 20 et 21), les Orgeries également, avec un microburin et un fragment de microlithe (Burnez et Bouchet, 1996, fig. 10, n^{os} 1-3, 4 et 27).

Des anneaux-disques plats en roches tenaces ont été découverts dans seize sites de la région, au moins. Plusieurs chercheurs proposaient de les rattacher au Cerny. Je les pensais Néolithique ancien, et liés à la sphère cardiale (Roussot-Larroque, 1990). C. Burnez s'est rallié à mon opinion (Burnez et Roussot-Larroque, 1992 et 1995), confortée *a posteriori* par la date ancienne (6090 ± 70 BP, sur os humain) de la sépulture double de Germignac (Charente-Maritime) avec ses deux anneaux-disques plats (Laporte et Gomez de Soto, 2001). Les quatre anneaux-disques, typologiquement semblables, du Bois-Noir à Challignac, en Charente (Burnez et Roussot-Lar-

roque, 1995), pourraient aussi provenir d'une sépulture. À Germignac, les nombreuses perles discoïdes larges en test seraient un argument supplémentaire en faveur d'affinités cardiales (Laporte et Gomez de Soto, 2001). C. Burnez leur trouvait des ressemblances avec celles qu'il avait récoltées dans la grotte (sépulcrale?) de la Trache 2 à Châteaubernard (Burnez *et al.*, 1962), celles du Vieux-Bourg à Merpins, peut-être aussi celles de Bois-Bertaud à Saint-Léger (Burnez et Louboutin, 2003, p. 466). Pour les anneaux-disques du Centre-Ouest, la Saintonge ne possédant pas de roches idoine, leur caractérisation pétrographique et la recherche des sources de matière première et des ateliers de fabrication sont devenus l'un des objectifs majeurs d'un programme collectif de recherche. Ce programme, mis en place par Claude Burnez, a été confié pour le Centre-Ouest à J.-P. Floc'h et B. Bourgueil. Mais Claude, hélas, ne pourra pas commenter la publication finale de ce programme en phase d'achèvement. Dans ce contexte, il s'intéressait aussi aux ateliers de fabrication d'anneaux-disques en roche locale prospectés par C. Chevillot et son équipe dans la haute vallée de la Dronne (Chevillot *et al.*, 1999). Sur un tesson de Condat-sur-Trincou (Dordogne), récolté près d'un de ces ateliers, c'est encore lui qui le premier a reconnu un décor de coups d'ongle rappelant ceux du Néolithique ancien de Saintonge. Selon les résultats encore inédits de l'enquête, ces ateliers n'auraient cependant joué qu'un rôle mineur dans la fabrication et la circulation des anneaux-disques à destination du Centre-Ouest (Burnez, *in verbis*). Des bracelets étroits et plats, en roches diverses, appartiennent vraisemblablement aux mêmes contextes, mais on hésite actuellement à les lier plus étroitement à une sphère culturelle donnée, méridionale ou pas. Font-Rase en a livré deux fragments (Burnez, 2006, p. 125, fig. 80, n^o 4 et fig. 145, n^o 2). À Diconche, « un fragment de bracelet peut aussi à la rigueur désigner un horizon ancien » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 52 et pl. 205, n^o 6). Les populations locales du Néolithique récent et final, les Artenciens surtout, ont souvent collecté ces reliques. Leur présence dans leurs habitats n'est pas exceptionnelle, mais ne signe pas nécessairement une occupation ancienne. Celui de Diconche est en schiste comme l'un de ceux de Font-Rase. L'autre est en roche tenace; le résultat de l'analyse pétrographique n'est pas encore connu.

DU NÉOLITHIQUE ANCIEN AU NÉOLITHIQUE MOYEN I

Dans le Centre-Ouest, les datations ¹⁴C accordent au Néolithique ancien une plage temporelle qui couvrirait en gros la seconde moitié du VI^e millénaire av. J.-C. et les premiers siècles du V^e. Il est donc permis d'envisager une évolution relativement longue sur place. Déjà, certains des vestiges céramiques retenus par C. Burnez feraient hésiter entre le Néolithique ancien au sens strict et une étape un peu plus récente, Néolithique ancien évolué ou Néolithique moyen I. Isolés, le plus souvent

par défaut, dans des contextes non-stratifiés, « sur des bases uniquement typologiques », ils ne sont pas nécessairement homogènes, ni synchrones. Pour des décors de lignes pointillées ou poinçonnées, « de prudents rapprochements avec le Néolithique “épical” [entre guillemets dans le texte] » sont encore envisagés avec ceux des Ouchettes (Burnez et Fouéré, 1999, p. 52 et 620, pl. 155, n° 29).

« Les Inconnus de l'Ouest »

Dès 1995, sous le nom des « Inconnus de l'Ouest », nous avons, Claude et moi, regroupé un ensemble d'éléments qui ne trouvent pas leur place dans les cadres chronologiques et culturels existants, mais qui « semblent bien correspondre à la période intermédiaire entre Néolithique ancien et Néolithique moyen, c'est-à-dire un Néolithique moyen I » (Burnez et Roussot-Larroque, 1995, p. 136). Parmi ces « Inconnus... », nous évoquons une petite série de vases à embouchure refermée ou à col, décorés de points imprimés à la baguette en bande horizontale près du bord et/ou en champs triangulaires en relation avec des anses. Ils provenaient de deux sites de Saintonge méridionale : la grotte du Bois-Bertaud à Saint-Léger (Leduc *et al.*, 1987 ; Gachina *et al.*, 1991) et la Garde à Barzan, Charente-Maritime (Cassen, 1991) « qui ont été unanimement attribués au Néolithique ancien mais dont les affinités ne sont pas claires » (Burnez, 2006, p. 407). Malheureusement dépourvus de contextes stratigraphiques fiables, après avoir été un temps attribués à un Cerny-Sud (Constantin, 1990), notion abandonnée depuis (Constantin, 1997), ils forment encore actuellement un groupe un peu flottant, quelque part entre un Néolithique ancien finissant et un Néolithique moyen I, voire II. « Les vases de Barzan et de Saint-Léger cités à propos du Cerny-Videlles, mais sans être inclus dans cet horizon culturel (Louboutin et Simonin, 1997) pourraient appartenir au même ensemble. La difficulté est de situer chronologiquement ce style particulier de céramique poinçonnée que rien ne nous permet actuellement de rattacher plutôt au Néolithique ancien (de tels décors existent à Leucate-Corrèze et Camprafaud) qu'au Néolithique moyen I, encore peu étoffé aujourd'hui » (Burnez et Louboutin, 2003, p. 462). On devrait peut-être rappeler ici des fragments de vase décorés d'impressions à la baguette, issus de niveaux inférieurs de l'abri des Rocs à Bellefonds. Très vraisemblablement, ils n'appartiennent pas au même ensemble que les tessons à décor pivotant, mais doivent être plus récents (Patte, 1971 ; GENACO, 1998). Ailleurs, d'autres variétés de décors se situent aussi dans cette zone indécise entre Néolithique ancien et moyen. Dans la diachronie de Diconche, sur un minuscule tesson, des incisions verticales profondes, sommées de points imprimés (Burnez et Louboutin, 2003, fig. 11, n° 3), ont été rapprochées de l'ornementique épical. À Diconche et à Segonzac, d'autres décors de lignes verticales pointillées, au peigne à deux dents, sont d'attribution plus difficile. L'exiguïté des fragments, et parfois leur mauvais état de conservation, ne permettent pas de

reconstituer l'organisation du décor. C. Burnez s'interroge encore sur un tesson de Font-Belle à « curieux décor d'une nervure obtenue par des impressions latérales, probablement avec le même objet dont la pointe gauche semble avoir été bifide et la droite unique » (Burnez, 2006, fig. 117, n° 10) ; « dans la fosse de Diconche il s'en trouve un identique. Typologiquement, des rapprochements avec le Bassin Parisien semblent envisageables, mais en Saintonge ? » (Burnez, 2006, p. 227).

Des vases fins, à trois anses, à cordons lisses, à moustaches, ou sans décor...

À ces « Inconnus... » s'ajoute une petite série de vases fins, lisses, à panse sphérique, comprenant des bouteilles à trois anses, parfois associées à des boutons. L'une d'elles a été tirée du lit de la Charente à Saint-Simon (Billaud et Burnez, 2000 ; Billaud *et al.*, 2001 ; Burnez *et al.*, 2003 ; Burnez et Louboutin, 2003, fig. 14). Dans ce même secteur, l'un des pieux plantés relevés par l'équipe de plongeurs dans le lit du fleuve, le « piquet 27 », a donné une date (5965 ± 50 BP) qui correspondrait mieux au Néolithique ancien qu'à un Néolithique moyen I, mais il n'y a pas de relation directe entre les objets recueillis et les pieux datés. Une autre bouteille à trois anses provient de la grotte du Quéroy à Chazelles, en Charente (Gomez et Joussaume, 1986). Un autre vase à trois anses provient de Port-Punay à Châtellaillon, où les datations sont malheureusement dispersées (Rousseau *et al.*, 2009, fig. 54). Ces vases à trois anses seraient à rapprocher de la grande bouteille à trois anses du Muguet-Ouest à Saint-Rabier en Dordogne (Poissonnier, 2001). De la Charente, dans ce même secteur de Saint-Simon, proviennent aussi des vases à cordons lisses verticaux ou en résille, de toute évidence plus anciens que les décors plastiques de type Matignons du Néolithique récent (Billaud *et al.*, 2001 ; Burnez *et al.*, 2003).

Un ensemble quelque peu différent du précédent, réunissant des vases plutôt fins, pourvus de cordons lisses ou d'anses à « moustaches » a été rapproché du groupe de Chambon, présent en Poitou, en particulier dans les sépultures de la Goumoizière à Saint-Martin-la-Rivière/Valdivienne (Patte, 1971 ; Airvaux, 1996). Pour l'une d'elles, une date, 5945 ± 70 BP, sur os humain, renverrait plutôt au Néolithique ancien, au sens strict, qu'à un Néolithique moyen I. Pour les vases du Lidon à Arçais, Deux-Sèvres (Cassen, 1987), de Fléac et d'Aubeterre-sur-Dronne, Charente (Burnez *et al.*, 1997), de Mortantambe à Cabariot près de Rochefort, Charente-Maritime (Toledo i Mur et Petitot, 1998) ou de Brantôme, Dordogne (Cassen et L'Helgouach, 1992, fig. 7) « une affinité avec les céramiques de Chambon [...] est plausible » (Burnez et Louboutin, 2003, p. 462). Moins fragmentaires en général que ceux du Néolithique ancien, ce sont « très souvent des découvertes isolées que leur intégrité pourrait attribuer à un contexte sépulcral » (Burnez et Louboutin, 2003). Finalement, « la position géographique du Centre-Ouest, trou noir dans lequel toutes les influences du territoire français viennent s'engouffrer, se fondre, a probablement

généralisé une originalité dès le Néolithique ancien [...]. Les vases déjà cités de Saint-Simon, d'Aubeterre (Charente) et ceux du Lidon à Arçais (Deux-Sèvres) pointent vers d'autres horizons : Montbolo pour les uns, Chambon pour les autres » (Burnez, 2006, p. 409). Cependant, pour le Lidon, S. Cassen précise que « l'homogénéité des formes reconstituables n'est pas vérifiée » (Cassen, 1998, p. 78). « Les rares éléments rattachés au Néolithique moyen, tel Brantôme [...] ou la Belle Allée à Aubeterre permettent pour le premier site de se tourner vers le Chasséen, alors que dans le second site vers le groupe de Montbolo » (Burnez *et al.*, 1997). À Brantôme, les restes d'un vase-support proviendraient du même dépôt de pente que le vase à « moustaches », mais cela vaut-il association stratigraphique ? Précisons aussi que, dans la publication originale, l'attribution du vase d'Aubeterre-sur-Dronne a été laissée en suspens entre Néolithique moyen I et Néolithique récent (Burnez *et al.*, 1997). Enfin, pour certains vases à moustaches, C. Burnez suspectait le dessinateur d'avoir gratifié lesdites moustaches d'un développement trompeur, qu'on ne retrouve pas sur les originaux (Burnez, *in verbis*). Ces incertitudes, chronologiques et autres, tendraient à relativiser certains des rapprochements proposés avec la céramique de Chambon ou celle de Montbolo.

Du Néolithique ancien au Néolithique moyen I : le polymorphisme des sépultures

La sépulture double de Germignac, en pleine terre semble-t-il, ne paraît pas s'être distinguée par une architecture d'une visibilité particulière. Celles de la Goumoizière, véritable nécropole de coffres de dalles, appartiennent au Poitou, et non à la région étudiée. On peut en dire autant des sépultures de la Jardelle à Dissay (Vienne), en Poitou elles aussi (Pautreau *et al.*, 2004). Dans un cas comme dans l'autre, l'existence d'un ou plusieurs tertres n'a pas pu être clairement mise en évidence. On ne peut l'exclure, mais le gigantisme architectural n'est pas établi. Cette question du gigantisme funéraire, inévitable dans les pays d'Ouest, Claude Burnez se l'est posée très tôt ; il lui a consacré l'une des parties les plus importantes de sa thèse. Ses recherches prématurément abandonnées dans la nécropole de tumulus de Bougon ne lui avaient pas permis d'y répondre. La reprise des fouilles par J.-P. Mohen a apporté, entre autres, des datations anciennes, autour de 5800 BP, pour des restes humains issus de petits coffres inclus dans les tertres géants E et F (Mohen et Scarre, 2002 : voir en particulier Duhing, p. 114). En 2003, une interprétation a été proposée (Burnez et Louboutin, 2003, p. 470) qui se rapproche de celle de C. Boujot et S. Cassen pour les tertres bas carnacéens de Bretagne (Boujot et Cassen, 1992) ou de la reconstitution proposée des états successifs du tertre allongé de Prissé-la-Charrière, en Poitou (Laporte *et al.*, 2002). De petits monuments comme le « dolmen » F0, inclus à l'une des extrémités du long tumulus F de Bougon, n'auraient pas été à l'origine des dolmens, mais des caveaux fermés (il en a subsisté de semblables, vidés peut-être mais jamais rouverts par la

suite, dans certains tertres de la nécropole). Lors d'une phase ultérieure d'utilisation, certains d'entre eux – dont peut-être le F0 – auraient été transformés en dolmens par l'adjonction d'un couloir d'accès.

Les auteurs précités ont omis d'évoquer les tessons décorés de coups d'ongle (« style 1 » de Bougon) mis au jour dans des terres du tumulus B, qui renfermait aussi « deux coffres pré-mégalithiques » vides – ou vidangés de leur contenu dès le Néolithique ? – (Mohen et Scarre, 2002, p. 75-76, p. 87 et fig. 141), et le fragment d'anneau plat en serpentinite importée, découvert devant la façade ouest du tumulus F (Mohen et Scarre, 2002, p. 86 ; Querré, *in* Mohen et Scarre, 2002, p. 167). Il a été dit ailleurs que « les tessons à décor imprimé trouvés entre les chambres B1 et B2 à Bougon, évoquant le Néolithique ancien de la côte vendéenne voire celui de la Saintonge et du Médoc, ne peuvent être mis en relation directe et fiable avec aucune construction funéraire » (Bailloud *et al.*, 2008). Pourtant, ils s'accorderaient parfaitement avec la série la plus haute des datations sur os humains de Bougon. Dès le Néolithique ancien, au plus tard au Néolithique moyen I, la vocation funéraire de Bougon semble pouvoir être affirmée plus fermement qu'on ne l'a fait [je donne ici mon opinion personnelle]. La chambre F0 abritait plusieurs individus dont les dates montrent qu'ils remontent justement à cette époque ancienne. Cette chambre fonctionnait-elle alors comme sépulture multiple ou comme tombe collective ? Les remarques de Philippe Chambon soulignent les problèmes liés à des interventions humaines néolithiques anciennes. L'introduction de défunts plus « jeunes » de 500 ans en fait évidemment partie. Les perturbations signalées par l'anthropologue (mise en évidence d'une zone de circulation, déplacements de certains ossements), pourraient alors signifier la réouverture du coffre, et pourquoi pas, à cette occasion ou plus tard, l'adjonction d'un couloir. « La présence de trois squelettes relativement complets ainsi qu'un lot de connexions partielles, plaident pour le dépôt primaire d'au moins quatre à cinq individus ». On retiendra encore le fait que « la sépulture ne comportait pas que des individus entiers » (Chambon, *in* Mohen et Scarre, 2002, p. 136). L'absence d'offrandes funéraires dans la chambre F0 pourrait constituer un autre signe de cette première époque d'utilisation : elles font souvent défaut dans les sépultures anciennes. Dans le scénario proposé, la partition des dates en deux séries les plus hautes correspondant au Néolithique ancien, les plus basses au Néolithique moyen II a « conduit à une certaine confusion » (Chambon, *ibid.*). Mais cette partition s'expliquerait peut-être mieux dans l'hypothèse où la chambre F0 aurait d'abord fonctionné comme un coffre fermé, avant d'être plus tard ouverte pour de nouvelles sépultures, et transformée en mégalithe « normal » communiquant avec l'extérieur.

Dans la grotte d'Artenac (Bailloud et Burnez, 1962 ; Bailloud *et al.*, 2008), la datation de restes humains en vue de la publication définitive a provoqué la surprise, en signalant l'existence de dépôts funéraires bien antérieurs au Néolithique final. L'un des défunts, en position

contractée, a été daté de 5750 ± 90 BP (Bailloud *et al.*, 2008, p. 35-36). « Il devint alors évident que les pratiques funéraires de cette période qui semblait avoir, du moins dans la région, favorisé les sépultures mégalithiques, méritaient une approche plus systématique » (Bailloud *et al.*, 2008, p. 39). Cette sépulture se situerait en parallèle chronologique avec un Néolithique ancien évolué ou un Néolithique moyen I, légèrement postérieur à la première série des dates de Bougon F0 et E. Ce dépôt funéraire individuel en grotte est une manifestation frappante du polymorphisme funéraire qui, dès cette époque, caractérise la région (Bailloud *et al.*, 2008, p. 110-113). On retiendra encore la forte représentation dans la grotte d'enfants jeunes ou très jeunes, dans une cuvette à la base des dépôts. Vers la même époque, d'autres cavités karstiques de la région, comme la grotte des Perrats à Agris (Charente), accueillait aussi des sépultures (Boulestin et Gomez, 1998). Dans le mobilier céramique de la grotte d'Artenac, le seul vestige censé être plus ou moins contemporain de ce dépôt funéraire (mais pas directement associé) serait un petit vase en bouteille à panse sub-sphérique non décoré (Bailloud *et al.*, 2008, fig. 16, n° 1). Selon les auteurs « l'absence de carène tout comme celle de vase support incitent à proposer une attribution au Néolithique moyen I ce qui s'accorde bien avec la date ¹⁴C ». Une comparaison est proposée avec la céramique des chambres E1 et E2 du tumulus E de Bougon (style 2 de J.-P. Mohen ; Bailloud *et al.*, 2008).

Dans ce texte, paru en 2008, refait surface l'ancienne subdivision du Néolithique moyen proposée par C. Burnez dans sa thèse. Elle distinguait le « groupe des Cous » du Chasséen. Le premier était considéré comme antérieur au second, avec, en filigrane, la distinction de deux formes de sépultures architecturées : les chambres rondes ou polygonales pour le premier, les chambres quadrangulaires pour le second. « Anciennement appelé "groupe des Cous" ce Néolithique moyen n'est en fait représenté avec certitude que dans des contextes funéraires, dans la grotte des Perrats à Agris en Charente (Boulestin et Gomez de Soto, 1998) et surtout dans la nécropole de Bougon » (Bailloud *et al.*, 2008, p. 101). Mais, sur l'époque de construction des tertres géants qui ont hébergé ces coffres, et sur d'éventuels états antérieurs moins spectaculaires, on possède encore trop peu d'informations. Prudents ou sceptiques, Claude Burnez et sa collaboratrice se bornent donc à conclure : « Émise il y a déjà plus de 40 ans (Arnal et Burnez, 1961), débattue aujourd'hui avec âpreté parfois, cette interprétation est en réalité encore non réellement démontrée, en raison des datations hautes de certains dolmens à couloir mais aussi de l'indigence, voire de l'inexistence de matériel dans les caveaux fermés, ou considérés comme tels (Le Cruchaud, La Jardelle, Bougon F0). Soulignons que cette succession chronologique plausible n'implique, à nos yeux, aucune filiation attestée [...]. Les recherches sur le mégalithisme, très actives, ne nous semblent pas encore assez abouties pour envisager une synthèse qu'il ne nous appartiendrait de toutes façons pas de prendre en charge » (Burnez et Louboutin, 2003, p. 470).

Le tumulus géant trapézoïdal du Cruchaud à Sainte-L'Heurine

Curieusement, après sa première (et dernière) année de fouille à Bougon, jamais par la suite Claude Burnez n'avait entrepris de fouiller l'un de ces grands tertres dont sa région d'étude ne manque pourtant pas. De ses conversations, il semblait ressortir que cela le tentait peu, d'abord parce qu'il déplorait « la fouille frénétique des mégalithes dans les décennies passées » (Burnez *et al.*, 1999), peut-être aussi parce qu'il n'en attendait pas de réponses aux questions qui l'intéressaient. Pourtant, il s'est finalement résolu à diriger une opération de diagnostic ciblée, volontairement limitée, sur le tertre géant non-mégalithique du Cruchaud à Sainte-L'Heurine (Charente-Maritime). Elle a révélé l'utilisation d'un mode de construction original, à base de calcaire pulvérulent, maintenu par des cloisonnements faits de mottes de terre herbeuse empilées, autour d'un dôme exclusivement constitué de mottes. La faible résistance de ces matériaux serait responsable de la disparition de bon nombre d'entre eux. Il n'en n'aurait subsisté que les structures en creux, tels peut-être les « hippodromes » détectés sur photos aériennes, en particulier par Maurice Marsac, en certains secteurs de la Saintonge et autour du marais Poitevin. Au Cruchaud, la disproportion est flagrante entre la « discrétion » (jusqu'à l'effacement) de la chambre funéraire et le gigantisme du tertre. Celui-ci, de plan trapézoïdal, orienté NNE-SSO, est long de plus de 110 mètres pour une trentaine de mètres de largeur maximum, et encore haut de trois mètres à son extrémité la plus large. Sa fouille très partielle a révélé une tranchée délimitant le pourtour. Complété, son tracé au sol pourrait donner « une forme proche de celle des monuments de type Dissay, c'est à dire Balloy ou Passy » (Burnez *et al.*, 2003, p. 302). Le seul objet considéré comme appartenant au mobilier primaire, un sphéroïde à perforation biconique, ressemblerait assez à des objets similaires – dont certains recueillis en contexte Néolithique moyen – n'était le fait qu'il est en calcaire, et non en roche tenace comme il est habituel, ce qui le rapprocherait davantage du « poids de bâton à fouir » du Néolithique ancien méridional de la grotte Gazel. Des terres du tumulus provient une industrie du silex taillé comprenant des triangles, de petites armatures tranchantes trapézoïdales, deux proto-flèches tranchantes type Montclus et la base d'une armature perçante à base concave. L'hypothèse de départ de l'analyse a été que « l'industrie lithique ne peut aucunement être associée à l'édification du monument. Elle appartient à une occupation antérieure et extérieure au tumulus. Il s'agit en effet d'éléments piégés dans les mottes herbeuses apportées sur le site ». Cette analyse a donc débouché sur une répartition de cette petite série d'industrie lithique, par tri typologique, en trois étapes différentes : un Mésolithique 1 (Sauveterrien), un Mésolithique 2 (Mésolithique final) et enfin un Néolithique ancien (Marchand, *in* Burnez et Louboutin, 2003, p. 307-310). L'hypothèse d'un lien entre cette industrie et l'édification du tertre allongé n'a pas été envisagée. Deux dates cohérentes, sur os humains,

se situent autour de 4500-4260 av. J.-C. Sensiblement plus récentes que la série ancienne des dates de Bougon, elles sont à peu près synchrones de celles de la structure 16 STP de Dissay et de certains dolmens charentais (Chenon, chambre T du tumulus B1), à la transition Néolithique moyen I-Néolithique moyen II. D'où peut-être cette conclusion pessimiste et désabusée : la fouille des longs tumulus « a fait l'objet d'études approfondies qui mettent bien en lumière l'impossibilité actuelle d'ordonner dans le temps un classement typologique détaillé » (Burnez et Louboutin, 2003, p. 470). Claude Burnez attendait-il des dates plus anciennes ?

LE NÉOLITHIQUE MOYEN II

« Le Néolithique moyen est, étrangement, ce qui manque le plus dans la vallée de la Charente par comparaison avec le Néolithique ancien [...]. C'est un irritant problème qu'il serait vain de vouloir écarter par l'hypothèse d'une perdurance du Néolithique ancien polymorphe, autant que par un vieillissement exagéré du Néolithique récent [...]. Le mégalithisme côtier et celui de l'hinterland avec les longs tumulus et les dolmens angoumoisins, entre lesquels s'insère la vallée moyenne de la Charente, permettent de penser que notre connaissance de cette longue période achoppe pour des raisons géomorphologiques et non par une carence de l'occupation » (Bouchet et Burnez, 1992, p. 32).

Malgré ses efforts, comme pour les périodes plus anciennes du Néolithique, Burnez n'a pu mettre au jour sur son territoire de recherche un ensemble homogène, habitat ou sépulture, attribuable au Néolithique moyen II. Cela faisait partie de ses regrets. Dans sa thèse, on l'a dit, il attribuait au « groupe des Cous », antérieur pour lui au Chasséen, la construction des tumulus géants à sépultures individuelles, « parallèlement aux tombes collectives » (Bouchet et Burnez, 1992, p. 94). C'est à cette entité que pourraient se rapporter plus ou moins, selon J.-P. Mohen, les tessons du « style 2 » de Bougon qui « présente des similitudes avec les céramiques bretonnes de Carn et de Guennoc mais aussi une certaine variété plus proche d'un post-cardial de type Montbolo [...] ». Quelques rapprochements peuvent être faits aussi avec le Portugal (Poço da Gateira) ». Petits, globuleux, sans décor, les vases ont parfois l'embouchure resserrée et une légère rupture du profil. Les rares préhensions sont des boutons et une petite anse peu dégagée. Le « style 3 » est issu du précédent. Le « style 4 » de Bougon correspond au Chasséen, avec une qualité technique supérieure, des vases-supports, décorés ou non, et des écuelles carénées (Mohen, 1986). Dans cette interprétation du mobilier céramique de Bougon, la bipartition proposée par Burnez en 1976 est maintenue, en même temps qu'une certaine antériorité de l'ex-« groupe des Cous » sur le Chasséen.

Par la suite, la reprise des fouilles dans le dolmen des Cous a eu pour résultat d'exclure du groupe le site éponyme lui-même (Joussaume *et al.*, 1994). Mais cela n'a

pas forcément remis totalement en cause le bien-fondé de la distinction, dans le Centre-Ouest, du Chasséen proprement dit et d'un (ou des) groupe(s) différent(s), légèrement antérieur(s) ou contemporain(s) de ce dernier. En Vendée, un Néolithique moyen occidental (NMO) engloberait l'ancien groupe des Cous, des éléments du Chasséen occidental comme les vases-supports et, aux Châtelliers-du-Vieil-Auzay, de fortes influences d'un Néolithique moyen armoricain lui-même pluriel. Au sud du marais Poitevin, dans le Nord de la Charente-Maritime, l'ancienne province d'Aunis affiche souvent des affinités plus marquées avec la proche Vendée ou le Poitou qu'avec la Saintonge. Dans ce secteur, dans la nécropole de Champ-Châlon à Benon, des tumulus, mégalithiques ou non, ont livré des mobiliers du Néolithique moyen II régional, incluant des vases-supports (Joussaume, 1998). À ce Néolithique moyen II est vraisemblablement due la construction de la majorité des dolmens « atlantiques » et « angoumoisins », selon la terminologie adoptée par C. Burnez dans sa thèse, sans qu'on puisse actuellement étayer solidement, dans le cadre régional, l'hypothèse d'une priorité chronologique des premiers sur les seconds.

Encore le polymorphisme funéraire...

En Saintonge, dans les quelques mégalithes fouillés durant sa première « carrière » (dolmens de Châteauroux à Tonny-Charente et de Séchebec à Cognac), ou dans le tertre long de la Grosse Motte de Bouhet, dont il avait suivi la destruction, Claude Burnez n'avait eu affaire qu'à des monuments construits (ou réutilisés) après le Néolithique moyen. Lors de sa fouille de sauvetage avec Bailloud dans la grotte d'Artenac, rien n'avait permis de soupçonner l'existence de dépôts funéraires bien antérieurs au Néolithique final. Dans cette cavité pourtant, le polymorphisme funéraire attesté dès le Néolithique ancien se poursuit au Néolithique moyen II. De nouveaux défunts ont été déposés dans la grotte. Trois dates ¹⁴C situent ces dépôts funéraires entre 5450 ± 70 et 5320 ± 40 BP (Bailloud *et al.*, 2008, p. 36), dans une fourchette chronologique sensiblement plus récente que le premier squelette daté, mais encore relativement ancienne pour cette période. Dans le mobilier, aucun vestige céramique ou lithique ne peut être mis en relation avec les sépultures. « Ce Néolithique moyen II est en réalité, dans ses aspects les moins mal connus, une sorte de nébuleuse où le Chasséen véritable, à vases-supports, avoisine des ensembles apparentés ou assimilés [...]. C'est cependant dans un contexte très majoritairement funéraire et monumental qu'il a été rencontré [...]. Il ne faut cependant pas s'étonner outre mesure d'une carence de mobilier dans cet horizon. En effet, les vestiges tant céramiques que lithiques sont, dans les dolmens à couloir angoumoisins, sinon tout aussi absents du moins très limités en nombre [...] Cette pauvreté caractérise aussi les grottes ayant livré des témoins du Néolithique moyen I ou II » (Bailloud *et al.*, 2008, p. 100). En tout cas, dans l'utilisation de la cavité à des fins sépulcrales, les deux premières vagues

de dépôts funéraires, Néolithique moyen I et Néolithique moyen II, ont dans leur « gestion » des restes humains des traits communs qui les distinguent nettement de la phase récente du Néolithique final. Durant cette phase ancienne « dominant les dépôts en connexion (avec, soulignons-le, des corps en position contractée et la présence attestée d'enfants) » (Bailloud *et al.*, 2008, p. 105).

Des témoins dispersés

« Les habitats qui, normalement, auraient dû accompagner les dolmens angoumoisins côtiers, peut-être aussi les dolmens angevins du Cognaçais, demeurent largement inconnus. Le fait est rendu plus incompréhensible alors qu'une bonne partie des silex du Crétacé utilisé sur les Châtelliers-d'Auzay (Vendée) provient de la Saintonge » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 53). C'est à P. Fouéré qu'est due la mise en évidence d'importations de silex saintongeais dans ce site vendéen (Fouéré, 1994). Comme pour le Néolithique ancien, Claude Burnez s'efforce de traquer les moindres éléments pouvant se rattacher à une occupation presque entièrement effacée (fig. 2). Les vases-supports (ou coupes à socle), relativement fréquents dans les mégalithes, et presque toujours de plan circulaire, sont rarissimes dans les habitats. C. Burnez en cite cependant quelques exemples : outre Les Châtelliers-d'Auzay en Vendée, celui de Recoux à Soyaux (Charente) et un exceptionnel vase-support cubique de Semussac (Charente-Maritime). Le fragment à décor pointillé de Saint-Seurin-de-Palenne (Charente-Maritime) est malheureusement une trouvaille isolée (Bouchet et Burnez, 1989). À Font-Belle, un tesson à points imprimés à la coquille de bigorneau aurait pu appartenir à un « possible vase-support » (Burnez, 2006, p. 45, p. 271 et fig. 147). Dans l'industrie lithique du même site, quelques éléments suggèrent aussi une période antérieure aux Matignons (Burnez, 2006, fig. 160 n° 20 ; p. 162, n°s 6-8 ; p. 163, n° 17).

Certains des pieux plantés dans le lit de la Charente de Saint-Simon à Vibrac ont donné des dates du Néolithique moyen, autour de 5220-5210 BP. Même s'il n'ont pu s'intégrer à des plans cohérents, et même si la nature des installations auxquelles ils appartenaient n'est pas clairement élucidée à ce jour, du moins certains vases recueillis dans ce contexte peuvent se rapporter à cette période (Billaud et Burnez, 2000 ; Billaud *et al.*, 2001 ; Burnez *et al.*, 2003). Dans les sites qu'il sondait ou fouillait – le plus souvent des enceintes fossoyées du Néolithique récent et final – Claude Burnez s'est attaché à détecter des témoins sporadiques du Néolithique moyen, comme il l'avait fait pour le Néolithique ancien. À Font-Rase, deux vases d'excellente qualité, pourvus d'une barrette allongée à perforation horizontale, évoqueraient pour lui cette période (Burnez, 2006, fig. 3, n° 1 et fig. 35, n° 2). Le second provient d'une structure en creux résiduelle, antérieure à l'enceinte fossoyée des Matignons. Mais ces éléments disparates et dispersés ne permettent pas de proposer une vue d'ensemble cohérente du Néolithique moyen de la région.

L'habitat au Néolithique moyen II : un bâtiment domestique à Challignac ?

C'est surtout au Camp de Challignac, dont le mobilier appartient en grande majorité au Néolithique final arténacien, que C. Burnez a noté des indices d'occupation antérieure qu'il attribue au Néolithique moyen II. Pour lui, une écuelle assez fine, à anse prismatique à perforation horizontale, se rattacherait typologiquement à cette période, ainsi que deux autres anses analogues (Burnez, 2010, p. 45 et fig. 45, n° 1). Pour comparaison, il invoque encore le vase de la Grande Allée à Aubeterre-sur-Dronne, en Charente, dont l'attribution, comme on l'a dit plus haut, a été laissée en suspens entre un Néolithique moyen I (cf. *supra*) et un Néolithique récent I, type Matignons (Burnez *et al.*, 1997). C'est encore au Néolithique moyen qu'il attribue des languettes triforées de Challignac, même si l'on connaît dans l'Artenac des formes proches pourvues de deux perforations, voire trois. « Nous ne pensons pas que les prises triforées du Camp puissent appartenir à un horizon plus récent que le Néolithique moyen » (Burnez, 2010, p. 46 ; fig. 45, n°s 2 à 4 ; p. 371, n° 8). D'après lui encore, un cordon vertical incisé partant d'un bord (Burnez, 2010, p. 45 ; fig. 45, n° 53 ; p. 338), rappelant des exemples similaires des Orgeries et des Châtelliers-d'Auzay (cf. *supra*), pourrait même être plus ancien. Il s'interroge aussi sur l'interprétation d'un tesson à décor en damiers : vase-support, ou diabolo arténacien ? (Burnez, 2010, fig. 71, n° 5 et p. 401).

Dans l'outillage poli, un fragment de hache en éclogite alpine (Bourgueil et Floc'h, *in* Burnez, 2010, p. 121) pourrait appartenir à une même occupation du Néolithique moyen. Dans le mobilier lithique taillé, une composante minoritaire présente des caractères particuliers : une industrie lamellaire et quelques microlithes (trapèzes à tronçatures abruptes, qualifiés d'armatures tranchantes). De la structure XI (rempart) proviennent aussi des lamelles, un nucléus à lamelles et un trapèze microlithique à retouche abrupte (fig. 72, n°s 1 à 5 et fig. 146, n°s 1-4), et de la structure IX (« pied du rempart »), un autre trapèze et des lamelles à retouches et poli d'utilisation (fig. 147, n°s 1-4), que Burnez pense antérieurs à l'Artenac (p. 56 et fig. 45). Majoritairement rencontré dans ce secteur du site (67 des produits de débitage sur un total de 84, soit près de 80%), ce débitage lamellaire, pour lui, signalerait une occupation anté-arténacienne.

C'est aussi au Néolithique moyen II qu'appartendraient les fondations d'un bâtiment domestique. En effet, au pied du rempart du Néolithique final, la fouille qu'il dirigeait a mis en évidence les fondations d'un édifice plus ancien (« structure 1 »), amputé par une carrière néolithique d'extraction de blocs calcaires. Seule la partie orientale de ces fondations a subsisté. « C'est justement dans ce secteur qu'ont été découverts d'assez nombreux vestiges d'un horizon bien antérieur à l'Artenac » (Burnez, 2010, p. 35-36 ; p. 45-46 ; fig. 47-48 et pl. 33). Le plan est matérialisé par une tranchée de fondation dans laquelle étaient implantés des poteaux de fort diamètre. Le bâtiment était orienté NNE-SSW. La profondeur de

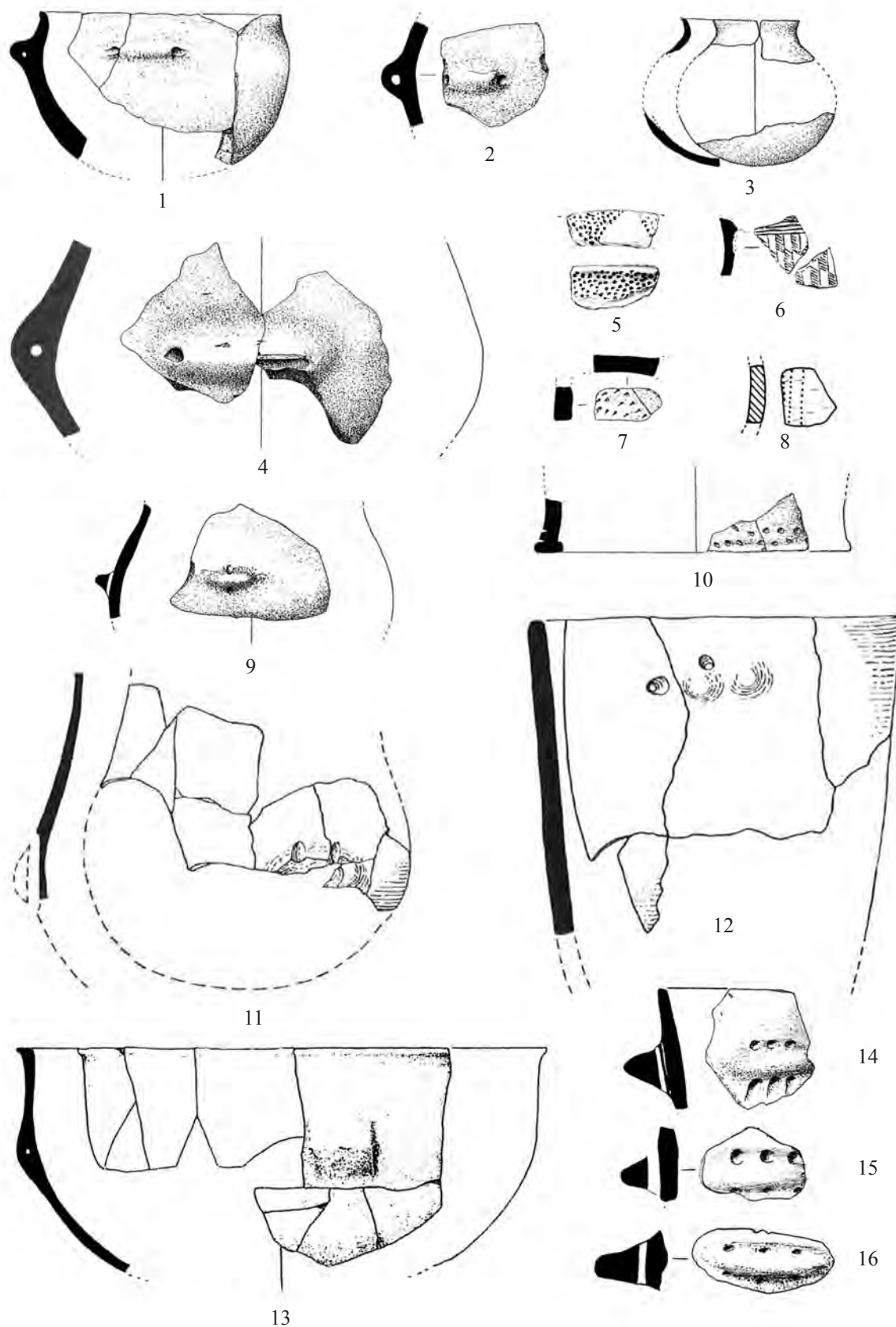


Fig. 2 – Néolithique moyen II de la Saintonge continentale. 1 et 4 : Font-Rase à Barbezieux ; 3 : grotte d'Artenac à Saint-Mary (Charente) ; 4 et 9 : Font-Belle à Segonzac (Charente) ; 5 : les Grands Prés à Saint-Seurin-de-Palenne (Charente-Maritime) ; 6 : le Camp à Challignac (Charente) ; 7 : La Grande Prairie à Vibrac (Charente-Maritime) ; 11-12 : les Matignons à Juillac-le-Coq (Charente), sondage C ; 13-16 : le Camp à Challignac. Échelles diverses.

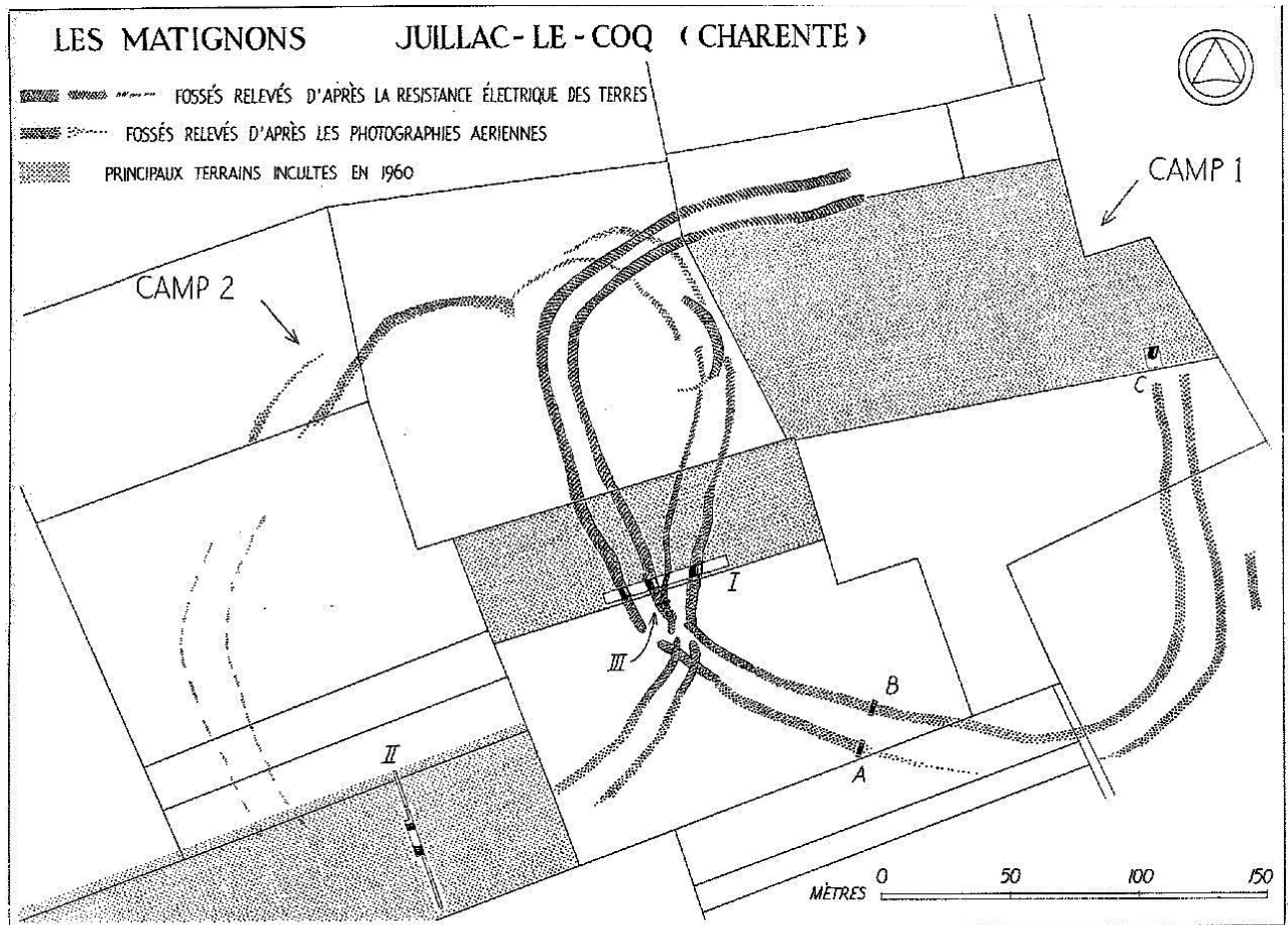
certains trous de poteau atteint encore un mètre. Ce pourraient être des éléments porteurs du faîtage d'un bâtiment couvert. La paroi s'incurve vers une façade qui comporte une interruption correspondant à une entrée. La présence d'un trou de poteau plus important, doublant celui de l'entrée, pourrait faire penser à un porche. S'il s'agit bien d'un bâtiment du Néolithique moyen II, comme le pense C. Burnez, ce serait dans la région le premier exemple d'un bâtiment domestique de cette période.

Un temps, il avait envisagé d'implanter une fouille sur l'éperon de la Trache à Châteaubernard, surplombant les grottes. Il espérait y trouver des niveaux en place, non contaminés par des occupations postérieures (Burnez et Fouéré, 1990, p. 34-35). Ce projet finalement n'a pas répondu à ses attentes. Est-ce parce qu'il n'avait pu réaliser son espoir de fouiller un site du Néolithique moyen en Saintonge continentale? Délaissant pour une fois son fief cognaçais, au tournant du millénaire, il a entrepris une opération au Puy-du-Fournet à Saint-Cernin-de-Larche (Corrèze). Le mobilier archéologique ainsi recueilli, joint à celui de recherches plus anciennes, sera attribué au Chasséen (Burnez *et al.*, 2001) en dépit de l'absence des marqueurs spécifiques, seuls susceptibles d'identifier le Chasséen au sens strict au sein de la nébuleuse du Néolithique moyen régional. Deux dates confirment au moins

l'attribution au Néolithique moyen et au début du Néolithique récent : 5135 ± 50 et 4720 ± 125 BP.

LE NÉOLITHIQUE RÉCENT I : LA CULTURE DES MATIGNONS

Aux Matignons (Juillacq-le-Coq, Charente), les fouilles de Claude Burnez et Humphrey Case en 1960 ont révélé qu'un « groupe ethnique nouveau et original » avait précédé en Saintonge celui de Peu-Richard. La fouille a porté sur les deux enceintes à fossés sécants révélées par les photos aériennes (fig. 3). L'analyse de leurs intersections a établi que l'enceinte orientale, recoupée par l'enceinte occidentale peu-richardienne, était donc la plus ancienne. Les vestiges issus de la première enceinte présentaient des caractères originaux, étrangers au Néolithique moyen chasséen comme au Peu-Richardien. Depuis peu, grâce aux efforts de C. Burnez, le Peu-Richardien avait été correctement attribué au Néolithique récent, contre l'avis de ceux qui en avaient fait une « civilisation chalcolithique ». Peu après, la fouille de sauvetage de Soubérac à Gensac-la-Pallue, en Charente (Burnez, 1965) devait confirmer la succession Matignons–



2. Les camps des Matignons.

Fig. 3 – Les Matignons à Juillac-Le-Coq (Charente). Plan des deux enceintes fossées sécantes ; camp 1 (à droite) : culture des Matignons ; camp 2 (à gauche) : culture de Peu-Richard. D'après Burnez et Case, 1966.

Peu-Richard, reconnue ensuite sur d'autres sites de la région.

La céramique du Matignons se caractérise par la coexistence de vases à fond rond, aplati et plat. Les écuelles à fond rond ou aplati peuvent avoir une faible carène ou un épaulement. Autre caractéristique, une grande sobriété du décor dans toutes les catégories de récipients : souvent un gros bourrelet lisse horizontal sous le bord des grands récipients à fond plat, ou un simple cordon vertical partant de l'ouverture pour des vases plus fins. Les vases à fond plat ont un profil galbé et le fond souvent débordant. Leur sole conserve parfois, imprimées dans la pâte fraîche, les traces d'un plateau en vannerie, bon marqueur culturel pour la région. Pour les préhensions, pas de formes spécifiques, des boutons, des oreilles horizontales ou des anses en boudin simples (Burnez, 1976, p. 132). L'industrie lithique, majoritairement sur éclats débités par percussion directe au percuteur dur, est technologiquement peu investie. Les armatures tranchantes, sur éclat, se distinguent de celles du Néolithique moyen par une retouche bifaciale d'amincissement des bords, souvent écaillée, plus développée du côté du bulbe ou de la partie proximale du support. Les microdentculés sur éclat sont relativement fréquents. Le perçoir Moulin de Vent apparaît déjà sur certains sites Matignons (Réjollès à Biron), ce qui montre qu'il n'est pas, comme C. Burnez l'avait d'abord pensé, un fossile directeur du Peu-Richard-Continental (ex-« groupe Moulin de Vent »).

Les enceintes à fossés, jusqu'alors attribuées au seul Peu-Richard dans la région, caractérisent aussi le Matignons. Aucun type spécifique de sépulture ne lui est attribué, mais on signale des os humains sporadiques dans le comblement des fossés. À cette définition de la culture des Matignons, telle que C. Burnez l'a présentée au début des 1960, peu de changements fondamentaux ont été apportés par la suite, bien que des fouilles importantes aient eu lieu depuis lors, les plus récentes au début du XXI^e siècle (Burnez, 2006).

Genèse du Matignons : le Matignons et le Néolithique moyen de l'Ouest

Claude Burnez l'a confié dans sa thèse : « lors des sondages préliminaires, égarés par le caractère original du mobilier, nous avons tenté de le diviser en deux groupes typologiques : l'un à affinités chasséennes et l'autre à affinités Seine-Oise-Marne » (Burnez, 1976, p. 146). Aux Matignons, un premier sondage (sondage C) avait livré quelques éléments d'affinités chasséennes, dont une bouteille à barrette à deux perforations sous-cutanées (Burnez et Case, 1966). Ces éléments avaient alors suggéré l'existence d'une phase de transition entre un Néolithique moyen II « chasséoïde » et le Néolithique récent, et une filiation directe de l'un à l'autre. Jamais, par la suite, il n'a été retrouvé d'éléments semblables, ni sur le site éponyme, ni dans d'autres contextes Matignons sûrs (Burnez, 2006, p. 409). Peut-être le sondage était-il tombé, par le plus grand des hasards, dans une structure en creux

résiduelle, comme il s'en est trouvé plus tard dans des enceintes à fossés du Néolithique récent ou final. Certains ont voulu en tirer argument pour une dérivation directe Néolithique moyen-Matignons. Burnez n'y croit guère. « Les comparaisons proposées [...] avec Ors au Château d'Oléron (Charente-Maritime), le Pétreau à Abzac (Gironde) et Montagan à Mainxe (Charente) ne présentent pas [...] des repères concluants. On pourrait évoquer tout aussi bien des témoins datés typologiquement du Néolithique moyen sur les sites de Font-Rase et de Font-Belle [...]. Il s'agit dans tous les cas de sites réoccupés par les Matignons dont les vestiges plus anciens ont pollué leurs structures » (Burnez *et al.*, 2007).

Avec le Néolithique moyen, Chasséen ou « Néolithique primaire armoricain », la céramique Matignons n'a de commun que des éléments peu spécifiques, carènes ou épaulements. « Mais [...] il est certain que les vases à fond aplati, la décoration verticale en relief, les pots à fond plat avec l'abondance des moyens de préhension ne peuvent, en aucun cas, être rattachés à l'horizon chasséen, ni incidemment à celui du Seine-Oise-Marne aux formes plus stéréotypées, sans fond rond et sans moyens de préhension » (Burnez, 1976, p. 146). Le décor de pendentifs verticaux existe aussi dans le Néolithique armoricain, mais son origine n'y est pas plus claire. L'hypothèse d'une « imprégnation d'un fonds chasséen par la civilisation de Peu-Richard » est exclue : cette dernière est postérieure au Matignons et d'ailleurs, l'extrême sobriété décorative du premier s'oppose au décor exubérant du second. L'arrivée d'un groupe étranger, qui aurait fusionné avec celui des Cous, n'est pas vraisemblable, même si la zone littorale, avec les sites d'Ors et de Barzan, peut avoir joué un rôle important. « Il y a là un problème qui semble défier toute interprétation voulant tenir raisonnablement compte de tous les facteurs en présence » (Burnez, 1976, p. 147).

« Le lithique rompt aussi d'une façon radicale avec les outillages de ses différentes facettes du Néolithique moyen [...] comme l'a souligné P. Fouéré [...] Cette divergence, tout aussi importante que celle reconnue dans la céramique, ne peut pas non plus trouver ses racines dans les industries antérieures » (Burnez, 2006, p. 410). L'analyse de l'industrie lithique du Néolithique moyen occidental (NMO) des Châtelliers-du-Vieil-Auzay (Vendée) souligne l'absence de points communs entre ce Néolithique moyen II et le Matignons : « ... les éléments typologiques communs entre leurs deux "cultures" sont fort rares, malgré l'utilisation de matières premières identiques. Les Matignons diffèrent par ses armatures tranchantes à retouches bifaciales, ses grattoirs sur support plutôt laminaire, ses micro-dentculés à encoches régulièrement espacées, ses perçoirs à pointes bien dégagées, ses pièces à dos diverses... Dans le cas d'un contact Matignons-NMO, il faudrait envisager des relations totalement hermétiques à tout échange techno-typologique » (Fouéré, *in* Large *et al.*, 2004). Il existe pourtant, dans certains assemblages Matignons, des armatures tranchantes à retouche abrupte des bords « issues directement des traditions du Néolithique moyen [...]. La question est de savoir s'il s'agit d'un héritage d'une occupation

primaire du site ou si elles ont perduré dans les carquois des Matignons » (Burnez *et al.*, 2007, p. 143).

La situation est différente pour l'industrie de l'os et du bois de cervidé. « Le fonds culturel Chasséen paraît [...] avoir eu un poids exceptionnellement durable dans la constitution de ces assemblages régionaux. Toujours depuis les Matignons jusqu'à l'Artenac, la prédominance des outils perforants et le débitage par sciage en deux des métapodes nous paraissent provenir de cette culture. » Relativement abondante sur certaines enceintes fossoyées, cette industrie, particulièrement celle sur bois de cervidé (le Taillis à Préguiillac, Font-Rase, Font-Belle) se caractérise également par son « caractère régional » au sens large « de Chauvigny à Ors en passant par Louviers (Eure) » (Sidéra, *in* Burnez, 2006, p. 301).

Où chercher finalement l'origine du Matignons ? « La céramique des Matignons constitue de plus en plus une énigme en ce qui concerne sa possible origine. Il est évident qu'elle doit la trouver dans le Néolithique moyen (moyen II ou I?) [...] il serait illusoire d'évacuer sans plus de procès le Chasséen [...] dont l'impact a pu être affaibli par des entités "atlantiques" à personnalité forte », mais « l'apparition massive des fonds plats alliés à des formes à carène haute très particulières peuvent difficilement s'assimiler à tous les ensembles que nous venons de citer » (Burnez, 2006, p. 409).

L'hypothèse du Matignons ancien

Dès son retour à la Préhistoire, Claude Burnez s'est trouvé confronté à une nouvelle hypothèse sur la genèse des Matignons : celle du Matignons ancien (Boujot *et al.*, 1985 ; Cassen, 1987 ; Cassen, 1989 ; Cassen, 1991 ; Boujot et Cassen, 1996 ; Burnez, 1996). La controverse est partie d'une date ancienne de Montagant, acceptée par Christine Boujot et Serge Cassen. Claude Burnez au contraire rejette « la date très haute obtenue sur os [...] (Ly-3301 5260 ± 140 BP) provenant d'un fossé dont le matériel ne s'apparente guère, selon nous, au Matignons mais que nous considérons comme du Peu-Richard continental typique. Nous avons déjà exprimé notre opinion sur l'anonymat culturel des vestiges osseux dans les fossés des sites à occupations multiples » (Bouchet et Burnez, 1992, p. 11). Aujourd'hui, comparée à la série plus récente des dates Matignons (vingt-sept dates recensées), elle continue effectivement à paraître trop haute, même en tenant compte de son large intervalle de confiance. Sans doute n'est-elle pas tellement plus ancienne que celle du squelette 1 de Font-Rase (5170 ± 90 BP) mais ce dernier occupait un locus recreusé dans le comblement d'un fossé résiduel, antérieur à l'enceinte Matignons, et plutôt attribuable à un Néolithique moyen II (Burnez, 2006).

De toutes manières, ce n'est pas dans le Néolithique moyen II, mais dans le Néolithique moyen I que S. Cassen tente d'ancrer le Matignons. C'est dans son répertoire qu'il a cherché des ressemblances pour le décor plastique de cordons lisses de la céramique Matignons et pour certains caractères de ses préhensions. Ce sont d'abord des cordons curvilignes ou anguleux, en arceau étroit descen-

dant (décor « en épingle à cheveux »), libres, ou accrochés à une anse ou à un bouton, qu'il a rapproché des signes « corniformes » des mégalithes bretons (Cassen, 1991, fig. 2). On en trouve un bel exemple à Font-Belle (Segonzac, Charente) sur un vase caréné des fouilles Burnez, à fond probablement plat (Burnez, 2006, fig. 117, n° 1). Du même secteur du site, un autre caréné à fond plat porte le motif « en portique », interprétation anguleuse du motif « corniforme » (Burnez, 2006, fig. 125, n° 2). Cependant, selon C. Burnez, le Matignons en général se caractérise avant tout par sa « grande sobriété dans les décors plastiques » et la monotonie de ses cordons verticaux ou « pendentifs », décor beaucoup moins exubérant et varié que ceux des vases dont Cassen voudrait les rapprocher (Burnez, 2006, pl. XIV). Selon S. Cassen, un second caractère annonciateur du Matignons serait l'anse accrochée au bord du récipient. Sur l'un des vases de la carrière du Lidon à Arçais (cf. *supra*), attribué par lui au Néolithique moyen I, les attaches inférieures d'une anse à perforation verticale se prolongent par de fins cordons en « moustaches » relevées du bout (Cassen, 1998, p. 78). Dans la céramique Matignons, quelques anses en position haute (mais pas sur le bord) se prolongent aussi par des cordons, mais ces anses sont horizontales et les cordons qui les prolongent sont verticaux, parallèles et retombants, comme à Font-Belle par exemple (Burnez, 2006, fig. 62, n° 1 et fig. 71, n° 1). Sur un autre vase du Lidon, l'anse tubulaire verticale déprimée au centre, aux extrémités évasées (« anse en trompette »), prolongées par de fines nervures, serait aussi selon Cassen un élément précurseur du Matignons. Une anse de Font-Belle (Burnez, 2006, fig. 119, n° 10) se prolonge par des cordons ou nervures ; ensellée, mais courte et horizontale elle est, pour C. Burnez, « probablement Peu-Richard-Continental ». On doit se méfier de ce soi-disant marqueur : à Font-Belle encore, une très belle anse en trompette, aux attaches prolongées en « moustaches », est surchargée d'un décor de fines nervures, dans le style du Peu-Richard-Continental (Burnez, 2006, fig. 147, n° 11). « Dans l'état actuel des connaissances, il n'est donc pas possible de proposer un lien avec un Néolithique ancien quel qu'il soit » (Burnez, *in* Fischer et Burnez, 2007, p. 145).

Ainsi, pour Burnez, l'ancienneté réelle des motifs décoratifs invoqués par Cassen n'est pas assurée ; elle ne s'inscrit pas dans une perspective chronologique claire. Et surtout, ces comparaisons occultent une différence majeure : la présence en nombre de vases à fond plat dans le Matignons. « Les rapprochements avec le site du Lidon à Arçais [...] font plutôt penser à des influences du Néolithique moyen armoricain tel qu'on le trouve au plus proche à Sandun, Guérande, Loire-Atlantique (Letterlé, 1992), ce que confirmerait aussi l'absence de fond plat. Des comparaisons avec le Ligeuil-Chambon se heurtent à l'absence de fond plat, à notre connaissance, dans ce groupe dont la chronologie n'est pas précisée de façon indubitable » (Burnez *et al.*, 2007). L'apparition en masse de la céramique à fond plat avec le Matignons, « de vrais fonds plats, avec une sole construite indépendamment ou en renforcement de la paroi », ne trouve de précurseur

proband dans aucun des groupes culturels invoqués, ni dans le Néolithique moyen I, ni dans le Néolithique II de l'Ouest (Burnez *et al.*, 2007). Leur apparition dans le Centre-Ouest de la France, apparemment brusque et massive, est un phénomène important et encore mal expliqué. Pour leur origine, même dans les années 1960, Claude Burnez n'a jamais invoqué ni Horgen ni SOM (alors qu'il y a songé pour le Vienne-Charente, qu'il pensait plus tardif). D'après le tableau des dates calibrées du Matignons (Burnez, 2006, fig. 231), ils seraient apparus un siècle ou deux avant le milieu du IV^e millénaire av. J.-C., antérieurement, semble-t-il, à l'apparition du Horgen en Suisse occidentale et dans les régions françaises avoisinantes.

Parmi les éléments qu'il considère comme des marqueurs du Matignons, Serge Cassen accorde de l'importance au motif de double cupule, auquel il donne valeur de signe anthropomorphe transculturel. « Il est présent en zone littorale, à Ors, Barzan ou Chez Reine à Semussac... où des épaulements bien marqués sont soulignés "du fameux signe de la double dépression" », à la Sauzaie aussi où son « appartenance aux traditions Matignons » s'appuie sur le résultat des fouilles de J. Gachina, dans un niveau daté de 4500 BP environ (Boujot et Cassen, 1996). Sur ce point, la polémique avec Burnez a été assez rude, ce dernier mettant sérieusement en doute la fiabilité des sites et des attributions invoqués. Pour lui, « J.-P. Mohen a présenté comme marqueurs certains du style Matignons les incisions simples soulignant la lèvre des vases et les cupules, suivi en cela pour les dernières par S. Cassen. Il n'est pas certain que les observations stratigraphiques de Chez Reine soient assez convaincantes étant donné l'ancienneté de la fouille et les difficultés [...] inhérentes à l'interprétation chronostratigraphique des fossés ». À la Sauzaie, « la datation est difficile à accepter pour du Matignons et probablement désigne un horizon peu-richardien (Gif 1557 : 4500 ± 140, à noter un écart sensible). [...] Il semble cependant évident que les cupules soient présentes dans une phase ancienne du cycle néolithique récent soit en fouille : la Sauzaie, Saint-Laurent de la Prée, en Gironde le Pétreau, etc., soit dans des ramassages de surface (Barzan : Rouvreau, 1972). Il est seulement difficile de circonscrire cette décoration au seul Matignons car elle se retrouve tant dans le Peu-Richard que dans des groupes périphériques (Taizé et "Vienne-Charente") sans association avec des motifs plus typiques ce qui lui enlève donc beaucoup de son intérêt comme marqueur chronologique, voire culturel » (Bouchet et Burnez, 1992, p. 12). Et Claude Burnez d'ironiser sur des exemples « qui, par quelques mètres carrés, résolvent tous les problèmes de cinq à six siècles d'histoire ». Il récuse les « comparaisons ubiquistes tout azimut et transchronologiques », la « reconstitution en patchwork » de certains récipients, les « représentations schématiques de S. Cassen, montrant des vases ayant l'air d'être tous complets, loin de la réalité » et sa « sériationite aiguë » (Burnez, 1996). Pour lui, la double cupule n'est pas un marqueur identitaire. Dans le mobilier Néolithique récent du mégalithe du tumulus A de Bougon, les cupules renverraient plutôt à un Peu-Richardien ancien. Une dis-

inction lui semble encore à faire entre les pincements du groupe de Taizé, qui encadrent une petite préhension (Burnez, 2006, p. 142), et les « vraies » doubles cupules, circulaires, nettement délimitées et relativement grandes. Enfin, ce motif n'apparaît pas dans les ensembles Matignons fiables du bassin de la Dronne ou du Barbezilien, qui n'ont livré que du Matignons exempt de réutilisations peu-richardiennes (Fischer et Burnez, 2007). De même, à Font-Rase et à Font-Belle, dans des ensembles Matignons pourtant riches, la double cupule fait entièrement défaut (Burnez, 2006).

Quoi qu'il en soit, le problème reste posé. C'est en Saintonge continentale que le Matignons a été identifié pour la première fois, et sa définition repose pour l'essentiel sur les résultats des fouilles Burnez. Mais l'extension du Matignons ne se réduit pas au Cognaçais. Elle inclut aussi la zone littorale. Or, les fouilles d'enceintes Matignons y ont été bien plus rares, et sur des surfaces bien plus réduites. Les sites invoqués par S. Cassen (Ors, La Sauzaie, Saint-Laurent-de-la-Prée, Semussac, Barzan...) sont presque tous en zone littorale, tandis que ceux auxquels se réfère C. Burnez appartiennent à la Saintonge continentale. Le Matignons littoral est-il en tous points semblables à celui de l'intérieur, dans ses caractères distinctifs et dans son évolution ? La difficulté n'échappe pas à C. Burnez, qui note : « Il serait d'ailleurs sage de s'interroger sur l'homogénéité culturelle des ensembles regroupés sous l'appellation de Matignons. Il est évident qu'entre le matériel de Font-Rase et Font-Belle et celui de la zone côtière [...], il y a des différences notables » et même, un peu plus loin, « nous doutons de l'homogénéité du Matignons ». Si tel était le cas, le « polymorphisme des styles céramiques » prolongerait celui qui caractérisait déjà le Néolithique moyen I et II du Centre-Ouest (Burnez, 2006, p. 409).

Au delà de la polémique, on ne saurait nier qu'un clivage paraît se dessiner entre deux faciès ou groupes : pour schématiser, d'un côté un Matignons « signé » par la double cupule, de l'autre un Matignons à « pendentif ». Ce clivage coïncide-t-il avec une partition territoriale entre un Matignons maritime et un Matignons continental ? Cela ne semble pas être la solution du problème. Le Matignons à double cupule est désormais attesté en Haute-Charente. Doit-on plutôt envisager désormais une partition nord-sud ? Mais d'ailleurs, les deux faciès ont-ils été synchrones ? Actuellement, les dates radiocarbone ne permettent pas d'en décider. De toutes façons, à supposer qu'ils aient existé parallèlement, rien n'empêcherait, bien entendu, d'envisager pour chacun des deux faciès une évolution distincte, éventuellement divergente au cours du temps.

Le Matignons ancien et récent selon Burnez

Dans la liste des dates calibrées, celles du Matignons paraissent à première vue assez cohérentes (Burnez, 2006, fig. 231). Si l'on écarte celles qui pourraient concerner des occupations antérieures – la date haute de Montagant, contestée par Burnez, et celle du squelette 1 de Font-

Rase – elles se groupent dans une fourchette comprise en gros entre 3800-3750 et 3500-3400 av. J.-C. À vrai dire, la courbe de calibration, irrégulière autour de 3500 BC, pourrait être responsable d'un effet de plateau (Fischer, *in* Burnez, 2006). Toutefois, dans ce continuum de dates (et sans référence directe à la typologie), on pourrait peut-être distinguer deux périodes chronologiques : l'une, haute, entre 3750 et 3500-3450 environ, et l'autre, basse, entre 3450 et 3380 av. J.-C. Claude Burnez ne méconnaît pas les limites de l'usage des dates radiocarbone « car les plages de calibration permettent des superpositions très larges de 3 à 400 ans » et s'il enregistre les résultats, il ne leur accorde pas la priorité sur ses observations de terrain. Il raille souvent, en privé, ceux qui ne décideront de l'attribution d'un mobilier ou d'une phase d'occupation qu'après avoir reçu les résultats du laboratoire de datations radiocarbone. Lui, au contraire, n'hésite pas en faire abstraction si elles vont à l'encontre de ses observations, sachant que des dates déviantes tiennent parfois aux aléas de la méthode et de l'échantillonnage, mais, plus souvent, trahissent des remaniements liés aux occupations multiples des enceintes.

Pour la chronologie interne du Matignons, C. Burnez s'appuie donc surtout sur une dissection fine des remplissages, à la recherche d'une logique architecturale dans la séquence complexe des phases de creusement, comblement, reprises, remaniements... le but étant de reconstituer une stratigraphie virtuelle. Cette méthode s'inscrit dans la continuité de celle qu'Humphrey Case et lui avaient appliquée avec succès, en 1960, à la fouille du site éponyme. Ainsi, à Font-Belle, il parvient à distinguer quatre phases architecturales dans la ceinture externe de l'enceinte, et quatre également dans la ceinture interne. Mais les dates ^{14}C ne suivent pas l'ordre proposé : 4740 ± 40 BP pour la phase 1 de la ceinture externe et 4610 pour la phase 3, mais 4790 pour la phase 4, soit à peu près la même date pour la première et la dernière. « L'éclatement du Matignons en quatre phases architecturales ne répond pas un étalement dans le temps, du moins à l'aune du ^{14}C ». Les interventions humaines néolithiques se sont-elles succédées sur le site dans un temps trop court pour que la méthode du radiocarbone puisse discriminer les différentes phases ?

« Sur des critères paraissant un peu ténus aujourd'hui » (Burnez, 2006, p. 2), Serge Cassen proposait une subdivision des Matignons en deux phases dont la plus ancienne, on l'a vu, se caractérisait par une ornementation plus exubérante, plus proche par là de ses antécédents supposés du Néolithique moyen I. Les deux phases que Claude Burnez distingue désormais se succèdent dans l'ordre inverse (fig. 4 et 5). Toutes deux ont en commun certains caractères : la pâte à nombreux dégraissants de calcaire, de quartz, plus rarement de coquilles fossiles broyées ; le montage au colombin en ruban ou en boudin épais, à la plaque, même pour des vases de grandes dimensions, et même des récipients dits « montés dans la masse » [en fait, un montage expéditif] au Pont-d'Husson à Bougneau (Charente-Maritime) par exemple ; l'association de fonds ronds, aplatis, et plats, avec, pour ces derniers, différentes techniques de montage : sole rajoutée ou renfort extérieur

pour fond aplati (Burnez, 2006, fig. 37, n^{os} 13 et 14) ; les vases carénés à fond plat ; les ruptures de profil à mi-hauteur (Burnez, 2006, fig. 35, n^o 10) ; les carènes et épaulements situés assez haut, ou les inflexions plus ou moins marquées du profil ; les formes tronconiques en pot de fleur ; les bourrelets pré-oraux. La finition des vases fins est soignée, avec des surfaces externes polies et brillantes. Il existe de rares assiettes (Burnez, 2006, fig. 37, n^o 18), comme sur le site éponyme. Autre trait stable d'une phase à l'autre : la rareté des préhensions, « norme de l'horizon Matignons » (Burnez, 2006, p. 14) et leur position le plus souvent « polaire » – deux anses ou deux boutons opposés – contre quatre en général dans le Peu-Richardien. Certaines anses sont montées à cheville. Les empreintes de vannerie sur fond plat, absentes du Peu-Richardien, ont d'abord été considérées comme une caractéristique spécifique du Matignons, mais quelques-unes sont apparues dans d'autres contextes, en Saintonge chez les « Inconnus de Diconche », dans le Sud du marais Poitevin à l'Angle, et surtout aux Loups à Échiré, dans les Deux-Sèvres.

La première phase du Matignons selon Burnez (fig. 4) est particulièrement bien représentée à Font-Rase, considéré comme notablement plus ancien que Font-Belle. Elle se caractérise par la grande sobriété et la monotonie du décor plastique : pour l'essentiel le pendentif vertical à disposition polaire (Burnez, 2006, pl. XIV). Quelques vases cependant portent plusieurs cordons sub-verticaux, « décor jusqu'ici inédit » (Burnez, 2006, pl. 60, n^o 7) ou des cordons partant d'une préhension (Burnez, 2006, p. 82 et pl. 60, n^o 1). Les assiettes sont rares, mais « font partie du cortège classique de l'horizon Matignons » (Burnez, 2006, p. 8). Les bords ne sont jamais rentrants. Les formes carénées à fond plat sont bien représentées, comme sur le site éponyme et à Font-Belle, les ruptures de profil se situant plutôt à mi-hauteur (Burnez, 2006, fig. 35, n^o 10). Les anses sont plus nombreuses que les mamelons. Pour les fonds plats, plusieurs techniques de montage ont été observées (Burnez, 2006,) et les empreintes de vannerie sont fréquentes. Dans l'ensemble, la facture est médiocre, mais la cuisson est bonne. L'industrie lithique comporte des armatures tranchantes bifaciales de facture grossière « parfois proches du type de Sublaines », des grattoirs sur éclat, des microdentelés, des luisants. Comme le remarque Burnez : « ce n'est pas sur ce site que nous trouverons les antécédents à ce style céramique, ni d'ailleurs à son lithique » (Burnez, 2006, p. 8).

La seconde phase du Matignons selon Burnez (fig. 5) est surtout représentée à Font-Belle ; elle se situerait « vers le milieu du IV^e millénaire », mais « le matériel, tant lithique que céramique, demeure très proche de Font-Rase » (Burnez, 2006, p. xiv). Le décor est devenu plus complexe. Il y a des cordons en « épingle à cheveux » et en trident, (Burnez, 2006, fig. 71, n^o 1), des nervures curvilignes intégrant parfois la préhension (fig. 62, n^o 1), des « moustaches », un mamelon en fer à cheval d'où descendent des cordons (fig. 76, n^o 4), une anse où s'accrochent des cordons en arceaux (Burnez, 2006, fig. 71, n^o 3), un bouton d'où partent des nervures curvilignes (Burnez, 2006, fig. 109, n^o 4), des anses et des boutons

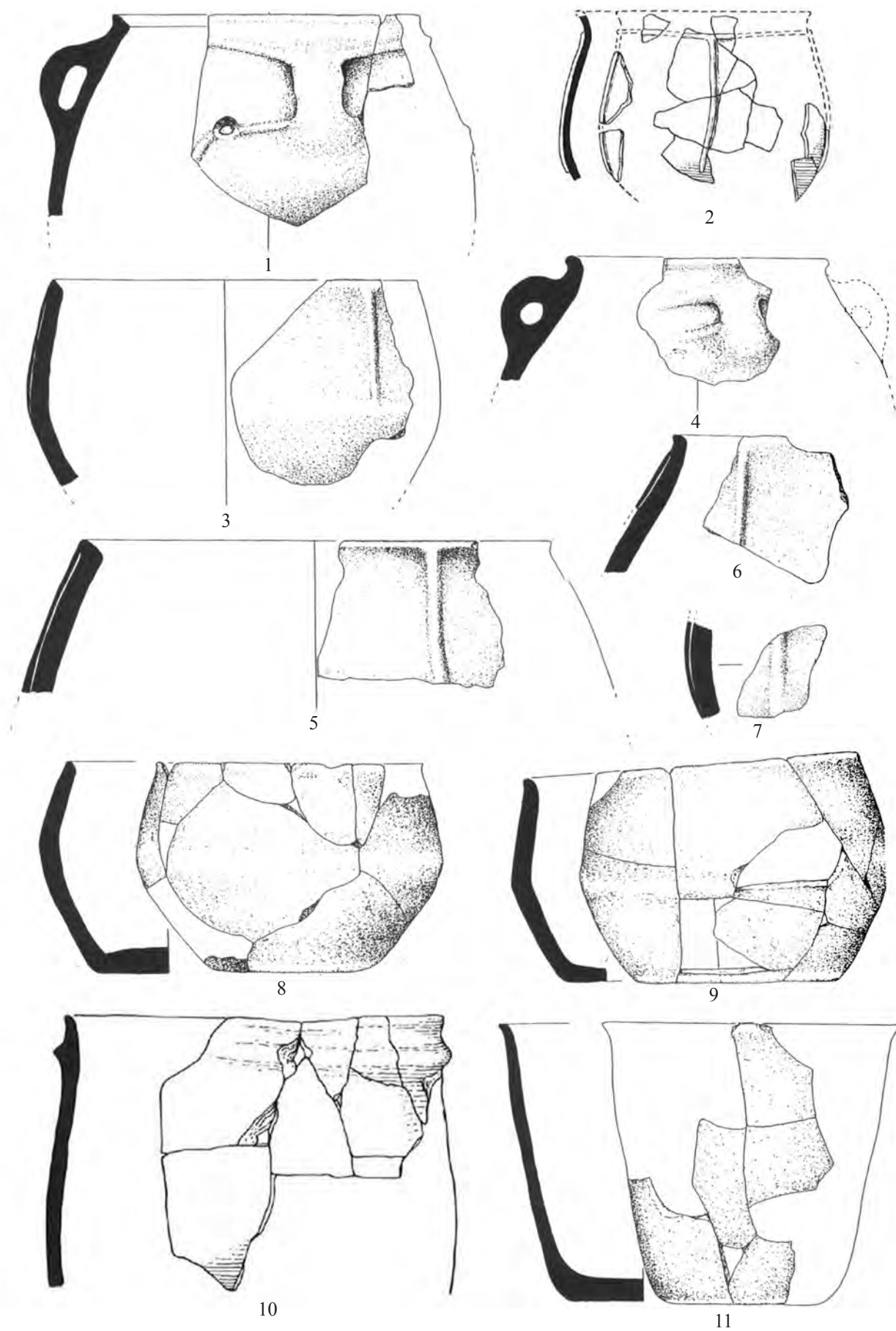


Fig. 4 – Culture des Matignons. Saintonge continentale. Matignons ancien selon Cl Burnez. 1, 3-9 et 11 : Font-Rase à Barbezieux-Saint-Hilaire ; 2 et 10 : les Matignons à Juillac-Le-Coq (Charente). Échelles diverses.

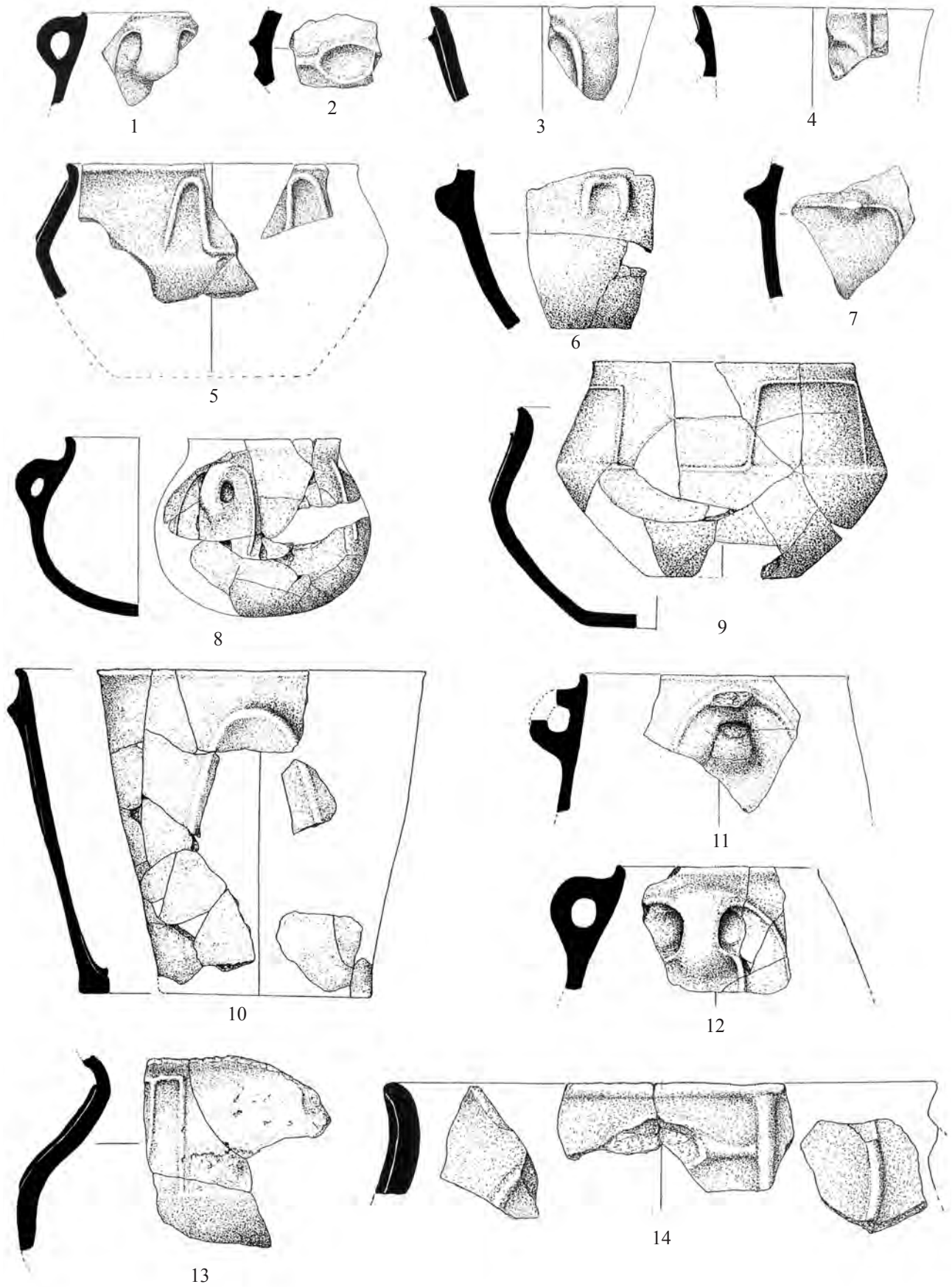


Fig. 5 – Culture des Matignons. Saintonge continentale. Matignons récent selon C. Burnez. 1-14 : Font-Belle à Segonzac (Charente). Échelles diverses.

à « moustache » (Burnez, 2006, fig. 72, n° 2), des anses encadrées par une « épingle à cheveux », dans une structure datée de 4660 ± 35 BP (Burnez, 2006, fig. 62, n° 1), une « cupule à cheval sur un cordon horizontal » (Burnez, 2006, fig. 63, n° 12). En somme, la phase 2 du Matignons de Burnez montre « une tendance à un décor plus fourni ». C'est à cette phase récente qu'appartiennent pour lui les motifs « corniformes » ou jugiformes (en joug) auxquels Serge Cassen trouvait des résonances dans des motifs beaucoup plus anciens de l'art pariétal mégalithique armoricain et, en écho, à ceux des appliques en or de Varna (Cassen, 1991, fig. 2; Cassen et L'Helgouach, 1992). Quant à la double cupule, à Font-Rase comme à Font-Belle, elle est pratiquement absente des deux phases (Cassen et L'Helgouach, 1992, p. 92). Hormis ces différences, il n'apparaît pas de nouveauté marquante dans les techniques de montage, à partir de colombins en ruban ou boudin, ou parfois de plaques. Les fonds plats sont faits d'une galette rapportée ou par aplatissage d'un fond rond. Les empreintes de vannerie sont nombreuses. Les bords arrondis éversés dominent, mais il y a aussi des bords droits, des formes carénées à fond plat, des pots de fleur. Comme pendant la phase ancienne, les préhensions, par deux en général, sont en position zénithale et souvent proches du bord (mais pas directement sur le bord). Les anses sont plutôt en boudin, et les mamelons plus souvent allongés que circulaires. Dans l'industrie lithique, on retrouve les armatures tranchantes à retouche bifaciale, le plus souvent triangulaires dans le Matignons alors que les armatures peu-richardiennes seront plutôt trapézoïdales, une particularité déjà notée au Pétreau à Abzac, Gironde (Barraud *et al.*, 1986, p. 12). Dans son ensemble, le lithique des Matignons se caractérise par « une grande monotonie et une faible diversité typologique » (Fouéré, *in* Burnez, 2006, p. 113).

Cette subdivision du Matignons en deux phases qu'il a établie à Font-Rase et Font-Belle, Claude Burnez la retrouve dans d'autres sites de Saintonge continentale, de la périphérie sud-orientale, dans le Barbezilien comme Chez Joly à Brie-sous-Barbezieux (Charente), et dans le bassin moyen de la Dronne, en Dordogne : la Vigne-Plate à Bertric-Burée, le Bois du Fau à Festalemps et Chez Nicou à Bouteilles-Saint-Sébastien (Fischer et Burnez, 2007). Ils se rangeraient plutôt dans la phase ancienne du Matignons par leur style céramique, très sobre dans ses décors, dans un corpus restreint il est vrai. Cependant, les datations se répartissent assez largement et sans grand ordre, du début à la fin de la séquence Matignons (4650 ± 70 BP au Bois du Fau). Dans certaines régions où le Matignons est présent, mais où l'on trouve peu, ou pas de Peu-Richardien, la possibilité pourrait être envisagée d'un Matignons qui se serait maintenu plus longtemps qu'en Saintonge.

Territoire et diffusion de la culture des Matignons

Le Matignons occupe le territoire de la Saintonge, du littoral au Cognaçais inclus. Très bien implanté dans le sud du bassin moyen et inférieur de la Charente et de ses

affluents de la rive gauche, il semble s'arrêter au cours du fleuve. Au-delà vers le nord, son extension se limiterait pratiquement à la zone côtière (le Rocher à Villendoux, Charente-Maritime). Vers le sud-est, il s'étend au Barbezilien (Brie-sous-Barbezieux) et au bassin moyen de la Dronne, dans le Nord de la Dordogne. Vers le sud, en Gironde, il est attesté dans le Nord du Médoc (La Lède du Gup), le Libournais (Abzac, Villegouge) et l'Entre-deux-Mers (Lugasson). Au-delà de ces territoires, C. Burnez se montre réticent à attribuer au Matignons des éléments semblant lui appartenir, mais apparaissant dans des contextes différents. « Les artefacts [...] témoignent-ils d'une réelle occupation ou proviennent-ils d'échanges ? » Ainsi, aux Châtelliers-du-Vieil-Auzay, au nord du marais Poitevin, « il est indubitable qu'une présence Matignons (vannerie, épaulement, cordons) a été rencontrée, mais les conditions stratigraphiques ne semblent pas toujours très convaincantes ». Un caractère discriminant, à ses yeux, serait que dans les zones périphériques, au nord comme au sud, « il n'y a aucune enceinte fossoyée, ce qui est une des caractéristiques du Matignons dans le val de Charente » (Burnez *in* Fischer et Burnez, 2007, p. 144-145). Il exprime les mêmes réticences pour le mobilier de l'Angle à Longèves (Charente-Maritime), géographiquement rattaché au marais Poitevin et non à la Saintonge : « le mobilier demeure difficilement datable, même si la suggestion de R. Joussaume de le rattacher à une occupation Matignons n'est pas à rejeter » (Burnez, 2006, p. 82). Enfin, sur les marges orientales, Poitou, Haute Charente ou bassin de l'Isle en Dordogne, C. Burnez invoquerait plus volontiers le « groupe de Taizé » pour les uns, le « Vienne-Charente » pour d'autres, pour des ensembles flous dominés par des « pots de fleurs » à fond plat. Pourtant, il semble bien que, d'un côté comme de l'autre, le territoire du Matignons s'étende au-delà des limites territoriales que Burnez tentait de lui assigner, comme le montre la fouille en cours d'une enceinte Matignons à Chenommet, dans le Nord de la Charente (Ard, 2009). En Dordogne, l'emprise du Matignons ne s'arrête pas à la vallée de la Dronne, comme il semble le penser. Des indices l'attestent également dans la moyenne vallée de l'Isle, dans le Périgord central. On sait aussi qu'au niveau de l'approvisionnement en matières premières lithiques, des transferts et échanges avaient lieu à cette époque entre le Néolithique récent saintongeais, le bassin de l'Auvézère et le Bergeracois, intéressant ainsi un vaste territoire, du Nord-Est au Sud-Ouest de la Dordogne.

Les enceintes fossoyées du Néolithique récent I

« L'ampleur considérable du phénomène des enceintes fossoyées dans le Centre-Ouest » au Néolithique récent I (peut-être 250 enceintes), se concentre autour de « trois pôles : un autour du marais Poitevin, un autre dans le territoire méridional de la Charente et le troisième autour de l'estuaire de la Gironde ». Dans le Sud charentais, les zones de grande concentration se situent autour de « l'embouchure de la Charente au sens large, la région de

Saintes à Pons, le Cognaçais et probablement le Barbezilien » (Burnez *et al.* 1994, p. 52). Presque tous les sondages de C. Burnez y ont révélé au moins une phase Matignons initiale. Sur la carte de répartition, la densité des sites reflète d'ailleurs pour une grande part le dynamisme de ses propres recherches (Fischer et Burnez, 2007, fig. 1). Cette densité exceptionnelle donne à première vue l'impression d'un phénomène explosif. Toutefois, la durée présumée de l'occupation Matignons (trois à cinq siècles selon les estimations) tempère cette impression, et suggère que toutes ces enceintes n'ont pas dû fonctionner simultanément. La multiplicité des reprises architecturales, attestée par des interventions répétées dans le comblement des fossés, témoigne d'ailleurs d'une probable durée substantielle d'utilisation. Comparée à l'extrême discrétion des périodes précédentes, cette multiplication des enceintes fossoyées fait problème. Est-elle liée à un changement climatique ? au progrès des techniques agricoles ? à la conjonction des deux ? L'étude de la faune a montré l'importance du bœuf et son emploi, à partir de cette époque, pour le portage ou la traction (Bartoziewicz et Bökönyi, *in* Burnez 2006, p. 326-328), ce qui aurait pu permettre l'usage de l'araire et du travois. Ces progrès techniques ont dû provoquer à leur tour un accroissement de la productivité agricole, à l'origine d'une forte croissance démographique. Cette impression de croissance exponentielle serait à tempérer si, comme le pense Burnez, les groupes humains du Néolithique récent, en choisissant de préférence les mêmes sites que leurs prédécesseurs, ont effacé presque entièrement leurs traces. Si toutefois ces prédécesseurs du Néolithique moyen avaient été vraiment nombreux, on aurait dû retrouver un plus grand nombre de vestiges de leur présence.

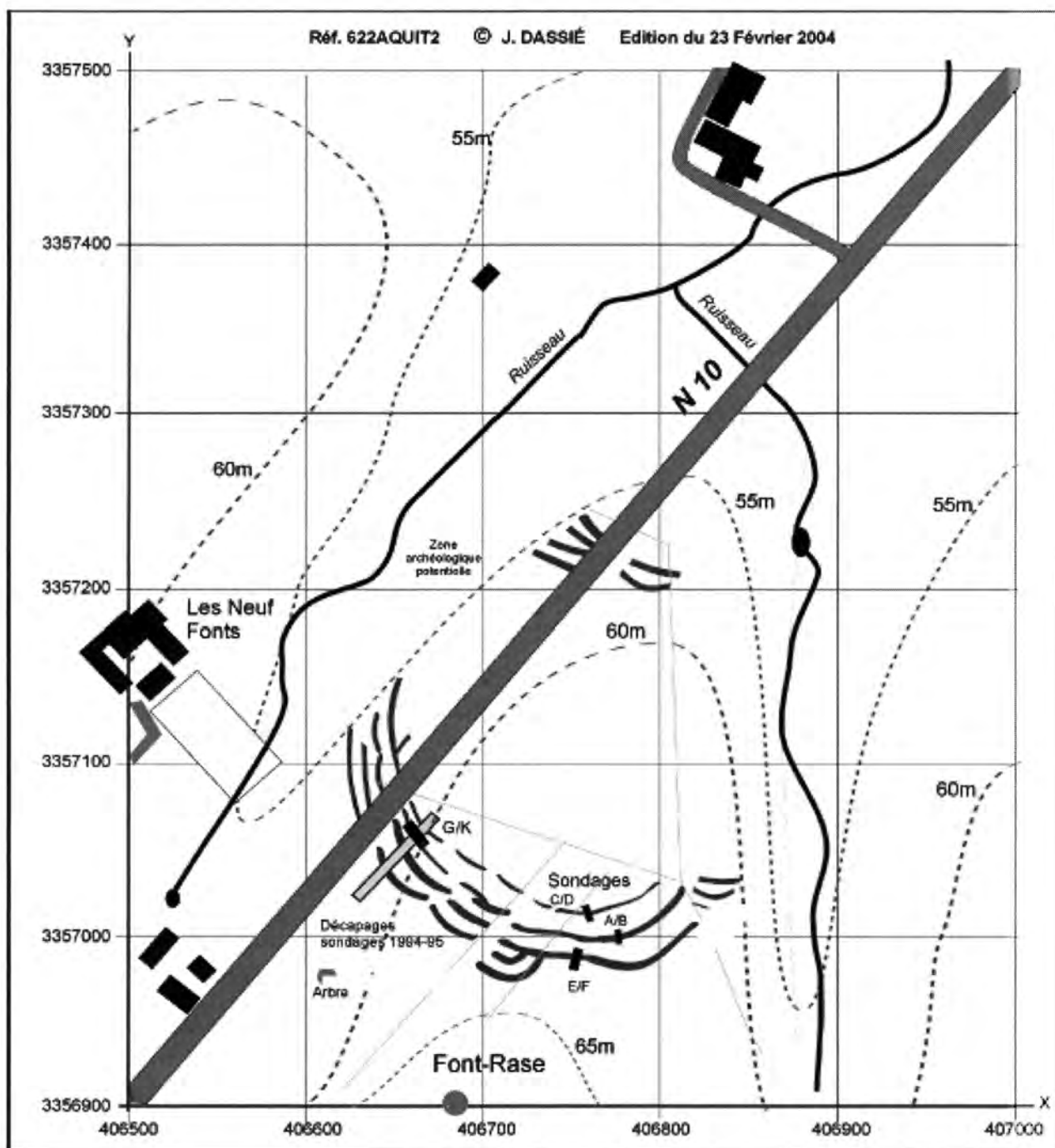
Les plans des enceintes à fossés (fig. 6) diffèrent selon la topographie des sites d'implantation. Le « plan éperon barré » caractérise des enceintes comme Font-Belle ou Chez Nicou, où les fossés s'arrêtent sur un ou des versants suffisamment raides pour constituer une défense (ou une délimitation) naturelle. Mais les enceintes ne sont pas toutes installées sur des hauteurs. Les photographies aériennes de Jacques Dassié en ont découvert en position basse sur les rives de la Charente ou de la Seugne. Celle de Réjolles à Biron est située dans une cuvette. De toute façon, « il ne se trouve jamais [...] de sites qui ne soient partiellement sur un versant ». C. Burnez envisage que « le plan éperon barré » ait pu exister aussi dans des sites de vallée comme la Grande-Prairie à Vibrac ou les Orgeries à Courcoury. « Ceci autorise des comparaisons avec ceux que J. Dassié a appelés des « sites de rives » [...]. Il est seulement loisible de se demander si les fossés prenaient appui sur les cours d'eau, ce qui est probable dans le cas de la Charente, ou bien s'ils les dépassaient et les incluaient dans l'aire délimitée [...]. D'autre part, il faut bien reconnaître que des ruisseaux comme la Seugne, la Pimparade, le Trèfle, etc. par eux-mêmes n'offrent guère de protection. [...]. Il faut cependant, comme nous l'avons invoqué pour La Grande Prairie, envisager dans ces larges vallées la possibilité de la présence de marais restreignant l'accès aux enceintes » (Burnez *et al.*, 1994,

p. 50-51). En l'absence d'accidents topographiques marqués, cas le plus fréquent dans une Saintonge au modelé plutôt doux, les enceintes fossoyées sont de forme fermée, circulaire ou ovale, plus ou moins régulière (les Matignons, Réjolles à Biron, Pont-d'Husson à Bougneau).

Dans les enceintes à fossés multiples réoccupées par les Peu-Richardiens, c'est régulièrement la plus petite qui appartient au Matignons. Certaines n'ont qu'un fossé simple, d'autres des fossés doubles ou multiples (Réjolles, Font-Rase), leur synchronie n'étant pas forcément assurée. « À Font-Belle, nous avons au moins trois fossés Matignons dans la ceinture interne qui ont leurs répondants dans la ceinture externe. Il faut toutefois éviter une systématisation faisant se répondre nécessairement, à chaque phase, un fossé interne et un fossé externe. La réalité a été certainement plus complexe et peu cartésienne » (Burnez et Louboutin, 1999). Ces fossés ont été creusés par segments, peut-être pour faciliter l'évacuation des matériaux extraits, car ils ont servi de carrières pour la construction, du côté intérieur, de structures en élévation disparues, remparts ou talus parementés. D'une ceinture à l'autre, les interruptions coïncident le plus souvent – mais non toujours.

Une fonction défensive de ces fossés, en liaison avec des structures aériennes disparues, ne peut être exclue, mais elle n'est pas toujours évidente. L'analyse des comblements révèle un fonctionnement complexe. Les fossés n'ont pas seulement, ni toujours servi de carrières. Au Taillis à Préguillac (Charente-Maritime), le fossé traversait un niveau sablo-argileux, surmontant « la roche en place, altérée au point qu'il n'était certainement pas possible d'en tirer des blocs pour une éventuelle construction ». Il abritait à sa base un foyer et un nombre important d'ossements d'animaux ayant subi l'action du feu. « L'épaisseur de la cendre, bien compactée et très cuite suggérerait plutôt une succession d'opérations. Dans les coupes il n'est pas possible de distinguer des curages ou des recreusements. Par conséquent, ce foyer doit se trouver en position primaire » (Bouchet et Burnez, 1992, p. 7). D'autres fossés ont servi de lieux de sépulture ou de dépotoirs (dans ce dernier cas, généralement dans les niveaux supérieurs du comblement). Le dépôt intentionnel d'offrandes est rarement établi. Ce pourrait être pourtant le cas, aux Matignons, de plusieurs outils en os groupés, interprétés comme un petit « dépôt de fondation ». La ou les entrées des enceintes Matignons ont rarement fait l'objet d'aménagements spéciaux. Plus tard, ces aménagements deviendront plus fréquents et plus complexes.

Les surfaces encloses sont variables. À Font-Belle par exemple, l'aire enclose par la ceinture externe aurait atteint trois hectares et l'aire délimitée par la ceinture interne aurait pu être d'un hectare environ. À l'intérieur de cette vaste surface ceinte de fossés, généralement unique dans les enceintes du Néolithique récent I, aucune trace de bâtiments, de structures en creux ou d'aménagements divers n'a été mise en évidence à ce jour, ce qui laisse sans réponse les questions sur la fonction de ces enceintes et leur usage – vraisemblable au demeurant – comme système de délimitation d'une aire habitée. « Il est donc



Barbezieux, Font-Rase (Charente) - plan général des enceintes et zones d'intervention (J. Dassié)

Fig. 6 – Font-Rase à Barbezieux-Saint-Hilaire (Charente). Double enceinte fossoyée. A/B, C/D, GY : Matignons ; E/F : Peu-Richard continental. D'après Dassié, in Burnez, 2006.

probable que des constructions ont existé dans toutes les aires encloses mais que des techniques de construction légère associées à une érosion considérable en rendent la perception par photographie aérienne très aléatoire » (Burnez et Louboutin, 1999). Dans l'interprétation du fonctionnement des enceintes et de leurs transformations au cours du temps, Claude Burnez ne s'éloigne pas de son habituel relativisme pragmatique. Il se méfie de « ces rapprochements hypothétiques, dont les bases s'apparentent beaucoup à celles utilisées pour modéliser le territoire [...] généralement proposées avec plus de conviction que nous n'en mettons ici ». La difficulté provient de « l'impossibilité de lier entre elles des phases bien individualisées [...] à l'intérieur même des occupations multiples d'un seul emplacement. À moins de mise en œuvre de nouvelles méthodes de datation absolue, il ne semble pas qu'il soit possible d'obtenir de réelles liaisons entre ces différentes étapes, non seulement à l'intérieur de Font-Rase et de Font-Belle mais d'une façon générale sur tous les sites régionaux » (Burnez, 2006, p. 124). Des subdivisions de l'aire interne ont pu exister, mais l'érosion très forte, ainsi que l'impossibilité matérielle de décaper de grandes surfaces dans le cadre de fouilles programmées, n'ont généralement pas permis d'en retrouver les traces.

Le domaine funéraire

Dans sa thèse, Claude Burnez écrivait : « dans la Saintonge, la population des Matignons a presque certainement ignoré la pratique des sépultures collectives... monuments construits auparavant sur tous les rivages atlantiques » (Burnez, 1976, p. 147). Ses fouilles ultérieures ont révélé d'autres formes de sépultures dans les fossés des enceintes. Un peu partout, des restes humains ont été retrouvés dans ces fossés, mais l'essentiel des données provient de Font-Rase, de Font-Belle et du Bois du Fau à Festalemps.

À Font-Rase, des sépultures multiples, dépourvues de viatique, étaient groupées sur une petite surface dans un fossé en partie comblé (Burnez, 2006, p. 17), soit comme os isolés, soit comme « ensembles anatomiques », soit comme squelettes. Ces derniers correspondent à des dépôts primaires. Parmi ces dépôts funéraires, une inhumation double a été reconnue : deux adultes matures, face à face, l'un masculin, l'autre probablement féminin (fig. 7). Le dépôt des corps a pu être simultané ou dans un temps court, les ossements du premier n'ayant pas été dérangés. Ils étaient « probablement dans un contenant souple peut-être maintenu par des blocs ». Le nombre minimum d'individus est de sept : trois enfants et quatre adultes. « Ils se localisent dans la moitié ou contre la paroi interne du fossé [...], la position des corps ne semble répondre à aucune règle précise [...]. Aucun d'eux n'est disposé de la même manière, mais la flexion des membres est très fréquente ». L'un présente des traces « qui pourraient bien témoigner d'un traitement pré-sépulcral ». Des prélèvements d'os semblent possibles. Des os isolés portent aussi des traces de fracturation et de découpe « insuffisants pour parler d'anthropophagie, et

très peu d'arguments permettent de discuter du caractère primaire ou secondaire de ces dépôts » (Semellier, *in* Burnez, 2006, p. 318-319). L'hypothèse de dépôts primaires, remaniés ultérieurement lors des utilisations successives des fossés, paraît néanmoins probable. Enfin, « la discussion sur la simultanéité des dépôts est plus problématique [...] si l'espace de temps qui a séparé chaque inhumation a dû être relativement court, rien n'indique qu'elles sont pour autant nécessairement contemporaines », d'autant qu'il existe une différence stratigraphique entre les cinq premiers squelettes et la sépulture double, (Semellier, *in* Burnez, 2006). En rigueur, selon l'anthropologue, on devrait donc à leur propos parler de sépultures multiples, plutôt que de sépultures réellement collectives.

À Font-Belle, des dépôts sépulcraux ont été mis au jour en deux points différents de l'enceinte. Là encore, ils se répartissent entre squelettes, ensembles anatomiques et os isolés. Le nombre minimum d'individus est de neuf : trois enfants et six adultes. L'hypothèse de dépôts primaires remaniés par la suite est « fortement probable ». L'un des ensembles, « en ce qui concerne le fonctionnement funéraire des fossés [...] présente plusieurs similitudes avec les sépultures collectives » ; une fosse avait



Fig. 7 – Font-Rase à Barbezieux-Saint-Hilaire (Charente), enceinte fossyée. Sépulture double non perturbée : sujet adulte masculin et sujet adulte probablement féminin. D'après Semellier *in* Burnez, 2006.

peut-être été aménagée dans le fossé (Semellier, *in* Burnez 2006).

Enfin, au Bois du Fau à Festalemps (Dordogne), au fond d'un fossé d'enceinte Matignons, encore vide lors du dépôt, une petite surface a accueilli un autre dépôt funéraire composé d'os isolés, de probables inhumations primaires et d'un squelette d'enfant, déposé, semble-t-il, en position assise face à la paroi interne du fossé, probablement dans un contenant périssable. Il était entouré de quelques blocs de pierre ; des bois de cervidé et un vase presque entier ont été recueillis à proximité. Le nombre minimum d'individus était de six : trois enfants et un adulte. Aucune limite de fosse n'a été observée. La possibilité d'une couverture rigide périssable a été évoquée. Aucun argument ne permet d'affirmer la contemporanéité du dépôt du squelette et du reste des ossements humains. Le déficit de certains os soulève la question de prélèvements *post mortem*. Comme à Font-Belle, l'hypothèse d'un fonctionnement du fossé comme sépulture collective est envisageable. Ces observations montrent la « complexité des pratiques funéraires des Matignons » (Semellier, *in* Fischer 2007, p. 78-97).

Les découvertes d'os humains sporadiques, et même d'inhumations dans des fossés d'enceinte, ne sont pas propres aux Matignons. Dans le Centre-Ouest, d'autres sont connues, entre autres à Champ-Durand (Joussaume, 1999). C. Burnez en avait aussi découvert dans l'enceinte fossoyée Néolithique récent des Loups à Échiré, Deux-Sèvres (Burnez *et al.*, 1996). L'interprétation qu'il en donne est prudente, mais peut-être un peu courte : « Ce qui semble le plus fondamental, c'est la pratique d'un processus d'inhumation qui participe plus de la mise à l'écart des défunts sans qu'aucune gestuelle particulière n'accompagne cette nécessaire élimination : absence de tombe préparée, aucune position préférentielle, absence de viatique [...]. Il semble clair que la recherche des lieux les plus faciles d'accès demandant un minimum d'efforts ait été la préoccupation principale lors des inhumations. En parallèle, on peut penser que cette désaffection, voire ce non-respect à l'égard des morts, s'est aussi manifestée lors de découvertes fortuites d'anciennes sépultures au cours de reprise des fossés. Les squelettes sont alors dispersés avec toutefois, peut-être, un prélèvement des os crâniens facilement identifiables (les Loups) » (Burnez, 2006, p. 19).

Les résultats des datations sur os humains suscitent des interrogations. « À Font-Rase, la datation obtenue pour la sépulture 1 [5170 ± 90 BP] nous amène aux confins du Néolithique moyen ». L'absence de mobilier funéraire associé ne permet pas de trancher. Dans la même structure, une autre date un peu plus récente (4920 ± 80 BP), mais bien haute encore pour du Matignons, correspondrait à un recreusement du même fossé. Sur la validité de ces deux dates, Claude Burnez s'interroge mais il ne refuse pas la plus ancienne de Font-Rase. Elle « montrerait, en Saintonge au moins, l'ancienneté de la pratique de l'inhumation dans des fossés, pratique qui serait donc antérieure aux Matignons, contrairement à ce qui semble se produire en marais poitevin, où l'on assiste à un chan-

gement de coutumes funéraires, lors de la transition entre le Néolithique moyen et le Néolithique récent » (Burnez, 2006, p. 341). Au Bois du Fau, en revanche, une date haute sur os humain (4900 ± 45 BP) paraît contredite par deux dates nettement plus récentes, statistiquement incompatibles, pour le même secteur de fossé dont le comblement est considéré comme homogène. Cette date est d'ailleurs plus ancienne que celles des autres sites Matignons de cette même vallée de la Dronne, et le fouilleur la juge donc contestable (Fischer et Burnez, 2007, p. 139-140).

Les populations Matignons usaient-elles d'autres modes sépulcraux ? Pour Claude Burnez, l'utilisation des mégalithes paraît exclue. À ses yeux, dolmens et enceintes s'opposent par leur répartition spatiale comme par les pratiques funéraires qu'ils supposent. « Si l'on ne prenait que les monuments funéraires, on pourrait penser que le Matignons initial ait été contemporain du Chasséen de l'Angoumois ; cela expliquerait qu'on n'ait pas de monuments de ce dernier en Saintonge continentale, alors qu'ils existent dans la bande côtière ». Mais de toutes façons « une fusion pure et simple entre les deux cycles n'est pas acceptable » (Burnez, 2006, p. 409-410). En Charente, pourtant, dans le Ruffécois, la découverte récente et la fouille d'une enceinte Matignons, non loin des mégalithes du Néolithique moyen de Chenon, contredisent l'exclusion territoriale supposée (Ard, 2009), sans toutefois permettre de conclure *ipso facto* à la « fusion » des deux phénomènes. Par ailleurs, si l'on acceptait avec S. Cassen l'attribution au Matignons d'un tesson à cupule de la Grosse Motte de Bouhet (Burnez et Gabet, 1967 ; Cassen, 1986) le Matignons pourrait être impliqué, sinon dans l'édification, mais à tout le moins dans une phase d'utilisation (funéraire ?) d'un tumulus non-mégalithique. En effet, le maigre mobilier archéologique dont fait partie ce tesson est issu de l'un des coffres inclus dans le tertre. L'une des dates ¹⁴C (4670 ± 80 BP, soit 3627-3148 cal. BC, sur os) serait également compatible avec le Matignons. L'autre date, plus récente, conviendrait mieux au Peu-Richardien, présent aussi dans cette petite série de mobilier. Mais pour C. Burnez, le tesson à cupule, comme tous ceux de Bouhet, appartient en fait au Peu-Richard maritime. L'en dissocier, comme le proposait S. Cassen, serait pour lui « sans justification » (Burnez, 1996).

Le Néolithique récent II : le Peu-Richardien

La fouille du site éponyme des Matignons et de ses deux enceintes sécantes, tout en permettant à Claude Burnez de définir un nouveau groupe culturel jusqu'alors inconnu, établissait définitivement du même coup l'antériorité du Matignons sur le Peu-Richardien, dont les fossés recoupaient les siens (fig. 3). L'idée de « cycle Matignons – Peu-Richard » (Burnez, 1976) impliquait un lien étroit, voire une filiation directe. Il le réaffirme encore trente ans plus tard. « Un continuum existe entre les deux styles de céramique [Matignons et Peu-Richard] et plus largement les deux groupes culturels » (Burnez, 2006, p. 304). Malgré cela, « il demeure très difficile de saisir les étapes intermédiaires entre le Peu-Richard et le Matignons,

mais l'essentiel de nos informations provient du domaine continental » (Burnez *et al.*, 1994, p. 52). « À Font-Belle, on trouve sans doute un élément de preuve de la parenté entre le groupe des Matignons et celui de Peu-Richard. Les dernières dates Matignons de 3400 à 3600 BC [...] sont contemporaines des plus anciennes dates Peu-Richard [...]; de plus la céramique de la phase finale de Font-Belle avec des cordons curvilignes autour des moyens de préhension fait penser à une transition vers le Peu-Richard-Continental » (Burnez, 2006, p. 342). Du côté du Peu-Richard-Maritime, la question reste ouverte. Les dates les plus récentes iraient jusqu'à 2900 av. J.-C.

Claude Burnez a lui-même résumé l'historique du cycle Matignons – Peu-Richard et de la question peu-richardienne (Burnez, 1996, p. 269-270). Au départ, il avait supposé que le Peu-Richard était arrivé en intrus sur la côte saintongeaise. Le décor céramique qu'on lui connaissait alors était à base d'incisions, de cannelures et de faux reliefs ou listels. De sa conjonction avec le Matignons serait né un peu plus tard, le décor en relief style « Moulin de Vent », ainsi nommé à cause des « perçoirs Moulin de Vent » abondants sur le site du même nom, où on les trouvait associés à ce style de décor céramique. On y reconnaissait un héritage direct du Matignons dans les décors en relief de fines nervures verticales, orthogonales ou en arceaux. Le style « Moulin de Vent » se caractérisait aussi par des anses « normales » héritées du Matignons. Toutefois, il imitait assez souvent l'anse en tunnel typique de Peu-Richard, aux ouvertures circulaires profondément enfoncées dans la paroi, par des motifs de cercles en relief plaqués à la surface du vase. Né d'un métissage du Matignons et du Peu-Richardien, le « groupe du Moulin de Vent » devait nécessairement leur être postérieur.

Par la suite, quand il apparut que Peu-Richard et « Moulin de Vent » devaient plutôt être synchrones, une révision complète du Peu-Richardien s'avéra nécessaire. Mais à cette époque, Claude Burnez s'était durablement éloigné de la recherche archéologique, à la suite de l'échec de son projet de fouille sur le site éponyme de Peu-Richard. En son absence, cette révision fut engagée à l'occasion des fouilles de deux sites de Saintonge maritime : l'enceinte à fossés de Chez Reine à Semussac, fouillée par J.-P. Mohen, et la Sauzaie à Soubise, fouillée par J.-P. Pautreau. D'un côté comme de l'autre, la position relative du Matignons reconnue par Burnez, à la base de la séquence stratigraphique et chronologique, ne changeait pas. Mais pour les occupations peu-richardiennes postérieures, la situation s'avérait plus difficile et plus embrouillée.

À Semussac, l'étude des données de fouille a donné lieu à des interprétations successives de la périodisation des occupations peu-richardiennes. La première interprétation (Mohen, 1967) proposait une bipartition du Peu-Richardien fondée sur les critères stylistiques de la céramique, tels que C. Burnez les avait définis. Les « Peu-Richardien I et II » étaient envisagés comme deux sous-groupes successifs d'une même entité. Mais en 1984, et toujours à partir des mêmes documents, l'interprétation se trouva sensiblement modifiée. Le traitement statis-

tique d'une sélection d'éléments – pour l'essentiel des fragments de vases associant bords et décors – conduisit à renverser l'ordre chronologique initialement proposé (Mohen et Bergougnan, 1984). « Il s'est avéré que [...] le Peu-Richardien II représentait le faciès ancien appelé ici Peu-Richardien ancien, et que le Peu-Richardien I ou classique était le faciès le plus récent : il est appelé ici Peu-Richardien classique. La succession Peu-Richardien I – Peu-Richardien II qui était classique depuis les travaux de C. Burnez, est ainsi inversée dans un schéma plus cohérent qui tient compte de l'évolution typologique aussi bien que de la stratigraphie de Semussac » (Mohen et Bergougnan 1984, p. 19). « La notion de culture, celle des Matignons ou celle du Peu-Richardien, a paru recouvrir des réalités moins schématiques qu'il ne semblait. Il apparaît à Semussac un seul horizon culturel [...] avec des faciès de styles céramiques (des Matignons, du Peu-Richardien ancien et du Peu-Richardien classique) » (Mohen et Bergougnan 1984, p. 39). Le Peu-Richardien de Semussac, site proche de la côte atlantique, se caractérise globalement par la prédominance de l'incision et de la cannelure sur le décor en relief. Pour le « Peu Richardien ancien » les caractères discriminants sont les suivants : « présence d'incision simple, absence de doubles cannelures, absence de cannelures multiples ». Pour le « Peu-Richardien classique » : « l'absence d'incision simple, le bord équerri, les doubles cannelures, les cannelures multiples, l'anse peu richardienne et les cannelures ocellées typiques de cette anse » (Mohen et Bergougnan, 1984, p. 20). Dans cette étude, priorité a donc été donnée au traitement statistique des décors par rapport à l'analyse stratigraphique. Mais finalement, la confrontation des deux ordres de données (Mohen et Bergougnan, 1984, p. 34-35) enregistre une certaine dispersion des trois ensembles stylistiques, une image brouillée dont la responsabilité revient sans doute, en grande partie, aux nombreuses phases de comblement et recréusement des fossés.

Pour La Sauzaie à Soubise, l'étude, parue peu après la fouille de sauvetage, est présentée comme « un travail intermédiaire » entre la note préliminaire et une analyse détaillée qui n'a jamais vu le jour (Pautreau, 1974, p. 3). La publication ne tranche pas sur la nature des structures en creux d'où le mobilier archéologique est issu – fossés ou fosses ? La lecture stratigraphique a été compliquée par la difficulté de raccorder les séquences relevées par différentes équipes de fouille implantées en divers points du site. Le schéma proposé par J.-P. Pautreau reprend dans ses grandes lignes celui de Mohen 1967, avec quelques différences cependant, et une complexité plus grande. La première occupation du site est attribuée à un « faciès local » du Matignons (avec écuelle à double cupule et décors de lignes incisées horizontales). La seconde occupation, à un Peu-Richardien Ia, encore influencé par le Matignons, avec un décor sobre de lignes incisées et des motifs simples, de rares anses tunnelées et de plus fréquentes anses pseudo-tunnelées courtes. La troisième occupation, attribuée au « Peu-Richardien I dit "classique" » (Pautreau, 1974, p. 88) voit apparaître les décors

peu-richardiens les plus riches et les plus connus : motifs oculés, « soleils », vagues, festons, dents de loup, rectangles inscrits, méandres, cannelures étroites ou larges. L'anse tunnelée vraie, à fort bombement interne, est bien représentée. La quatrième occupation, rapportée au Peu-Richardien II, se caractérise à nouveau par des incisions horizontales et des motifs très sobres. Elle correspondrait « à un stade ancien du Peu-Richardien II, ou tout simplement à un faciès local côtier où le décor en pseudo relief n'a pas pris l'importance et l'envergure des gisements de l'intérieur ». Avec cette occupation se termine à La Sauzaie le cycle peu-richardien (Pautreau, 1974, p. 81).

La forte conclusion générale que Burnez tirera plus tard de ces travaux, c'est que « le mobilier tel que les fouilles de nos sites l'ont livré se prête mal à des sériations, les fossés ayant subi de nombreux aménagements par des recreusements. Il est vraisemblable que les structures du Peu-Richard-Maritime sont affectées de la même façon, ce que suggèrent les ensembles céramiques de Chez Reine, d'Ors, de la Sauzaie et du Rocher » (Burnez, 2006, p. 411). Malgré cela, pour lui, les fouilles de Semussac comme celles de La Sauzaie ont montré « avec toutefois certaines hésitations » qu'il n'y avait pas succession, mais synchronie Peu-Richard–Moulin de Vent. Mais quand il revient à la Préhistoire après sa longue absence, la question est encore en discussion.

La controverse du « Moulin de Vent »

Ici se place le début d'une vive et durable controverse entre Claude Burnez et ceux qu'il avait d'abord accueillis dans le Cognaçais, Christine Boujot et Serge Cassen. Le désaccord survient en 1984, à l'occasion d'une intervention limitée de ces derniers sur le site de Montagant à Mainxe (Charente). Dans sa thèse (Cassen, 1987), S. Cassen « par une sériation dont la base stratigraphique n'est pas convaincante » fait dériver du Matignons un Moulin de Vent ancien et un Moulin de Vent récent, ce dernier contemporain d'étapes équivalentes du Peu-Richard. Il fait de Peu-Richard et Moulin de Vent « deux entités culturelles séparées », bien qu'issues d'un tronc commun. Pour C. Burnez, le cheminement de son argumentation n'est pas clair. Il lui semble que Cassen ait voulu faire du Moulin de Vent « une simple extension du Matignons », presque complètement indépendante du Peu-Richardien (Burnez, 1996). Et pourtant, dans un sens, l'interprétation de Cassen n'était pas si éloignée de celle que Burnez lui-même avait présentée dans sa thèse. Il y avait exprimé l'idée que, si la céramique « Moulin de Vent » s'apparente au Peu-Richard par des thèmes décoratifs communs, sa céramique « présente des éléments originaux (décoration en relief, thèmes verticaux) qui justifient pleinement l'autonomie que nous lui attribuons » et que « le contexte culturel [...] plaide aussi en faveur de cette séparation » (Burnez, 1976, p. 186). Le décor en relief s'oppose aux incisions et aux cannelures du Peu-Richardien au sens strict; la tendance à la verticalité des décors s'oppose à l'horizontalité peu-richardienne; la tendance de l'ornementation à se développer sur toute la hauteur

des vases contraste avec sa position haute dans le groupe peu-richardien. La « parenté réelle » du groupe Moulin de Vent avec le Matignons « nous conduit naturellement à envisager une genèse locale [...]. Nous devons tout d'abord remarquer que le groupe du Moulin de Vent offre sa plus grande densité dans le Cognaçais, c'est-à-dire dans la zone où la civilisation des Matignons s'est le plus fortement implantée. Bien que le Moulin de Vent ait fait quelques rares incursions dans le territoire occupé par la civilisation de Peu-Richard, les domaines de chacun des ensembles sont bien séparés. Il semble donc que l'on puisse suggérer sans grand risque d'erreur le remplacement de la civilisation des Matignons par le groupe Moulin-de-Vent [...], le groupe du Moulin-de-Vent est issu de la civilisation des Matignons, qui graduellement, au contact de la civilisation de Peu-Richard, s'est transformée » (Burnez, 1976, p. 198-199).

Avec la reprise des activités de C. Burnez sur le terrain, de nouvelles découvertes, presque toutes en zone continentale, vont montrer que la répartition géographique des deux groupes est contrastée. C'est en 1986, lors du colloque de Poitiers, que Claude Burnez rejette publiquement « l'appellation malheureuse de Moulin de Vent » dont il avait été l'inventeur. Il suggère une nouvelle base pour la restauration d'une identité peu-richardienne qu'il convient désormais de ne plus scinder en deux groupes culturels séparés (Roussot-Larroque *et al.*, 1987, p. 362). La répartition géographique différente des deux styles céramiques juxtapose, et oppose, un « Peu-Richard maritime » ou PRM, et un « Peu-Richard continental » ou PRC (fig. 8). Les deux styles ont pour frontière la Seugne, ou si l'on préfère une ligne Saintes-Pons séparant Saintonge maritime et Saintonge continentale. À cette occasion, C. Burnez rappelle que vingt ans auparavant, le terme de « Peu-Richardien continental » apparaissait déjà dans un article signé par « de jeunes chercheurs » [à savoir J.-P. Mohen et moi-même] (Pezat *et al.*, 1967; Burnez, 1996, p. 270). Du même coup est abandonnée la référence aux perçoirs Moulin de Vent. En effet, les travaux de J.-M. Jauneau en Vendée ont établi que leur répartition géographique ne coïncidait pas avec celle du PRC, mais qu'ils pouvaient aussi être associés au PRM (Jauneau, 1971). D'autre part, des perçoirs de ce type figurent, en contexte Matignons, dans l'assemblage lithique de l'enceinte de Réjolles à Biron (Fouéré, *in* Bouchet et Burnez, 1990, fig. 18, p. 385).

En 1996, la controverse reprend et le Moulin de Vent revient à la surface (Boujot et Cassen, 1996). Ces auteurs rappellent qu'en 1984 et 1986, S. Cassen a « abandonné l'idée d'un "cycle" Matignons – Peu-Richard au profit d'un processus évolutif cohérent » (p. 75). Mais il continue à distinguer Moulin de Vent et Peu-Richard, même s'il leur reconnaît un « développement synchrone » et un « lien évident de parenté ». Les termes « maritime » et « continental » sont jugés peu opérationnels. « La partition [...] n'est pas maritime-continentale mais nord-sud », comme l'a déjà suggéré la confrontation avec le Vienne-Charente-Dordogne (Cassen et Airvaux 1991). « Cela ne suffit sans doute pas pour stipuler un PR nord à

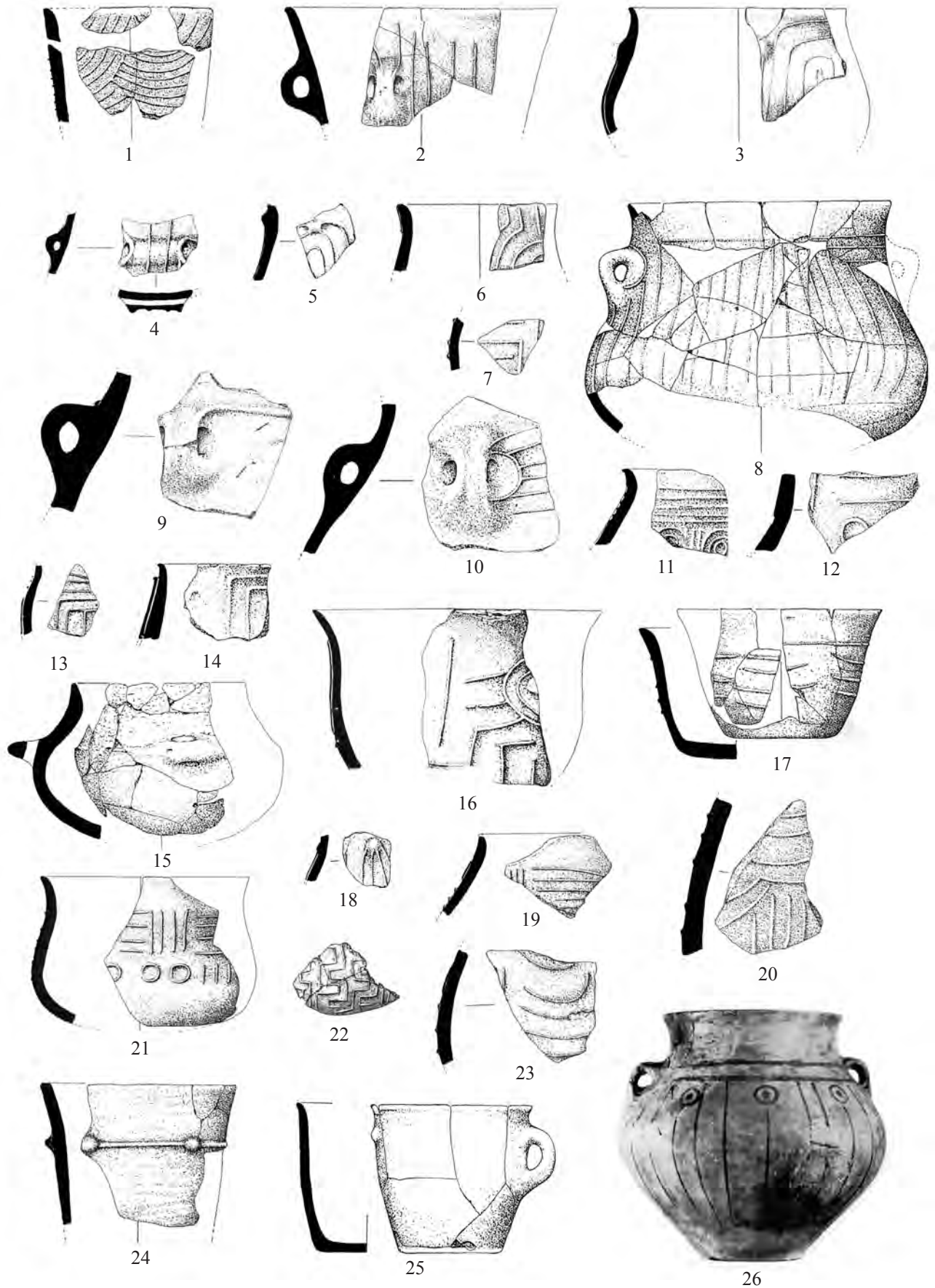


Fig. 8 – Culture de Peu-Richard. Céramique du Peu-Richard continental. 1-6, 9, 16, 19-21 et 23-24 : Font-Belle à Segonzac (Charente) ; 7-15, 17-18 et 25 : la Grande Prairie à Vibrac (Charente-Maritime) ; 22 : Camp de Pétreau à Abzac (Gironde) ; 26 : Montagan à Mainxe (Charente). Échelles diverses.

décors incisés et un PR sud à décors plastiques [...]. Il est d'ailleurs fort probable que les terres ingrates des zones marécageuses situées entre le littoral atlantique et les rives de la Gironde, totalement réfractaires aux cultures céréalières, aient entravé l'occupation Moulin de Vent dans ce secteur, expliquant ainsi son absence dans l'exploitation de l'environnement maritime et des niches écologiques conséquentes que l'on sait très attractives en Saintonge-Aunis et en Vendée. Autrement dit, le Moulin de Vent aurait pu, suivant les circonstances, être lui aussi maritime » (Boujot et Cassen, 1996).

Dans ses travaux récents (Burnez, 2006, p. 410-411), Claude Burnez maintient et conforte sa position. Ses interventions ont couvert un territoire assez vaste, de la région Saintes-Pons au Jonzacais et au Barbezilien. « Les rapports quantitatifs des deux styles Peu-Richard-Continental et Peu-Richard-Maritime ont été *grosso modo* tels qu'ils avaient été reconnus antérieurement. Dans la zone Pons-Saintes, ils varient respectivement dans des marges allant de 45 à 55 % ». Il a « déjà souvent évoqué la possibilité d'ateliers dont les réseaux d'échange seraient en position concurrentielle. En revanche, dans le Cognaçais, le Jonzacais et le Barbezilien, le Peu-Richard-Continental est prédominant, les témoins du Peu-Richard-Maritime n'y dépassant pas 10% du total des tessons décorés ». « Il n'est pas impossible qu'il y ait des distributions préférentielles de motifs ». Il espérait possible d'établir des graduations culturelles et géographiques, « malheureusement, c'est plutôt un échec de ce côté » (Burnez, 2006, p. 410). Il n'est « pas possible de les classer chronologiquement ou spatialement dans une sériation ordonnée sur les données actuelles de la recherche sans base stratigraphique sérieuse » (p. 128). D'après les datations, le PRC de Font-Rase serait plus ancien que celui de Font-Belle (p. 411). Mais un traitement statistique exigerait un énorme travail d'inventaire de dizaines de milliers de tessons.

Dans la phase récente du Matignons, telle qu'il l'a définie en 2006, des éléments transitionnels annonceraient le Peu-Richard-Continental. Mais « toute tentative d'opérer une sériation évolutive, tant céramique que lithique, entre un Matignons finissant et un Peu-Richardien initial s'est révélée irréalisable » (Burnez, 2006, p. XIV). Des éléments sont même difficiles à attribuer à l'un plutôt qu'à l'autre ; quelquefois, on rencontre « un thème plutôt Matignons, mais avec une technique déjà du Peu-Richard-Continental » (Burnez, 2006, p. 155, fig. 63, n° 17). De fines nervures ont remplacé les cordons, mais la thématique trahit la parenté : nervures verticales (fig. 118, n° 21) ou orthogonales (fig. 93, n° 15 ; fig. 101, nos 7 et 14), prédominance des motifs curvilignes complexes en « épingles à cheveux » imbriquées (fig. 147, n° 2), en moustaches retombantes de part et d'autre d'une anse ou d'un bouton (fig. 147, n° 13), en arceaux (fig. 147, n° 9), en vagues (fig. 120 et 121). « Le motif circulaire, qui à notre sens est un lien important dans tout le cycle Matignons-Peu-Richard, est omniprésent. Il est évoqué sous plusieurs formes : la cupule, le cercle soit incisé, soit nervuré (fig. 34, n° 1 ; 100, n° 9 ; 102, n° 4), la plaque

surajoutée sur la paroi (Montagant, Font-Blanche), les anses tunnelées du Peu-Richard-Maritime, et celles du Peu-Richard-Continental dont les lumières sont cernées par des demi-cercles (fig. 100, n° 11 ; fig. 101, n° 11 ; fig. 120, n° 2) ». Que les cercles soient interprétés comme des figures anthropomorphes, des soleils ou autres, leur importance dans la thématique du cycle est certaine. En revanche, contrairement à ce qu'il proposait dans les années 1960, Claude Burnez est maintenant d'accord sur la non-antériorité du Peu-Richard sur le « Moulin de Vent ». Sur l'évolution dans le temps du Peu-Richard-Maritime, peu de travaux importants ont eu lieu récemment, et ils ne semblent pas avoir apporté, d'après lui, des changements substantiels.

Les enceintes

Signe supplémentaire de l'unité du « cycle » Matignons – Peu-Richard, les enceintes fossoyées continuent d'être utilisées (fig. 6). Comme pour le Matignons, elles demeurent le seul témoin tangible de l'ancrage au sol des groupes peu-richardiens. Les unes sont installées sur des hauteurs (modestes, dans une Saintonge au relief adouci), d'autres dans des fonds de vallée ou des cuvettes. Actuellement, certaines, comme la Grande Prairie à Vibrac, se trouvent l'hiver en zone inondable. On doit tenir compte, bien entendu, des changements climatiques, de la variation des lignes de rivage et du régime de l'estuaire, mais aussi des modifications du cours de la Charente et de transformations d'âge historique, comme la création de barrages et biefs de moulins à eau sur la Seugne (Burnez et Bouchet, 1996, p. 9). Néanmoins, au Néolithique récent, les fossés les plus profonds de certaines enceintes étaient périodiquement ennoyés : ainsi, des mollusques aquatiques ont été recueillis dans le fossé médian de la Grande Prairie à Vibrac (Burnez *et al.*, 1994, p. 51).

La réoccupation d'enceintes Matignons par les Peu-Richardiens est très fréquente. C'est d'ailleurs l'un des arguments invoqués pour « la continuité dans le cycle Matignons – Peu-Richard. Toutefois il n'y a pas eu reprise systématique de tous les sites pendant la phase peu-richardienne ou du moins nous n'en avons pas encore trouvé les traces. Au Taillis, à Préguiillac, il n'y a pas à ce jour d'indications de réoccupation avant l'Artenac et au contraire, à Diconche le Matignons ne semble pas avoir précédé le Peu-Richardien » (Burnez *et al.*, 1994, p. 52). Outre qu'elles réoccupent très souvent l'emplacement des enceintes Matignons, les enceintes peu-richardiennes calquent le tracé des fossés anciens. « Nous avons constaté [...] la reprise systématique du tracé de l'enceinte initiale [...] Il semble qu'en fait ce soit une constante. La coïncidence, dans la plupart des cas, des entrées souligne cette volonté d'adhérer aussi étroitement que possible au premier tracé » (Burnez *et al.*, 1994, p. 51). Cela suppose évidemment que la trace des fossés et l'emplacement des entrées aient été encore repérables sur le terrain, ou connus par la tradition.

Avec les réoccupations peu-richardiennes, les fossés deviennent en général plus nombreux. Cependant,

à Diconche, l'enceinte fossoyée peu-richardienne ne comportait qu'un fossé simple. À Font-Belle, Font-Rase et la Grande Prairie, il n'y aurait eu qu'un fossé par phase. Les fossés successifs dupliquent les premiers vers l'extérieur, et les aires encloses deviennent plus vastes. À Font-Belle, pourtant, l'aire interne de l'enceinte peu-richardienne aurait encore eu à peu près la même superficie que celle du Matignons (un hectare environ). Avec la ceinture externe, elle aurait pu gagner deux ou trois hectares, mais, à supposer que les fossés correspondants n'aient été ouverts que pour remettre en état des structures antérieures, les surfaces réellement exploitées n'auraient pas été supérieures. Dans le cas contraire, en revanche, l'aire exploitable serait passée à treize hectares minimum, indiquant alors un changement de fonction, d'activités et/ou de durée d'utilisation (Burnez, 2006, p. 124). La photographie aérienne révèle des plans d'ensemble souvent complexes. Mais les interventions de terrain, en général très limitées – du moins à l'échelle de ces enceintes – montrent que cette complexité résulte de nombreuses transformations successives. « En présence de plusieurs fossés appartenant à la même culture [...] on ne peut déterminer s'il s'agit de fossés doubles, triples ou multiples, ou de plusieurs fossés successifs élargissant chaque fois un peu plus l'aire enclose, tout en reproduisant méthodiquement les mêmes plans sans réutilisation des structures antérieures, avec parfois jusqu'à une demi-douzaine d'occupations recopiant avec rigueur les entrées et/ou les interruptions antérieures » (Burnez et Louboutin, 1999, p. 336).

Comme ceux des enceintes Matignons, les fossés peu-richardiens ont été creusés par segments successifs. Dans les sections, le comblement se caractérise souvent par des niveaux asymétriques de pierraille ou blocs de pierre éboulés provenant de l'aire interne. Ils résulteraient de la dégradation de remparts ou talus élevés au bord des fossés, sur le côté intérieur des ceintures fossoyées. Le calcaire local étant de qualité médiocre et résistant mal à l'érosion, de fréquentes réparations de ces ouvrages devaient être nécessaires, exigeant l'ouverture de nouvelles carrières en tranchée. Aucune de ces structures aériennes ne s'est conservée. Dans les fossés, les épisodes d'éboulement alternent en général avec des périodes de comblement par des sédiments plus fins et terreux. Des recreusements pourraient témoigner de récupérations des pierres éboulées. Pour certains fossés, remplis de sédiments fins, on pourrait supposer qu'après récupération de toutes les pierres éboulées, ils aient été volontairement rebouchés avec de la terre (Burnez et Louboutin, 2002). Ce sont d'ailleurs ces remplissages terreux des structures fossoyées, riches en matière organique et tranchant par leur couleur sombre sur la couleur plus claire des terres calcaires, qui permettent la détection aérienne des enceintes.

La fonction de ces fossés n'est pas entièrement élucidée, et les fouilles n'ont toujours pas apporté de réponse définitive. Des différences morphologiques existent entre les fossés d'une même enceinte ; « il n'est pas trop osé, nous semble-t-il, de suggérer qu'ils n'aient pas répondu

à des fonctions identiques » (Burnez *et al.*, 1994, p. 51). Certains devaient rester ouverts, à Font-Belle par exemple. « On peut se demander, étant donné le peu d'ampleur des dépôts primaires en contradiction avec des parois érodées, si ces fossés n'ont pas été régulièrement entretenus par des vidanges successives ». Sur ce site ont été découverts en deux points différents des parements de retenue édifiés à l'intérieur d'un fossé, sans doute pour éviter le déversement des terres de comblement d'un autre fossé recoupé par ce dernier (Burnez, 2006, p. 93 et photographie 20). Cela pourrait signifier qu'on souhaitait qu'il restât vide, ce qui ferait envisager – pour certains fossés au moins – d'autres fonctions que celle de carrière. Rares sont les traces d'activités directement pratiquées dans des fossés ; il en existait pourtant, telle l'aire de grillage de céréales de Font-Belle (Burnez *et al.*, 1994, p. 100-101). D'autres traces, suggérant des activités artisanales s'exerçant, elles aussi, directement dans des fossés, ont été repérées au Taillis, aux Loups et à Diconche (Burnez *et al.*, 1994, p. 52). Dans d'autres cas, ce ne sont que des rejets d'activités spéciales, vraisemblablement exercées à proximité. Enfin, comme pour le Matignons, certains segments de fossés ont, à un moment donné, hébergé des dépôts funéraires.

La valeur défensive des enceintes ne paraît pas plus fermement établie qu'au Néolithique récent I. En supposant que les fossés aient eu pour fonction principale de servir de carrières, l'hypothèse la plus courante serait que « la présence d'un rempart doublé d'un fossé répond à l'objectif de se procurer des matériaux de construction ». Cette hypothèse se heurte pourtant à des difficultés. Sur le site fossoyé de la Mercière à Jarnac-Champagne (Charente-Maritime), implanté en zone très basse, les fossés n'ont pratiquement livré aucun bloc calcaire, et devaient être temporairement inondés. À Vibrac, site de fond de vallée, « la présence d'un éboulis en provenance de l'intérieur du camp indique avec toute vraisemblance, la présence d'une structure dominant le premier fossé, dont les matériaux ont été obtenus ailleurs, puisqu'il a été ouvert dans de la roche complètement altérée et inutilisable [...], le fossé externe, plus riche que le fossé interne en pierres calcaires, n'en possède pas suffisamment pour justifier en cet endroit une structure en élévation qui, d'ailleurs, n'aurait pu être située qu'à son extérieur, ce qui n'est guère compatible avec une fonction défensive. Il reste donc à envisager la présence de talus terreux avec du calcaire altéré pour les fossés qui n'ont pas pu être utilisés comme carrières d'éléments de construction. Mais alors pourquoi ne pas vider les fossés antérieurs qui auraient pu fournir des matériaux identiques avec beaucoup moins de peine ? Peut-être peut-on alors, pour une fois, évoquer la symbolique de l'espace approprié, renouvelant, purifiant ou bien, pourquoi pas, effaçant celui des prédécesseurs. Dans ce domaine, la "folle du logis" trouve un champ infini pour "s'éclater" » (Burnez *et al.*, 1994, p. 51-52). Ici se fait jour, une fois de plus, la méfiance instinctive de Claude Burnez pour des constructions intellectuelles trop risquées à ses yeux, qu'il s'interdisait à lui-même et qu'il reprochait à d'autres.

La photographie aérienne détecte encore d'autres structures en creux, que J. Dassié a dénommé des « fossés grêles » (Dassié, 1978). Leur tracé suit souvent à quelque distance celui de certains des fossés « normaux ». Ils pourraient avoir constitué un élément important des enceintes fossoyées, peut-être des tranchées d'implantation de palissades. « La difficulté de retrouver par la fouille et par l'examen de la surface labourée les “fantômes” de poteaux pourtant clairement visibles sur la photographie aérienne est un cas de figure qu'il est bon d'évoquer dans le cas de traces grêles dont l'utilité en tant que fossé est peu concevable. Il faut alors probablement aussi invoquer des prélèvements de certains poteaux donnant les sections floues, au contraire des pourrissements sur place provoquant les taches circulaires révélatrices sur la photographie de Font-Belle » (Burnez, 2006, p. 92). « Les fouilles de sauvetage sur Font-Belle ont montré que, sur un plan d'éperon barré tel qu'il est reconnu actuellement, pendant au moins une des phases d'occupation, la défense naturelle était confortée par un fossé et une palissade formant ainsi un enclos plus ou moins fermé » (Burnez *et al.*, 1994, p. 50). Cependant, cette palissade de Font-Belle (Burnez, 2006, p. 106) n'a pu être datée. On peut donc s'interroger sur l'existence d'une complémentarité fossé/palissade, ou leur indépendance réciproque (Burnez, 2006, p. 120).

Pour certains (Joussaume et Pautreau, 1989, p. 39-40), c'est avec les Peu-Richardiens que les enceintes auraient acquis la fonction défensive que n'auraient pas eue celles des Matignons. C'est encore aux Peu-Richardiens qu'on devrait la construction des « pinces de crabe » encadrant et soulignant certaines entrées. « Ainsi apparaît un aspect défensif secondaire sur le site de Champ-Durand [...]. Malgré une position stratégique souvent bien choisie (éperon, bordure de plateau...), le caractère défensif primaire est assez peu évident pour la plupart des enceintes qui seront modifiées dans une deuxième phase avec adjonction de “tours” dans les passages, creusement de nouveaux fossés, raccordements de fosses entre elles, établissement des “pinces de crabes” qui apparaissent comme un astucieux système de protection des entrées et que l'on doit aux Peu-Richardiens » (Joussaume et Pautreau, 1989, p. 45). S'il n'est plus certain aujourd'hui que les Peu-Richardiens en aient été les initiateurs, il n'est pas douteux que certaines leur soient dues. En Saintonge aussi, des structures fossoyées recourbées vers l'intérieur « en pince de crabe », en avant des entrées, avaient d'abord été interprétées par Claude Burnez comme des adjonctions du Néolithique final arténacien à des enceintes préexistantes. Mais, comme sur les bords du marais Poitevin, certaines peuvent être antérieures à l'Arténacien. À Font-Rase, dans le fossé extérieur de l'enceinte externe, attribué au Peu-Richardien, l'entrée principale est flanquée, d'un seul côté, d'un fossé double en arc de cercle (fig. 7, E/F), sorte de demi-pince de crabe formant chicane. D'autres aménagements ont été établis au niveau des entrées. À Font-Belle, à l'entrée de la ceinture extérieure fossoyée, deux gros trous de poteau évoquent un portique (Burnez, 2006, fig. 81). À Rivedoux, des palis-

sades formaient couloir d'entrée (Fouéré *et al.*, 1996). Un aménagement semblable existait peut-être sur le Camp de Peu-Richard. Dans d'autres cas, l'extrémité du fossé la plus proche de l'entrée se recourbe à angle presque droit (le Chaillot de La Jard).

L'aire close de fossés peut être compartimentée de diverses manières. Une classification a été proposée (Burnez et Louboutin, 1999, p. 333-335). Elle distingue trois catégories : les enceintes simples à aire unique, celles à double aire « en gigogne » (comme Font-Belle), enfin les enceintes à aires accolées. Pour les enceintes à aire unique, les surfaces ainsi délimitées peuvent varier de trois hectares à plus de quinze. L'aire interne des enceintes « en gigogne » possède une superficie du même ordre que les précédentes, mais incluse dans une aire beaucoup plus vaste pouvant dépasser dix hectares. Enfin, pour les enceintes à aires accolées, les surfaces tantôt sont à peu près égales, tantôt au contraire très inégales. Dans les parties encloses, presque jamais fouillées en entier, l'érosion a très souvent décapé les niveaux de sol, effaçant toute trace éventuelle de structure. Des trous de poteau ont parfois subsisté, mais la conservation de structures lisibles est exceptionnelle, le diachronisme probable, et l'attribution culturelle incertaine. L'idée reçue d'une aire de petites dimensions réservée à l'habitat, et d'une aire plus vaste vouée aux activités agricoles « n'a pas trouvé de nouveaux arguments en sa faveur » (Burnez, 2006, p. 405).

L'habitat et l'économie

On ne met plus guère en doute que, parmi leurs fonctions, les enceintes fossoyées aient eu celles de délimiter, abriter, souligner, mettre en valeur, et éventuellement protéger une aire particulièrement valorisée du territoire des groupes humains du Néolithique récent régional. Et si, malheureusement, aucun plan de maison n'a pu être à ce jour mis en évidence en contexte peu-richardien, l'abondance du mobilier domestique et des restes organiques rend peu vraisemblable une utilisation uniquement sporadique et cérémonielle de ces enceintes, comme on l'avait un temps envisagé.

Le décès de Sandor Bökönyi a malheureusement interrompu « l'étude globale qu'il avait entreprise de la faune du Néolithique récent de Saintonge. Ses décomptes et ses résultats, repris par L. Bartosiewicz, sont inclus dans la publication des sites de Font-Rase et Font-Belle. Elle porte sur des restes fauniques de plusieurs sites saintongais dont le Moulin de Vent à Montils, la Grande Prairie à Vibrac, Font-Rase et Font-Belle » (Burnez, 2006, p. 326-332 et 377-399). Pour ces deux derniers sites, elle a été par la suite complétée par S. Braguier (Braguier, *in* Burnez, 2006, p. 319-326). La distinction entre les assemblages fauniques Matignons et Peu-Richard n'a pas pu être faite partout. Un trait commun à ces dépôts osseux est de renfermer des rejets typiques d'habitats, c'est-à-dire des os fortement fragmentés (Braguier, *ibid.*, p. 327). Ils proviennent en grande majorité d'animaux domestiques; la faune sauvage, peu abondante, montre que la

chasse n'était pas pratiquée aux fins de subsistance. Le bœuf domestique joue un rôle important. La part respective du porc et du mouton est modulée en fonction de l'environnement immédiat des sites : vallées humides, ou plateaux et collines plus secs. Un point important est la possibilité d'une mise en œuvre, dès cette époque, de la traction animale, comme le montrent la déformation sub-pathologique et les exostoses des extrémités de certains membres des bœufs de Font-Belle (Braguier, *ibid.*, fig. 226).

À Font-Belle encore, l'analyse archéobotanique de végétaux carbonisés, recueillis par flottation, a reconnu dans les restes de céréales l'importance de l'amidonnier et la rareté de l'orge. Les grains devaient être stockés sous forme d'épis à demi séchés, qui ont dû brûler lors du traitement final et/ou de la consommation. Sur le site de Réjollès à Biron, en revanche, l'orge nue à six rangs est majoritaire et aucun grain d'amidonnier n'a été identifié. Cela donne une première image de la variété des récoltes en fonction des sites (Rowley-Conwy, *in* Bouchet et Burnez, 1990, p. 388-389; Huntley *et al.*, *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 169-173).

Les sépultures

À la différence de celles du Matignons, les enceintes fossoyées du Peu-Richardien n'ont jamais, jusqu'ici, livré de squelette en connexion, bien qu'on y ait recueilli des ossements humains en nombre appréciable (Peu-Richard, le Chaillot de La Jard, le Mourez de Berneuil). Il n'en est pas de même dans des régions périphériques, comme la Vendée ou les Deux-Sèvres. À Champ Durand et aux Loups, par exemple, dans une ambiance culturelle déjà différente, des inhumations ont eu lieu dans des fossés. Avec les précédentes, les enceintes peu-richardiennes ont pourtant un point commun : souvent les restes humains ont été découverts près des entrées. C'est ainsi qu'à Font-Belle, près d'une interruption, a été découvert un crâne accompagné d'un petit pot entier et de quatre vases archéologiquement complets. En revanche, à mesure qu'on s'éloigne des entrées, la densité des trouvailles d'ossements humains décroît.

Certains mégalithes, comme le dolmen d'Ors dans l'île d'Oléron et celui de Châteauroux à Tonnay-Charente (Charente-Maritime) ont livré des éléments peu-richardiens caractéristiques (Burnez et Gabet, 1966b). Claude Burnez, dans sa thèse, affirmait : « il est [...] indiscutable que les Peu-Richardiens ont utilisé certaines tombes collectives et en ont même construit. Les réutilisations semblent n'affecter que les dolmens à couloir atlantiques, quand par contre un dolmen angoumoisien, Châteauroux, peut leur être attribué en propre. Il est par conséquent fort vraisemblable que tous les mégalithes de ce type en Saintonge et en Aunis soient à rattacher à la civilisation de Peu-Richard » (Burnez, 1976, p. 172). Dans les travaux ultérieurs de Claude Burnez, cette idée n'apparaît plus. Pourtant, lors de la destruction de la Grosse Motte de Bouhet, outre le tesson à cupules – objet de litige avec S. Cassen – des tessons incontestablement

peu-richardiens ont bien été découverts. Ils provenaient de petits coffres, probables insertions secondaires dans le tumulus (Burnez et Gabet, 1967). La plus récente des deux dates radiocarbone confirmerait la présence (intrusive ?) du Néolithique récent II. Hors de la zone nucléaire, en Poitou, le tertre B de Bougon (Mohen et Scarre, 2002, p. 76, fig. 141) et deux autres tumulus géants d'Availles-sur-Chizé, dans les Deux-Sèvres, recélaient aussi des tessons peu-richardiens (Burnez, 1976, p. 173). Même s'ils n'ont pas été trouvés en association directe avec des sépultures, la présomption est forte qu'ils aient été associés à des dépôts funéraires, tout comme ceux du « semi-mégalithe » de Chacé, en Maine-et-Loire (Gruet *et al.*, 1973). L'association directe, en revanche, est certaine pour les vases de la double sépulture sous tumulus des Châtelliers-du-Vieil-Auzay en Vendée (Birocheau *et al.*, 1999; Large *et al.*, 2004). Ces vases sont incontestablement peu-richardiens, et même de fabrication saintongaise comme l'a établi l'étude pétro-archéologique (Convertini, *in* Large *et al.*, 2004). Mais le rite funéraire s'est-il conformé à celui de la communauté d'origine des défunts ? Obéit-il plutôt à la coutume du groupe qui leur a donné la sépulture ?

Enfin, lors de fouilles anciennes, certaines cavités ont livré des restes humains en même temps que des vestiges peu-richardiens, la grotte de Bois-Bertaud par exemple. Toutefois, en l'absence de datations directes sur les ossements, l'association n'est pas assurée, la grotte ayant aussi livré, entre autres, des décors pointillés d'un Néolithique moyen I, comme on l'a dit. Un autre fait intéressant, bien qu'isolé jusqu'ici, est le dépôt d'os humains brûlés, accompagnés de vases du style PRC – ou assimilé « Vienne-Charente » pour Burnez – dans la grotte des Barbilloux à Saint-Aquilin, en Dordogne (Grebentart, 1980).

Chronologie du Peu-Richardien

La controverse Burnez-Cassen se plaçait aussi sur le terrain de la chronologie. Pour Serge Cassen (1992), l'apparition du Moulin de Vent aurait été synchronique du Matignons récent. Elle serait attestée au Taillis à Préguiillac par trois dates autour de 4740 ± 70 BP. Dans le mobilier céramique, le profil des vases ne présente pas d'épaulement vrai mais, à la place, des lignes en relief. Au Chaillot de La Jard, la date de la couche E (4630 ± 70 BP) correspondrait à un Moulin de Vent ancien. Les caractéristiques du Peu-Richard récent n'apparaîtraient que lors d'une phase ultérieure, autour de 4500-4400 BP, mêlés à ceux du Moulin de Vent « classique ». Claude Burnez n'accepte pas cette manière d'utiliser les dates. « Les calibrations donnent des écarts trop importants pour que l'évolution entre le Matignons ou le Peu-Richard continental puisse permettre de distinguer des phases, que les études de la céramique se révèlent incapables de définir avec certitude. Il faut insister à nouveau sur le fait que les nombreuses réoccupations [...] rendent souvent impossibles des attributions chronologiques fiables » (Burnez, 2006, p. xiv).

La liste des dates radiocarbone actuellement disponibles pour le Peu-Richardien rassemble trente-quatre dates pour seize sites. Quelques incohérences mineures sont à signaler : ainsi, certaines dates de Diconche ont été attribuées tantôt au Peu-Richardien, tantôt aux « Inconnus de Diconche ».

Sur l'articulation du Néolithique récent I et II, la confrontation des dates (Burnez, 2006, tabl. 231 et 232) montre un recouvrement partiel des dates les plus récentes du Matignons par les dates les plus anciennes du Peu-Richard, ce qui n'aurait d'ailleurs rien de choquant. Toutefois, du petit groupe de ces dates peu-richardiennes anciennes, plusieurs sont à écarter : celles de la Garenne à Saint-Hippolyte (Charente-Maritime), sur coquilles, et avec un écart bien trop grand, et les trois dates du PRM de La Sauzaie, sur coquilles également. La date la plus ancienne de la Grosse Motte de Bouhet pourrait se rattacher plutôt à la série Matignons (cf. *supra*). Par contre, pour d'autres dates hautes (le Chaillot de La Jard, la Grande Prairie à Vibrac, le Moulin de Vent, peut-être aussi le dolmen de Châteauroux à Tonny-Charente), l'attribution au Peu-Richardien demeure la plus vraisemblable. La majorité des autres dates ¹⁴C du Peu-Richard (vingt-quatre dates) s'insère sans discordance notable dans la fourchette 3400-2900 av. J.-C. À l'intérieur de ce groupe, on pourrait peut-être distinguer, à la rigueur, une première série, en gros entre 3400 et 3100 av. J.-C., et une seconde, dans la partie basse de la fourchette, mais dans un continuum sans véritable hiatus (encore un effet de plateau?).

Sur la question d'une antériorité relative du Peu-Richard-Maritime par rapport au Peu-Richard-Continental, les dates radiocarbone, encore trop peu nombreuses actuellement pour la Saintonge maritime, ne permettent pas de trancher. En effet, après élimination des dates sur coquille et/ou avec des intervalles trop importants, il ne reste pour le Peu-Richard-Maritime que quatre dates utilisables : celle du Chaillot de La Jard, seule antérieure à 3400 av. J.-C., et celles de Semussac et de Villedoux qui rejoignent, dans la fourchette 3400-2900 av. J.-C., le groupe majoritaire où se situent aussi la plupart des dates du PRC.

L'aire de répartition du Peu-Richardien

Depuis la thèse de Claude Burnez, les limites septentrionales du Peu-Richardien ont été précisées. Vers le nord-ouest, le site du Rocher à Villedoux (Charente-Maritime), près de La Rochelle (Fouéré *et al.*, 1996) n'appartient plus à la Saintonge, mais à l'Aunis, plus proche du marais Poitevin au plan géographique et souvent aussi culturel. Les éléments du Peu-Richard-Maritime y côtoient ceux des « groupes poitevins » : « grands pots avec le col droit ou en S et à épaulement, des fonds débordants et une qualité médiocre des pâtes et de la finition des vases » (Fouéré *et al.*, 1996, p. 194). Le matériau lithique reflète la même situation ; il provient tant du nord (le Poitou) que du sud du marais (la vallée de la Charente). L'industrie du silex taillé, plus laminaire, emploie le percuteur tendre, se distinguant ainsi de la percussion directe au percuteur dur, dominante en Saintonge depuis l'appari-

tion du Matignons. On serait ici à la limite du domaine du Peu-Richardien et de celui des groupes contemporains de Vendée (Fouéré *et al.*, 1996, p. 196). Toutefois, un texte ultérieur note en Saintonge, pour le façonnage des haches en silex, « l'utilisation [...] plus fréquente du percuteur tendre pour les petits éclats de mise en forme définitive [...]. Ce schéma opératoire, observé sur d'autres sites fossoyés maritimes (Chez-Reine à Semussac, Peu-Richard à Thénac...), diffère de ceux analysés sur les ateliers proches des zones d'extraction de silex » (Fouéré, *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 86). Plus au nord, des influences peu-richardiennes parviennent encore sur les rives de l'ancien golfe des Pictons, en Vendée et Poitou occidental, mais de manière diffuse, et la nature de ces relations est ambiguë. Tantôt ce sont des échanges de matières premières lithiques, comme il en existait déjà au Néolithique moyen. Tantôt cela prend la forme d'une intrusion spectaculaire et violente, comme le suggérerait la sépulture double sous tumulus des Châtelliers-du-Vieil-Auzay, avec ses vases peu-richardiens entiers. Mais quel était le statut de ce mobilier céramique, et quel statut pour ceux qu'il accompagnait dans la tombe, vis-à-vis du fonds culturel environnant ?

Aux frontières du Nord-Ouest et du Nord du domaine peu-richardien se pose aussi une question qui n'a cessé de préoccuper Claude Burnez : celle des relations avec les groupes culturels armoricains du Néolithique récent, plus particulièrement ceux de la côte sud de la Bretagne. De ses expéditions en compagnie d'Humphrey Case ou de Michel Gruet, à une époque où Gérard Bailloud n'était pas encore devenu breton d'adoption, il avait rapporté une bonne série de dessins de mobilier céramique néolithique des collections des musées de Carnac et de Vannes. À propos de tessons décorés des Loups (Burnez et Lagarde, 1988), il évoque la céramique de Conguel, en d'autres occasions celle de Croh-Collé ou de Kérugou. Il perçoit aussi une influence armoricaine dans certains profils à carène haute de vases à fond plat du Poitou (Burnez, 1961). Sur ce point, il rejoint Bailloud, pour qui des relations indirectes et tardives « par l'intermédiaire [...] du groupe Taizé-Puyraveau du Nord du Poitou » ont apporté en Bretagne « un ensemble de formes dont une partie au moins peut être d'origine ultime peu-richardienne ; par choc en retour, des éléments décoratifs appartenant au style du Groh-Collé ont pu atteindre le Nord du Poitou » (Bailloud, 1975, p. 365). Ces relations ont introduit des vases peu-richardiens dans la moyenne et la basse vallée de la Loire. Des vases du Peu-Richard-Maritime ont été découverts à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), comme en Vendée (Joussaume, 1976 ; Viaud, 1982, pl. IV, n° 6). Au Peu-Richard-Maritime appartiennent aussi – ce qui pourrait surprendre davantage – les trois vases typiques, à décor incisé horizontal et anse tunnelée, de l'ossuaire semi-mégalithique de Chacé (Maine-et-Loire) qui évoquent une phase plutôt ancienne du groupe saintongeais (Gruet *et al.*, 1973, fig. 4, n°s 12, 13 et 15).

Cependant, pour C. Burnez, le Poitou, la haute vallée de la Charente, le Périgord... seraient plutôt une zone de périphérisation. Là où apparaissent – toujours en

faibles proportions il est vrai – des décors évoquant le Peu-Richard (continental le plus souvent, mais non toujours), il les rattache volontiers à un Vienne-Charente aux contours incertains. Ainsi, en 2007, il parle des « échanges [...] constatés entre le Peu-Richard et le Vienne-Charente » comme par exemple à Ebéon, à Coursac, et dans une moindre mesure aux Loups » (Burnez, 1996; Burnez *et al.*, 2002; Louboutin *et al.*, 2003). « Les témoins du Peu-Richard-Continental hors de la zone se trouvent dans des contextes funéraires, et en quantité très limitée (exemple à Fontiau à Raix, Charente) » (Burnez, *in* Fischer et Burnez, 2007, p. 144). C'est encore dans ce « Vienne-Charente » que C. Burnez voudrait aussi rejeter les éléments peu-richardiens présents en Périgord central dans la moyenne vallée de l'Isle, pas seulement en contexte funéraire (entre autres dans la grotte des Barbilloux), mais aussi domestique, et qui feraient glisser sensiblement vers le sud la limite territoriale qu'il a cru pouvoir faire coïncider avec le bassin moyen de la Dronne (Fischer et Burnez, 2007, p. 144-145). Son point de vue ne paraît pas compatible avec les caractéristiques incontestablement peu-richardiennes de certains de ces vestiges céramiques. Vers le nord, il en va de même en Poitou pour les tessons de la chambre B1 du tumulus B de Bougon, que J.-P. Mohen a classé dans son « style 6 ». Ils appartiennent au Peu-Richard maritime « reconnaissable à ses cannelures décoratives larges : il s'agit de tessons du peu-richardien classique; les caractéristiques de ce style sont ceux du peu-richardien que nous avons reconnu à Semussac, Charente-Maritime (Mohen et Bergougnan, 1984). Leur présence prouverait que Bougon était alors dans l'aire d'influence de cette culture saintongeaise » (Mohen et Scarre, 2002, p. 76, fig. 141 et p. 88).

Vers le sud-ouest, l'extension du Peu-Richard est incontestable, même si les trouvailles semblent moins denses qu'en Saintonge. Dans sa thèse, C. Burnez proposait un « groupe de Roanne » pour interpréter les résultats de ramassages et sondages d'André Coffyn sur le site de hauteur de Roanne à Villegouge (Gironde). Il en faisait un de ces « groupes de mutation » qui réuniraient des caractères empruntés à des entités culturelles distinctes, sans appartenir entièrement à l'une ou à l'autre (Burnez, 1976, p. 201-217). Aucune stratigraphie n'ayant été observée à la fouille, l'interprétation s'avérait délicate : le mobilier comprenait en effet des éléments attribuables « à la civilisation de Chassey ou tout au moins au groupe des Cous », au « Moulin-de-Vent », et enfin « des intrusions du groupe Vienne-Charente n'étaient pas exclues ». L'interprétation avancée par le fouilleur « soit comme les vestiges d'un fond de cabane, soit comme une fosse à détritrus » pouvait laisser croire à un groupe culturel métissé, héritier à la fois de ces diverses entités culturelles. La suite a montré qu'il s'agissait en réalité d'un contexte mélangé, réunion fortuite d'éléments diachroniques, et non d'un « groupe de mutation ». Au Camp de Pétreau à Abzac (Gironde), proche comme Roanne de la basse vallée de l'Isle, les dépôts du PRC surmontaient ceux du Matignons dans un comblement de fossés (Barraud *et al.*, 1986). Toujours en Gironde, mais dans

l'Entre-deux-Mers, le site de Roquefort à Lugasson a révélé des niveaux stratifiés Matignons et Peu-Richard-Continental (Roussot-Larroque, 1991). Sur la rive droite de la Gironde, faisant le lien avec les enceintes des environs de Royan, d'autres vestiges du PRC ont été détectés dans le Blayais, le Bourgeois et le Cubzagais (Roussot-Larroque, 1980). Sur le littoral du Nord du Médoc, à la Lède du Gurp, ce n'est pas le Peu-Richard-Continental mais, comme on pouvait s'y attendre, le Peu-Richard-Maritime qui surmonte en stratigraphie le niveau Matignons (Roussot-Larroque et Villes, 1988). Comparé à la Saintonge, le mobilier est moins abondant et la densité des sites paraît plus faible, mais cela reflète au premier chef un état des recherches. L'absence d'enceintes fossoyées, qui pour C. Burnez ferait une différence majeure entre la zone nucléaire du Peu-Richardien et sa périphérie sud, n'est pas confirmée par les faits : des fossés existaient au Pétreau à Abzac, probablement aussi à Roanne; dans d'autres secteurs, l'existence d'un substrat calcaire beaucoup plus dur que la craie de Saintonge a pu entraver ou empêcher le creusement de fossés d'enceinte. Par ailleurs, dans ces régions, les conditions géologiques et la couverture végétale sont bien moins favorables que les campagnes charentaises à la prospection aérienne.

LE VIENNE-CHARENTE : NÉOLITHIQUE RÉCENT 1, 2, OU 3 ?

Au départ, le groupe ou « faciès » Vienne-Charente (Riquet, 1953) – dont on attribue parfois, à tort, la paternité à Gérard Bailloud – avait été construit sur le modèle du Seine-Oise-Marne et baptisé, comme lui, du nom des deux vallées censées délimiter le cœur de son territoire. Il se présentait comme le pendant occidental du SOM, à ceci près que sa définition associait « pots de fleur » à fond plat et vases à fond rond, et que ces deux formes de vases pouvaient porter des boutons et de petites anses en boudin. Au départ, ce groupe avait été formé de l'agrégation d'éléments sélectionnés dans des mobiliers de musées ou de collections, la plupart issus de fouilles anciennes dans des mégalithes. En 1955, G. Bailloud et P. Mieg de Boofzheim avaient adopté le Vienne-Charente de Riquet, mais en lui ajoutant malencontreusement des éléments du Chasséen régional, de style Bougon-Luxé. C'est à Claude Burnez qu'il revenait de nettoyer d'abord le Vienne-Charente de ces éléments parasites (Burnez, 1976, p. 237). La fouille de la grotte d'Artenac en 1960 avait entraîné une autre « amputation » (Burnez, 1976), enlevant au Vienne-Charente les éléments arténaciens nouvellement identifiés. Que la définition du Vienne-Charente repose pour l'essentiel sur des mobiliers funéraires entraînait une faiblesse constitutionnelle : une base documentaire bien plus étroite que pour le Matignons et le Peu-Richard, et des contextes souvent mélangés. Pour la céramique, le dénominateur commun était surtout négatif : une qualité moyenne, voire médiocre, peu de variété dans les formes et décors. « Il se dégage de cet ensemble

une impression de négligence [...]. Les exemplaires les plus soignés [...] se relie typologiquement au cercle culturel peu-richardien » (Burnez, 1976, p. 237-238). C'est au Peu-Richardien « et plus étroitement au groupe du Moulin de Vent » (Burnez, 1976, p. 243) que C. Burnez a rapporté les très rares décors attribués au Vienne-Charente. Ainsi, à Bougon, une série très homogène de vases à fond rond ou plat, issus du niveau supérieur de la chambre du dolmen A, à cupules doubles non cerclées d'une nervure, lui semblent « tout à fait semblables à celles des groupes de Roanne et du Moulin de Vent ». Alors qu'en Saintonge elles encadrent souvent une anse, ce n'est pas le cas à Bougon, mais quelques exemples semblables sont connus dans le Peu-Richardien. Pour certains vases, il s'y ajoute un décor incisé très sobre : une ligne horizontale ou une double ligne ; dans un cas, la ligne horizontale incisée joint les deux cupules (Burnez, 1976, fig. 66 n° 3). En revanche, le décor en relief de style continental n'apparaît, sous forme de nervures orthogonales imbriquées, que sur deux tessons issus de mégalithes, l'un du dolmen du Fontiau à Raix, l'autre de celui de Pierrefitte à Saint-Georges, tous deux en Charente (Burnez, 1976, fig. 70, n° 8 et fig. 73, n° 23).

Même expurgé successivement d'une partie de ses constituants originels, le Vienne-Charente, tel que C. Burnez le présente dans sa thèse, semble toujours fait d'éléments hétérogènes dont la chronologie relative demeure flottante. C'est si vrai que pour la moitié des illustrations du chapitre concerné, la légende indique prudemment : « groupe Vienne-Charente et civilisation d'Artenac » (Burnez, 1976, fig. 72-79). Un texte bien plus récent (Burnez et Fouéré, 1999, p. 250) reconnaît que « malheureusement depuis l'époque héroïque, notre connaissance de l'équipement matériel du Vienne-Charente ne s'est pas enrichie d'une manière significative ». En 2007 sont invoqués des « échanges... constatés entre le Peu-Richard et le Vienne-Charente (exemple à Ebéon, à Coursac, et dans une moindre mesure aux Loups [...], à Champ-Durand ainsi qu'aux Châtelliers du Vieil Auzay (Vendée) [...], à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) ou encore à Chacé » (Fischer et Burnez, 2007, p. 144).

À vrai dire, si l'on prend au sérieux les dates d'ensembles attribués par Burnez au « Vienne-Charente », ce ne serait pas vers la fin du Néolithique récent (Néolithique récent 3), mais antérieurement, au niveau du Matignons (Néolithique récent 1) ou d'un Peu-Richard plutôt ancien (Néolithique récent 2) que de tels contacts ou échanges auraient pu se produire entre les populations saintongeaises, vendéennes ou poitevines, éventuellement jusqu'à la Loire (Chacé). La conséquence serait de donner un contexte culturel et chronologique plus cohérent à la double cupule bougonienne et aux rares lignes horizontales incisées, deux thèmes associés à Bougon et au Cuchet à Barro (Charente).

L'habitat

Lorsque le Vienne-Charente a été défini, aucun habitat ne lui était attribué. Beaucoup plus récemment, c'est à lui

qu'ont été rattachées l'enceinte fossoyée de la Tricherie à Beaumont (Vienne) et celle des Coteaux de Coursac à Balzac, Charente (Burnez et Louboutin, 2002). Les résultats de ces deux opérations étant encore à peu près inédits, on ne saurait se prononcer sur le bien-fondé de ce rattachement.

Les sépultures

Claude Burnez, dans sa thèse, établissait une liaison forte entre « les peuplades du groupe Vienne-Charente » et les sépultures collectives, en particulier les mégalithes. Il distinguait les réutilisations, les « monuments proprement Vienne-Charente » et les grottes naturelles (Burnez, 1976, p. 259). Parmi « les monuments propres au groupe Vienne-Charente », les dolmens angevins faisaient problème, mais « très vraisemblablement, certains dolmens angevins ont été en effet construits par notre groupe », car les deux dolmens « à affinités angevines » d'Arloit à Château-Larcher (Vienne) « ont livré exclusivement du mobilier appartenant à cet ensemble ». C'est par l'intermédiaire des Deux-Sèvres que les dolmens angevins auraient été transmis « aux tribus du Moulin-de-Vent cognaçais ». À l'heure actuelle, il semble bien que ce soient des groupes du Néolithique moyen occidental qui ont édifié des mégalithes appartenant incontestablement au type angevin à portique, et non pas le « Vienne-Charente » ou d'autres groupes régionaux du Néolithique récent. De même, pour Burnez, les tombelles et les sépultures en fosse « indiscutablement appartiennent en propre au groupe Vienne-Charente, tout au moins initialement », car par la suite « les influences de la civilisation d'Artenac se feront sentir très fortement sur le Vienne-Charente ». Dans la « Struktur... » c'est encore au Vienne-Charente que sont attribuées les « allées couvertes type Loire » [dolmens angevins à portique] et les « allées couvertes de type classique » (Arnal et Burnez, 1957, p. 40 et 48-51). C'est enfin avec le Vienne-Charente qu'aurait coïncidé, selon Burnez, un profond changement des rites funéraires, passant du « rite-ossuaire » (restes humains incomplets, manipulations et éventuellement décarnisation préalable ou sépulture en deux temps) au « rite-caveau » (respect des corps inhumés) avec des effets directs sur l'architecture mégalithique. Au Néolithique récent, le dépôt de nombreux individus complets – comme dans le niveau supérieur de la chambre du dolmen du tumulus A de Bougon, d'après les anciens fouilleurs – aurait exigé l'accroissement de la surface utile de la chambre aux dépens du couloir, et la disparition progressive de ce dernier. Toujours dans sa thèse, C. Burnez laissait ouverte la possibilité que des grottes sépulcrales aient aussi été utilisées par le groupe Vienne-Charente, « la plupart d'entre elles appartenant à la civilisation d'Artenac » (Burnez, 1976, p. 262).

Tout récemment, lors de la reprise de l'étude de la grotte éponyme d'Artenac, des ossements humains de la couche III ont donné deux dates ¹⁴C qui, après calibration, se placent dans la fourchette 3330 à 2660 av. J.-C. L'écart est large. Ces dates « couvrent à la fois la fin du Néoli-

thique récent et le Néolithique final. Les vases épais, de facture grossière, non décorés et munis de préhensions circulaires ou allongées [...] s'inscrivent, avec autant de vraisemblance, dans l'un ou l'autre de ces horizons [...] La tentation est forte de les attribuer au Vienne-Charente » (Bailloud *et al.*, 2008, p. 39-44). De ces récipients sont rapprochées deux armatures type Sublaines « plus étagées dans la stratigraphie ». Quelle que soit l'attribution culturelle de cette maigre série, un hiatus chronologique (au moins apparent, tous les os n'ayant pas été datés) sépare ces dépôts funéraires de ceux du Néolithique moyen. Corrélativement, l'étude anthropologique constate une « opposition entre une phase ancienne où prédominent les dépôts en connexion (avec, soulignons-le, des corps en position contractée et la présence attestée d'enfants) et une phase plus tardive durant laquelle la gestion de l'espace se traduit par des activités de réorganisation des dépôts » (Bailloud *et al.*, 2008, p. 103). D'une certaine manière, c'est l'inverse de l'opposition que C. Burnez envisageait dans sa thèse entre « rite ossuaire » du Néolithique moyen et « rite caveau » du Néolithique récent.

L'origine du groupe Vienne-Charente

Le mobilier attribué au Vienne-Charente « montre très clairement un mélange très intime d'influences appartenant à deux groupes culturels très distincts : le groupe du Moulin de Vent d'une part et d'autre part la civilisation du Seine-Oise-Marne ». Pour la double cupule des vases de Bougon A « nous avons cru pouvoir les assimiler à une grossière imitation des anses tunnelées à ornementation anthropomorphe du Peu-Richard classique » (Burnez, 1976, p. 237-244, fig. 66 et 67). Pour les décors en relief des dolmens de Raix et de Saint-Georges, « on peut se demander s'il s'agit d'une production du groupe de Vienne-Charente ou bien d'une importation [...]. Le vase du Cuchet [à Barro (Charente)] avec ses anses allongées et le cordon les joignant [...] appartient aussi évidemment à la même inspiration ». Les moyens de préhension, absents de la céramique SOM, seraient également inspirés du Peu-Richardien (Burnez, 1976, p. 264). Le mobilier du mégalithe des Fontiaux à Raix, rapporté aussi au Vienne-Charente (Burnez, 1976, p. 238, 240, 244, 264-265 et fig. 70, p. 248-252) fournirait, avec celui du Cuchet à Barro (Burnez, 1976, fig. 69) un bon exemple de ces « importations » peu-richardiennes. « En s'éloignant des rivages atlantiques, si l'influence de Peu-Richard directe ou indirecte est toujours présente, la note dominante est assurée par la civilisation du Seine-Oise-Marne et nous rattacherons donc le groupe Vienne-Charente au cycle parisien » (Burnez, 1976, p. 152). La marque du SOM se reconnaîtrait à quelques pots de fleur trapus à rétrécissement préoral, et avant tout à la facture extrêmement médiocre de la céramique. « Tout semble indiquer que des potiers, peu experts dans leur art, ont tenté de copier les vases nouveaux qu'ils découvraient » (Burnez, 1976, p. 266). On retrouve ici comme un écho d'idées anciennes, pour qui le SOM et d'autres groupes (Michelsberg, par exemple) auraient été les représentants d'une

« néolithisation secondaire », affectant tardivement des populations demeurées longtemps en dehors des grands courants porteurs du Néolithique européen.

Mais c'est le lithique surtout qui trahirait « des affinités beaucoup plus nettes avec le Bassin parisien », avec quelques armatures de flèches losangiques et de « grands poignards en silex, très plats, jamais rencontrés dans les milieux purs peu-richardiens. Dans le groupe Vienne-Charente nous ne trouvons pas le poignard étroit, épais en « barre de chocolat » à belles retouches en pelure, parfois à dos poli, comme nous en trouverons dans la civilisation d'Artenac. C'est à partir de la période Vienne-Charente que nous voyons avec certitude apparaître l'emploi du silex du Grand-Pressigny et la mise en exploitation de l'atelier des Martins (Charente) » (Burnez 1976, p. 248-249). À cette époque, contrairement à beaucoup d'autres, Burnez n'adopte pas la vision minimaliste, voire négativiste, de Gérard Cordier sur la diffusion du silex pressignien au Néolithique récent ou final (Cordier, 1957a et b). Il trouve encore des affinités avec le SOM dans la parure, dont les haches-pendeloques ou les pendentifs arciformes (aujourd'hui exclus du répertoire). Les trépanations crâniennes seraient un autre point commun, et les études anthropologiques de R. Riquet « suggèrent une forte intrusion ethnique du Bassin parisien dans la région de la Loire » (Burnez, 1976, p. 267).

« La céramique de Campniac »

Issu de fouilles anciennes dans la grotte de Campniac à Coulounieix-Chamiers, près de Périgueux, en Dordogne, un « petit ensemble [...] original à plusieurs titres », « peut suggérer une période équivalente aux débuts du Vienne-Charente ». Avec des objets de « caractère archaïque », « rappelant typologiquement le Chasséen », il montre des « influences très marquées du Seine-Oise-Marne. Ces dernières semblent même beaucoup plus marquées et plus pures que dans le Centre-Ouest proprement dit » (Burnez, 1976, p. 269-271 et fig. 81). À propos du lithique sont invoquées « les abondantes industries campgniennes du Bergeracois » (non représentées comme telles dans le mobilier de la grotte) et parmi les parures, des plaquettes biforées en test de coquillage. Mais la reprise de l'étude du mobilier de Campniac nous a révélé le mélange incontestable d'éléments du Néolithique moyen et du Néolithique récent (Roussot-Larroque, 1976 et 1998), ce que Claude Burnez a dû reconnaître par la suite (Burnez et Fouéré, 1999, p. 251). Mais c'est aussi en 1999, à propos des « Inconnus de Diconche », qu'il revient encore une fois sur le Vienne-Charente, en proposant sous le nom de « Loire-Dordogne » un ensemble considérablement étendu au plan spatial – une proposition qui n'a pas eu beaucoup de succès, il le reconnaîtra un peu plus tard.

Chronologie du groupe Vienne-Charente

Une des difficultés majeures avec le Vienne-Charente est son positionnement au sein du Néolithique. Dans la thèse de C. Burnez, ce groupe Vienne-Charente (avec celui de

Campniac) s'insérait entre le Néolithique récent (Matignons et Peu-Richard) et le Campaniforme. Il représentait alors le Néolithique final, puisque l'Artenacien était rattaché au Bronze ancien, depuis la note préliminaire de 1962 sur la grotte éponyme. Avec la réattribution de l'Artenacien au Néolithique final et la multiplication des dates radiocarbone, la plage chronologique dévolue à l'origine au Vienne-Charente s'est tant rétrécie qu'il trouve désormais difficilement une place entre le Peu-Richard et l'Artenac, comme un « Néolithique récent 3 ».

Si l'on préfère le considérer comme un faciès périphérique du Peu-Richardien saintongeais dans le haut Poitou, la haute Charente ou le Périgord, il se situerait alors dans un « Néolithique récent II », à l'instar du Peu-Richardien lui-même. C'est ici qu'on retrouve la double cupule, objet de discorde entre C. Burnez et S. Cassen. Ce « signe » serait l'un des rares, sinon le seul élément signalétique des vases de Bougon A attribués par Burnez au Vienne-Charente. Or, dans la nécropole, pour les réoccupations au Néolithique récent des tertres F, E et A, on dispose de trois dates ¹⁴C, sur échantillons issus des mégalithes F2, E2 et A (Mohen et Scarre, 2002). Malgré le large intervalle de confiance des deux premières, toutes trois se placent de façon cohérente entre 4790 et 4680 BP soit, après calibration, entre 3600 et 3400 av. J.-C. environ, c'est-à-dire plutôt dans la fourchette chronologique du Matignons, ou à l'extrême rigueur d'un Peu-Richard très ancien (Néolithique récent I, ou transition I-II). Cela s'accorderait bien mieux avec la chronologie, présumée ancienne, des doubles cupules et du décor minimaliste d'horizontale(s) incisée(s) des vases du niveau supérieur de la chambre du mégalithe A de Bougon.

Du même coup, la donne se trouve sensiblement modifiée quant aux relations supposées entre des groupes qu'on avait cru synchrones, mais qui ne l'étaient sans doute pas : Vienne-Charente/SOM (Burnez et Fouéré, 1999, p. 252), Vienne-Charente/Taizé (considéré dans ses aspects tardifs), Vienne-Charente/« Inconnus de Diconche », etc. Vouloir prolonger ce Vienne-Charente parallèlement à l'Artenac et au Campaniforme, voire au-delà, équivaldrait à supposer qu'il ait traversé sept siècles au moins, sans changements notables de sa culture matérielle, ce qui évidemment n'irait pas sans difficulté.

Répartition territoriale

Densément occupée au Néolithique récent, la Saintonge serait exclue du domaine du Vienne-Charente. Le cours supérieur du fleuve Charente aurait joué, avec celui de la Vienne, le rôle de frontière naturelle avec les civilisations saintongeaises (Fischer et Burnez, 2007, p. 57). Vers l'est en revanche, la haute Charente – Angoumois et Ruffécois – aurait fait partie de son domaine. Quant au marais Poitevin, il est « assez mal connu malgré une occupation aussi dense que celle de la Saintonge. R. Jousaume a proposé de créer pour cette région un groupe indépendant [...]; dans l'état de la recherche, nous ne pensons donc pas qu'il soit souhaitable d'individualiser un groupe culturel dans cette région » (Burnez et Fouéré,

1999, p. 251). En Poitou, dans le groupe de Taizé, comme dans le précédent, on perçoit des affinités bretonnes « totalement absentes dans le groupe Vienne-Charente » (Burnez et Fouéré, 1999). Ce groupe de Taizé, selon Burnez, présente en revanche des points communs avec le Néolithique récent des Loups, où quelques tessons décorés évoquent aussi la Bretagne. Il « s'inscrit comme un Néolithique récent finissant ou un Néolithique final débutant ». Un peu plus loin pourtant, on peut lire : « Vers le nord jusqu'à la Loire, le groupe de Taizé, dont les limites chronologiques et la définition culturelle laissent encore à désirer, semble avoir occupé une large période allant jusqu'au Bronze ancien de la Loire » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 271). « Enfin dans le Sud nous pensons que l'Isle-Dordogne est un appendice du Vienne-Charente » (Burnez et Fouéré, 1999). Le territoire du Vienne-Charente – aussi flou que sa définition – occuperait donc toute la périphérie continentale de la Saintonge (Burnez et Fouéré, 1999, p. 271).

Rassemblant ces éléments disparates, C. Burnez en vient à proposer une extension territoriale extrême, un « Loire-Dordogne » qui engloberait entre autres Taizé, les Loups, la Mastine, Champ Durand... (Burnez et Fouéré, 1999, p. 251-252). Si le « Vienne-Charente » méritait déjà – il le reconnaît lui-même – le qualificatif de groupe fourre-tout, que dire alors de ce Loire-Dordogne? Ne reviendrait-il pas au même de l'appeler tout simplement, sans plus de précision, « Néolithique récent occidental »? Quelques années plus tard, Claude Burnez avouera que, pour lui, cette proposition d'un « Loire-Dordogne » avait été avant tout une provocation.

LE PASSAGE VERS LE NÉOLITHIQUE FINAL

Au premier coup d'œil, « le Néolithique final arténacien [...] marque une rupture dans les traditions céramiques et lithiques » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 19). Cela pose évidemment la question de ses origines. « Il n'est plus possible d'évoquer une éventuelle filiation entre l'Artenac et le Chasséen, hypothèse qui était soutenable avant que nos connaissances du Néolithique final s'élargissent » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 253). Une évolution directe à partir du Peu-Richard ne semble pas non plus satisfaisante. Identifier un terme de passage, un ensemble présentant des caractéristiques intermédiaires, assurerait mieux la transition entre Peu-Richard et Artenac. Un moment, les « Inconnus de Diconche » et le mobilier de la fosse du Peuchin (fig. 9) ont semblé venir combler le hiatus.

« Les Inconnus de Diconche » et la fosse du Peuchin : des groupes de transition Peu-Richard – Artenac ?

Pendant la fouille du site fossoyé de Diconche à Saintes (Charente-Maritime), occupé d'abord par les Peu-

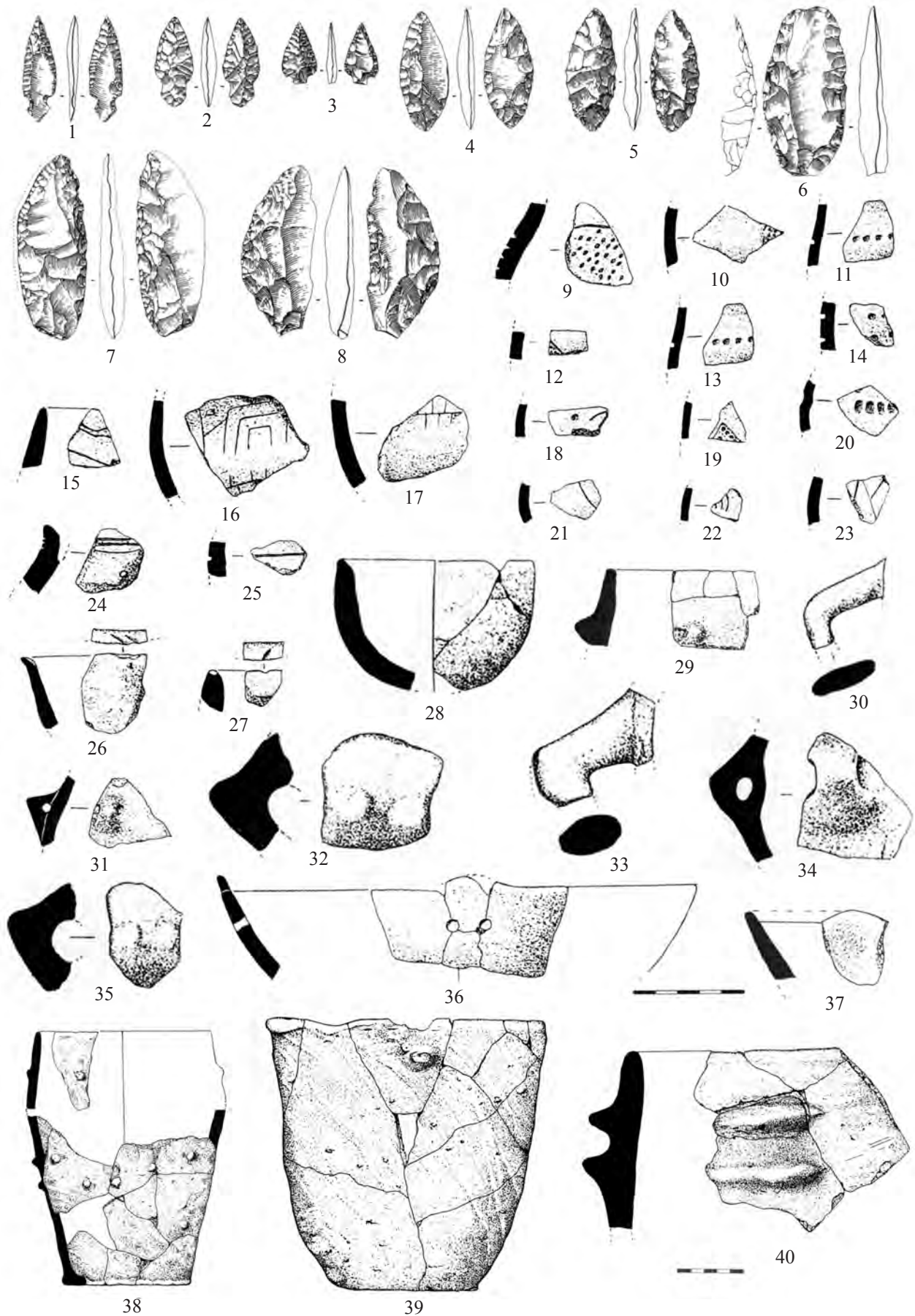


Fig. 9 – Industrie lithique et céramique du Peuchin et des « Inconnus de Diconche ». 1-15, 19-26 : le Peuchin à Pérignac (Charente-Maritime); 16-18, 27-31 : Diconche à Saintes (Charente-Maritime).

Richardiens et repris plus tard par les Artenaciens, apparut dans le fossé unique de l'enceinte une fosse creusée aux dépens du comblement peu-richardien (« chantier 3, couche 11 »; Burnez et Fouéré, 1999, p. 35, fig. 8; sections pl. 14 et 15). La séquence stratigraphique était claire : la « couche 11 » s'intercalait entre un niveau peu-richardien à la base, et un niveau arténacien au sommet. Le mobilier issu de cette couche 11 « ne pouvait être rattaché à aucun ensemble culturel connu à ce jour en Saintonge et deux dates ¹⁴C le situaient dans le Néolithique récent II (3357-2975 et 3515-3050 av. J.-C.). Nous avons choisi de donner l'appellation temporaire des « Inconnus de Diconche » à ce nouvel horizon pour éviter, à ce stade, d'ouvrir une querelle sur le Vienne-Charente qu'il fallait de toute évidence évoquer » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 35). Un peu plus tard, Claude Burnez modifie légèrement son interprétation de la « couche 11 » du fossé : « Ce dépotoir peut être aussi bien le fait de ce nouveau groupe, les "Inconnus de Diconche", qu'un nettoyage du site par ceux qui lui succéderont » (Burnez 2000, p. 37). Par ailleurs, à Diconche, le mobilier des « Inconnus » ne provient pas exclusivement de cette couche 11. Des éléments comparables ont été recueillis, en quantité appréciable, dans la grande diaclase (chantier 4) et dans le remplissage d'autres structures, mêlés à des dépôts arténaciens.

Longue de huit mètres et profonde de quatre-vingts centimètres, cette « fosse dépotoir » a livré une série de vases dont certains presque entiers, de l'outillage osseux, des objets de parure et de l'industrie lithique. La céramique réunit deux catégories distinctes : des récipients de bonne qualité, un peu plus épais que la céramique fine arténacienne, et de grands vases « grossiers et peu soignés » dont la surface externe porte des traces obliques de doigts ou de bouchons végétaux. Souvent, un dégraissant de fort module, incluant des coquilles pilées, affleure la surface. Le bord est fréquemment digité. La coexistence de ces deux productions céramiques très contrastées est « en rupture totale avec le Peu-Richardien qui montre une très grande homogénéité de facture dans ses récipients quelle que soit leur taille » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 36-37). Certains vases fins auraient eu le fond rond; il existe aussi des fonds aplatis et des fonds plats, montés à partir d'une plaque souvent décollée. La sole, parfois saillante, peut porter sur son pourtour des empreintes de doigt. Le montage sur vannerie est occasionnellement attesté pour certains vases à fond plat (Burnez et Fouéré, 1999, p. 61). Les préhensions sont presque toujours des boutons. La présence de deux oreilles de préhension superposées (Burnez et Fouéré, 1999, pl. 94, n° 4) a été d'abord considérée comme un caractère spécifique « ce mode de préhension n'étant jusqu'alors connu que dans l'horizon antérieur à l'Artenac de Diconche (ex-« Inconnus de Diconche ») à la Garenne à Saint-Hippolyte et aux Loups à Échiré, en contextes incertains » (Burnez, 2010, p. 367). Mais à Challignac, il est apparu qu'il en existait aussi en contexte arténacien (Burnez, 2010, fig. 113, n° 2; fig. 116, n° 1); « il perd donc de sa spécificité [...] devenant ainsi assez ubiquiste » (Burnez, 2010, p. 367). Les rares décors sont incisés ou combinent incision et poin-

tillé. Le dégraissant coquillier n'est pas d'origine locale : les affleurements les plus proches seraient à vingt kilomètres minimum au nord du site. L'analyse de l'argile montre aussi que, sur sept vases analysés, deux sont probablement de provenance étrangère au site (Convertini, *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 203).

L'industrie lithique des « Inconnus de Diconche » diffère de celle du Peu-Richardien par le choix préférentiel d'un bon silex et une production laminaire plus importante, débitée au percuteur tendre; « il existe des micro-denticulés sur éclat dans les "Inconnus de Diconche", alors qu'ils étaient « très rares en contexte Matignons-Peu-Richard où les lames et éclats laminaires, à profil souvent torse, sont généralement les seuls supports utilisés » (Fouéré, *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 37). La retouche envahissante, absente de l'industrie peu-richardienne, fait ici son apparition, en particulier sur le tranchant de couteaux qui prennent une place importante dans l'outillage taillé. Autre innovation par rapport au Néolithique récent : les armatures perçantes, amygdaloïdes ou losangiques (Burnez et Fouéré, 1999, p. 39-40). Les deux dates ¹⁴C rapportées aux « Inconnus » (4570 ± 70 et 4510 ± 60 BP, soit respectivement 3515 à 3050 et 3357 à 2975 av. J.-C.), situeraient l'apparition de ces traits innovants dans la seconde moitié du IV^e millénaire.

En 1992-1993, au Peuchin à Pérignac (Charente-Maritime), dans une fosse isolée, une fouille de sauvetage a livré un mobilier présentant « de nombreuses originalités par rapport à ce que l'on connaît dans les groupes saintongeais, aussi bien en ce qui concerne la céramique que l'industrie en silex » (Bouchet *et al.*, 1993). Certains éléments de la céramique faisaient songer à l'Artenacien, d'autres pouvaient rappeler la céramique peu-richardienne, mais l'ensemble, qui semblait homogène, ne s'assimilait ni à l'une ni à l'autre. Là encore, l'industrie lithique s'individualisait par la présence d'armatures foliacées, mais aussi à coches basilaires (Bouchet *et al.*, 1995, fig. 11, n°s 1-3). Elle se caractérisait par un outillage techniquement investi annonçant déjà l'Artenacien, avec en particulier des couteaux foliacés à bord aminci par retouche rasante, totalement absents du Néolithique récent régional. « Les différentes affinités que nous avons cru remarquer nous incitaient à placer cette série entre les "Inconnus de Diconche" et l'Artenac. Une datation C14 sur charbons de bois vient confirmer ce diagnostic : Gif 9632 : 4460 ± 50 ans (cal. BC 3335-2926) et pose le problème d'un espace chronologique restreint où viennent se bousculer plusieurs groupes culturels bien individualisés. Ces datations semblent traduire une certaine coexistence entre deux cycles culturellement très différents : un Matignons – Peu-Richard, ancré dans un certain conservatisme et de nouveaux groupes innovateurs qui caractérisent le Néolithique final régional » (Bouchet *et al.*, 1995, p. 341-342).

Avec le Peu-Richardien, « la rupture culturelle est évidente, que ce soit dans le matériel lithique, dans la céramique ou bien dans les parures » (Bouchet *et al.*, 1995, p. 249-250). « La culture matérielle de ce groupe tranche sur celle du Peu-Richard par la grossièreté de la céra-

mique [...]. La rareté des décors et certains profils suggèrent des contacts avec le marais Poitevin et plus particulièrement avec le site des Loups à Échiré » (Burnez, 2000, p. 37). Entre les « Inconnus » et les premiers occupants peu-richardiens de Diconche, Claude Burnez exclut tout lien de parenté, privilégiant au contraire l'hypothèse d'une origine exogène de ces « intrus ». « L'implantation légère des « "Inconnus de Diconche" » en un milieu saintongeais peut donc s'interpréter comme une intrusion même si elle n'est pas limitée à ce seul site [...] il n'y a [...] pas d'alternative à considérer les deux entités [...] comme les manifestations de deux cycles culturels indépendants » (Bouchet *et al.*, 1995, p. 249-250) ». De ce caractère intrusif, Burnez voit le signe dans la provenance étrangère de deux des sept échantillons céramiques analysés par F. Convertini (Convertini, *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 196-197), et dans les caractères différents, plus novateurs, de leur industrie lithique (Burnez et Fouéré, 1999, p. 54-55), d'où l'opposition qu'il souligne par rapport au Peu-Richardien.

Les rares décors des « Inconnus » éveillent cependant quelques résonances : « il est difficile de ne pas penser ici aux décors pointillés, présents dans le Peu-Richard-Maritime (la Case-aux-Prêtres, Saint-Laurent-de-la-Prée, Ors au Château-d'Oléron, la Garenne) mais rares dans les zones, soit mixte (le Chaillot, Diconche), soit continentale (Font-Belle) » (Bouchet *et al.*, 1995, p. 252). À la Case-aux-Prêtres à Rochefort, S. Cassen avait signalé, dans des niveaux récents, des décors peu-richardiens semblant emprunter au répertoire arténacien (Cassen, 1987). Aux Ouchettes à Plassay, des emprunts possibles au vocabulaire décoratif du Peu-Richardien ont été remarqués également en contexte arténacien (Laporte et Picq, 2002). À Diconche même, pour de très rares décors de cercles et d'arceaux (Burnez et Fouéré, 1999, p. 71 et pl. 132, n° 23) il serait difficile de ne pas songer à une inspiration peu-richardienne (ou une imitation inspirée par des tessons décorés anciens ramassés sur le site par les Arténaciens?). Les arceaux anguleux emboîtés d'un tesson du Peuchin (Burnez et Fouéré, 1999, fig. 7, n° 1) trouveraient un écho dans ceux, inversés, d'un vase arténacien de Diconche (Burnez et Fouéré, 1999, pl. 115, n° 1); les uns et les autres en trouveraient sans peine dans le répertoire décoratif peu-richardien. Les champs pointillés limités d'incisions existent à la fois chez les Peu-Richardiens, les « Inconnus... », au Peuchin, et dans l'Arténacien, et les décors d'échelle, chez les deux derniers. Enfin, dans la production céramique grossière, un pot de fleur évoquant les « Inconnus... » a été remarqué à Font-Belle, dans l'enceinte interne (Burnez, 2006, fig. 109, n° 2).

Pourrait-on finalement envisager que la genèse de l'Arténacien soit passée par les « Inconnus... » et le Peuchin, et qu'on puisse les considérer comme un « pré- ou proto-arténacien »? Ce pas-là, Claude Burnez ne le franchira pas. Il avait d'abord semblé le penser en 1995, à propos du Peuchin. En 1999, au contraire, l'hypothèse d'une ligne évolutive qui mènerait, en deux étapes, des « Inconnus... » au Peuchin, puis du Peuchin « sur le chemin de "l'arténacisation" » n'a plus sa faveur (Burnez et

Fouéré, 1999, p. 253). Le Peuchin « qui demeure pour l'instant tout à fait isolé [...] ne peut guère être pris en considération dans cette recherche sur les origines possibles des "Inconnus de Diconche" ». Il est vrai que son matériel [...] a été interprété comme une étape initiale de l'Arténac. Il ne prend pas non plus ses racines dans le Néolithique récent et reflète déjà d'une façon claire une rupture avec les cultures régionales antérieures » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 250). En 1995, pour Burnez, la date ¹⁴C du Peuchin confirmait la position intermédiaire de cette industrie entre les « Inconnus... » et l'Arténacien. En 1999, l'interprétation de la même date n'est plus la même : « on ne peut malheureusement pas s'appuyer sur sa datation ¹⁴C [...] qui se trouve dans la même plage de calibration que celles du Peu-Richard en voie d'extinction et celles des "Inconnus de Diconche" » (Burnez et Fouéré, 1999). « Le Peu-Richard dans ses deux styles montre une impressionnante série de dates ¹⁴C autour de 4400 BP, suivie d'un intervalle de temps d'un ou deux siècles avant que l'Arténac devienne nettement présent. Les calibrations tendent à faire coïncider les marges des deux pôles sans pour cela réduire leur importance respective. [...] Autant il est difficile de trouver les passages du Néolithique moyen au Néolithique récent, autant les relations de ce dernier avec l'Arténac demeurent conjecturales. Ni le mobilier du Peuchin ni celui des "Inconnus de Diconche" [...] n'offrent des chaînons crédibles » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 287). En fin de compte, assez bizarrement, Claude Burnez, après en avoir souligné les originalités, fait disparaître ses « Inconnus... » et son Peuchin dans le magma Vienne-Charente : « Faut-il continuer d'individualiser la petite série saintongeaise? Nous pensons que par rapport à la fois au Vienne-Charente et au Taizé, il n'est pas justifié d'isoler les "Inconnus de Diconche" » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 252). Et un peu plus loin, plus énergiquement encore, il affirme : « l'ensemble des "Inconnus de Diconche" qu'il convient d'identifier au Vienne-Charente » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 304).

La répartition territoriale des « Inconnus de Diconche »

Laisant de côté l'abandon des « Inconnus... » par celui-là même qui les avait signalés le premier, on notera que des témoins céramiques similaires apparaissent, « toujours en quantité restreinte », dans des ensembles du Peu-Richard-Maritime ou Continental, par exemple les anses coudées du fossé externe de la Grande Prairie à Vibrac (Burnez *et al.*, 1994, p. 37 et fig. 33, nos 13 et 19). C. Burnez en a aussi relevé des traces à la Garenne à Saint-Hippolyte (en contexte PRM), au Vieux-Bourg à Merpins (en contexte PRC) et peut-être au Chaillot de La Jard (en contexte PRM encore). « Les décors des "Inconnus de Diconche" demeurent uniquement localisés pour l'instant sur la rive gauche de la Charente » (Burnez *et al.*, 1994, p. 252). Désormais, on peut y joindre encore des tessons de la Perroche à Saint-Pierre-d'Oléron (Laporte et Hénaff, 2009) et au moins un autre, en position stratigra-

phique claire, à la Lède du Gulp dans le Nord du Médoc (inédit). Au nord, le mobilier de l'enceinte fossoyée des Loups à Échiré (Deux-Sèvres), qui n'appartient pas au Peu-Richardien (Burnez, 1996), révèle aussi des relations avec les « Inconnus... », « même si elles sont ténues » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 251).

La position chronologique des « Inconnus de Diconche »

Pour Claude Burnez, le mobilier du Peuchin serait un peu plus évolué que celui des « Inconnus », tout en demeurant dans la même ligne. D'un côté comme de l'autre, la base documentaire demeure faible, mais les deux assemblages ne se confondent pas totalement. Au Peuchin, la petite série lithique, avec son armature à coches basilaires et une autre armature à amorces de pédoncule et d'ailerons, pourrait sembler un peu plus récente. Dans les deux séries, la céramique comporte des décors étrangers à la fois au Peu-Richardien et à l'Artenacien. Cependant, on note au Peuchin quelques caractères plus proches de ce dernier, comme l'assiette à lobe, les profils carénés et des anses coudées, « pré-nasiformes » ou déjà nasiformes (Bouchet, *et al.* 1993, fig. 7 et 8). Par la suite, C. Burnez n'insistera plus sur ce point, et s'attachera davantage aux « Inconnus de Diconche ». Pour l'articulation Néolithique récent-Néolithique final, les dates ¹⁴C, lui posent problème, on l'a vu, au point qu'il a varié dans leur interprétation. « Les deux datations des "Inconnus de Diconche" (4570 ± 70 et 4510 ± 60 BP) sont en parfaite correspondance avec celles de l'occupation du Peu-Richard. Ces dernières, de toute évidence, marquent seulement la fin d'une présence sur ce site, mais non la terminaison dans la région. [...] En effet des dates plus récentes ont été obtenues aux alentours de 4450 BP tant pour le style maritime que pour le style continental » (Burnez, *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 249). Elles ne permettent donc pas de faire des « Inconnus... » « un Néolithique récent finissant ou bien un Néolithique final débutant ». Après calibration, les deux dates ¹⁴C des « Inconnus... » se placeraient, l'une vers les xxxv^e-xxxix^e s. avant J.-C., l'autre entre le xxxiv^e et le tout début du xxx^e. Le Peuchin se situerait aussi entre la fin du xxiv^e s. et le début du xxx^e. En accord avec la stratigraphie de la couche 11 de Diconche, les « Inconnus... » – et sans doute aussi le Peuchin – précéderaient donc quelque peu l'apparition de l'Artenacien. En revanche, ces dates sont incontestablement plus récentes que celles du « Vienne-Charente » de Bougon A ou de « l'Isle-Dordogne » de Campniac.

Les « Inconnus... » démasqués ?

Quelques échantillons de céramique non décorée des « Inconnus... », à inclusions de coquilles, ont fait l'objet d'une étude pétro-archéologique de F. Convertini, et ont été comparés à des échantillons de céramique peu-richardienne du même site. Le Peu-Richardien a employé des coquilles provenant au plus près de cinq kilomètres au nord-est de Diconche, dans la vallée de la Charente.

Pour les « Inconnus... » en revanche, l'origine géologique de ces coquilles fossiles ne se trouve pas dans l'environnement immédiat du site. Le plus proche affleurement se situe à vingt kilomètres au moins de Diconche. L'étude conclut que « ce type de vases, très probablement confectionnés en totalité dans un environnement étranger à Diconche car les autres constituants sont également différents, voisine sur le site avec le reste de la production réalisée, elle, avec les argiles locales. S'agit-il d'une production correspondant à des importations dans le cadre d'échanges, de dons... ou bien s'agit-il de la production propre d'un groupe humain étranger, en provenance d'une région septentrionale, qui s'installe à Diconche et qui continue à fabriquer sa céramique avec les ressources locales alluviales ? » (Convertini, *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 206). Dans la céramique de l'enceinte fossoyée des Loups, des inclusions de coquilles fossiles jurassiques ont été reconnues également (Convertini, *in* Burnez, 1996, p. 225-228). Toutefois, « il ne faut pas forcément voir là un point commun de plus entre Diconche et les Loups car peut-être s'agit-il d'un phénomène de convergence » (Convertini, *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 207).

L'industrie lithique des « Inconnus... », comme leur céramique, évoquerait aussi une origine étrangère par « la sélection de matériaux de bonne qualité pour le façonnage de quelques objets, le débitage au percuteur tendre et la réalisation d'outils de bonne facture » montrant « une habileté dans la taille du silex et un savoir-faire qui ne transparaissent guère dans les industries peu-richardiennes, tant maritimes que continentales. [...] En revanche, on voit apparaître une partie des éléments qui existent dans le Néolithique final artenacien, en particulier les armatures perçantes et la retouche du tranchant des couteaux » (Fouéré, *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 40). Pour Claude Burnez, la place importante du débitage laminaire et l'apparition des flèches perçantes constitueraient un trait de ressemblance entre les « Inconnus... » et le SOM. Dans ce contexte, la présence d'une plaquette d'os biforée (Bonnisent *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 136 et pl. 277, n° 1) pourrait évoquer à la fois les parures biforées de Campniac et celles des sépultures SOM du Bassin parisien. À Diconche, elles auraient perduré en contexte artenacien (Burnez et Fouéré, 1999, pl. 277, nos 2 à 5), mais peut-être conviendrait-il de revoir de près la position de ces petits objets. Pour la céramique, de l'approche prudente du pétro-archéologue, C. Burnez retient surtout la provenance non locale d'une partie au moins de la céramique des Inconnus, d'autant que l'analyse de l'assemblage lithique pointe aussi vers une tradition technique différente. La conjonction de ces traits culturels le conduit à une conclusion tranchée : « Les "Inconnus de Diconche" et le Peu-Richard montrent des cultures matérielles totalement opposées. La rupture culturelle est évidente que ce soit dans le matériel lithique, dans la céramique ou bien dans les parures » (Burnez, *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 249). « De toute évidence, il ne peut s'agir que d'un cycle indépendant du Peu-Richard d'une part et de l'Artenac de l'autre » (Burnez, 2000, p. 37).

En revanche, la céramique des « Inconnus... » n'est pas toujours facile à distinguer de la poterie arténacienne, Burnez le reconnaît lui-même. « Avec les “Inconnus de Diconche”, le problème de la détermination de la céramique devient plus complexe. En effet, si la facture, les dégraissants et la cuisson permettent de reconnaître les tessons appartenant à ce style dans les niveaux précédant l'Artenac, cela devient pratiquement impossible dans ceux qui les suivent. La céramique arténacienne [...] possède, à côté de récipients d'une qualité excellente, tout un cortège de vases très grossiers [...]; les gros récipients [...] avec des dégraissants de fossiles très nombreux, apparents à la surface, ne peuvent guère être rattachés à un autre style (pl. 107, n^{os} 1 à 6). [...] Tous les récipients de facture identique et en forme, plus ou moins, de pots de fleur, tous les bords avec des moyens de préhension, boutons et mamelons [...] et bien évidemment les mamelons superposés (pl. 107, n^o 2) font également partie de cet ensemble » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 55). Finalement, le meilleur identifiant céramique des « Inconnus... » serait encore le décor linéaire-pointillé, mais il est rare et provient peut-être, à Diconche, d'un seul et unique récipient (Burnez et Fouéré, 1999, p. 508-509, pl. 96, n^{os} 1, 2, 4, 5, 7 et 8).

L'intrusion des « Inconnus... » a-t-elle joué un rôle dans l'effondrement et la disparition du Peu-Richardien ? Ce n'est pas ainsi que C. Burnez envisage le passage du Néolithique récent au Néolithique final en Saintonge. À Diconche, après la première occupation, peu-richardienne, de l'enceinte « entre 3500 et 3000 av. J.-C. [...] le site semble être ensuite abandonné pour une durée difficile à estimer. Nous pouvons seulement constater que le fossé peu-richardien a été recréusé, après avoir eu le temps de se combler » (Burnez 2000, p. 37). « L'extraordinaire intensification de l'occupation du sol saintongeais pendant la phase terminale des styles Peu-Richard-Maritime–Peu-Richard-Continental avec un faisceau de dates BP vers 4400 (début du III^e millénaire en dates calibrées) alors que l'Artenac n'apparaît – toujours en ¹⁴C – que vers 4300-4200 BP, donne une bonne solution de continuité. S'agit-il d'un “trou noir”, d'un étouffement d'une civilisation du Néolithique récent, figée dans un cycle économique-culturel qui, par ses contradictions internes, ne peut plus résoudre ses problèmes de société ou qui, par suite des *stimuli* de la “chalcolithisation”, va s'effondrer selon un schéma classique ? Nous nous garderons d'aller plus loin dans cette direction qui relève d'un domaine trop théorique pour que les données dont nous disposons soient d'un appui réel et fiable » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 275).

LE NÉOLITHIQUE FINAL : LA CULTURE D'ARTENAC

Dans les travaux archéologiques de Claude Burnez, l'Artenacien occupe le premier rôle. À cette culture ont été consacrés ses plus grands chantiers de fouille et les

plus importantes publications de ses dix dernières années d'activité. L'identification de la « civilisation » d'Artenac remonte à un demi-siècle exactement, mais à l'époque, son importance ne semble pas avoir frappé les contemporains. Cela tient probablement à une présentation préliminaire très courte (Bailloud et Burnez, 1962), ensuite au silence de Claude Burnez pendant près de vingt ans et à la publication longtemps différée de sa thèse. Ayant pu examiner avec lui l'Artenac de Biard, et dépositaire d'un exemplaire du manuscrit de sa thèse encore inédite, lorsque j'ai signalé les premiers éléments arténaciens d'Aquitaine, j'ai dû affronter un certain scepticisme. Un néolithicien réputé m'a dit alors : « avoue-le, l'Artenac, ça n'existe pas »... Après la reprise de son activité archéologique, Claude Burnez ne s'est pas d'abord attaqué à l'Artenacien. C'est surtout à partir de 1987, début de la fouille de Diconche à Saintes, qu'il en a vraiment repris l'étude à fond. Dans la foulée, en une décennie à peine, il s'est attaqué à deux autres sites arténaciens, et non des moindres : le Gros-Bost à Saint-Méard-de-Drôme (Dordogne) et surtout le Camp à Challignac (Charente), et a publié deux imposantes monographies, celle de Diconche en 1999 et celle de Challignac en 2010, son dernier ouvrage. Entre temps, il avait mené à bonne fin l'étude et la publication complètes, en 2008, des résultats de sa fouille des années soixante dans la grotte éponyme d'Artenac, avec Gérard Bailloud, et fait paraître encore d'autres travaux sur l'Artenacien, dont un important article sur ses fouilles au Gros-Bost.

Dans sa culture matérielle, particulièrement la céramique et l'industrie lithique, l'Artenac s'individualise fortement vis-à-vis du Néolithique récent régional, Matignons et Peu-Richard. Dans la production céramique, deux catégories se distinguent nettement. D'un côté, une poterie domestique de facture plutôt grossière, sans décor, de formes plutôt monotones et répétitives, peu différente à première vue des « pots de fleur » du Néolithique récent. De l'autre côté, une céramique fine (« de luxe » selon l'expression de C. Burnez) d'une excellente qualité technique, avec un répertoire étendu de formes et des décors très variés, en fort contraste avec la précédente. Ce contraste est tel qu'il a suggéré l'existence d'une dualité de l'appareil de production et d'un véritable artisanat, avec des potiers spécialistes et peut-être des officines exportant leurs produits. « La céramique fine est [...] d'une telle qualité qu'on ne peut envisager qu'elle ait été fabriquée par des potiers occasionnels. Bien au contraire, toute la chaîne opératoire [...] est hors de portée d'un amateur » (Burnez, 2000, p. 42).

Jusqu'ici, toutefois, l'analyse pétro-archéologique n'a pu confirmer pleinement l'existence d'une production spécialisée et d'officines diffusant au loin leurs produits. À Diconche, dans l'échantillon analysé, seul un vase « assurément de fabrication étrangère au site » peut provenir du Massif armoricain ou du Limousin. Sinon, fine ou grossière, la céramique arténacienne est homogène. « Si spécialisation il y avait, elle ne concerne pas la préparation de la pâte qui est identique [...]. En revanche, le montage des vases fins nécessite un coup de main qui ne

devait pas être à la portée de tous les potiers et qui était peut-être réservé à quelques personnes expérimentées ou habiles. Une autre différence concerne le type de cuisson. En effet, la cuisson des vases fins devait être effectuée à part dans des structures de combustion spécifiques. Plutôt que de parler d'artisanat spécialisé avec une chaîne opératoire spécifique pour chaque type de cuisson, il semble mieux approprié de parler de productions ayant en commun une même chaîne opératoire jusqu'à la cuisson qui est, elle, ensuite menée différemment selon la nature du produit ». Enfin, « comme aucune étude particulière n'a été réalisée sur les objets ayant pu potentiellement servir à la confection ou à la finition de la céramique [...] et comme aucune structure de combustion n'a été clairement mise en évidence sur les sites, les activités de cuisson de la céramique sur le plateau [de Diconche] restent donc hypothétiques » (Convertini, *in* Burnez et Fouéré 1999, p. 207).

L'industrie du silex taillé présente le même contraste flagrant entre un fonds commun, de technologie volontiers expéditive, et des produits beaucoup plus élaborés dont certains exigent une maîtrise au-dessus du commun. La retouche rasante, timidement apparue avec les « Inconnus de Diconche » et le Peuchin, devient courante pour les nombreux couteaux (ou pièces ovalaires), les grandes pièces foliacées, les « scies à coche », les armatures perçantes, les poignards. « Sans vouloir en faire un axiome, il faut noter comment les deux activités, céramique et lithique, présentent une même bipolarité, et une gestion qualitative identique : parallèlement à une production à la portée de tous, "domestique", sont mis en oeuvre des techniques et savoir-faire très spécialisés » (Burnez, 2000, p. 47). Ajoutons que c'est très probablement aussi aux Arternaciens que l'on doit l'application, à différents silex d'origine locale, de la technique pressignienne du débitage des grandes lames sur nucléus « livres de beurre ». Cette technique de tailleurs spécialistes a été mise en évidence en divers points de la région (Fouéré, *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 90) : ateliers des environs d'Angoulême en Charente, du Douhet-Taillebourg en Charente-Maritime et du Bergeracois en Dordogne. Il est désormais établi que, parmi les lames de poignards arternaciennes de Diconche et du Camp, certaines ne sont pas en silex du Grand Pressigny. Malheureusement, comme l'a déploré Claude Burnez (Burnez, 2010, p. 14 et 56), l'analyse exhaustive de l'industrie lithique du Camp de Chalignac n'a pu être jointe à la monographie.

Les origines de l'Arternacien

On l'a vu, C. Burnez a souligné la fracture qui sépare l'Arternacien du « cycle » Matignons – Peu-Richard, rompant ainsi le fil d'une longue tradition régionale. Si l'on en croit les dates radiocarbone, les premiers signes de cette rupture seraient apparus assez tôt en Saintonge, avant l'effondrement complet du Peu-Richardien, ce qui supposerait une période de coexistence. Mais pour Claude Burnez l'intrusion, en plein cœur du domaine peu-richardien saintongeais, de ces « Inconnus de Diconche » d'origine

étrangère – marais Poitevin, Poitou, haute Charente, plus loin encore ? – n'aurait pas été la cause directe de cet effondrement. Tout au plus aurait-elle pu amorcer une « arternacisation » de la société régionale du Néolithique récent. Mais entre les intrus et l'Arternac I, les dates disponibles laisseraient subsister un « trou noir ». Le contraste est important entre les pots de fleur plutôt frustes et les rarissimes décors céramiques des « Inconnus... » et la céramique de luxe aux formes élaborées et inventives de l'Arternacien, sa grande qualité technique et ses décors variés, les plus éclatants de ses marqueurs identitaires. Burnez lui-même avait cessé de croire à l'idée – qu'il semble avoir envisagée un moment – d'un phylum commun aux « Inconnus de Diconche », au Peuchin, et à l'Arternacien.

Bien entendu, un demi-siècle après la rédaction de sa thèse, les hypothèses de Burnez sur l'origine de l'Arternacien ont bien changé. Peut-être pourrait-on encore écrire avec lui : « il est certain que la civilisation d'Arternac n'a pas d'antécédents directs dans le Centre-Ouest », mais probablement pas « constater l'existence de prototypes sûrs dans le bassin Méditerranéen » (Burnez, 1976, p. 304). Nous savons cependant que, pour certains éléments originaux de l'Arternacien, comme les « diabolos », les seuls éléments de comparaison envisageables se trouveraient soit dans l'Europe du Nord (TRBK) – ce qui poserait un problème chronologique – soit dans le domaine méditerranéen, l'Italie du Sud, la Sicile ou la péninsule Ibérique, dans des contextes moins éloignés de l'Arternac dans le temps (Burnez, 2010, p. 51). Mais ce n'est peut-être, là encore, qu'une de ces convergences fortuites dont l'archéologie offre bien d'autres exemples.

L'hypothèse d'une tradition chasséenne, que nous avons proposée sans trop de conviction vu le hiatus chronologique manifeste, et qui n'avait pas rencontré beaucoup d'approbation, a été revisitée par Claude Burnez. Il est vrai que certains éléments de la céramique arternacienne, entre autres les couvercles et les assiettes à décor géométrique incisé ou gravé de Chalignac, trouvent parfois de curieuses résonances dans certaines formes et décors de la céramique du Chasséen méridional, celui de l'Aude en particulier. Pour d'autres éléments, comme les boutons allongés ou barrettes à deux ou trois perforations, Burnez lui-même hésite parfois entre un Néolithique moyen résiduel et l'Arternac, attribuant plutôt les triforés au premier, et acceptant les biforés dans le second (Burnez, 2010, p. 45-46). « Dans toute la zone occupée par le Matignons – Peu-Richard, zone qui s'étend maintenant sur une bonne partie du Périgord, il est difficile de penser à un phylum chasséen. Par contre, cette hypothèse, en dépit de difficultés d'ordre chronologique et lithique, peut encore être très timidement évoquée pour les piedmonts du Massif central et en particulier le Limousin dont nous ignorons pratiquement tout pour ces époques » (Burnez 2000, p. 53).

La position chronologique de l'Arternacien

D'abord attribué au Bronze ancien (Bailloud et Burnez, 1962), puis à un Chalcolithique récent post-campaniforme

(Burnez, 1976), l'Artenacien a commencé à prendre sa juste place dans la chronologie du Néolithique final à partir de 1973, avec plusieurs dates ¹⁴C pré-campaniformes concordantes (Roussot-Larroque, 1973 ; Gomez, 1973). Il demeure que la position chronologique de son extrême début n'est pas exempte d'incertitude. « Toutes les dates du Peu-Richard-Continental dans le Cognacais semblent suggérer une contemporanéité avec les dates hautes de l'Artenac à Diconche. Peut-être l'intrusion des changements sociaux économiques qu'annoncent ces nouveaux styles de céramique et ce lithique appartenant à une tradition autre ont-ils provoqué un repli des autochtones » (Burnez *et al.*, 1994, p. 52). Mais l'hypothèse d'une contemporanéité Peu-Richardien – Artenacien ancien mérite l'examen. Les intervalles de confiance encore trop larges des dates radiocarbone, comme les irrégularités de la courbe de calibration, particulièrement sensibles pour cette période (le « plateau arténacien ») ne permettent pas de déterminer si l'apparition de l'Artenacien précède ou non la disparition du Peu-Richardien. Par ailleurs, Claude Burnez ne connaissait que trop les pièges des « stratigraphies » de fossés qui font l'ordinaire des fouilleurs d'enceintes fossoyées. Les trop rares stratigraphies fiables font se succéder Peu-Richard et Artenac dans l'ordre attendu. Mais elles ne permettent pas d'affirmer, ni de nier, l'existence de phases de transition ou de contacts. On l'a vu, de bien rares indices, notés au passage par Burnez, pourraient s'interpréter dans le sens d'une influence peu-richardienne sur certains décors céramiques, tels deux décors de cercles (ou losanges) incisés concentriques de Diconche (Burnez et Fouéré, 1999, pl. 132, n^{os} 22 et 23). À vrai dire, ces deux tessons ne proviennent pas d'un contexte Artenac I, mais de niveaux plus récents alors attribués à l'Artenac IIa ; dans un corpus céramique si vaste et si varié, ces traits isolés n'ont sans doute guère plus qu'un intérêt anecdotique.

Une importante série de dates ¹⁴C (Fontugne, *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 359 ; Fischer, *in* Bailloud *et al.*, 2008, p. 107-118 et fig. 87 ; Fischer, *in* Burnez, 2010, p. 78-82) situe en gros l'Artenacien dans la première moitié du III^e millénaire av. J.-C. La majorité de ces dates forme un groupe cohérent entre le XXIX^e-XXVIII^e et le milieu du XXVI^e siècle. Les plus récentes dates recevables ne dépassent guère l'extrême début du XXV^e siècle. Inévitablement, quelques-unes se dispersent avant ou après, mais, peu nombreuses, elles n'ont guère de signification statistique. Finalement, en Saintonge continentale, les chevauchements envisagés par C. Burnez entre le Peu-Richard-Continental et l'Artenac ont peut-être été moins importants et moins significatifs qu'il ne le prévoyait.

À l'autre extrémité de l'échelle du temps, on observe chez Burnez une tendance persistante à prolonger la durée de l'Artenacien jusque dans le Bronze ancien : « les datations sur les trois sites de Diconche, du Gros-Bost et du Camp situent l'Artenac entre 4300 et 3600 BP. Il faut souligner le recouvrement des dates avec celles du Campaniforme d'une part et, d'autre part, celles des débuts attribués classiquement au Bronze ancien » (Burnez, Fouéré et Louboutin, 1998, p. 303). Ces « recouvrements des dates »

sont-ils si assurés et si importants ? Sans doute les auteurs précités s'empressent-ils d'ajouter : « il s'agit d'une plage défavorable pour les datations isotopiques ». Sans doute aussi, on ne situe plus aujourd'hui le début du Bronze ancien au XVIII^e s. av. J.-C. comme dans la chronologie traditionnelle, mais plutôt vers le XXII^e siècle. Pourtant, force est de constater que, pour l'Artenacien, les dates postérieures à 3900-3800 BP sont à la fois peu nombreuses et suspectes. Ainsi, de deux exemples censés appuyer une longue perdurance de l'Artenacien, l'un est à rejeter, l'autre mériterait une plus ample discussion. Le premier exemple concerne notre fouille de Roquefort à Lugasson (Gironde) : « Dans l'Entre-deux-Mers sur l'éperon barré de Roquefort à Lugasson, il n'a malheureusement pas été effectué de recherche pour la datation du rempart qui englobe une allée couverte en position primaire. La datation ¹⁴C qui pourrait cadrer avec de l'Artenac récent n'est pas sans intérêt car le matériel arténacien publié à ce jour ne semble pas caractériser une phase plus que l'autre (Gif-3597 : 3960 ± 135 BP) » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 266). Le choix de cet exemple n'est pas très heureux : d'abord le rempart date du Moyen Âge, et non pas du Bronze ancien ni du Néolithique récent ; ensuite la datation concerne une sépulture sans aucun rapport avec ledit rempart, et sans rapport non plus avec l'occupation arténacienne du site (d'ailleurs peu importante). La céramique associée (décor d'horizontales à la cordelette et fragment de poterie commune à perforation sous le bord) appartient soit au Campaniforme, soit à une phase précoce du Bronze ancien, en bon accord avec la date radiocarbone. Quant au second exemple – la date la plus ancienne du rempart du Fort des Anglais à Mouthiers-sur-Boëme, Charente (Burnez *et al.*, 1997) –, des doutes semblent exister aussi sur son attribution à l'Artenac.

Pour la majeure part de son développement, l'Artenacien ne paraît pas empiéter aussi largement sur la plage chronologique occupée par le Campaniforme (en gros la seconde moitié du III^e millénaire), encore moins sur celle du Bronze ancien (les deux derniers siècles de ce millénaire et le début du suivant). Au Camp de Challignac, attribué par Burnez à une phase récente de l'Artenac, la série des dates ¹⁴C, après calibration (recalculée selon Calib09), se groupe pour l'essentiel – 17 dates sur 20 – dans la première moitié du III^e millénaire (Fischer, *in* Burnez, 2010, p. 78-82, fig. 2 ; Roussot-Larroque, 2010). En revanche, la question reste posée pour le Gros-Bost, dont le mobilier arténacien ressemble incontestablement à celui de Challignac. Des quatre dates ¹⁴C du site périgourdin, une seule, pour un poteau brûlé du rempart, concorderait avec la majorité des dates du Camp (Gif-10309 : 4110 ± 70 BP). Pour ce même rempart, les trois autres dates sont nettement plus récentes : 3870 ± 60 (Gif-9954) pour un bois carbonisé ; 3860 ± 60 BP (Gif-9955) pour la couche 15, et même 3580 ± 60 BP pour la couche 24 (Gif-10310). Ont-elles daté l'occupation arténacienne, ou des épisodes ultérieurs de l'histoire complexe de ce rempart dont la structure même, dans la partie fouillée (Burnez *et al.*, 1997, cf. en particulier p. 299, fig. 8) paraît nettement moins claire et plus chaotique qu'à Challignac ?

Dans ce cas précis, la question n'est pas réglée. Mais si l'on retient la série plus conséquente des dates de Diconche et de Challignac, l'étalement de l'Artenacien dans le temps et ses chevauchements avec le Bronze ancien ne semblent pas aussi importants et prolongés qu'il n'a été dit.

Des périodisations successives de l'Artenac

En 1975, J. Gomez de Soto avait proposé une périodisation de l'Artenacien en trois phases : phase 1, pré-campaniforme ; phase 2, synchronique du Campaniforme ; phase 3, post-campaniforme empiétant sur le Bronze ancien. En 1984, appuyée sur les dates ¹⁴C, je proposais pour l'Artenac une position chronologique globalement antérieure au Campaniforme. En 1995, J. Gomez de Soto ramenait sa partition de l'Artenacien à deux phases seulement, la première pré-campaniforme, la seconde à la fois parallèle et postérieure au Campaniforme. En 1999, dans sa monographie de Diconche, explicitement sous-titrée « Une périodisation de l'Artenac », Claude Burnez envisage un développement plus complexe en deux phases (Artenac I et II) dont la seconde se subdiviserait à son tour en deux sous-phases : Artenac IIa et IIb (Burnez et Fouéré, 1999, p. 255-271). Comme dans les propositions de J. Gomez de Soto en 1975 et 1995, c'est encore le Campaniforme qui sert de repère chronologique. L'Artenac I serait antérieur au Campaniforme, la sous-phase Artenac IIa serait synchronique du Campaniforme, et la sous phase IIb, post-campaniforme (donc *ipso facto* Bronze ancien). Enfin, en 2010, à l'issue de la fouille de Challignac, Burnez a procédé à une révision des problèmes chronologiques au sein du Néolithique final. Un nouveau schéma de périodisation remplace le précédent : la subdivision IIa-IIb

s'efface, mais une nouvelle phase, Artenac final (Artenac III?) est proposée, qui viendrait à la suite de l'Artenac II (Burnez, 2010, p. 71-75).

La périodisation de l'Artenac, version 1999

Le premier schéma de périodisation établi par Burnez à l'issue de la fouille de Diconche repose, pour l'essentiel, sur une séquence de dépôts archéologiques piégés dans le comblement d'une profonde diaclase (« chantier 4 » ou « fosse dépotoir ») de quinze mètres environ de diamètre à l'ouverture et de six mètres de profondeur, qui s'ouvrait à l'époque sur le plateau, dans l'emprise de l'enceinte fossoyée (fig. 10). Les dépôts arténaciens occupaient les trois derniers mètres d'épaisseur du remplissage. Fouiller les niveaux de comblement de cette diaclase pratiquement jusqu'au fond, sur un large quadrant, a été une entreprise difficile et dangereuse que les impératifs de sécurité ne permettraient plus d'entreprendre aujourd'hui, à moins de disposer d'un équipement lourd et coûteux. La stratigraphie de ces dépôts a été jugée par le fouilleur plus fiable que celle des remplissages des fossés plusieurs fois recrusés de l'enceinte. Elle a donc servi de base à cette première périodisation de l'Artenac (Burnez et Fouéré, 1999, p. 42-52 ; p. 291-308 ; p. 406-408, et pl. 2 à 4). À vrai dire, la description des unités stratigraphiques composant cette séquence ne dissimule pas d'inévitables difficultés (Fouéré, *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 295). « Sa fonction [de la diaclase] restera essentiellement celle d'un dépotoir ou d'un piège à sédiments, avec sans doute une nuance pour les niveaux supérieurs qui présentent des profils sédimentologiques anormaux et des ensembles rubéfiés. Deux modes de comblement principaux peuvent donc être envisagés pour cette phase, un naturel avec col-

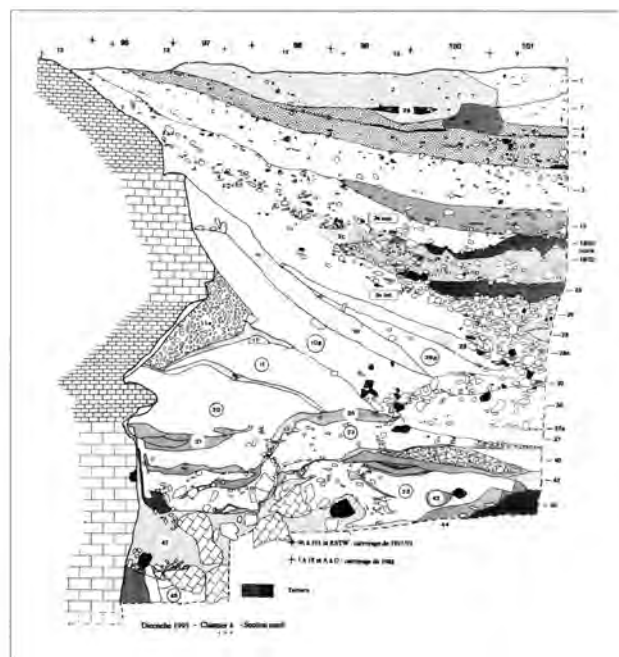
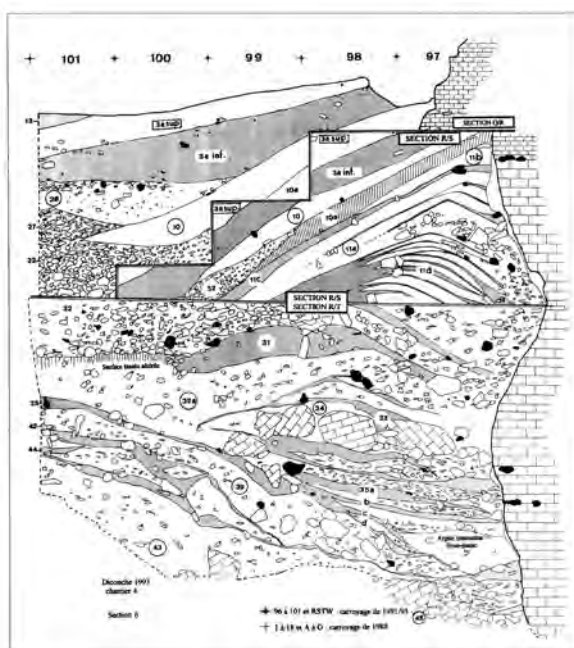


Fig. 10 – Diconche à Saintes (Charente-Maritime). Coupes du comblement de la diaclase. D'après Burnez et Fouéré, 1999.

l'uvionnement des terres – et du matériel – environnant la fosse, un anthropique avec rejet direct de mobilier [...]. Les actions anthropiques et biologiques sont d'autres éléments perturbateurs de la succession stratigraphique de la fosse. Elles se manifestent dans les niveaux supérieurs avec des probables recreusement, des terriers, et la présence de couches à incendies qui ont affecté la quasi-totalité du matériel [...]. Enfin, on remarquera que l'ensemble de la couche 1, superficielle, semble peu caractéristique. Le matériel est très hétérogène, patiné, très fragmenté ou brûlé et apparaît comme un mélange d'industries, bien que la céramique arténacienne domine largement » (Fouéré, *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 83).

La périodisation de l'Artenacien proposée par Claude Burnez repose donc, en dernière analyse, sur une hypothèse de travail : que l'ordre de succession des dépôts dans la diaclase soit suffisamment fiable pour permettre un classement chronologique du mobilier archéologique, malgré la complexité et l'intrication des unités stratigraphiques individualisées à la fouille. Il faudrait pour cela que plusieurs conditions soient remplies. D'abord, que les processus dépositionnels aient été assez réguliers et constants, sans interruptions trop longues. Ensuite, que le mobilier archéologique corresponde à l'équipement et aux activités de l'ensemble du site, et non d'une zone restreinte. Enfin, que chaque « couche » soit représentative d'une période donnée, et non d'un mélange d'occupations diachroniques, parvenu dans la fosse dépotoir par le jeu de facteurs naturels et/ou d'interventions humaines. En l'occurrence, la fonction de piège (naturel) à sédiments et la fonction de dépotoir ne sont pas équivalentes, la seconde relevant d'activités et de décisions des acteurs du Néolithique final. Il semblerait que l'on ait affaire ici à une combinaison complexe de ces deux modes de fonctionnement. La description des niveaux de comblement suggère que les dépôts résultent d'une alternance plus ou moins régulière de phases d'éboulement et de rejets. Le jeu des facteurs naturels privilégierait l'arrivée dans la diaclase de sédiments issus en priorité de l'éboulement des parois et de l'érosion du secteur du plateau le plus proche, et non de la totalité de l'aire d'occupation de l'enceinte fossoyée. Dans le cadre d'une utilisation comme dépotoir, les rejets les plus abondants proviendraient probablement aussi du secteur le plus proche de la diaclase. Mais on ne peut exclure l'éventualité que les dépôts – ou une partie d'entre eux – ne résultent pas d'une utilisation régulière et continue, au jour le jour, comme ce serait le cas d'un dépôt de proximité d'ordures et de gravats. À l'occasion de réaménagements, les occupants de l'enceinte fossoyée auraient pu évacuer simultanément des déchets d'époques différentes, par exemple lors des grandes phases de l'histoire architecturale de l'enceinte fossoyée et des phases de transformations par lesquelles elle est passée. Claude Burnez a même envisagé que le comblement de la diaclase puisse résulter d'une opération planifiée des Artenaciens pour boucher définitivement ce grand trou qui s'ouvrait dans leur zone d'activités. Dans ce cas, évidemment, rien ne garantit que la séquence des dépôts reflète fidèlement l'ordre chronologique des

occupations. Enfin, les divers types d'interventions mis en évidence à la fouille – incendies, activités des fouisseurs – ont dû inévitablement provoquer des perturbations plus ou moins importantes, particulièrement dans la partie supérieure du remplissage, à partir du moment où l'accès à la diaclase, en grande partie comblée, était devenu possible.

Comme le montrent les relevés de coupes publiés (Burnez et Fouéré, 1999, pl. 2 à 4, p. 406-408), les dépôts se présentaient comme des lentilles plutôt que comme des « couches » ou niveaux stratigraphiques. Entre les US distinguées lors des interventions successives, des premiers sondages de 1987 et de l'ouverture du chantier 4 en 1988 jusqu'à l'intervention la plus importante en 1991-1992, les raccords n'ont pas toujours été possibles (Burnez et Fouéré, 1999, p. 42-44). Les exemples de difficultés stratigraphiques ne manquent pas. Ainsi, pour la « couche 18/22/24 » : « il y a là un ensemble dont il est difficile de définir la dynamique de formation [...], ces couches entremêlées [...] ne s'inscrivent pas dans un processus cohérent ». Autre exemple, l'US (ou « couche ») 5 : elle « a été individualisée pendant la première année d'intervention, mais nous pensons actuellement qu'en fait, elle fait partie de la couche 3 » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 50). Mêmes difficultés pour la couche 3 et ses subdivisions : pour la couche 3b, « assez localisée, il faut donc penser [...] qu'il s'agit de vidanges successives de foyers. Il n'a pas toujours été facile de déterminer la limite entre 3a et 3b [...]. La couche 3 [...] se différencie également difficilement de la couche 3a » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 49), ou encore : « les niveaux 3, 3a et 3a sup. ont été en contact avec le niveau 3 inf. dans sa partie périphérique. Le 3a sup. n'a été individualisé et séparé du niveau 3a qu'au cours de la troisième campagne, cette distinction n'apparaissant qu'en profondeur, avec l'intercalation des couches 26, 27 et 28 » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 73). Enfin, la séquence des dépôts n'est pas réellement continue. Ainsi, pour la partie supérieure de la couche 4, le texte précise : « sa surface est très chaotique [...]. Il n'est pas exclu que nous soyons en présence d'une formation de ruissellement et donc de la cessation de l'utilisation de la fosse comme dépotoir. S'agit-il d'une période d'abandon du site? [...] 50% de tous les artefacts ont subi l'action du feu » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 50). Les regroupements opérés après coup entre les diverses unités stratigraphiques isolées à la fouille font aussi que le lecteur peut avoir du mal à s'y reconnaître. Ainsi, la concordance ne semble pas complète entre les unités stratigraphiques (*alias* « couches ») attribuées dans le texte aux phases Artenac I et IIa du schéma de périodisation (Burnez, *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 256-262), et celles qui ont servi de base au traitement statistique des données, et figurent en tête de colonnes dans le tableau de fréquence et d'apparition des formes et décors (Fischer, *in* Burnez et Fouéré, 1999, fig. 13 et 14, p. 74-75).

Dans le mobilier archéologique, le classement chronologique ne retient que l'ordre d'apparition des éléments jugés significatifs : « il n'est évidemment possible de prendre en considération que l'apparition des nouveaux

éléments, les tessons provenant des vieux sols ayant laissé leurs marques sur toute la colonne stratigraphique » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 81). Le traitement statistique (analyse des correspondances et analyse en composantes principales) a été appliqué à l'important mobilier céramique des niveaux arténaciens de la diaclase (plus de 100 000 tessons, dont près de 5 000 décorés). 28 éléments ont été sélectionnés, soit 14 profils de vases et 14 types de décors. Tous ces éléments sauf un (les vases à paroi digitée, catégorie B du tableau de la fig. 14, p. 75, dont la fréquence ne paraît pas sujette à d'importantes fluctuations au cours du temps), appartiennent à la céramique « de luxe », (tableau de fréquence et apparition des éléments retenus : Fischer *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 74-75, fig. 13 et 14). Le même traitement statistique a été ensuite étendu aux mobiliers arténaciens du Gros-Bost et du Camp de Challignac (Fischer, *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 214-216). L'étude conclut à la validité de la méthode en vue d'une interprétation chronologique. L'évolution se traduit par l'augmentation du nombre d'assiettes et le transfert vers ces assiettes du décor des autres catégories de vases ; parallèlement, le nombre de profils carénés, et particulièrement de carènes sinueuses, augmente dans les niveaux les plus récents. Les décors évoluent dans le sens d'une « complexification des motifs de base et une structuration en formes géométriques ». Appliquées à la céramique du Gros-Bost et de Challignac (Burnez 2010, p. 48, tabl. 1 et 2) ces analyses les situeraient dans une période postérieure à l'ensemble des dépôts arténaciens de Diconche « dans un sens qui semble chronologique : toutes les dates ^{14}C confirment pour l'instant cette hypothèse » (Fischer, *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 216 et fig. 86). Il convient encore de signaler – et C. Burnez l'a mainte fois souligné – que dans la céramique arténacienne, la poterie fine, « de luxe », constitue une composante très minoritaire, dans un corpus dominé par la vaisselle domestique non décorée et les pots à fond plat, de facture plutôt grossière, dont la surface externe conserve souvent de larges traces de lissage oblique. Cette poterie domestique, ainsi que certains types particuliers de récipients (« manchons », vases « montés dans la masse »...) constituent un fond qui semblerait stable tout au long de l'occupation du Néolithique final.

Les dates radiocarbone obtenues à Diconche pour les niveaux arténaciens de comblement de la diaclase (Fontugne, *in* Burnez et Fouéré 1999, p. 359) s'échelonnent entre 4400 ± 70 BP pour l'US 3b (Gif-9419), date que C. Burnez considère comme « un peu haute » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 48) et 4020 ± 75 BP pour l'US 3 z 105 (Gif-9687), en passant par 4350 ± 50 BP pour l'US 17 z 293 (Gif-9686) et 4260 ± 60 BP pour l'US 3a inférieure (Gif-9684). L'US 3b correspondrait à l'Artenac I, l'US 3a aussi, semble-t-il, mais avec un mobilier peut-être un peu plus évolué (Burnez et Fouéré 1999, pl. 122). Enfin, l'US 3 z 105 appartiendrait plutôt à l'Artenac IIa, mais « elle se différencie également difficilement de la couche 3a » (Burnez et Fouéré 1999, p. 49). En tout état de cause, rappelons-le, « la couche 3a a été divisée en 1993 en 3a supérieure et 3a inférieure dans l'étude du

mobilier mais ces couches ont été réunies ainsi que la 3c étant donné leur pauvreté en céramique par rapport à la couche 3 » (Burnez et Fouéré 1999, p. 49). Après calibration, l'ensemble des dates de ce qu'il faut bien appeler le *Schichtpaket* 3 prend place dans la première moitié du III^e millénaire. D'après les dates ^{14}C , il couvrirait une longue période entre 4400 et 4020 BP, égale en fait à toute la durée du Néolithique final. Aucune des dates, en revanche, n'est compatible avec le Bronze ancien. Quant au niveau 1 sus-jacent, d'où provient l'unique tesson « repère » du Campaniforme maritime, il n'a pas été daté, et d'ailleurs – on l'a dit plus haut, mais il faut bien le rappeler – « l'ensemble de la couche 1, superficielle, semble peu caractéristique. Le matériel est très hétérogène, patiné, très fragmenté ou brûlé et apparaît comme un mélange d'industries, bien que la céramique arténacienne domine largement » (Fouéré, *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 83). Hors de la diaclase, dans le chantier 3 PR2, fossé externe de la petite enceinte, dont le creusement est attribué au Peu-Richardien (Burnez et Fouéré, 1999, p. 110), deux autres dates ont été attribuées à l'Artenacien : 4270 ± 60 BP (Gif-7957) et 3940 ± 90 BP (Gif-7956). Selon C. Burnez, « il est certain que dans cet ensemble nous trouvons des éléments d'un Artenac récent. Nous reviendrons sur ce diagnostic car les datations qui y ont été effectuées sont contradictoires » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 111).

Sur cette base, le schéma de périodisation de l'Artenacien proposé en 1999 par Claude Burnez est le suivant :

L'Artenac I, « phase pré-campaniforme », irait « depuis la couche 25 jusqu'à la couche 3 » dans le comblement de la diaclase de Diconche (Burnez et Fouéré, 1999, p. 257). Les dates radiocarbone ne vont pas à l'encontre d'une position chronologique relativement ancienne pour cette première phase. Dans la céramique fine, les éléments retenus comme caractéristiques par Burnez sont : les bossettes au diamètre maximum « qui se retrouveront dans tout le cycle » (pl. 117, n^{os} 3 et 4) ; le décor linéaire simple au niveau d'une rupture de profil (pl. 117, n^o 6) ; les motifs décoratifs non-jointifs en arcs de cercle ou chevrons (pl. 115, n^{os} 1 et 4 ; pl. 117, n^o 2) ; les très nombreuses assiettes en calotte avec des décors tendant déjà à l'exubérance (pl. 113, n^{os} 9 et 10) ; des anses et boutons nasiformes. Des fusaiöles en terre cuite ou des tessons perforés apparaissent dès le début, de même que les « manchons » perforés (pl. 117, n^o 19) ; les bords digités sont nombreux et l'on note déjà quelques digitations sur paroi : ils vont se maintenir à Diconche durant toute l'occupation arténacienne. Une caractéristique des décors arténaciens de Diconche est l'utilisation de la technique du point-tiré. Elle persiste sur le site tout au long de la séquence arténacienne. Cette technique caractérise plus largement la zone maritime de la Saintonge, mais fait défaut sur les sites arténaciens de l'intérieur. Ces décors étaient destinés à recevoir des incrustations de matière blanche ou rosée, encore conservées sur certains vases.

L'Artenac IIa, considéré par C. Burnez comme contemporain du Campaniforme, correspondrait au mobilier des couches 4, 8, 7 et des couches 3 à 1 de la diaclase (Burnez et Fouéré, 1999, p. 261-262). Sur le tableau de

fréquence des profils et décors – avec lequel la correspondance n'est pas totalement claire – cette phase correspondrait, semble-t-il, aux US 3a + 3b et 12 (Fischer, *in* Burnez et Fouéré 1999, p. 74-75, fig. 14 et 15). Elle se caractérise par le développement des assiettes en calotte à décor interne (Burnez et Fouéré, 1999, pl. 137, n° 1 à 25). C'est la couche 1, partie supérieure du comblement, qui a livré l'unique (et très petit) tesson campaniforme de style maritime (Burnez et Fouéré, 1999, pl. 183, n° 9) sur lequel repose le calage chronologique de l'ensemble de la séquence de Diconche et le schéma de périodisation de l'Artenacien (Burnez et Fouéré, 1999, p. 81). Un autre petit tesson campaniforme à bande pointillée non margée a été recueilli, malheureusement hors stratigraphie, dans le chantier 5 (secteur VII), troisième fossé externe de l'enceinte (Burnez et Fouéré, 1999, p. 786 et pl. 248, n° 2). De même, dans l'enceinte externe, secteur I, « quelques tessons non décorés et non figurés, trouvés dans les couches superficielles, appartiennent, sans contredit à notre sens, à l'horizon campaniforme » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 114). Cette présence campaniforme n'en reste pas moins dérisoire au regard du considérable mobilier arténacien recueilli à Diconche. Selon C. Burnez, la phase Artenac IIA est la « probable contemporaine des Campaniformes, de leur phase dite moyenne », mais il y a entre eux « coexistence et non intégration » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 262). Les signes de l'influence campaniforme sur la céramique de l'Artenac IIA seraient les suivants : l'apparition de bandes scalariformes (pl. 123, n° 14 ; pl. 155, n° 10) ; le décor obtenu par des points au peigne formant des bandes non encadrées (Burnez et Fouéré, 1999, pl. 131, n° 1 ; pl. 155, n° 7) ; le décor de bandes superposées linéaires simples (pl. 155, n° 5) ; des bandes étroites parallèles de points allongés séparés (Burnez et Fouéré, 1999, pl. 182, n° 12 à 20) ; la disposition radiale de bandes décorées (Burnez et Fouéré, 1999, pl. 182, n° 20) et les coupelles décorées au point allongé (Burnez et Fouéré, 1999, pl. 182, n° 12, 14-8), présentes uniquement dans la couche 1 ; les vases tulipiformes, peut-être moins caractéristiques (Burnez et Fouéré, 1999, pl. 182, n° 10 et 13). Enfin, dans le fossé externe, « un récipient était couvert de triangles enchevêtrés qui, contrairement à ce que nous avons pensé initialement, n'est pas campaniforme mais présente incontestablement des affinités avec ce style » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 110 ; pl. 224, n° 10).

L'Artenac IIB, « phase post-campaniforme », correspondrait, d'après les indications données dans le texte, au mobilier des unités 4, 7 et 8 du remplissage de la diaclase – déjà citées pour l'Artenac IIA (Burnez et Fouéré, 1999, p. 43-52 et fig. 10 ; p. 262-265). Dans le tableau de fréquence des profils et décors (Fischer, *in* Burnez et Fouéré 1999, p. 74 et 75, fig. 14 et 15) il semblerait correspondre plutôt aux US 3/5 et aux US 1 à 8. La « couche » 4 se caractérise par : des assiettes plus décorées, sur lesquelles apparaissent des trous de suspension (*ibid.*, pl. 144, n° 10 ; pl. 145, n° 3, 6, 9) ; la décroissance des motifs non jointifs et l'apparition de registres décoratifs plus étalés et plus étoffés (*ibid.*, pl. 162, n° 1 à 20, 22, 24) ; l'apparition de bandes décoratives proches du bord (*ibid.*, pl. 143,

n° 1) ; celle du décor scalariforme (*ibid.*, pl. 144, n° 2 et 8) et des points allongés en ligne (*ibid.*, pl. 144, n° 9) ; l'apparition des carènes sinueuses, peut-être dérivées des bossettes mais finissant par prédominer (*ibid.*, pl. 141, n° 1 à 3) ; des décors de plus en plus exubérants (*ibid.*, pl. 180, n° 11 et 17) ; la fréquence du décor scalariforme ou apparenté (*ibid.*, pl. 180, n° 15, 18 et 19) ; l'apparition dans la « couche » 1 du motif en damier (*ibid.*, pl. 162, n° 13) bien moins courant à Diconche qu'à Challignac et au Gros-Bost ; l'abondance des assiettes décorées, qui désormais égalent en nombre l'ensemble des autres récipients décorés ; l'emploi possible du peigne ou de l'estampe pour obtenir des bandes marginées, une innovation dans l'Artenacien ; les assiettes à bord lobé (*ibid.*, pl. 164, n° 1 ; pl. 155, n° 27) – mais il en existait déjà une dans la fosse du Peuchin et semble-t-il une autre dans l'Artenac I – (*ibid.*, pl. 118, n° 2) ; les anses et tétos nasiformes de plus en plus outrepassés (*ibid.*, pl. 241, n° 2, 8 ; pl. 237 n° 1) ; l'apparition de vases à embouchure très refermée et carène aiguë, qui cependant restent rares à Diconche (*ibid.*, pl. 172, n° 1) ; les bouteilles (*ibid.*, pl. 174, n° 12) ; les vases larges au profil écrasé (*ibid.*, pl. 174, n° 10) ; l'apparition des anses et boutons en prise directe sur la lèvre (*ibid.*, pl. 155, n° 19 ; pl. 173, n° 13) ; l'augmentation du nombre des vases « domestiques » à lèvre impressionnée (*ibid.*, pl. 142) ; l'apparition des fusaïoles en pierre à côté des exemplaires classiques en terre cuite (*loc. cit.*, p. 82-83). Dans l'industrie lithique, cette phase Artenac IIB se caractériserait aussi par la présence de « scies à coches » et de flèches à ailerons et pédoncule équilibrés, apparus très probablement dès la phase IIA. « L'Artenac IIB prend en fait la place de la troisième phase classique des Campaniformes, qui est bien représentée en revanche en Vendée et sur la côte saintongeaise. Il se trouve proche chronologiquement du Bronze ancien » (Burnez, Fouéré, Louboutin, 1998, p. 304).

Il faut encore noter qu'à Diconche, la séquence des dépôts arténaciens de la diaclase n'était pas complète. Tronquée au sommet, elle s'arrêtait sur la couche 1 et son petit tesson campaniforme, couche 1 qui paraissait perturbée, comme il a été signalé plus haut : « l'ensemble de la couche 1, superficielle, semble peu caractéristique. Le matériel est très hétérogène, patiné, très fragmenté ou brûlé et apparaît comme un mélange d'industries, bien que la céramique arténacienne domine largement » (Fouéré, *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 83). Claude Burnez ne semble pas partager ce point de vue lorsqu'il évoque « notre couche 1, indemne, rappelons-le, d'intrusions » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 81). Quant aux couches 3 et 3a, le mobilier lithique qu'elles ont livré représente, pour P. Fouéré, « un échantillonnage des objets témoignant de toutes les occupations et activités antérieures environnant la fosse » (Fouéré, *in* Burnez et Fouéré, 1999). Inévitablement, cette appréciation devrait s'appliquer également au mobilier céramique de cette même couche, attribué à l'Artenac IIA, « contemporain du Campaniforme » de la couche 1. Enfin, il convient de noter qu'à Diconche, dans la séquence de référence, l'Artenac IIB « post-campaniforme » n'existait pas (ou n'existait plus). Il n'y est illustré

que par des éléments isolés par tri typologique, au sein d'ensembles mélangés, par ailleurs jugés « peu fiables ». Dans le schéma de périodisation proposé, cette dernière phase de l'Artenacien correspond en fait à une reconstitution virtuelle, faisant intervenir les mobiliers du Gros-Bost et de Challignac. L'hypothèse implicite est que, dans une périodisation d'ensemble de l'Artenacien, ces deux sites devraient logiquement prendre place au sommet de la séquence interrompue de Diconche.

Claude Burnez a lui-même reconnu le caractère artificiel de sa subdivision Artenac IIa-IIb, adoptée « pour des raisons de commodité descriptive » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 256). Il le répète un peu plus loin : « les couches terminales de la fosse de Diconche, à partir de la 3 jusqu'à la 1, y comprises les 4, 7 et 8 [...] présentent les premiers témoignages de l'influence campaniforme. Cette phase se prolonge temporellement par le matériel bien daté rencontré sur les sites à remparts [...] (le Camp et le Gros-Bost). Il a été intellectuellement satisfaisant de diviser ici l'Artenac II en IIa campaniforme et IIb post-campaniforme. Malheureusement les classements des mobiliers en fonction de notre logique se révèlent totalement inopérants lorsque nous passons à l'étude des sites. Nous avons cependant maintenu cette fiction d'isolement » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 259). Ici s'exprime sans ambages cette distanciation élégante que Claude Burnez adoptait parfois vis-à-vis de ses propres hypothèses, et qui alternait chez lui avec la passion qui, à d'autres moments, le poussait à contredire et à provoquer ceux qui ne les acceptaient pas sans réserve.

Les caractères retenus pour l'Artenac IIb sont proches de ceux de l'Artenacien du Gros-Bost et de Challignac. Dans ces deux sites, la céramique affecte souvent des traits stylistiques plus marqués, voire baroques. Les anses nasiformes « outrepassées » le sont plus qu'à Diconche. Les décors exubérants le sont encore davantage. L'angulation des carènes aiguës est plus vive et plus fermée. Le col des bouteilles est plus rétréci et plus long. Une évolution postérieure à la phase II b serait-elle envisageable ? On l'a vu plus haut, c'est ce que semblaient suggérer les résultats de l'analyse statistique de F. Fischer. Toutefois, comme ce dernier le rappelle à propos : « si l'axe F1 est un axe chronologique, il ne faudrait pas pour autant y voir un moyen de mesure linéaire du temps » (Fischer, *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 216 et fig. 86). Pour sa part, Claude Burnez, tout en reconnaissant le caractère hypothétique de sa subdivision Artenac IIa-IIb, se montre moins prudent lorsqu'il en tire des conséquences sur les relations de l'Artenacien avec le Campaniforme et le Bronze ancien. Sur ce point, sa position la plus tranchée s'est exprimée dans un court article : « L'Artenac IIb prend en fait la place de la troisième phase classique des Campaniformes, qui est bien représentée en revanche en Vendée et sur la côte saintongeaise. Il se trouve proche chronologiquement du Bronze ancien. [...] Classiquement, depuis l'utilisation des datations isotopiques, la succession chronologique admise retient un remplacement de l'Artenac par le phénomène Campaniforme puis de celui-ci par un Bronze ancien dont, dans certaines

régions, il aura fortement contribué à la formation [...]. Désormais, il est évident que, dans la zone abordée, qui est indiscutablement le cœur de la civilisation d'Artenac, il n'y a plus lieu d'envisager le remplacement de l'Artenac par le Campaniforme et de ce dernier par le Bronze ancien. L'Artenac, après être entré en contact avec le Campaniforme, a connu une dernière phase, en fait une phase d'expansion, allant jusqu'au Bronze ancien ». Un peu plus loin, il fait même du Camp de Challignac un « site contemporain ou plus récent que le Gros-Bost et Diconche où le métal est absent » (Burnez *et al.*, 1998, p. 304).

La périodisation de l'Artenac, version 2010

Les apports ultérieurs de la fouille de Challignac ont quelque peu modifié le regard porté par C. Burnez sur les problèmes chronologiques du Néolithique final (Burnez, 2010, p. 71-75). L'interprétation qui plaçait l'Artenacien de ce site, avec celui du Gros-Bost, dans un « Artenac IIb » tend à s'effacer au profit d'un Artenac II « générique », dans la perspective d'une confrontation Diconche-Challignac. En 1999, à l'issue de la fouille de Diconche, il insistait sur la disparition de la partie supérieure du comblement de la diaclase, estimée à un mètre d'épaisseur au moins. Le Camp de Challignac aurait pris le relais et continué l'évolution amorcée sur le site saintongeais. En 2010, le montage virtuel qui plaçait Challignac dans la continuité chronologique et stylistique de Diconche n'occupe plus le premier plan. Néanmoins, le Campaniforme, bien que totalement absent de Challignac comme du Gros-Bost, demeure pour lui le repère chronologique et le pivot de la périodisation de l'Artenacien. « Pour le Camp, si des influences campaniformes sont décelables, elles participent d'incidences extérieures et non d'une présence effective sur le site [...] l'abondance des motifs scalariformes et en damier, l'apparition de la barbotine rouge, peut-être les affinités lointaines (mais chronologiquement compatibles), s'il y en a, des diabolos [...]. Tout cela va dans le même sens, bien qu'aucun tessou campaniforme [...] n'ait été trouvé sur le site » (Burnez, 2010, p. 72). Le grand nombre des assiettes par rapport aux autres formes de vases, leur décor exubérant, l'abondance des carènes sinueuses, la prédominance du décor scalariforme et des motifs en damier qui en représentent l'aboutissement, tous ces caractères peuvent en effet, pour lui, être mis en parallèle avec l'Artenac II de Diconche.

En revanche, une plus grande attention est désormais portée aux différences stylistiques marquées qui éloignent la céramique arténacienne de Diconche de celle de Challignac (fig. 11). Elles se manifestent, entre autres, au niveau des techniques mises en œuvre pour le décor (Bouchet et Burnez, *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 187-194) : pointillé-tiré à Diconche, incisions exclusivement à Challignac ; majorité d'arcs de cercles et chevrons à Diconche, majorité de décors scalariformes au Camp ; extrême rareté du décor en damiers à Diconche (un seul exemple, douteux), extrême fréquence au Camp ; décor

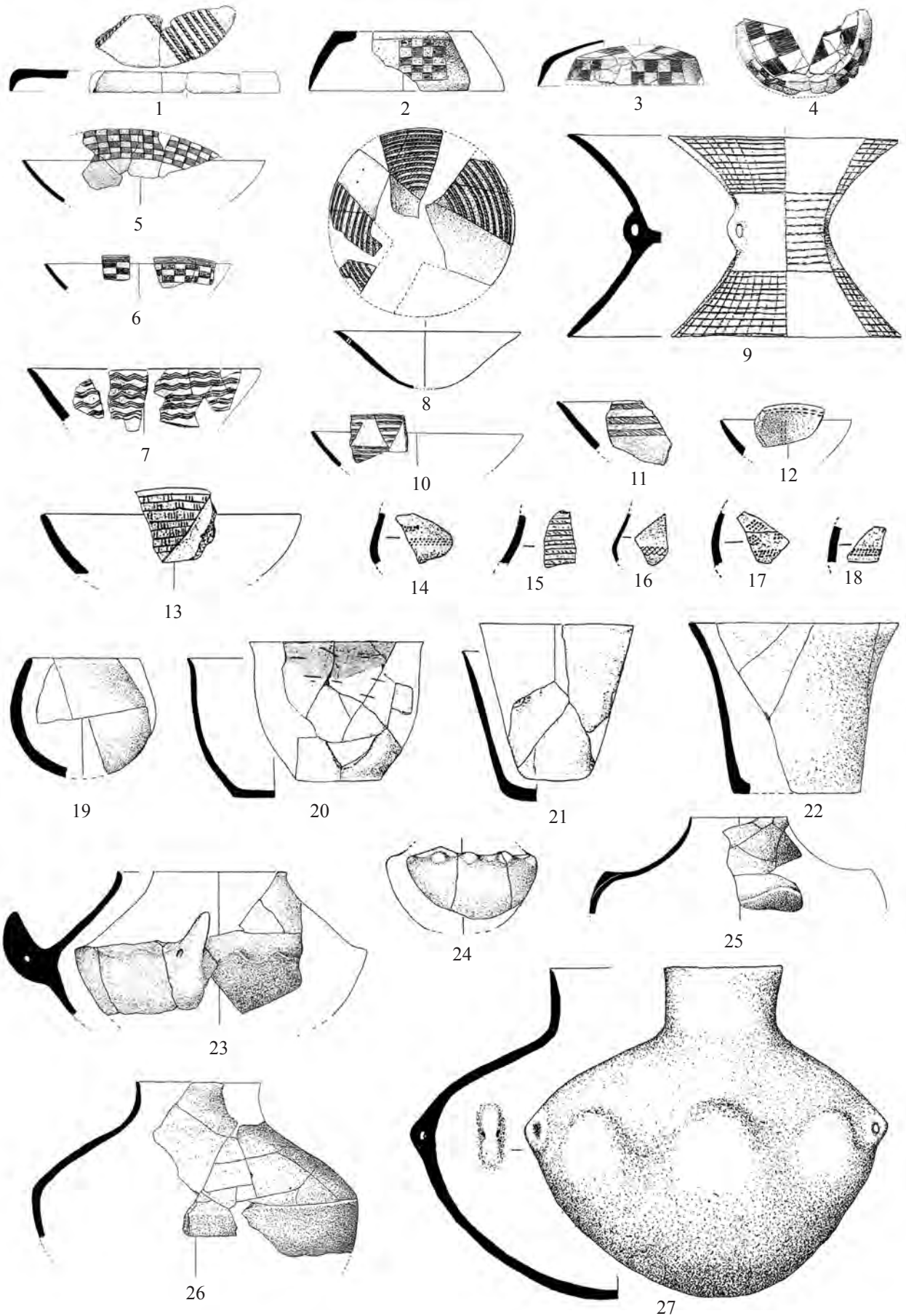


Fig. 11 – Artenacien récent ou artenacien continental? Céramique « évoluée ». 1-22 : le Camp à Challignac; 23-27 : la Charente à Saint-Simon (Charente). Échelles diverses.

plus exubérant des assiettes à Challignac. Des différences s'observent aussi dans le répertoire des formes : vraies bouteilles à col à Challignac (Burnez, 2010, fig. 73, n° 2; fig. 74, n° 7; fig. 94, n° 1); écuelles à rupture de profil située très bas (*ibid.*, fig. 76, nos 1 et 11) et embouchure resserrée (*ibid.*, fig. 76, n° 1); carènes franches (*ibid.*, fig. 79, n° 9; fig. 81, n° 1); couronne de boutons au diamètre maximum (*ibid.*, fig. 90, nos 1, 2, 4); anses nasiformes « outrepassées » (*ibid.*, fig. 93, n° 29; fig. 97, n° 4). Un autre trait qui les distingue concerne les récipients de formes spéciales : à Diconche, les « manchons »; au Camp, les « couvercles » (Burnez, 2010, fig. 92, n° 17; fig. 97, n° 3; fig. 100, n° 9; fig. 103), parfois entièrement décorés (*ibid.*, fig. 102, n° 1; fig. 128, n° 8) et les « diabolos » (fig. 107, nos 1 à 6). De rares rebords plats, en couronne (Burnez, 2010, fig. 106, n° 17; fig. 112, n° 7; fig. 129, n° 4 et p. 306), absents de Diconche, se rapprocheraient de fragments similaires du Gros-Bost (Burnez *et al.*, 1997, fig. 16, n° 5 et fig. 21, n° 1). Dans la céramique domestique, un type absent de Diconche est présent à Challignac : de très grands vases à provision, ou *dolium*, d'un diamètre égal ou supérieur à un mètre, à large bord plat, pourvus de grosses anses en prise directe sur la lèvre (Burnez, 2010, fig. 120, n° 1). Ils existent aussi à Saint-Séverin-sur-Boutonne (Charente-Maritime) et à la Fontaine de la Demoiselle à Saint-Léon-sur-l'Isle (Dordogne). On remarquera encore plusieurs fragments de grands vases munis de deux oreilles horizontales superposées (Burnez, 2010, fig. 113, n° 2; fig. 116, n° 1; fig. 122, nos 5 et 8). À Diconche, ce mode de préhension avait été attribué aux « Inconnus... », et de même à la Garenne à Saint-Hippolyte et aux Loups à Échiré, « en contexte incertain [...]. Il perd donc de sa spécificité » (Burnez, 2010, p. 363). Les bords impressionnés à l'ongle ou à l'outil sont présents, mais bien plus rares et plus fins à Challignac. Les lèvres impressionnées sont d'ailleurs peu fréquentes hors de la Saintonge, comme le signale C. Burnez (Burnez, 2010, p. 155). Les « godets » existent à Challignac comme à Diconche (Burnez, 2010, fig. 104), mais non les vases à bords épais et/ou parois digitées ou ongulées, si nombreux dans les niveaux arténaciens de la diaclose.

Dans l'industrie lithique, « un contraste très marqué apparaît aussi entre les deux sites, par l'intermédiaire des importations pressigniennes » (Burnez, 2010, p. 72), plus importantes à Challignac (seize pièces au moins) qu'à Diconche (six seulement). « Après l'éperon barré de Fort-Harrouard, le Camp représente le contexte le plus important fouillé en France pour les exportations pressigniennes » (Villes, *in* Burnez, 2010, p. 126-129). Tous les supports de ces poignards, sauf un, sont des lames débitées selon la technique de la « livre de beurre ». On note des fragments à dos poli (Burnez, 2010, fig. 154, n° 11; fig. 158, n° 13; fig. 161, n° 13), dont deux à belle retouche parallèle couvrante en écharpe (fig. 163, nos 17 et 20). « Ces pièces à dos poli témoignent [...] d'une forte exhaustion des outils en silex importé au Camp. Cette utilisation prolongée [...] dénote la forte valorisation par les Néolithiques charentais des productions laminaires tou-

rangelles » (Villes, *in* Burnez, 2010, p. 128). À Diconche en revanche, dans la partie du mobilier lithique étudiée par P. Fouéré, figure un grand poignard entier (Fouéré, *in* Burnez et Fouéré, 1999, pl. 267, n° 1). D'autres catégories d'outils – des grattoirs et un couteau – ont été tirées de poignards pressigniens cassés.

On remarque encore la présence, plus marquée semble-t-il à Challignac, d'armatures perçantes à pédoncule et ailerons équarris (Burnez, 2010, fig. 123, n° 35; fig. 146, n° 7; fig. 149, n° 3; fig. 157, nos 7 et 9; fig. 158, nos 2 et 3; fig. 161, nos 5 et 6) et, parmi ces dernières, des flèches à longs ailerons qui, en d'autres contextes, évoqueraient le Bronze ancien (*ibid.*, fig. 153, n° 3; fig. 163, nos 6 et 7). En revanche, les flèches à ailerons équarris ont été rares à Diconche : un seul exemplaire provenant du fossé interne de l'enceinte (Fouéré, *in* Burnez et Fouéré, 1999, pl. 268, n° 16). À Challignac, toujours parmi les armatures, on remarquera aussi des flèches perçantes à base droite ou faiblement concave qui ne semblent pas correspondre à une étape de la fabrication de pièces à pédoncule et ailerons (Burnez, 2010, fig. 146, n° 9; fig. 158, n° 8; fig. 161, n° 2). Les « scies à coches » sont également présentes à Challignac (Burnez, 2010, fig. 148, n° 11; fig. 155, n° 9; fig. 160, nos 1 et 2). À Diconche, il existe aussi quelques pièces « pouvant se rattacher à ce type dans le chantier 4 associant une encoche distale et parfois un lustré, mais sans l'investissement technique classiquement observé sur ces outils » (Fouéré, *in* Burnez et Fouéré, p. 89; pl. 194, n° 6; pl. 201, nos 5 et 6).

« Reste à évoquer une hypothèse à propos de toutes ces différences : s'agit-il d'un phénomène d'ordre chronologique ou géographique? Comme, d'une part, on trouve de l'Artenac II (technique et motifs incisés) partout dans la région, et des décors variés, au point-tiré quasi exclusivement en zone maritime [...] on devinera aisément à quelle hypothèse va notre choix chronologique. [...] Il est intéressant, au passage, de noter à nouveau que la bipartition stylistique maritime-continentale propre à la céramique Peu-Richard semble bien se renouveler au Néolithique final » (Burnez, 2010, p. 72). Les datations radiocarbone du Camp n'étant pas en faveur d'une longue perdurancation de l'Artenac II, une bipartition territoriale permettrait ainsi de résoudre – ou tout au moins d'estomper – le problème chronologique généré par le schéma de périodisation, version 1999.

Ainsi, dans le nouveau schéma de périodisation, l'Artenacien de Challignac apparaîtrait comme l'équivalent continental de celui de Diconche en zone occidentale. Le caractère baroque de certaines formes et décors ne serait donc peut-être pas la marque d'un style tardif et décadent, plus récent que l'horizon Artenac II de Diconche, comme C. Burnez l'avait d'abord pensé, mais un style régional propre à la Saintonge continentale et à la partie adjacente du Périgord nord occidental, avec les sites du Gros-Bost et de Beauclair à Douchapt (Dordogne), tous deux dans le bassin de la Dronne (Burnez, 2010, p. 153-173). À Beauclair, « du point de vue strict de la céramique, il est certain que nous trouvons des équivalences très fortes non seulement avec le Gros-Bost, mais aussi avec le Camp à

Chalignac. Les écuelles basses à carène sinueuse et de nombreuses assiettes s'inscrivent dans l'évolution tardive reconnue à Diconche [...] Dans tous les cas, les décors en damiers, les bandes scalariformes, les carènes sinueuses aiguës et les anses nasiformes à méplat et/ou outrepassées pointent vers un Artenac tardif, vraisemblablement campaniforme, voire post-campaniforme » (Burnez 2010, p. 156). Une question cependant reste posée, celle du calage chronologique de cette « évolution tardive » de l'Artenacien. Les deux dates radiocarbone de Beauclair : 3980 ± 60 BP (Gif 10472) et 3965 ± 60 BP (Gif 10473), un peu plus récentes que la grande majorité de celles de l'Artenacien de Diconche et de Chalignac, sont synchrones de plusieurs dates ¹⁴C du Campaniforme régional. Celles du Gros Bost, bien qu'un peu plus récentes, se situent encore dans le même créneau chronologique que la date radiocarbone de la Grande Pigouille à Belluire, 3850 ± 60 BP (Gif 7671) « sur des charbons récoltés [...] dans une motte contenant les tessons campaniformes » (Burnez, 2010, p. 143).

Le nouveau schéma de périodisation marque donc la disparition, ou du moins l'effacement de la précédente subdivision de l'Artenac II en deux sous-phases : Artenac IIa et Artenac IIb. Il est vrai que la distinction n'était pas aisée au plan typologique. Elle n'était pas non plus réellement étayée au plan stratigraphique, le comblement de la diaclase étant tronqué au sommet du niveau 1, celui qui a livré le tesson campaniforme. C'était donc à Chalignac et au Gros-Bost qu'il revenait de prendre le relais et d'illustrer la suite de l'évolution de l'Artenacien par leurs décors baroques, leurs anses outrepassées et leur riche répertoire de formes, des traits spécifiques envisagés comme des marques d'une position chronologique tardive, post-campaniforme, parallèle au Bronze ancien.

Dans son schéma de périodisation de l'Artenacien, version 2010, C. Burnez envisage un nouvel épisode du « devenir de l'Artenac », présenté sous forme de question (Burnez, 2010, p. 73) : Artenac II a-t-il été suivi d'un Artenac final ? À Chalignac, sa curiosité avait été piquée par le mobilier recueilli dans « un tronçon de fossé attribué à l'enceinte interne » (« structure XVIII »). Cette structure a livré un assemblage particulier, dominé par la céramique « de luxe » (Burnez, 2010, p. 54). Bien qu'il n'ait pu examiner que le produit d'un décapage limité de la partie supérieure, les caractères originaux de cet assemblage l'avaient frappé : « l'absence totale d'assiettes ; la régression spectaculaire de l'ornementation [...] ; la prédominance des anses nasiformes [...] notamment de type outrepassé ; la présence de fragments de doliums ; l'abondance des carènes sinueuses, des cols de bouteilles et des vases-couvercles » (Burnez, 2010, p. 73). Pour lui, deux hypothèses seraient à envisager : soit un rejet massif de tessons provenant d'une zone d'activités spécialisées, soit une évolution dans la céramique du Camp, les deux n'étant d'ailleurs pas incompatibles (Burnez, 2010). Dans plusieurs sites, il trouve des points de comparaison, en particulier dans la céramique recueillie dans les fondations du très grand bâtiment fouillé par Tony Hamon aux Vaux à Moulins-sur-Céphons (Indre) et dans d'autres sites

dont le mobilier est analysé dans la troisième partie de la monographie de Chalignac (*ibid.*, p. 133-184). « Ces comparaisons intéressent une aire géographique large, qui touche même aux marges de diffusion des témoins les plus notables de la culture d'Artenac » (Burnez, 2010, p. 73). Vers le nord, elle atteint l'Ouest du Bassin parisien à Fort-Harrouard (Villes, *in* Burnez, 2010, p. 185-187), vers le sud, elle irait jusqu'à Sainte-Florence (Gironde). « Sans aller jusqu'à évoquer un Artenac III ou un épi-Artenac, nous proposons d'y voir le témoin d'une phase d'expansion de l'Artenac au-delà de la zone où celui-ci est le mieux représenté [...]. Nous serions donc en fin de cycle ». Après l'apogée représenté par l'Artenac II et son enrichissement en formes et décors baroques, cette phase finale se reconnaîtrait, dans le domaine de la céramique, à « l'appauvrissement du répertoire de ses formes et même à la quasi-extinction de son décor gravé » (Burnez, 2010, p. 74).

Mais cette hypothèse entraîne à son tour un problème chronologique. Dans la première version, l'Artenac IIb correspondait à un stade évolutif postérieur au niveau 1 de Diconche, quoique vraisemblablement présent, en contextes mélangés, dans d'autres structures du site. L'Artenacien de Chalignac devait représenter un stade plus récent, dont le mobilier réunirait « toute la gamme qui était pressentie sur le sommet du chantier 4 de Diconche, mais qui règne ici exclusivement » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 263). Le niveau 1 de Diconche étant mis en parallèle chronologique avec le Campaniforme de Saintonge maritime, considéré comme plutôt tardif, *ipso facto* l'Artenac IIb devait correspondre à un Bronze ancien aux phases mal définies. À la différence de Diconche, situé géographiquement sur la ligne virtuelle séparant la Saintonge maritime de la Saintonge continentale, Chalignac, bien ancré en domaine continental, n'aurait pas eu à souffrir de la même concurrence. Cela devait permettre « sa perdurance bien en avant dans la période qui peut être celle du Bronze ancien dans les autres zones » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 284). Mais avec le nouveau schéma, l'introduction d'une phase plus récente, un « Artenac tardif », créerait un problème chronologique. Dans une stratigraphie virtuelle, cet Artenac tardif aurait dû logiquement succéder à l'Artenac II (b) du Camp. Ce dernier étant déjà considéré comme post-campaniforme (c'est-à-dire Bronze ancien), l'Artenac tardif serait encore plus récent, et donc empiéterait plus largement sur le Bronze ancien. Dans le contexte régional, une telle position serait difficilement tenable. C'est, pensons-nous, la principale raison pour laquelle Claude Burnez a abandonné son premier schéma de périodisation. Il ne semble pas avoir tiré les leçons de la série de dates ¹⁴C qui replacent Chalignac dans un horizon clairement Néolithique final de la première moitié du III^e millénaire, remettant ainsi en question la validité de son schéma de périodisation. Mais désormais, il met plus volontiers l'accent sur les différences qui séparent Diconche de Chalignac en matière de techniques et styles de décor, ou de répertoire des formes céramiques, et sur les implications territoriales de ces différences, plutôt que sur leur signification chronologique.

Les structures d'habitat artenaciennes à Diconche

Avant la fouille de Diconche, quelques sites avaient déjà révélé des fossés, ou segments de fossés creusés par les Arténaciens, mais le plus souvent ces derniers s'étaient contentés de réoccuper des sites antérieurs, n'y apportant que des aménagements relativement mineurs, par exemple des « pinces de crabe » greffées sur des entrées préexistantes. À Diconche, pour la première fois, « nous avons un ensemble architectural cohérent et non des reprises ou des secteurs limités comme sur la plupart des autres sites régionaux de cette époque » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 273 et pl. 1, p. 405). Sur cet éperon dominant la Charente, la première enceinte, peu-richardienne, ne comportait qu'un unique fossé en arc de cercle, délimitant une seule aire d'activité. La reprise de cette enceinte fossoyée par les Arténaciens s'est traduite par le creusement d'une seconde ceinture de fossés (« chantier 5 ») qui fait de Diconche une enceinte « en gigogne » et double pratiquement sa surface. Comme au Néolithique récent, ces fossés sont constitués d'un chapelet de fosses, de formes et de profondeurs variables. L'histoire du site « s'étend sur plusieurs siècles, ce qui n'exclut pas des périodes d'abandon. [...] Nous avons déjà souligné les difficultés qu'il y a à ordonner chronologiquement les structures lorsqu'aucune relation stratigraphique n'existe entre elles » (Burnez, 2000, p. 38).

Une interprétation « chronostructurale » de l'architecture arténacienne de Diconche en trois phases (fig. 12) a néanmoins été proposée (Burnez et Fouéré, 1999, p. 124-129, fig. 41 à 43). L'enceinte fossoyée comporte deux ceintures de fossés doubles ou triples. Les premiers éléments structurants auraient été les fossés médians des deux ceintures. Leur mobilier correspondrait à l'Artenac I. Ces premières structures ont beaucoup souffert de l'érosion. Dans l'enceinte extérieure, une entrée a été reconnue avec « peut-être une "pince de crabe" embryonnaire [...] ». S'il y a une certitude pour l'antériorité de ces enceintes dans le cycle arténacien, en revanche les deux occupations suivantes sont présentées dans un ordre qui n'a été retenu qu'après un examen approfondi, en se fondant en grande partie sur des interprétations et des critères subjectifs, sans le support de relations stratigraphiques entre les structures. Cependant, il faut aussi insister sur le fait que l'identité des comblements permet de joindre chacun des fossés de la ceinture interne à son pendant dans la ceinture externe » (Burnez, 2000, p. 38-39). Pour la seconde et la troisième occupation arténacienne (phases II et III), plusieurs hypothèses ont été présentées « entre lesquelles il est difficile d'opter de façon péremptoire » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 128).

La seconde occupation se traduirait par le creusement des fossés externes des deux enceintes et l'apparition certaine de trois « pinces de crabe », peut-être quatre. « Diconche nous a [...] appris que les entrées "en pince de crabe" avaient été en usage pendant le cycle arténacien, ce qui n'exclut pas que certaines aient pu être antérieures » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 275). Le fait qu'à

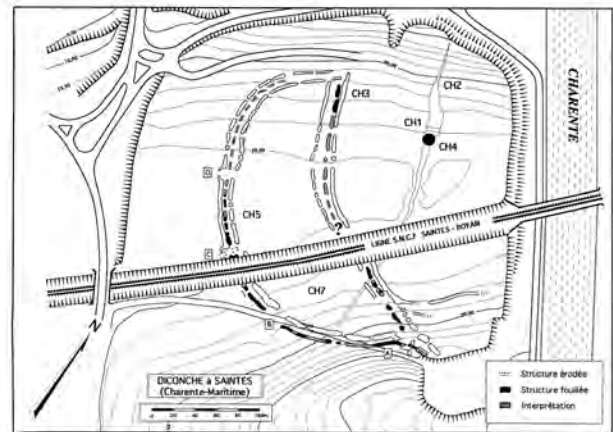


Fig. 41 - Diconche, Arténac phase I.

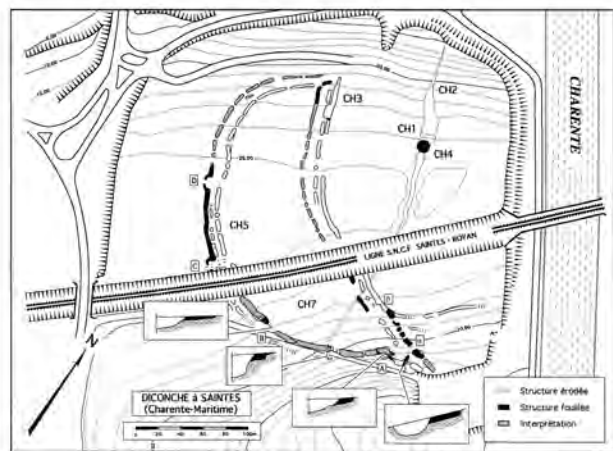


Fig. 42 - Diconche, Arténac phase II.

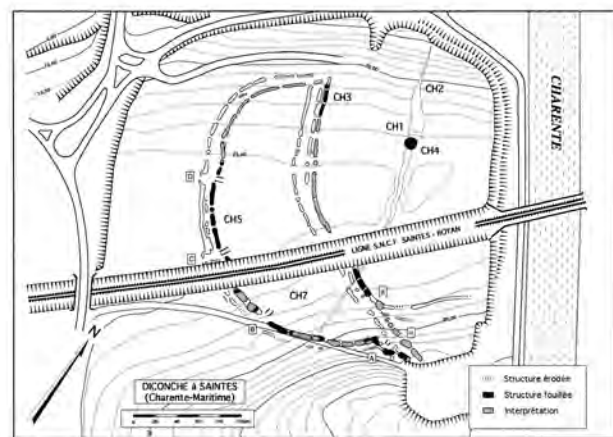


Fig. 43 - Diconche, Arténac phase III.

Fig. 12 – Diconche à Saintes (Charente-Maritime). Enceinte fossoyée ; étude architecturale et proposition de phasage des occupations arténaciennes (Burnez et Fouéré, 1999, fig. 41-43).

Diconche ce type d'entrée ait été condamné par la suite, peut-être assez rapidement après le creusement, suggère à C. Burnez l'hypothèse de « structures temporaires élevées pour des cérémonies particulières, célébrations quelconques [...] avec des constructions en bois qui auraient été rapidement démontées une fois la cérémonie terminée ? » L'une des entrées, l'entrée C, en position centrale, était « très monumentale avec son alignement de trous de

potéau géminés sur six rangées ». De sa branche ouest provient un fragment de calcaire décoré de chevrons et de points, motif fréquent du répertoire décoratif de la céramique arténacienne. « Malheureusement, il nous faut reconnaître que la position chronologique de cette découverte est très imprécise [...]. Nous sommes donc laissés avec un choix d'interprétations parmi lesquelles nous serions tentés de donner la préférence à une possible relation entre l'entrée structurée et des stèles » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 123-124 et fig. 40). Ce fragment décoré, préservé par son enfouissement dans le fossé, semble un éclat de gel détaché d'un bloc plus important « qui, pour la première fois, permet de suggérer l'existence, entre Bretagne et Quercy, de stèles ou de statues-menhirs » (Burnez, 2000, p. 39). La mauvaise qualité du calcaire local, très gélif, expliquerait la disparition de monolithes décorés de plus grande taille. À Challignac, un autre fragment de calcaire portant des sillons orthogonaux (Burnez, 2010, p. 47 et pl. 42), malheureusement découvert hors contexte non loin du rempart, pourrait suggérer à nouveau qu'il ait existé des stèles décorées dans les sites arténaciens.

La troisième et dernière occupation aurait vu le creusement des fossés les plus internes des deux ceintures. « Les quatre entrées, qui reprennent les emplacements des "pinces de crabe", sont toutes quatre consolidées par des palissades formant couloirs ». L'entrée C « qui demeure la plus importante et probablement la plus ostentatoire, montrait, devant un mur de pierres très plates bien assemblées [...] un parement formé d'au moins quatre dalles qui sont de réels orthostates. Lors d'un abandon probable du site, les fossés ont été condamnés en y précipitant ces orthostates ainsi que les parements auxquels sont mêlés d'abondants vestiges humains et mobiliers. Après cette occupation, il semble que l'emplacement a été délaissé jusqu'à l'Antiquité » (Burnez, 2010, p. 40 ; p. 124-129).

« Diconche a permis de découvrir le fonctionnement d'enceintes fossoyées multiples, ce que les interventions antérieures n'avaient pas permis de préciser [...]. Il s'agit sans aucun doute d'habitats qui offrent le témoignage de fonctions différentes, mais complémentaires » (Burnez, 2010, p. 49). La délimitation du site en deux zones d'activités par plusieurs ceintures de fossés n'est pas une nouveauté, mais « pour Diconche, il nous a semblé justifié de proposer une vocation économique pour chaque enceinte et par contre une fonction "sociale" pour les "pinces de crabe" » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 274). Une profonde différence apparaît entre le fonctionnement des deux aires ceinturées. « Les fossés délimitant les enceintes internes et le dépotoir [la diaclose] indiquent que toutes les activités domestiques s'y sont exclusivement déroulées. Il y a une extraordinaire convergence des témoignages : les fusaïoles, "les peignes à carder" et la quasi-totalité de l'outillage osseux ; les plaquettes biforées ; les coquillages marins montrant des traces d'usage ; les faisselles ; les manchons [...] ; les cuillers et louches et pour l'industrie lithique, le façonnage des haches en silex turonien ». En revanche, dans la ceinture externe, « seuls sont présents l'anneau en os, la gaine de hache et les deux épingles, objets chargés

d'une signification particulière, qui pourraient avoir fait partie de viatiques accompagnant les sépultures détruites dont les restes sont abondants » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 129). « La grande enceinte extérieure [...] a été systématiquement reprise pendant toute l'occupation des trois phases arténaciennes. Son utilisation à des fins agricoles est assez probable mais, pour satisfaire les tenants des activités sociales, voire économiques, on peut aussi évoquer une grande place servant de lieu de rencontres pour les activités culturelles, les festivités ou les activités mercantiles » (Burnez, 2000, p. 49).

Sur la fonction des fossés eux-mêmes, Diconche apporte peu d'éclaircissements : certains ont pu servir de carrière pour la construction de banquettes ou de remparts, mais d'autres n'auraient pu fournir que des matériaux de faible qualité, peu adéquats pour des réalisations architecturales en dur. « Les structures en élévation, qui ont certainement existé à un moment ou à un autre sur Diconche, n'ont laissé aucune trace visible [...]. Ceci contraste très fortement avec les phases ultimes de l'Artenac lorsque des remparts ont été construits de façon suffisamment substantielle pour survivre jusqu'à nos jours (le Camp à Challignac en Charente, le Gros Bost à Saint-Méard-de-Drôme en Dordogne) » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 275). L'absence de vestiges indiscutables de bâtiments dans les enceintes fossoyées inciterait à envisager des constructions à structure légère « peut-être à cloisons de bois et pisé » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 277).

Enfin, contrairement au Néolithique récent où « les habitats fossoyés semblent être indiscutablement la règle, les sites de ce type semblent loin d'avoir, pendant l'Artenac, la même densité et deviennent plus difficiles à localiser. D'autre part, dans les cas de réoccupations, les structures arténaciennes apparaissent être plus des adjonctions sur un emplacement favorable que des créations. Cela incline à suggérer que, pendant l'Artenac, les sites fortement structurés ont pu être des centres de rassemblement pour de petites installations satellites » (Burnez, 2000, p. 50). Pour l'Artenacien, nombreux sont en effet les habitats ou les zones d'activités implantés hors des enceintes fossoyées. Ces implantations se rencontrent autour de sites « nucléaires », ouvrant des possibilités pour une analyse spatiale de la répartition des sites en fonction de leur hiérarchisation.

Les structures d'habitat arténaciennes de Challignac

À Challignac, le contraste est frappant par rapport à Diconche où manquent les structures en élévation et les traces évidentes de bâtiments. Le Camp a conservé son imposant rempart, encore haut de trois mètres par endroits. La fouille a révélé l'existence d'une enceinte fossoyée sub-circulaire occupant le centre de l'aire beaucoup plus vaste – de l'ordre de 18 hectares – enclose par le rempart (fig. 2, p. 208), ainsi que de deux palissades à galerie et d'un très grand bâtiment sur poteaux. À l'intérieur de cette aire, lors de circonstances exceptionnellement favorables, les photographies aériennes de Jacques

Dassié ont détecté « un nombre important de structures donnant l'impression d'un village » et « des lignes curvilignes formant des parties d'enclos de grande taille ». Certaines de ces structures pourraient néanmoins être plus récentes (Burnez, 2010, p. 18). En 1999, ce contraste entre Diconche et Challignac avait été interprété par C. Burnez selon son schéma chronologique qui considérait Challignac comme postérieur à Diconche, « un classement chronologique qui peut sembler un peu arbitraire, ce que nous admettons volontiers » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 278).

L'enceinte fossoyée primaire de Challignac, subcirculaire avec une sorte de « façade » moins courbe, se composait d'un fossé, doublé en partie d'un second fossé, et en partie d'une palissade (Burnez, 2010, fig. 2). Le fossé extérieur, visible sur la photographie aérienne, n'a pas été retrouvé à la fouille. La fouille a recoupé en deux points le fossé interne, mais sur une faible largeur. La branche occidentale a été ouverte de part et d'autre d'une interruption, à proximité immédiate du grand bâtiment I. Le creusement de ce fossé avait été fait par segments, comme il est habituel. Les trous de poteau de la façade nord du bâtiment étaient implantés en partie dans son comblement. Pour C. Burnez, cette enceinte peut être « considérée comme la plus ancienne de l'occupation arténacienne du Camp » (Burnez, 2010, p. 28 et fig. 2, p. 208).

Une tranchée (structure V) flanquée d'une double ligne de trous de poteau a été interprétée comme possible fondation d'une palissade interne ayant servi d'appui à une galerie couverte, « mais il pourrait en fait, s'agir de "cases" successives et d'ampleur quelque peu variée, en fonction des activités afférentes » ou « d'une galerie couverte éventuellement segmentée en alvéoles cloisonnées ». « Adossée à la palissade, cette galerie aurait pu servir de magasins de stockage et d'ateliers artisanaux abrités des intempéries. Cela expliquerait la richesse en matériel varié : vases de stockage, dolium, céramique de luxe, perles en cuivre, faune abondante, etc. » (Burnez, 2010, p. 30 ; fig. 25 et 38). Aucun fantôme de pièce verticale de bois n'a été décelé, « ce qui conforte l'hypothèse d'un prélèvement des poteaux, intervenu très rapidement, alors qu'ils étaient en assez bon état pour convenir à une autre utilisation » (Burnez, 2010, p. 30-31). Une autre petite tranchée de palissade (structure IV) suivait exactement la rive nord du fossé intérieur de l'enceinte. En partie détruite par le bâtiment I, « quelle qu'ait été sa fonction et sa chronologie par rapport au fossé, elle est, comme lui, antérieure au bâtiment » (Burnez, 2010, p. 28).

Le grand bâtiment (Burnez, 2010, p. 20-25 et fig. 5 et 6, p. 211 et 212), orienté approximativement nord-sud, est de plan rectangulaire avec des angles droits ; il mesure soixante mètres de long sur treize de large (fig. 13). L'ensemble reposait sur plus d'une centaine de poteaux dont presque tous semblent avoir pourri sur place. Les poteaux des deux façades nord et sud étaient implantés dans une tranchée. Les parois latérales devaient être sur sablières basses, implantées dans une gouttière à fond plat, peu profonde, flanquée de part et d'autre de poteaux plantés en quinconce. Les parois devaient être armées de clayon-

nage. Une rangée axiale de trous de poteau divisait l'aire interne en deux nefs. L'étude architecturale du bâtiment réalisée par Alain Villes (Villes *in* Burnez, 2010, p. 108-119) lui a permis de proposer une hypothèse de reconstitution. La disposition en quinconce des poteaux latéraux n'aurait pas été destinée seulement à renforcer la structure porteuse ; elle aurait permis d'aménager un étage, ou une mezzanine à plancher surélevé. « Il s'agirait donc d'une architecture très élaborée et non de la simple transposition à grande échelle du schéma le plus banal du bâtiment quadrangulaire à faîtière et parois porteuses (dit aussi à deux nefs), comme il en existe en grand nombre, dans le Néolithique lacustre notamment. Le savoir-faire des constructeurs est également visible par l'intermédiaire de la portée, dans le sens de la longueur, entre les poteaux axiaux [...] porteurs des poutres faîtières [...]. Le plan du bâtiment [...] indique indéniablement une bâtisse pourvue d'un toit à deux versants, à ossature entièrement faite de matériaux organiques » (*ibid.*, p. 108). Ce sont « des bois d'œuvre surdimensionnés qui ont dû être utilisés pour les piliers et pour au moins la moitié des éléments des pannes transversales », « des troncs entiers, plutôt ébranchés ou dégrossis qu'équarris [...] pour la plupart des éléments, verticaux et horizontaux de la carcasse du bâtiment I du Camp » (*ibid.*, p. 109). Quelques irrégularités ou anomalies font penser que le bâtiment aurait pu être construit en deux temps et introduisent des hypothèses sur « une partition fonctionnelle de l'espace intérieur », avec une partie réservée à l'étable et, dans la mezzanine, un espace de stockage. « Il nous semble aller de soi que le grand bâtiment de Challignac était une ferme au sens propre du terme, établissement collectif étant donné ses dimensions. Elle abritait plusieurs familles et leurs biens » (*ibid.*, p. 113). Dans l'Ouest de la France, grâce à la prospection aérienne, on connaît actuellement un petit nombre de ces grands bâtiments du Néolithique récent et final. La relation du bâtiment I de Challignac avec la palissade (structure V) n'a pu être établie de manière indiscutable. « La seule évidence incontestable est que les deux structures ne sont pas strictement contemporaines, même si l'écart de temps qui les sépare et leur ordre de fonctionnement ne sont pas patents ». C. Burnez serait porté à penser que la construction du bâtiment a été postérieure (Burnez, 2010, p. 25).

Dans le rempart (Burnez, 2010, p. 39-46 ; fig. 4 et 54 ; fig. 58 à 68), trois coupes ont été réalisées. Ce rempart, qui atteignait encore deux mètres de hauteur au niveau de la coupe est, a été décapé successivement, niveau par niveau, jusqu'à sa base. « La technique de préparation de l'aire d'érection du rempart est remarquablement identique [...] au Gros-Bost » avec « une même couche de brûlis continue » (Burnez, 2010, p. 41). Le noyau se présentait comme « une zone très blanche, formée de calcaire pur – soit en blocs, soit en poussière [...]. Il était, sur tout son pourtour, délimité par une double rangée de poteaux, l'une extérieure, l'autre intérieure. Les poteaux sont implantés dans une tranchée profonde du côté interne, comblée « par un mélange de calcaire en poudre qui forme une sorte de plâtre compact. La tranchée de

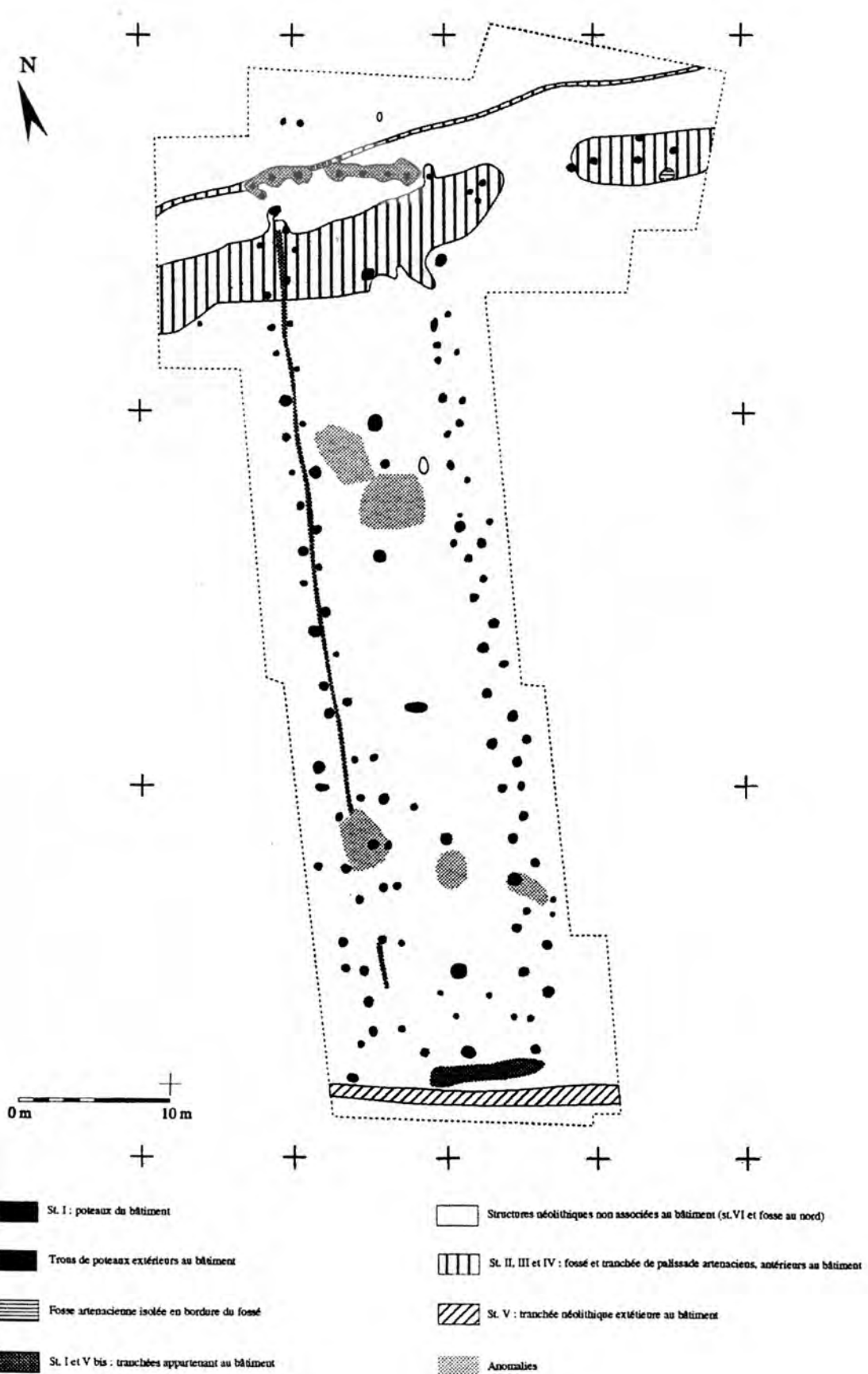


Fig. 13 – Le Camp à Challignac (Charente). Le grand bâtiment I (Artenac) ; au nord-ouest, plusieurs poteaux sont implantés dans le comblement du fossé d'enceinte. D'après Burnez, 2010, fig. 5.

palissade est beaucoup moins profonde du côté extérieur. Certains trous de poteau étaient vides, l'un d'eux avait encore 1,60 m de profondeur [...]. En revanche, le problème de la hauteur des poteaux et donc du rempart n'est pas résolu. [...] Des poutres transversales, servant de tirants tant au sol qu'au sommet des palissades, voire à intervalles réguliers sur toute la hauteur de la construction, étaient sans doute indispensables pour consolider l'ensemble. Mais nous n'avons pas trouvé trace d'un tel poutrage interne [...] » (Burnez, 2010, p. 41). La mise en évidence de plusieurs gros trous de poteau, à 0,50 m de la palissade, « permet de penser que nous avons une même composante d'une structure indubitablement solidaire de la palissade interne », ce qui suggère un dispositif de confortement. La fouille du rempart de Challignac a mis en évidence « le caractère très élaboré de l'aspect architectural de ce très important ouvrage [...] architecture originale, associant une fortification et une structure de revers. [...] Nous avons là avec une totale évidence, l'équivalent exact de la galerie accolée à la tranchée de palissade [structure V]. Entre cette palissade à galerie et le rempart, lui aussi doté d'une galerie sur son revers, il n'existe de différence fondamentale que sous l'aspect de la monumentalité, pour ne pas dire du gigantisme » (Burnez, 2010, p. 44).

Au Gros-Bost, le rempart, conservé lui aussi en élévation, délimitait une aire subcirculaire, mais la fouille n'a pas détecté de fossé d'enceinte de cette époque, non plus qu'un bâtiment dont la photo aérienne suggérait pourtant l'existence. Ce rempart aurait pu avoir une armature en caissons ou compartiments de poutrages en bois, mis en place pour retenir les matériaux de construction ; certains auraient été récupérés par la suite, d'autres brûlés en place. D'après les coupes, la structure interne du rempart du Gros-Bost semble toutefois plus complexe et moins lisible qu'à Challignac. Elle pourrait refléter plusieurs phases d'écroulement suivies de réparations. En 1997, ce mode de construction évoquait pour C. Burnez celui des remparts de Moulins-sur-Céphons et de Fort-Harrouard (Burnez *et al.*, 1997, fig. 4 à 12). En 2010, à propos du rempart de Challignac, il semble revenir sur ces comparaisons : « Dans aucune de nos interventions nous n'avons recueilli de traces de poutrage horizontaux, comme ceux des Châteliers de Moulins-sur-Céphons » (Burnez, 2010, p. 41). Mais un peu plus loin, une observation vient nuancer ce propos : « les trous de poteau de la palissade externe [du rempart] sont beaucoup moins profonds que ceux de la palissade interne, ce qui ne semblerait guère pouvoir s'expliquer que par une liaison transversale avec les palissades d'axe et interne » (Burnez, 2010, p. 43).

Sur l'éperon barré de la Trache à Châteaubernard en Charente, la fouille avait révélé un fossé précédant le rempart (Burnez et Fouéré, 1990). Au Gros-Bost, la photographie aérienne suggérait l'existence d'une enceinte fossoyée qui aurait occupé en partie l'aire circonscrite par le rempart, ce que la fouille n'a pu confirmer : le fossé adjacent au rempart a livré à sa base des vestiges historiques (Burnez *et al.*, 1997). À Challignac, une profonde dépression précédant le rempart est encore parfaitement

visible dans le paysage, mais là encore, « son comblement s'est avéré décevant ». Il est apparu que le creusement (ou recreusement) de ce fossé, encore profond de trois mètres, n'est pas antérieur au premier âge du Fer ; les quelques vestiges artenaciens mis au jour dans le comblement pourraient provenir d'éboulis de la partie supérieure du rempart (Burnez, 2010, p. 33).

La chronologie relative des structures du Camp

L'un des enjeux majeurs de la fouille de Challignac devait être l'établissement d'une chronologie interne des structures correspondant aux grands chantiers architecturaux qui font la spécificité du Camp. L'antériorité du fossé interne de l'enceinte par rapport au grand bâtiment I ne faisait pas de doute, les poteaux de la façade nord étant partiellement implantés dans le comblement de ce fossé. Pour les autres structures, rempart, palissades à galerie... dont la fouille n'a pu établir aussi clairement la chronologie relative, les dates radiocarbone n'ont pas permis non plus de déterminer avec précision l'ordre de succession des phases de construction et de démolition ou de reprise. Cela est dû, pour une part, à la courbe de calibration, peu favorable pour cette période. François Fischer note aussi des contradictions entre certaines dates et les données de fouille, ainsi que des divergences entre les résultats de deux laboratoires différents, les dates les plus récentes provenant toutes du même laboratoire (Fischer *in* Burnez, 2010, p. 78-82). Quoi qu'il en soit, le groupement significatif de la plupart de ces dates dans la première moitié du III^e millénaire, entre les deux extrêmes 2900-2600-2580 av. J.-C., suggère que les différents chantiers de construction et de réaménagement du Camp, malgré leur gigantisme architectural, ont pu se succéder dans un temps (relativement) compact. Plusieurs dates ¹⁴C concernent le rempart : 4250 BP (Beta 147714) ; 4230 BP (Beta 147713) ; 4130 ± 40 (Beta 148371) ; 4030 ± 60 BP (Gif 10113) ; 4000 ± 75 BP (Gif 11191) et 3950 ± 40 BP (Gif 10036). Cet échelonnement dans le temps aurait pu s'interpréter comme le reflet de campagnes successives de construction et de remaniements mais – contre toute attente – la date la plus récente concerne une phase de combustion (couche 3), interprétée comme « une étape préparatoire à l'érection du rempart, sous forme de nettoyage du terrain par le feu » (Burnez, 2010, p. 40). La moyenne des dates (cote mal taillée peu satisfaisante, mais faute de mieux...) s'établirait à 4098 BP, soit entre 2860 et 2570 av. J.-C. Le rempart de Challignac serait donc plus ancien que celui du Gros-Bost (sauf si l'on préfère retenir la date radiocarbone la plus ancienne du site périgourdin, 4110 ± 70 BP, et attribuer ses deux dates les plus récentes à des réfections post-artenaciennes). Pour le grand bâtiment I de Challignac, des deux dates obtenues, la plus ancienne : 4230 ± 25 BP (Gif 10898) et la plus récente : 3990 ± 45 BP (Gif 11429) tomberaient dans la même fourchette que les dates extrêmes du rempart. On notera cependant que la plus récente des deux concerne le trou de poteau 96. Or, selon l'étude architecturale d'Alain

Villes, ce trou de poteau appartiendrait à une seconde étape de construction, l'édification du tiers sud qui rallonge ce bâtiment, et qui est d'ailleurs légèrement désaxé par rapport aux deux tiers nord (Villes *in* Burnez, 2010, p. 112-113). La date la plus ancienne (2910-2700 av. J.-C.) serait donc la plus plausible pour l'édification du grand bâtiment dans son premier état. Pour la structure XVIII, dont la partie supérieure a inspiré à C. Burnez l'hypothèse d'un Artenac final, les dates ¹⁴C ne se démarquent guère des précédentes; toutes trois après calibration se situent, elles aussi, dans la première moitié du III^e millénaire. On se gardera d'en tirer argument contre l'existence de cet Artenac final, ne sachant pas si ces dates concernent la partie supérieure de la structure XVIII (seule en cause pour la phase ultime du schéma de périodisation 2010 de Burnez), ou des phases antérieures du comblement de cette structure.

Une reconstitution en plusieurs phases de l'histoire architecturale du Camp a été esquissée par Claude Burnez : « nous considérons l'enceinte à fossés – qui en comporte deux dans sa zone septentrionale seulement – comme la structure primaire et nous la situons dans la tradition locale remontant au Néolithique récent, comme à Diconche [...]. L'enceinte interne du Camp fut surmontée par le grand bâtiment, puisqu'il s'est implanté dans sa partie nord sur le seul fossé existant, à un moment où ce dernier était déjà comblé. L'autre évidence stratigraphique est celle de la carrière recoupée par la structure V, tranchée d'implantation d'une palissade qui était accompagnée d'une galerie importante [...]. On cerne le passage [...] d'une structure d'enceinte à une galerie qui ne semble pas avoir été conservée longtemps en élévation, à une autre plus massive et constituée de matériaux durables [...]. La première galerie était appuyée à une seule palissade; la seconde fut, en plus, combinée à deux parements de bois pour réaliser un rempart » (Burnez 2010, p. 70-71).

Dans l'histoire complexe des opérations successives de construction et de condamnation des structures du Camp, telle que Burnez propose de la reconstituer, l'état le plus récent correspondrait à l'édification du rempart. « L'importance du rempart et de l'aire enclose pendant la dernière occupation incite à faire du camp un site central et traduit des changements fondamentaux dans l'organisation sociale de l'Artenac par rapport aux sites antérieurs à enceinte fossoyée. Les éperons barrés peuvent également participer de cette organisation structurelle, tel le Gros-Bost à Saint-Méard-de-Drôme » (Burnez 2000, p. 57).

Les activités, l'économie, la société

Au niveau des activités relevant de l'économie de subsistance, l'apparition de l'Artenacien ne semble pas corrélée à un changement profond par rapport au Néolithique récent qui l'a précédé dans la région. Les résultats des études archéozoologique (Bökönyi et Bartosiewicz *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 147-166), paléobotanique (Huntley *et al.* *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 167-173) et paléo-environnementale (Bertran *et al.* *in* Burnez et

Fouéré, 1999, p. 233-246), souffrent de la difficulté récurrente à isoler, dans le comblement des structures en creux, ce qui appartient à telle ou telle phase, et *a fortiori* les traits qui pourraient signaler une évolution significative, au cours du temps, des pratiques agricoles et de l'exploitation du troupeau domestique, ou de l'impact des activités anthropiques des Artenaciens de Diconche sur leur environnement.

À Diconche, « les changements qui ont affecté l'Artenac dans son équipement journalier ne semblent pas le résultat d'une importante mutation économique. Les bovinés demeurent en tête des pourvoyeurs en viande et la chasse reste relativement peu pratiquée. L'abattage des grands animaux sauvages peut correspondre à une action protectrice ou à l'acquisition de certaines matières premières (peaux, os longs, ramures) plus qu'à une recherche de nourriture [...]. L'utilisation des bovinés dans la traction est attestée depuis le Matignons. La seule innovation dans l'Artenac semble être l'apparition du mouton grêle, producteur préférentiel de laine plutôt que de viande, ainsi que des fusaïoles qui, sans équivoque, signalent le tissage et des faisselles » (Burnez, 2000, p. 51). Des traits comme le raccourcissement de la mâchoire et la réduction de la taille des dents montrent que les bovins se situent « à un niveau comparativement élevé de domestication » (Bökönyi et Bartosiewicz *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 159). Le rôle secondaire de la chasse suggère un environnement déjà fortement anthropisé. La structure de la faune domestique de Diconche serait en faveur d'une occupation permanente (Bökönyi et Bartosiewicz *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 147).

L'apparition conjointe du mouton à laine et des fusaïoles dans les niveaux arteniens, pour la première fois dans la région, est significative. On pourrait y ajouter la présence probable, dans l'outillage osseux de Diconche, de dents de peigne à carder (Bonnissent *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 134 et pl. 273, n° 14). Celle des micro-denticulés, déjà partie intégrante de l'outillage lithique du Néolithique récent régional, ne constitue pas une innovation de l'Artenac. S'ils semblent relativement rares dans les niveaux arteniens de Diconche, ils sont nettement plus nombreux à Challignac. Certains présentent un luisant particulier qui s'observe aussi sur des supports non denticulés, et qui pourrait être un indice en faveur de leur utilisation dans le teillage de plantes textiles comme le chanvre et le lin (Burnez, 2010, p. 58-59). On doit ici rappeler les restes de filasse de lin conservés, grâce aux produits de corrosion du cuivre, dans la perforation d'une des perles de la grotte d'Artenac (Moulherat, *in* Bailoud *et al.*, 2008, p. 70-72). De toute manière, le Néolithique final constitue pour la région une période charnière de l'histoire de l'industrie textile, comme en témoigne par ailleurs l'empreinte de tissu révélée par le clivage accidentel d'un tesson campaniforme de la Grande Pigouille (Bouchet *et al.*, 1999). Qu'il s'agisse de l'Artenac ou du Campaniforme, les combinaisons décoratives que permet le tissage ont eu certainement une incidence sur la disposition préférentielle du décor, en bandes surtout horizontales, occasionnellement orthogonales (« radiales »),

caractéristiques du décor céramique de ces deux entités culturelles.

La production céramique a été assurément très active au temps des Arternaciens – que l'on songe aux quelque 100 000 tessons issus de la diaclyse de Diconche... Pourtant, on n'a pas à ce jour découvert d'aires spécialisées, d'installations particulières ou de concentrations d'artefacts significatifs établissant que les potiers aient travaillé sur place : pas de témoins des premiers stades de la chaîne opératoire – préparation de la pâte, broyage du dégraissant, façonnage, finition – ni de structures de cuisson. Seule la découverte, à Challignac, de godets ayant contenu une préparation de colorant rouge à l'hématite, si on la rapproche des tessons peints en rouge du même site, autorise à penser qu'au moins l'une des dernières étapes de la chaîne opératoire, le décor polychrome de certains vases, a pu être réalisée sur place. L'analyse ayant montré que la coloration des tessons peints avait été fixée par la cuisson (Ledaire *in* Burnez, 2010, p. 105), cela pourrait indiquer que l'installation correspondante ne devait pas être très éloignée. Cependant, au Camp, la part de la céramique peinte est relativement peu importante. Par ailleurs, la découverte de godets à peinture ne préjuge évidemment pas d'autres utilisations éventuelles de la couleur rouge par les Arternaciens : décor de certains éléments d'architecture ? d'objets particuliers ? peintures corporelles ?

Un autre type d'activité pourrait peut-être être suggéré au sujet de Diconche : la production du sel. Dans la poterie domestique figure une catégorie de vases vraisemblablement fabriqués pour des activités spécifiques : des « godets » à fond plat ou aplati, le plus souvent tronconiques, dits improprement « montés dans la masse », à lèvres irrégulières très effilées, dégraissants organiques et empreintes de végétaux sur des parois d'épaisseurs très irrégulières, et de « cuisson réduite au minimum [...] une catégorie de vases qui a été, à notre connaissance, pour la première fois individualisée par S. Cassen dans le marais Poitevin (Cassen, 1987) [pour d'autres, la priorité en reviendrait à R. Joussaume] mais qui se retrouve pratiquement sur tous les sites de la Saintonge du Néolithique récent-final ». À la différence de Cassen, qui les interprète comme des augets à sel, C. Burnez – qui n'ignore pas cette interprétation – ne se prononce pas catégoriquement : « Il est certain que ces vases fabriqués sur place devaient répondre à une utilisation très spécifique que nous ignorons » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 60). À Diconche toujours, un ensemble de « pots de fleur » grossiers, à bord épais digité, paroi parfois digitée également (Burnez et Fouéré, 1999, p. 59-61, pl. 129, 142, 165 à 167, etc.) constitue une autre catégorie fonctionnelle, numériquement importante, de la céramique « domestique ». Ces vases perdurent tout au long de l'occupation arternacienne du site et deviennent plus nombreux vers la fin. Cette catégorie de récipients ne se confond pas avec les vases à simple bord orné de coups d'ongle ou d'incisions sur la tranche. Sa présence porte à s'interroger. Pourquoi trouve-t-on à Diconche une telle quantité de vases à digitations, attestés aussi en zone maritime,

mais totalement absents de sites arternaciens de l'intérieur où la céramique commune abonde pourtant, à Challignac par exemple ? Claude Burnez pense qu'ils avaient, dès leur fabrication, « un caractère spécifique » et « étaient destinés à un usage bien précis », mais qu'il ne précise pas (Burnez et Fouéré, 1999, p. 59). Peut-être pourrait-on risquer une hypothèse. À l'heure actuelle, la marée remonte la Charente jusqu'à Saintes. Au temps des Arternaciens, l'estuaire de la Charente devait être plus largement ouvert sur l'Océan, et la salinité des eaux plus forte au niveau de Diconche qu'elle ne l'est aujourd'hui. On sait que l'extraction du sel est possible à partir d'eaux à concentration saline plus faible que celle de l'eau de mer, comme le montrent les sites sauniers protohistoriques des rives de l'estuaire de la Gironde. A-t-on produit du sel sur le site de Diconche ? Les vases grossiers à bord digité, si proches à plus d'un égard de ceux des sauneries protohistoriques, s'intégraient-ils, avec les godets soi-disant « montés dans la masse », dans un même processus de production saunière ? À Challignac, quelques-uns de ces récipients ont été recueillis (Burnez, 2010, fig. 91, n^{os} 4 et 17) mais ils y sont rares, et ne s'accompagnent pas des vases à gros bord digité. S'il s'agissait bien de vases à sel, cela signifierait que les Arternaciens du Camp, ne pouvant produire de sel eux-mêmes, le recevaient dans son emballage perdu.

Outre le creusement des fossés d'enceinte dont leurs prédécesseurs leur avaient offert le modèle, les Arternaciens ont laissé d'autres témoins d'activités extractives. La fouille de Challignac a révélé les traces d'une carrière de pierres calcaires. Pour des raisons de chronologie relative des structures, cette carrière ne semble pas liée à l'édification du rempart, mais elle a peut-être fourni des matériaux de protection pour la sépulture incluse dans la structure IX (Burnez, 2010, p. 37-38). À Diconche, le silex extrait sur place a contribué à l'approvisionnement en matériaux lithiques ; « le débitage du silex turo-nien se faisait préférentiellement à l'intérieur de la petite enceinte » (Fouéré *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 83). C'est probablement aussi dans cette aire interne que s'exerçaient d'autres activités utilisant un outillage en os ou bois de cervidé. Mis à part ceux de la diaclyse, qui correspondent à des rejets, la plupart de ces outils proviennent des fossés de la ceinture intérieure (Bonnissent *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 132). À Challignac, le secteur de la palissade (secteur V) a pu être spécialement dédié au travail du cuir, particulièrement de la peau de porc. C'est du moins ce que suggère l'étude archéozoologique, les restes de cet animal étant anormalement abondants dans ce secteur (plus de 50 % du nombre de restes) avec une concentration de « pattes entières, antérieures et postérieures, rejetées sans avoir été consommées ». Les énormes récipients en *dolium* à bord plat auraient pu servir de cuves pour le tannage de ces peaux (Braguier *in* Burnez, 2010, p. 83-96, cf. particulièrement p. 91-95). D'autres secteurs du Camp, dont la structure XVIII, auraient pu servir de cadre à des activités similaires (Burnez, 2010, p. 53).

L'une des principales activités des Arternaciens est évidemment la grande architecture de bois, dont témoignent

les palissades à galerie, le grand bâtiment et l'armature interne du rempart de Challignac, réalisations vraiment colossales, chacune en son genre. Ce gigantisme architectural suppose d'abord que les constructeurs aient eu à leur disposition « des bois d'œuvre surdimensionnés » (Villes *in* Burnez, 2010, p. 109-119). Cela signifie, en amont, un investissement considérable en termes de temps et de forces de travail, une planification concertée pour la gestion forestière, l'abattage d'une quantité de grands arbres, l'ébranchage, le débardage, la mise en forme même sommaire en piliers et poteaux. Amener à pied d'œuvre ces matériaux de construction exige encore la mobilisation de toute une ingénierie bien intégrée : la fabrication de cordes, de courroies de cuir, de systèmes de transport, traivois ou charrois, la disponibilité d'animaux de trait longuement éduqués pour ce travail et de leurs conducteurs, le montage de systèmes de levage... Cela suppose aussi la maîtrise de techniques de construction déjà élaborées. Le grand bâtiment rectangulaire du Camp se caractérise par « le gigantisme des portées longitudinales, le rôle décisif d'étrésillonnement joué par les pignons, absides ou pans coupés, la combinaison complexe de liaisons transversales entre les murs » (Villes *in* Burnez, 2010, p. 115). Il s'agit ici d'un des deux types architecturaux connus à ce jour dans l'aire de la culture d'Artenac, mais dont la répartition au Néolithique final a été plus large et s'étend du Poitou à la Bretagne et jusqu'au Nord du Bassin parisien. Les comparaisons proposées par A. Villes invoquent particulièrement le bâtiment C de la Hersonnais à Pléchâtel (Ille-et-Vilaine) et celui d'Houplin-Ancoisne (Nord). Le second type de ces grands bâtiments du Néolithique final, le type Antran, est représenté dans l'aire de la civilisation d'Artenac par les deux édifices successifs de Beauclair à Douchapt en Dordogne (Fouéré, 1998). Proportionnellement plus large, il est pourvu d'une abside à chaque extrémité. Celui des Vaux à Moulins-sur-Céphons (Indre), également en contexte artenacien, s'individualise au sein du type Antran par sa longueur exceptionnelle (Burnez et Hamon, *in* Burnez, 2010, p. 182-183 et fig. 1, p. 184). À Beauclair comme aux Vaux, ces très vastes édifices se caractérisent en outre par des cloisonnements internes et des entrées multiples ouvrant sur des enclos. Dans l'état actuel des connaissances, leur répartition géographique serait moins étendue que celle du type Challignac-Hersonnais. Elle pourrait néanmoins déborder de l'espace circonscrit par les « cercles » qui délimitent, selon Claude Burnez, le domaine artenacien proprement dit.

Dans le « réseau artenacien », l'ouverture vers l'extérieur est plus marquée que dans le Néolithique récent régional. À Diconche, outre le silex exploité sur place, l'industrie lithique utilise un silex turonien importé des ateliers du Douhet-Taillebourg, situés à une dizaine de kilomètres, peut-être aussi d'autres sources accessibles dans la vallée de la Seugne. Ces importations, déjà attestées pendant l'occupation peu-richardienne du site, deviennent plus massives avec le Néolithique final. Cet apport est estimé à « environ deux tonnes [...] dans les trois fossés de la ceinture interne, toutes périodes confondues. Sur la dizaine de siècles que compte l'histoire du

site, dans l'hypothèse d'une occupation continue, cela ne représente guère que deux kilogrammes de silex importé par an... » (Fouéré *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 115-119). Le silex de la région du Grand Pressigny a surtout fourni des supports de poignards, à Diconche comme à Challignac et dans la grotte d'Artenac, mais aussi de quelques autres outils, dont des scies à coche comme à la Palut à Saint-Léger (Charente-Maritime). Le matériau de certaines haches polies a des origines plus lointaines, Armorique, Vendée, Périgord ou Limousin. Les rares objets de cuivre, absents de Diconche mais attestés à Challignac comme dans la grotte d'Artenac et plusieurs autres sites artenaciens de la région, sont le produit d'une métallurgie à base de sulfures polymétalliques provenant vraisemblablement d'au moins deux sources du Midi de la France (Mille, *in* Bailloud *et al.*, 2008, p. 68-70). L'épingle à tête enroulée en cuivre de Saint-Séverin-sur-Boutonne (Charente-Maritime) dans un contexte que Burnez attribue à un Artenac récent-final, pointerait plutôt, par ses caractères typologiques et sa composition, vers la Suisse occidentale et ses plus anciens objets de cuivre. D'ailleurs, actuellement, l'existence d'un cuivre pré-campaniforme est de mieux en mieux argumentée, en particulier dans le Bassin parisien où des perles et pendeloques en cuivre sont antérieures au début du III^e millénaire. C'est aussi le cas dans le Centre-Est, le Midi et le Sud-Ouest de la France où des haches plates apparaissent dans des contextes pré-campaniformes. Contrairement à ce que pensait C. Burnez, il n'est pas vraisemblable d'attribuer indistinctement au Campaniforme ou au Bronze ancien toutes celles du Centre-Ouest et du Nord de l'Aquitaine.

Dans l'ordre social, le contraste souligné entre la poterie domestique et la céramique « de luxe », contraste qui se manifeste aussi dans l'industrie lithique par la juxtaposition d'une technologie expéditive et d'un savoir-faire de plus haut niveau, ont incité C. Burnez à s'interroger, après d'autres, sur une possible hiérarchisation des activités et du statut des individus au sein de la société artenacienne. La question se pose aussi d'une possible hiérarchisation des sites occupés par les Artenaciens. Certains de ces éléments de différenciation ont été interprétés par Burnez en termes de chronologie. Ainsi, les enceintes fossoyées auraient précédé dans le temps les sites pourvus de remparts ; Diconche serait plus ancien que Challignac ou le Gros-Bost. « Pendant l'Artenac I les structures d'habitats sont en continuité avec celles du Néolithique récent régional avec des enceintes fossoyées (Diconche et la première occupation du Camp) dans lesquelles les bâtiments, vraisemblablement des structures légères, sont encore inconnus. L'Artenac II marque une très nette rupture avec l'apparition de structures en élévation (remparts du Camp et du Gros-Bost, éperons barrés de Saint-Séverin-sur-Boutonne, Charente-Maritime, du Fort-des-Anglais à Mouthiers-sur-Boëme, Charente, etc.) et de grands bâtiments dont deux types sont actuellement connus (Beauclair, la Croix-Blanche à Antran, Vienne ; le Camp, les Vaux à Moulins-sur-Céphons, Indre, par exemple) » (Burnez, Fouéré et Louboutin, 1998, p. 304). Toutefois, à Diconche, Claude Burnez pensait avoir trouvé des indices

d'un rempart disparu longeant le fossé interne du chantier 5 (Burnez et Fouéré, 1999, p. 97 et 281). Mais il existe aussi des formes de différenciation spatiale entre des types de sites apparemment synchrones : « pendant l'Artenac, les sites fortement structurés ont pu être des centres de rassemblement pour de petites installations satellites » (Burnez, 2000, p. 50). Un cas particulièrement frappant est celui de l'implantation, à faible distance, de grands bâtiments de type Antran édifiés en espace ouvert, et d'un site pourvu d'un rempart impressionnant. Deux exemples de ce voisinage sont évoqués : celui des deux édifices successifs de Beauclair avec le « camp » du Gros-Bost à Saint-Méard-de-Drôme, en Dordogne ; celui des grands bâtiments des Vaux avec le « camp » des Châtelliers à Moulins-sur-Céphons, dans l'Indre. On ne saurait garantir l'absolue synchronie de ces deux types de réalisations architecturales, mais la répétition de l'observation n'en est pas moins frappante.

Les sépultures artenaciennes

À Diconche (fig. 14) des restes humains ont été recueillis dans plusieurs fossés, ainsi que dans la diaclase (Semellier *in* Burnez et Fouéré, 1999, p.175-185, fig. 73) mais la majorité d'entre eux était concentrée dans le fossé interne de la ceinture externe de l'enceinte, de part et d'autre de l'entrée D (entrée nord). Au total « toutes structures confondues, ces restes correspondent à un minimum de vingt-sept sujets dont trois enfants ». Aucune connexion anatomique n'a été observée. Ces vestiges osseux seraient « le témoin de sépultures primaires qui auraient été détruites lors des diverses phases d'occupation du site, les ossements ayant pu être rassemblés pour une part de chaque côté de l'entrée nord » (Semellier *in* Burnez et Fouéré, 2009, p. 185). Dans les enceintes fossoyées du Centre-Ouest, la concentration de restes humains à proximité des entrées est un phénomène fréquemment observé, au Néolithique récent comme au Néolithique final. « La surreprésentation des calottes et le déficit en os longs, en vertèbres et autres os pourrait évoquer un tri. Ceci permet donc de supposer que ces ossements ne se trouvaient pas dans ces secteurs par suite d'un bouleversement de sépultures antérieures mais à la suite d'un regroupement volontaire. Nous ne voyons pas d'indication permettant de suggérer l'implantation de trophées sur le rempart dont nous avons trouvé des indications le long de cette enceinte » (Burnez *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 263). La date associée est de 3920 ± 50 BP (Gif-8341) soit 2560-2220 av. J.-C. Selon Burnez, cette date « confirme leur postériorité par rapport au niveau supérieur du chantier 4 [la diaclase] qui rappelons-le, suivant notre interprétation, par cause d'érosion a vraisemblablement perdu toutes ses couches sommitales ».

À Chalignac, tout près du rempart et de sa galerie dont les éboulis l'avaient protégée, une aire cendreuse épaisse a livré des restes humains, associés à de nombreuses flèches à pédoncule et ailerons et des fragments de vases miniatures. Malheureusement, d'après Claude Burnez que sa santé tenait alors éloigné du chantier,

« cette importante découverte n'a pas été fouillée avec toute la rigueur qui s'imposait » (Burnez, 2010, p. 36). Il s'agissait « des restes d'une sépulture multiple, dotée d'un dépôt de matériel conséquent, mais dont le système de protection (tertre ou cairn ?) aurait été bouleversé par la suite », peut-être par la construction du rempart. Les restes humains se rapportent à deux individus, un enfant et un adulte. « Le caractère peu ordinaire des objets d'accompagnement », « indiscutablement artenaciens » qui « ne semblent guère répondre à une fonctionnalité ordinaire » mais plutôt à « un rôle symbolique [...] conforte singulièrement l'interprétation de ce dépôt comme une sépulture ». Une date sur os humain (Beta-148371) s'établit à 4130 ± 40 BP, soit 2880-2580 av. J.-C. (Burnez, 2010, p. 36). D'autres vestiges humains ont été recueillis dans la tranchée de la palissade à galerie, structure V (Semellier *in* Burnez, 2010, p. 97-98).

Dans la grotte éponyme d'Artenac, comme dans d'autres cavités karstiques de l'aire artenacienne, les dépôts funéraires de cette période témoignent de rangements dont les indices objectifs apparaissent surtout dans la couche I, qu'une date sur os humain assigne au Néolithique final. Ces rangements témoignent « d'une gestion organisée de l'espace funéraire (dépôts davantage assimilables à des réductions qu'à de véritables sépultures secondaires?) ». (Duday et Soler *in* Bailloud *et al.*, 2008). Un certain contraste se fait jour à cet égard avec les niveaux antérieurs, où les connexions préservées sont plus nombreuses. Des dépôts funéraires artenaciens ont été mis au jour dans des mégalithes. Dans certains cas, il s'agit de réutilisations de monuments antérieurs. Dans d'autres cas, en particulier lorsqu'il s'agit de structures de dimensions modestes, « on peut légitimement se demander s'il ne s'agit pas de monuments érigés au Néolithique récent ou final [...]. Cette prédominance [...] de la réutilisation de lieux antérieurs, funéraires ou non, pour l'inhumation des défunts, en contraste avec la faible visibilité de lieux nouveaux à vocation funéraire, pourrait être imputée à un changement de mentalités. Dans l'approche de la mort, le corps n'est plus un objet d'attention méritant qu'on lui érige un monument [...] mais est simplement relégué dans des lieux inutilisés [...]. Quoi qu'il en soit, on constate un polymorphisme qui appartient à la tradition régionale » (Burnez et Louboutin, *in* Bailloud *et al.* 2008, p. 116).

L'emprise territoriale de l'Artenacien

Pour C. Burnez, la question du territoire de l'Artenacien est étroitement liée à l'hypothèse d'un Artenac final qu'il a proposée dans son nouveau schéma de périodisation, version 2010. Pour lui, « le premier cercle », « le cœur de la civilisation d'Artenac », ce serait la Saintonge. Il y ajoute l'Angoumois, le Nord de l'Aquitaine et probablement le Limousin, qui ont connu une implantation massive de l'Artenacien. Comme au Néolithique récent, la Saintonge continentale se distinguerait de la zone littorale. « L'indiscutable caractère maritime du Campaniforme s'oppose à l'enracinement continental de l'Artenac qui occupe tant du point de vue chronologique que du point de vue géo-

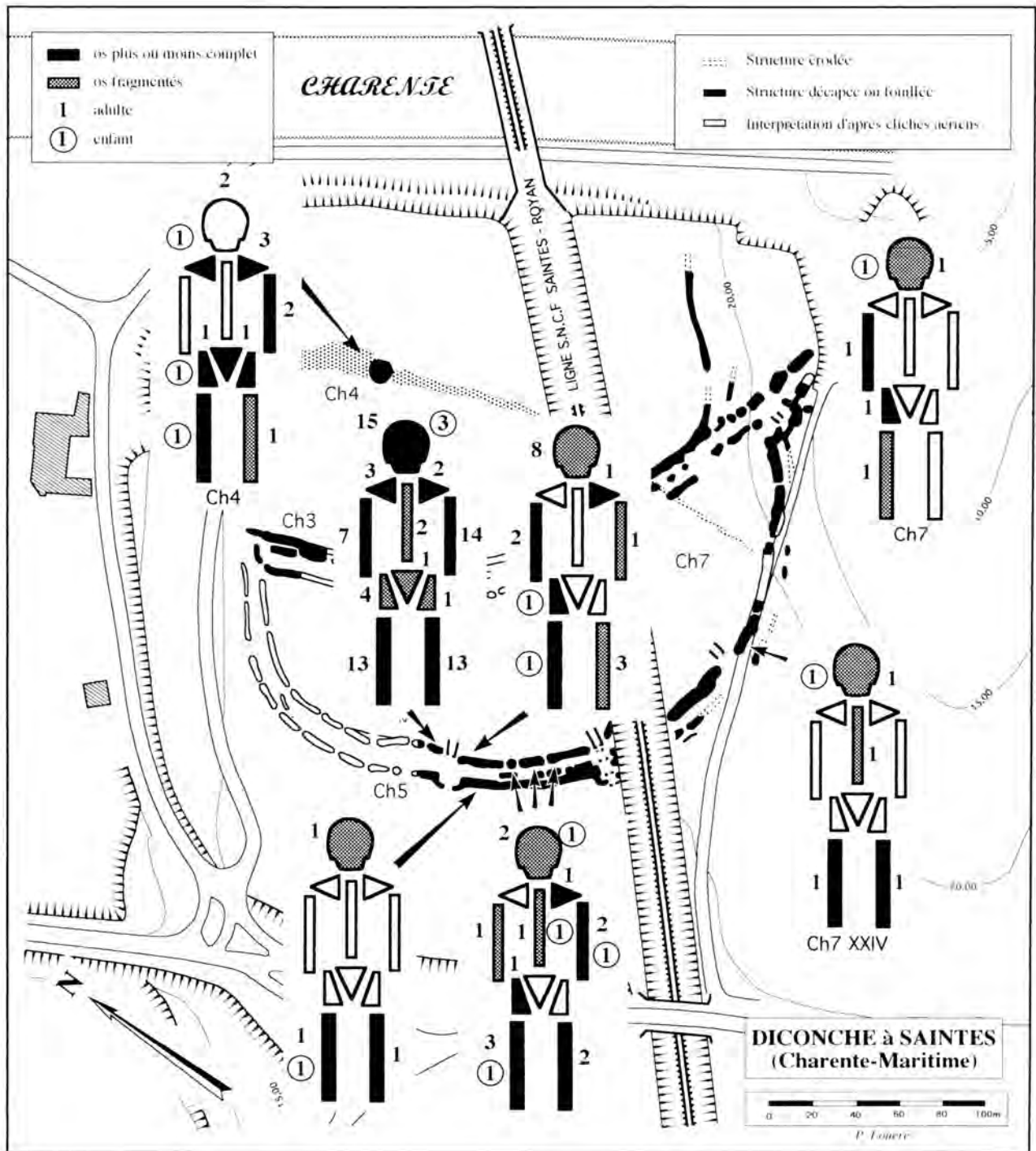


Fig. 14 – Diconche à Saintes (Charente-Maritime). Culture d’Artenac. Répartition des restes humains dans le comblement des fossés d’enceinte (Semellier, in Burnez et Fouéré, 1999, fig. 73).

graphique une niche qui lui est propre » (Burnez, *et al.*, 1998, p. 304). Une présence plus importante du Campaniforme dans la Saintonge maritime aurait interrompu prématurément le développement de l’Artenacien. En zone continentale, en revanche, il aurait pu connaître une plus longue perdurance et un développement économique et social plus tardif. D’où, pour Burnez, l’idée que ce développement tardif aurait pu se poursuivre parallèlement au Campaniforme et au Bronze ancien, sinon même aux confins du Bronze moyen, comme il l’a envisagé.

Dans le « deuxième cercle », les « zones périphériques », marais Poitevin, Vendée, Poitou occidental, « la présence des témoins artenaciens devient très diffuse ». Elle « paraît se réduire à des marqueurs chronologiques et culturels au nord du marais Poitevin ». En Vendée, l’influence armoricaine expliquerait peut-être que « l’Artenac I ou II ait eu une influence très réduite ». « La zone girondine semble n’avoir été que faiblement marquée par l’Artenac » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 265-266) ce qui nous paraît très discutable, d’autant que Burnez lui-même

attribue à « Artenac I » celui du site girondin de la Lède du Gulp (Burnez et Fouéré 1999, p. 261). « Il est assez significatif que plus on s'éloigne de la Saintonge, plus les caractères marqueurs de l'Artenac pointent sans équivoque vers sa phase IIa voire IIb » (Burnez, 2000, p. 53).

Le « troisième cercle » correspondrait à une extension tardive, voire finale de l'Artenacien, phase de dilatation dans l'espace et de dilution de son individualité propre, préludant à sa disparition. « Nous serions donc en fin de cycle et postérieurement à une époque d'apogée qui se caractérise aussi bien par les constructions fortifiées que par une indéniable standardisation du style céramique, prélude à l'appauvrissement du répertoire de ses formes et même à la quasi-extinction de son décor gravé » (Burnez, 2010, p. 74). Dans ce troisième cercle, C. Burnez admet à présent des ensembles qu'il avait longtemps répugné à inclure dans l'Artenacien, un sujet de discussions fréquentes et serrées entre nous trois, Claude, Alain Villes et moi-même. Le Fort-Harroard y tenait évidemment une grande place (Villes *in* Burnez, 2010, p. 185-204), bien que l'article fondateur de 1962, acte de naissance officiel de l'Artenacien, y ait explicitement fait référence (Bailloud et Burnez, 1962). Les réticences de C. Burnez visaient aussi d'autres ensembles, numériquement moins importants bien que significatifs. Ainsi, il n'a fini par admettre l'empreinte incontestable de l'Artenacien sur le Néolithique final de la grotte de Marsa à Beaugard (Lot) qu'après que nous en ayons tous deux examiné, et dessiné ensemble, le mobilier lithique, céramique et métallique (Burnez, 2010, p. 177-183). Encore réunit-il Marsa, les Vaux, les Châteliers et Fort-Harroard sous une rubrique à part, intitulée « impacts arténaciens sur sites extra-régionaux » (Burnez, 2010, p. 175). Pour une grande part, ces réticences venaient de l'absence de jalons dans les régions intermédiaires, une absence à laquelle il a donné une importance peut-être excessive : la discontinuité territoriale apparente du Campaniforme a-t-elle jamais fait obstacle à sa reconnaissance comme entité culturelle ?

C'est par l'intermédiaire de « réseaux d'échange » (Burnez, 2010, p. 75) que C. Burnez fait finalement entrer ces « sites extra-régionaux » dans son troisième cercle. Cela reviendrait pratiquement à dire que les marqueurs arténaciens incontestables y sont parvenus, par voie de troc (Burnez, 2010, p. 177), sur un fond culturel non identifié. Certes, le troc peut expliquer la présence d'objets semblables en contextes différents. Mais les « trocs parcimonieux et sporadiques » évoqués à propos des importations de silex pressignien à Diconche (Burnez et Fouéré, 1999, p. 267) ne sauraient rendre compte des analogies technologiques et structurelles flagrantes entre le grand bâtiment des Vaux dans l'Indre (Burnez, 2010, p. 184, fig. 1, d'après T. Hamon), les maisons de type Antran du Poitou, et celles du domaine territorial arténacien de Beauclair (Burnez, 2010, p. 57, fig. 1, d'après P. Fouéré ; cf. aussi pour les comparaisons Villes *in* Burnez, 2010, p. 113-115). On peut en dire autant des parentés architecturales entre les remparts à ossature de bois des Châteliers ou du Fort-Harroard et celui de Challignac. De telles réalisations supposent le partage de savoir-faire

technologiques ; elles supposent aussi un fonctionnement semblable au sein de structures économiques et sociales de niveau équivalent. Cela ne situe pas leurs relations au niveau anecdotique du simple échange de quelques objets, au hasard de rencontres épisodiques, ou de proche en proche par des intermédiaires. C'est pourtant ce que C. Burnez suggère comme lien entre les représentants de son « troisième cercle » : « Entre la zone nucléaire et des sites éloignés comme le Fort-Harroard le lien ne pourrait-il être, justement, établi par l'intermédiaire du silex du Grand-Pressigny, puisque le Fort-Harroard, qui par ailleurs présente plus d'une analogie, dans ses structures, avec celui du Camp [...] est le plus important, et de loin, des exportations de grandes lames des ateliers de Touraine ? » (Burnez, 2010, p. 75).

La réalité du lien est incontestable ; dans ce domaine, il irait même au-delà de la réciprocité, jusqu'au mimétisme ou à la contrefaçon, si l'on songe aux ateliers à « livres de beurre » de l'Angoumois, de la Saintonge maritime ou du Périgord. Mais un problème chronologique risque de surgir si l'on essaie de faire des exportations de silex de Pressigny le lien entre les participants du « troisième cercle », à savoir, selon le schéma de Burnez 2010, les représentants d'un Artenac final post-campaniforme. D'après les travaux du programme collectif de recherche dirigé par Nicole Mallet, la période active des exportations de lames pressigniennes sur nucléus type « livre de beurre » se situerait, en gros, dans la fourchette 2850-2400 av. J.-C. Après les toutes premières manifestations du Campaniforme, elles auraient pratiquement cessé. Dans la zone du « premier cercle » arténacien, la Saintonge et ses marges, l'apparition des lames en silex pressignien issues du débitage sur livre de beurre n'est pas précisément datée. À Diconche, seule la couche 1 de la diaclase en a livré. Le lien envisagé par P. Fouéré (Fouéré, *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 122) de deux des poignards pressigniens du chantier 5 avec ce qu'il considérait comme des sépultures bouleversées, a été récusé par C. Burnez, d'après les résultats de l'étude anthropologique (Semellier *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 185). Il apparaît que « ces ossements ne se trouvaient pas dans ces secteurs par suite d'un bouleversement de sépultures antérieures mais à la suite d'un regroupement volontaire [...] ». Ceci nous permet donc de suggérer que les ossements recueillis à Diconche devaient provenir d'une phase arténacienne antérieure, qui avaient été récupérés et rejetés avec des débris culinaires » (Burnez *in* Burnez et Fouéré, 1999, p. 281). Dans ces conditions, l'association primaire des deux poignards et des restes humains ne serait pas confirmée.

Par ailleurs, le fait que les poignards pressigniens soient moins nombreux à Diconche (6) qu'à Challignac (16) n'implique pas nécessairement l'antériorité des premiers. À Challignac, ils sont très usés, réaffûtés, souvent repris sur cassure ou réduits à des tronçons, ce qui pourrait indiquer un long usage (Villes *in* Burnez, 2010, p. 126-129). Par ailleurs, d'un poignard de Diconche (Fouéré *in* Burnez et Fouéré, 1999, pl. 268, n° 8), Alain Villes note (d'après le dessin, dont l'orientation est peut-être

inversée) qu'il est fait « sur lame peu incurvée, à débitage bipolaire, méthode de production sur nucléus à crête antéro-latérale attestée précocement dans le trafic pressignien » (Villes *in* Burnez, 2010, p. 129). Ce témoin d'une technique antérieure à la livre de beurre pourrait suggérer, avec prudence, des relations relativement anciennes entre les tailleurs de silex du Grand-Pressigny et les Artenaciens saintongeais. Des lames de ce type apparaissent dès 2980 av. J.-C. dans le Centre-Est de la France à la Motte aux Magnins. Quant aux trois poignards en silex pressignien de la grotte d'Artenac, pour Jacques Pelegrin « cette série ne présente aucun argument en faveur de la présence de la "livre de beurre" ». L'un des poignards, « par son bulbe long et très proéminent n'est guère compatible avec la méthode "livre de beurre" » (Fouéré et Pelegrin *in* Bailoud *et al.*, 2008, p. 46-48), ce qui pourrait aller dans le même sens. Enfin, au Camp, un couteau en silex du Grand Pressigny a pour support un fragment de lame de nucléus plat, ou de reprise de « livre de beurre », « produit nettement minoritaire dans les exportations » (Villes *in* Burnez 2010, p. 128). Sans vouloir en surestimer la portée, ces indices ne semblent pas en faveur de l'hypothèse qui ferait coïncider les exportations du silex tourangeau avec l'ultime extension territoriale d'un « Artenac tardif ».

Les relations Artenac-Campaniforme

« Personne n'ignore que l'un des enjeux des recherches actuelles est une meilleure élucidation, si elle est possible, des rapports entre les cultures d'Artenac, du Campaniforme et du Bronze ancien, étant entendu qu'il ne faut pas confondre questions d'ordre culturel et problèmes chronologiques » (Burnez, 2010, p. 70). Même fantomatique à Diconche (un petit tesson au sommet du comblement de la diaclyse, deux autres hors stratigraphie) et totalement absent à Challignac, le Campaniforme n'a cessé de jouer un rôle pivot dans les périodisations de l'Artenac proposées par C. Burnez, dans la version 2010 comme dans la version 1999, où il constitue le point de référence chronologique. Dans le mobilier céramique arténacien, à Diconche comme à Challignac, Claude Burnez s'est attaché à traquer tous les traits, même les plus subtils, susceptibles de trahir l'influence de ce Campaniforme absent. Sans doute a-t-il voulu suivre en cela les traces de ceux qui, comme José Gomez, Jean-Pierre Pautreau ou moi-même, s'étaient préoccupés de cette question durant sa longue éclipse. Il insiste par exemple sur « un phénomène que nous jugeons très important dans l'histoire de la céramique sur Diconche : l'apparition de décor se rapprochant des lèvres des récipients globuleux et sur les gobelets avec un étage, parfois deux étages surmontant la ligne, disons de base, classique au niveau de la panse (pl. 143, n° 1; pl. 155, n°s 5, 7, 9; pl. 180, n°s 5, 10, 11, 13, 15 à 19, 21). [...] Ce phénomène, très nettement restreint aux niveaux supérieurs, semble être une des composantes du mouvement qui génère une ornementation plus riche et, sur les assiettes, un décor plus couvrant. De plus, nous pensons pouvoir y déceler des influences campaniformes » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 73).

Dans « l'Artenac IIa » de Diconche, il retient les bandes scalariformes horizontales par incision « qui, souvent, soulignent des bords et sont disposées d'une façon très "campaniforme" » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 80 : pl. 180, n°s 15, 18, 19 et 27) et les gobelets à fond plat (Burnez et Fouéré, 1999, p. 66 et pl. 180 n° 10), relativement nombreux dans les niveaux supérieurs. « La présence de décors dans la partie supérieure du col tendrait à confirmer une position chronologique récente [...] c'est dans la même ambiance qu'il faut classer les deux récipients tulipiformes du même niveau [...] (pl. 182, n°s 10, 13). Il faut peut-être aussi faire un rapprochement avec le vase non décoré de la couche 2, numéro 8 de la planche 149 ». Il faut encore ajouter des gobelets avec décor à deux étages (pl. 180, n°s 10 et 13) et des coupelles décorées, « forme tout à fait originale dans le corpus arténacien, jusqu'à l'heure actuelle reconnue seulement sur Diconche et dont il faut souligner les parentés avec les coupes campaniformes » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 82 et pl. 182, n°s 12 et 20), Il insiste particulièrement sur l'une d'elles, à décor radial, rapprochée de coupes campaniformes « pyrénéiques » (Burnez et Fouéré, 1999, pl. 182, n° 20). Cette disposition radiale du décor apparaît déjà sur une assiette de Diconche attribuée à l'Artenac I (pl. 119, n° 3) et à Challignac à l'intérieur d'une coupelle (Burnez, 2010, fig. 93, n° 22). « Il faut insister sur la part prise sur les récipients autres que les assiettes par les décors scalariformes qui, souvent, soulignent des bords et sont disposés d'une façon très « campaniforme » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 80; pl. 180, n°s 15, 18, 19 et 27). À Challignac encore, C. Burnez signale un « tesson mince de bonne facture [...] Le décor scalariforme le couvre en entier dans un esprit tout à fait campaniforme » (Burnez, 2010, p. 317, fig. 92).

Aux éléments retenus par Claude Burnez on pourrait en ajouter d'autres, dont certains motifs géométriques de Diconche attribués à « l'Artenac IIa », tels de grands triangles pointe en haut, à champ hachuré horizontalement au pointillé-tiré (cf. entre autres pl. 155, n° 6). De tels motifs ne sont pas rares dans le Campaniforme du Centre-Ouest, sur des gobelets ou des écuelles à profils sinueux, assez proches par la forme de ceux de l'Artenacien, par exemple à la Palut à Saint-Léger, Charente-Maritime (Bouchet *et al.*, 1990b, fig. 4, n° 27). À nos yeux, le décor d'un campaniforme de la Grande Pigouille – des losanges jointifs à champ d'horizontales pointillées (Burnez, 2010, p. 142 et fig. 4, n° 2) – traduit incontestablement une influence de l'Artenacien sur le Campaniforme régional, et non l'inverse. On peut encore s'interroger sur l'attribution à l'Artenacien d'un fragment de vase de Diconche dont le décor de grands triangles opposés dégage une bande lisse en zigzag (Burnez et Fouéré, 1999, pl. 224, n° 10) : Artenac d'affinités campaniformes, ou Campaniforme authentique? Seule la technique mise en œuvre pour le décor – pointillé-tiré chez les Artenaciens de Diconche, peigne chez les autres – permettrait d'en décider, à l'issue d'un examen attentif. Mais si le pointillé-tiré domine largement à Diconche, par contre, en zone continentale, les Artenaciens ont pu utiliser le

peigne et il est quelquefois difficile de décider, surtout sur fragments plus ou moins altérés, si les bandes pointillées horizontales non margées de certains vases (Burnez, 2010, fig. 92, n° 9) sont artenaciennes ou campaniformes. On en dirait autant des vases n°s 9 et 12 de la fig. 92, décorés de bandes pointillées et triangles au peigne, et naturellement aussi des bandes scalariformes (fig. 82, n° 13). Enfin, à propos des décors en damiers, on rappellera la jatte campaniforme à damiers du Peu-Pierroux au Bois-en-Ré (Burnez, 1976, fig. 83, n° 11) et le gobelet campaniforme, à damiers également, du dolmen de Murzeau à Taizé (Burnez, 1976, fig. 84, n° 19), en zone artenacienne ou influencée par l'Artenacien.

Dans la céramique de Beauclair à Douchapt (Dordogne), C. Burnez trouve encore des affinités campaniformes dans le décor intérieur des assiettes (absentes du répertoire campaniforme du Centre-Ouest, à notre connaissance), et même des éléments « à affinité Bronze ancien ». Avec les carènes sinueuses aiguës et les anses nasiformes dépassées, ces éléments « pointent vers un Artenac tardif, vraisemblablement campaniforme, voire post-campaniforme » (Burnez, 2010, p. 156). Dans l'industrie lithique artenacienne, différente à bien des égards de celle du Campaniforme, Claude Burnez n'a pas manqué de souligner la présence de flèches à ailerons équarris dans la grotte d'Artenac (Bailloud *et al.*, 2008, fig. 21, n° 10, un exemplaire d'ailleurs plus proche des armatures du Bronze ancien), à Diconche (un seul exemplaire, pl. 268, n° 16) et à Challignac (où elles sont plus nombreuses comme on l'a vu : fig. 149, n° 3 ; 157, n°s 7 et 9 ; 158, n° 2, etc.). Il évoque encore les importations de silex pressignien, régulièrement présentes dans les sites artenaciens y compris dans la grotte éponyme, mais qui n'accompagnent qu'exceptionnellement le Campaniforme. Dans le Centre-Ouest, la seule association vraiment fiable est une portion de lame brute ou peu transformée, en silex pressignien, produit de la technique « livre de beurre », de la sépulture individuelle de la Folie à Poitiers, associée à un gobelet campaniforme de style ancien (Tchéremissinoff *et al.*, 2011).

Claude Burnez a mis beaucoup de soin à traquer les moindres traits qui, dans le mobilier céramique surtout, dans l'industrie lithique éventuellement, évoquent des influences, transferts ou échanges entre Artenac et Campaniforme. En revanche, il rejette catégoriquement toute application à l'Artenacien d'un modèle du type « Crémade » de Christian Strahm : « une idéologie » qui « se serait trouvée en contact avec des entités culturelles locales et plutôt que d'imposer ses règles ou rites, se serait adaptée au contexte régional par des processus modificateurs et non destructeurs [...] Par contre, ce que nous proposons pour l'Artenac est un processus inverse où sa dynamique propre lui aurait fait refuser en bloc ou seulement assimiler des éléments campaniformes très superficiels, tels certaines techniques et thèmes décoratifs. Dans ses conceptions de base (économico-sociales) et ses comportements, l'Artenac aurait vigoureusement résisté à toute perte de son identité » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 259). Entre Artenac et Campaniforme, il y aurait

donc « coexistence et non intégration » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 262).

Les signes de ce refus d'une ouverture vers l'extérieur, de cette attitude conservatrice, voire réactionnaire qu'il attribue aux Artenaciens, C. Burnez pense les trouver au plan territorial. La Saintonge, cœur pour lui du domaine artenacien, se distingue de ses voisines, la Vendée et la Gironde, par la rareté des premiers objets de métal. « L'exclusion dans le Centre-Ouest, quoique relative, entre les haches plates, les rares pointes de Palmela, les poignards et l'Artenac pourraient être une indication chronologique intéressante ». En l'absence des Campaniformes, les Artenaciens se seraient maintenus bien plus longtemps dans l'arrière-pays. À cet égard, la Dordogne serait un exemple « presque caricatural » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 269). « Dans la zone étudiée il y a, *grosso modo*, une exclusion géographique entre le Campaniforme et l'Artenac. Dans la continuité de sa première phase, l'Artenac II y est la seule culture fortement et durablement implantée. La présence artenacienne sur la côte est difficile à évaluer dans l'état des recherches. En revanche, celle des Campaniformes tardifs (Peu-Pierroux, à Bois-en-Ré, Charente-Maritime) y est, comme en Vendée, très forte. L'indiscutable caractère maritime du Campaniforme s'oppose à l'enracinement continental de l'Artenac qui occupe tant du point de vue chronologique que du point de vue géographique une niche qui lui est propre » (Burnez *et al.*, 1998, p. 304). Cette argumentation serait à discuter.

Toujours selon Burnez, l'implantation au sol des uns contraste donc avec celle des autres. « S'il est aisé de cartographier des sites artenaciens, les gisements campaniformes se présentent non seulement en nombre réduit, mais surtout sous la forme de petites cellules ou bien souvent de trouvailles isolées. Le contraste est frappant avec les établissements artenaciens qui se structurent, on est tenté de dire, qui "s'urbanisent", "se hiérarchisent" » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 260). Quand il arrive que les uns et les autres occupent le même territoire « la séparation entre les deux cohabitants est bien marquée sur le terrain localement comme d'ailleurs dans d'autres régions » (Burnez et Fouéré, 1999). Le cas de la Grande Pigouille à Belluire, dans la vallée de la Seugne (Burnez, 2010, p. 140-151) a pour lui valeur d'exemple, en dépit de problèmes chronologiques demeurés en suspens (Burnez et Fouéré, 1999, p. 143). Pour lui, les campaniformes du site appartiendraient à « un Campaniforme final du type "pyrénaïque" ». À partir de là, il envisage « un échelonnement dans le temps d'occupation du site, échelonnement qui se terminerait par la présence de l'Artenac » (Burnez et Fouéré, 1999). L'Artenac final de la Grande Pigouille se situerait donc dans un Bronze ancien post-campaniforme. On fera cependant remarquer que la date ¹⁴C, sur des charbons récoltés « dans une motte contenant les tessons campaniformes » (Gif-7671 : 3850 ± 60 BP, soit 2540-2150 av. J.-C.) ne préjuge aucunement de la position chronologique de l'Artenacien du locus voisin. Artenac et Campaniforme ont bien occupé à peu près le même endroit, mais la date ¹⁴C a de sérieuses

chances de concerner plutôt le Campaniforme. Quant à leur cohabitation séparée, elle n'est pas établie : rien ne démontre qu'ils s'y soient trouvés en même temps. Rien ne démontre non plus que les Artenaciens du locus voisin s'y soient trouvés postérieurement à cette date. L'inverse ne serait pas moins plausible, bien au contraire...

Les relations Artenac-Bronze ancien

En 1962, dans leur courte note préliminaire sur la grotte sépulcrale éponyme d'Artenac, Bailloud et Burnez avaient considéré les sépultures et le mobilier recueilli comme un ensemble homogène, et attribué le tout au Bronze ancien. À l'époque, cette attribution semble avoir été motivée, au moins *pro parte*, par le souci de combler le vide apparent correspondant à cette période dans le contexte régional. Est-ce mu par un désir inconscient d'autojustification *a posteriori* que Claude Burnez a tenté à mainte reprise de prolonger l'Artenacien jusqu'au Bronze ancien, voire au début du Bronze moyen, en dépit de tous les travaux postérieurs – dont les siens, au premier chef – et des indications convergentes qui le situent en majeure part au Néolithique final ? Dans l'Artenacien, il cherche très souvent à identifier « une période terminale empiétant chronologiquement sur le Bronze ancien » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 255). « Que ce soit dans le premier cercle ou bien dans le deuxième nous nous heurtons au même butoir culturel c'est-à-dire les débuts du Bronze ancien. Il est communément accepté de le faire débiter autour de 1800 av. J.-C. mais nous avons vu que ce soit en Saintonge, en Dordogne ou bien dans le Berry, l'Artenac semble passer outre cette barrière plus symbolique que factuelle » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 283). En 1999, c'est dans l'Artenacien de Challignac qu'il pense retrouver « toute la gamme qui était pressentie sur le sommet du chantier 4 de Diconche, mais qui règne ici exclusivement » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 263). « Il est indéniable qu'à côté d'un bloc pouvant commencer autour de 4300 BP et dont le centre se situe autour de 4100 BP, nous avons à l'heure actuelle un groupe appartenant au début du deuxième millénaire. [...] Il est piquant de rappeler que l'Artenac, lors de sa découverte, avait été rattaché à ce même horizon » (Burnez *et al.*, 1991, p. 327). Dans son domaine territorial, la résistance de l'Artenacien aurait permis « sa perdurance bien en avant dans la période qui peut être celle du Bronze ancien dans les autres zones » (*ibid.*, 1991, p. 284).

Dans sa périodisation de l'Artenac, version 1999, l'apparition d'objets de cuivre à Challignac était l'un des arguments mis en avant par Burnez pour attribuer globalement l'Artenacien de Diconche, qui n'en a pas livré, à une période plus ancienne. Pourtant, les menus objets de cuivre du Camp, comme ceux de la grotte d'Artenac ou l'épingle à tête enroulée de Saint-Séverin-sur-Boutonne, par leurs caractères typo-morphologiques comme par la composition du métal, s'avèrent être les produits d'une métallurgie archaïque. Ce type de production métallique est attesté en Languedoc autour de Cabrières dès la fin du IV^e millénaire. Il apparaît assez précocement aussi,

et nettement avant le Bronze ancien, dans des régions plus proches du foyer arténacien comme le haut Quercy. Cette première métallurgie du cuivre ne paraît guère avoir survécu longtemps après le milieu du III^e millénaire ; au début du second, elle n'existe vraisemblablement plus sous cette forme. Les objets qu'elle produisait ne figurent plus dans les habitats ou les sépultures du Campaniforme ou du Bronze ancien. Leur place est prise par de nouvelles formes de parures et d'armes (des poignards, par exemple). Attribuer aux rares objets de cuivre arténaciens une position chronologique récente, synchrone du Bronze ancien, reviendrait pratiquement à supposer que la Saintonge en ait importé à une époque où les régions d'origine n'en produisaient plus, ce qui paraît peu probable. Mais Claude Burnez préfère voir, dans la rareté ou l'absence du métal dans les contextes arténaciens, la marque « d'un refus, d'une non-réceptivité », « d'une volonté de préserver son altérité », par lesquels « se justifie l'hypothèse de sa perdurance bien en avant dans la période qui peut être celle du Bronze ancien dans les autres zones. Sous cet angle on pourrait assimiler l'Artenac II à un Bronze ancien I » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 284). Un autre argument avancé par C. Burnez est la rareté des objets de métal attribuables au Campaniforme et au Bronze ancien dans la zone nucléaire de l'Artenac, et la faible représentation apparente du Bronze ancien. L'argument *a silentio* n'étant jamais sans risque, on hésitera à le suivre dans cette voie, d'autant que les témoins du Bronze ancien dans cette zone ne sont pas aussi rares qu'il semble le croire.

Cette argumentation plusieurs fois mise en avant par Claude Burnez appellerait une plus ample discussion. On rappellera seulement ici, parmi bien d'autres exemples, la hache plate et la hache à légers rebords retirés de la Dronne à Saint-Méard-de-Drôme, tout près du Gros-Bost et de Beauclair... Leur simple présence à cet endroit va contre l'affirmation selon laquelle la Dordogne serait l'exemple « presque caricatural » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 269) d'un territoire où l'Artenacien aurait pu perdurer longtemps, seul, en l'absence de tout voisin ou compétiteur du Campaniforme ou du Bronze ancien. Sur le territoire du « premier cercle » arténacien, cette fois dans le domaine de la céramique, d'autres marqueurs du Bronze ancien ont été identifiés dans des contextes très divers. Ils témoignent d'une certaine densité et d'une diversification accrue des modalités de l'occupation du territoire. Ces témoins du Bronze ancien, on les trouve en milieu humide, comme à la Palut dans la vallée de la Seugne, ou sur des éperons barrés dont les remparts ont été construits ou rehaussés au Bronze ancien, « camps » de Merpins et de Cordie à Marignac (Charente-Maritime) dans la vallée de la Seugne encore, ou Fort des Anglais à Mouthiers-sur-Boëme (Charente). Des vestiges d'occupation du Bronze ancien sont bien présents aussi dans les cavités karstiques de l'Angoumois, comme l'ont confirmé les travaux de J. Gomez de Soto. C. Burnez le reconnaît, mais selon lui, « les dates de l'introduction des nouveaux styles demeurent très flottantes » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 284). D'un examen critique d'éléments céramiques passablement hétéroclites, il conclut : « ce

tour d'horizon a pour mérite à nos yeux de montrer combien les limites deviennent floues entre un Artenac II et les débuts du Bronze ancien et que les attributions culturelles ressortent plus du subjectif que de l'objectif ». Il se risque même à prolonger encore dans le temps la longévité de l'Artenacien : « Les datations ¹⁴C, tant du Camp, du Gros-Bost que des Châteliers de Moulins-sur-Céphons, tendent à empiéter, en dates calibrées, sur la plage chronologique initiale du Bronze moyen » (Burnez et Fouéré, 1999, p. 285). Mais en réalité, on l'a vu précédemment, la majeure partie des dates radiocarbone de Challignac et de Diconche, même après calibration, ne va pas dans le sens de cette interprétation. Ironie du sort, quelques vestiges céramiques d'un vrai Bronze ancien ont même été découverts au pied du rempart de Challignac, mais les comparaisons pointent vers d'autres sites régionaux d'un Bronze ancien avéré, comme la Palut, le Fort des Anglais ou la grotte des Perrats à Agris (Gomez de Soto et Marchadier *in* Burnez, 2010, p. 62 et fig. 1, nos 1 à 4).

Toujours à l'appui de son idée d'une perduration tardive de l'Artenacien, C. Burnez invoque l'absence apparente, dans cette même région, d'habitats structurés pouvant appartenir à un Bronze ancien non-artenacien. Cependant, comme dans bien d'autres régions, cette absence peut aussi s'expliquer par un changement des techniques de construction, des sablières basses ayant pu remplacer les poteaux porteurs (une innovation architecturale d'ailleurs évoquée pour une partie des fondations du bâtiment de Challignac). D'autres mutations ont pu toucher aussi le mode de peuplement et d'occupation du sol, avec un habitat plus dispersé, de moindre visibilité archéologique, qui ne se révèle en général qu'à l'occasion de grands décapages mécaniques. D'autre part, on connaît dans la région – et Claude Burnez l'a souligné ailleurs – des éperons barrés dont les remparts ont été construits, restaurés ou renforcés au Bronze ancien ou au début du Bronze moyen. Aucun d'eux n'a fait l'objet de fouilles importantes et leur mobilier provient de récoltes de surface, mais il contient d'incontestables éléments caractéristiques du Bronze ancien proprement dit. D'autres types de structures, des fosses par exemple, ne sont connues à ce jour que par des opérations ponctuelles. La visibilité réduite de l'habitat du Bronze ancien dans ce secteur ne correspond qu'à un état de la recherche, mais non à une absence réelle. En fait, dans le mobilier céramique, la tradition artenacienne ne semble pas s'être maintenue très longtemps après l'apparition du Campaniforme. La céramique du Bronze ancien – comme le métal d'ailleurs – pointe vers d'autres horizons et d'autres influences.

Dans son schéma de périodisation de l'Artenacien, version 2010, C. Burnez envisage un nouvel épisode du « devenir de l'Artenac », présenté sous forme de question (Burnez 2010, p. 73) : Artenac II a-t-il été suivi d'un Artenac final ? À Challignac, sa curiosité a été piquée par le mobilier recueilli dans « un tronçon de fossé attribué à l'enceinte interne » (« structure XVIII ») Cette structure a livré un assemblage particulier, dominé par la céramique « de luxe » (Burnez, 2010, p. 54). Bien qu'il n'ait pu examiner que le produit d'un décapage limité

de la partie supérieure, les caractères originaux de cet assemblage l'ont frappé : « l'absence totale d'assiettes ; la régression spectaculaire de l'ornementation [...] ; la prédominance des anses nasiformes [...] notamment de type outrepassé ; la présence de fragments de *doliums* ; l'abondance des carènes sinueuses, des cols de bouteilles et des vases-couvercles » (Burnez, 2010, p. 73). Pour lui, deux hypothèses seraient à envisager : soit un rejet massif de tessons provenant d'une zone d'activités spécialisées, soit une évolution dans la céramique du Camp, les deux n'étant d'ailleurs pas incompatibles (Burnez, 2010). Il a trouvé des points de comparaison dans plusieurs sites, en particulier dans la céramique mise au jour dans les fondations du bâtiment géant fouillé par Tony Hamon aux Vaux à Moulins-sur-Céphons (Indre) et dans plusieurs autres sites dont le mobilier est analysé dans la troisième partie de la monographie de Challignac (Burnez, 2010, p. 133-184). « Ces comparaisons intéressent une aire géographique large, qui touche même aux marges de diffusion des témoins les plus notables de la culture d'Artenac » (Burnez, 2010, p. 73). Elle atteint l'Ouest du Bassin parisien à Fort-Harrouard, dans la vallée de l'Eure (Villes *in* Burnez, 2010, p. 185-187) et irait vers le sud jusqu'à Sainte-Florence (Gironde), dans la basse vallée de la Dordogne. « Sans aller jusqu'à évoquer un Artenac III ou un épi-Artenac, nous proposons d'y voir le témoin d'une phase d'expansion de l'Artenac au-delà de la zone où celui-ci est le mieux représenté [...]. Nous serions donc en fin de cycle ». Après l'apogée représenté par l'Artenac II, cette phase finale se reconnaîtrait, dans le domaine de la céramique, à « l'appauvrissement du répertoire de ses formes et même à la quasi-extinction de son décor gravé » (Burnez, 2010, p. 74).

LE CAMPANIFORME

Claude Burnez avait consacré au Campaniforme du Centre-Ouest un chapitre entier de sa thèse. Une partie des vestiges recensés et étudiés par lui provenait de la Saintonge maritime et de contextes funéraires, mégalithes surtout. Par la suite, il lui a accordé moins de temps, sauf comme repère chronologique dans ses tentatives de périodisation de l'Artenac. Il est vrai que la Saintonge continentale, qui mobilisait désormais son attention, peut paraître moins riche en témoins campaniformes que la zone littorale. Pourtant, dans la vallée de la Seugne, les prospections de surface de Jean-Marc Bouchet ont révélé des indices d'une présence campaniforme qu'on n'aurait pas soupçonnée dans cette large vallée marécageuse (du moins dans son état actuel). Cinq sites au moins ont été recensés. Certains n'ont livré que très peu de vestiges, parfois un tesson isolé, comme aux Orgeries à Courcoury ; d'autres sites ont fourni des ensembles déjà plus conséquents, comme la Palut à Saint-Léger-de-Pons et surtout la Grande Pigouille à Belluire. Les trouvailles campaniformes jalonnent le cours inférieur de la Seugne (Rous-sot-Larroque *et al.*, 1986) jusqu'à sa zone de confluence

avec la Charente, d'où provient le très petit lot de tessons campaniformes de Diconche (fig. 15). « Au fur et à mesure des prospections, la répartition préférentielle en bord de mer des “habitats” (ou du moins des traces d'occupation) dans la région tend à s'estomper » (Bouchet *et al.*, 1990b, p. 266). Outre l'intérêt de montrer une occupation campaniforme moins ténue qu'on n'aurait pu le croire, ces trouvailles ont eu le mérite d'attirer l'attention sur l'occupation fréquente de sites de vallées et l'attrait des milieux humides, même si à l'époque le drainage était sans doute meilleur qu'il n'est aujourd'hui. Dans ces bas-fonds marécageux où la prospection est difficile et aléatoire, les sites pourraient avoir été plus nombreux et plus importants que ce que l'on en connaît actuellement. On remarquera d'ailleurs qu'aucune trouvaille de campaniforme n'a plus été signalée dans ce secteur depuis que J.-M. Bouchet y a cessé ses prospections.

Les contextes où apparaissent les éléments caractéristiques du Campaniforme peuvent être très divers. Quelquefois, ce sont des témoins isolés au sein d'assemblages majoritairement arténaciens, comme à Diconche ou aux Orgeries. Par contre, à la Palut, le Campaniforme est « proportionnellement abondant, alors que la céramique arténacienne n'apparaît que sous forme de petits tessons érodés ». Mais le site d'où provient la série la plus importante de gobelets et de céramique d'accompagnement est celui de la Grande Pigouille (Bouchet *et al.*, 1990a et 1993). Le mobilier campaniforme récolté en 1990 et 1993 était exempt de tout mélange avec des éléments de l'Arténacien ou du Bronze ancien. Les vestiges recueillis en 1990 « proviennent en majorité des ramassages sur les déblais du recalibrage du ruisseau et ils étaient localisés sur une surface étroite » (Burnez, 2010, p. 140). Certains ont été récupérés par tamisage de la masse de déblais. En 1993, une opération complémentaire a permis, grâce à un abaissement relatif du niveau des eaux, de récolter une série supplémentaire de mobilier campaniforme (Bouchet *et al.*, 1993), moins importante, mais observée en place, ce qui a de l'importance. En revanche, en 1994, une fouille confiée à P. Fouéré et F. Convertini, implantée pourtant à faible distance du locus campaniforme, n'a recueilli que du mobilier arténacien exclusivement, mobilier dont la partie céramique a été étudiée et récemment publiée par C. Burnez (Burnez, 2010, p. 140-147). L'interprétation qu'il a donnée de cette « cohabitation » – au moins apparente – a été rappelée précédemment, de même que la position qu'il a prise au sujet des relations Arténac-Campaniforme.

Dans tout ce secteur, on retrouve des traits fréquents du Campaniforme de la zone littorale. « On remarque l'absence du décor à la cordelette ou à bandes au peigne bordées de cordelette, et l'utilisation exclusive de l'incision ou du peigne ; les motifs des lignes parallèles pointillées, des damiers, des triangles opposés par le sommet, motif présent aussi à Bois-Vignac 2, La Jard » (Roussot-Larroque *et al.*, 1986, p. 368). Ils caractérisent aussi la céramique campaniforme de la Grande Pigouille. On y remarque encore la tendance à la contraction du décor, avec une large bande unique faisant le tour du gobelet

ou de l'écuelle vers la mi-hauteur, un trait fréquent dans le Centre-Ouest littoral, en Vendée par exemple. Parmi les campaniformes de la Palut, un vase à grands triangles remplis de hachures au peigne présentait probablement cette même disposition (Bouchet *et al.*, 1990b, fig. 4, n° 27). On la retrouve sur plusieurs vases de la Grande Pigouille (Bouchet *et al.*, 1990 a, fig. 3 n°s 1, 3 et 4). Sur une jatte (Bouchet *et al.*, 1990, fig. 3, n° 2), une bande lisse en zigzag est réservée entre deux registres de losanges jointifs dont l'intérieur est rempli de lignes horizontales pointillées. En tout, au moins onze vases campaniformes décorés différents ont été identifiés à la Grande Pigouille. « Il semble pour un expérimentateur peu averti que les peignes aient été exclusivement utilisés ». C. Burnez fait cependant « un clin d'œil vers le groupe pyrénéique avec la jatte que nous aimons rapprocher du dépôt funéraire de Peu-Pierroux » (Burnez, 2010, p. 142). Dans la série des vestiges campaniformes de la Palut (au minimum une dizaine de vases identifiés, mais beaucoup plus érodés et fragmentaires qu'à la Grande Pigouille), on remarque un fragment de gobelet à décor continu de bandes hachurées verticalement au peigne, disposées en damier (Bouchet *et al.*, 1990b, fig. 4, n° 24). La combinaison de bandes scalariformes et de motifs en damier ne pouvait manquer de susciter des comparaisons avec les éléments favoris de la céramique décorée de Challignac, mais les formes de vases, le traitement des motifs et la syntaxe décorative demeurent bien différents. Au niveau des formes et du style du décor, dans cette petite série de céramique campaniforme décorée de la vallée de la Seugne, on pourrait distinguer, comme dans les découvertes du littoral, des traits typologiquement récents (« pyrénéiques » pour C. Burnez) et d'autres, plus classiques. Mais on se gardera d'attribuer en bloc au Campaniforme récent ou final les vestiges caractéristiques provenant de la région. D'abord, rien n'assure qu'ils soient chronologiquement homogènes et représentent un seul horizon du Campaniforme. À la Grande Pigouille, la date ¹⁴C sur des charbons associés, rappelons-le, à des tessons campaniformes dans la même motte de terre – 3850 ± 60 BP (Gif-7671) – peut être comparée à celle du locus 2 de l'Anse de la République à Talmont-Saint-Hilaire, sur le littoral de la Vendée : 3850 ± 130 BP (Gif-3828). Et puis, Claude Burnez l'a lui-même reconnu : « les étapes chronologiques du Campaniforme dans le Centre-Ouest ne sont pas clairement différenciées » (Burnez, 2010, p. 142).

Un intérêt supplémentaire de cet assemblage de la Grande Pigouille est d'avoir fourni de la céramique d'accompagnement (Bouchet *et al.*, 1990 b, fig. 3, n°s 11, 15 à 18 ; Bouchet *et al.*, 1993, fig. 5, n°s 11 à 18, entre autres). En effet, il n'est pas toujours possible d'isoler ce type de récipients au sein de mobiliers recueillis en contexte mélangé, comme à la Palut. Pourtant, de ce dernier site, on aurait peut-être dû attribuer au Campaniforme, plutôt qu'au Bronze ancien, un fragment de vase ou gobelet pourvu sous le bord d'un cordon horizontal lisse, de section triangulaire (Bouchet *et al.*, 1990 b, fig. 16, n° 3). À la Grande Pigouille, la céramique d'accompagnement du Campaniforme comprend des vases

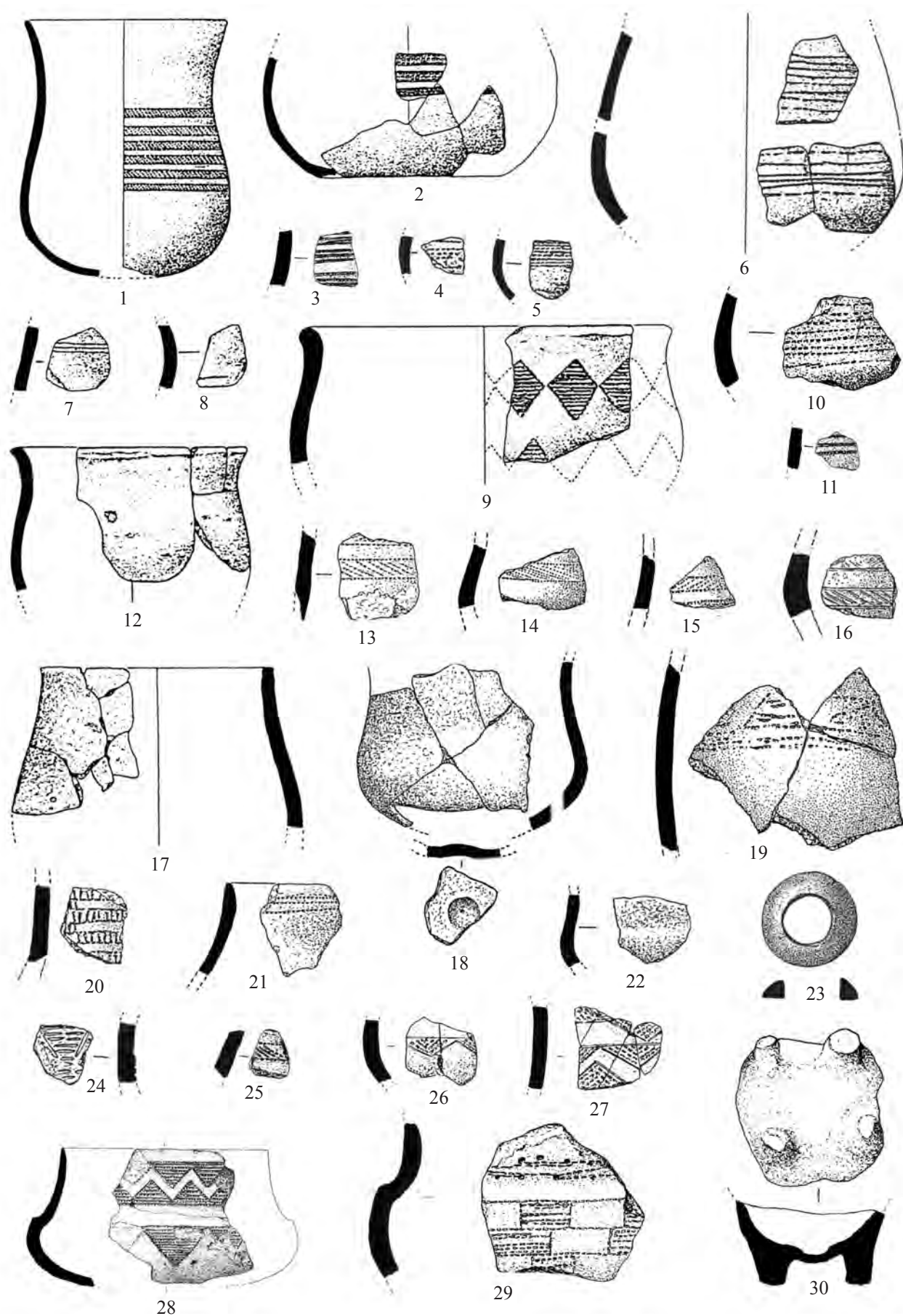


Fig. 15 – Campaniformes de Saintonge. 1-23 : la Grande Pigouille à Belluire (Charente-Maritime); 24-27 : Diconche à Saintes; 28-30 : Peu-Pierroux au Bois-en-Ré (Charente-Maritime). Échelles diverses.

« dont la facture et la cuisson sont identiques à celles des vases décorés. Il faut noter aussi qu'ils contiennent un grand nombre de dégraissants (quartz, calcaires, organiques) souvent de forte taille (> 3 mm), alors que dans les récipients artenaciens régionaux prédominent des éléments sableux de petite taille » (Burnez, 2010, p. 141). Cette catégorie de récipients comprend des gobelets lisses (Bouchet *et al.*, 1990a, fig. 3, n° 15), des formes ouvertes, bols ou jattes, lisses également (Bouchet *et al.*, 1990a, fig. 3, n°s 13, 17 et 18), des pots à cordon simple horizontal proche du bord (Bouchet *et al.*, 1990a, fig. 3, n°s 11, 14 et 16). Les bords sont épais, parfois roulés pour les récipients les plus importants. Il existe aussi de nombreux fragments de fonds plats, de taille diverse. Les moyens de préhension, boutons ou oreilles allongées sont très rares et les anses, encore plus. Pour cette céramique d'accompagnement, Burnez note : « des rapprochements s'imposent avec certains vases que nous avons rattachés précédemment au Bronze ancien de la Seugne. Peut-être ces tessons appartiennent-ils en fait au Campaniforme, rien jusqu'à présent n'indiquant un horizon plus récent » (Burnez, 2010, p. 141). On remarque encore des fragments de récipients épais à cannelures horizontales larges (Burnez, 2010, fig. 3, n° 5), d'un type signalé aussi dans le niveau supérieur, campaniforme, du remplissage des fossés de l'enceinte fossoyée du Néolithique récent-final des Loups à Échiré (Burnez et Lagarde, 1986).

Dans sa fouille des Loups, C. Burnez a en effet mis au jour des vestiges campaniformes, décorés ou non (Burnez, 1996, fig. 56 et 57, p. 75-76 et 93-95). C'est dans le niveau supérieur de l'enceinte extérieure (chantier II) qu'ils se trouvaient le plus nombreux ; des tessons avaient été également recueillis dans le chantier I (enceinte intérieure), mais en bien moindre quantité. Là encore figurent quelques éléments de céramique commune (Burnez, 1996, et fig. 57, n°s 1 à 8). Aux Loups, la position relative du Campaniforme vis-à-vis des vestiges artenaciens est bien différente de celle de Diconche : les campaniformes, sans intrusion artenacienne, appartiennent à un horizon distinct, séparé des dépôts antérieurs par un niveau d'éboulis. Les dépôts sous-jacents recélaient entre autres des vestiges typiquement artenaciens (Burnez, 1996, p. 75 et fig. 54, n°s 1 à 20). Leur style se rapproche de ceux de Diconche, avec des motifs d'arceaux non jointifs au pointillé-tiré (Burnez, 1996, fig. 54, n°s 17 et 18), des lignes de chevrons (Burnez, 1996, fig. 54, n° 1), le décor d'arceaux anguleux inversés d'un grand fragment de vase à anse nasiforme (Burnez, 1996, fig. 54, n° 13), et même une carène sinueuse (Burnez, 1996, fig. 48, n° 8).

Ainsi, aux Loups, contrairement à ce qu'a pu suggérer Diconche, la séquence des dépôts de comblement du fossé externe indique, sans aucun doute possible, que le Campaniforme y a succédé à l'Artenac, ce qui n'est pas sans intérêt pour la chronologie relative des deux groupes et leurs relations dans le Centre-Ouest. « Ce niveau est intéressant car, en premier lieu, il scelle le comblement du fossé externe néolithique, bien après les inhumations du Néolithique final ; en deuxième lieu, il appartient sans conteste à un habitat probablement de petite taille dont

malheureusement les structures n'y ont été rencontrées que sous une forme résiduelle : pierres brûlées et terres cendreuse très strictement localisées » (Burnez, 1996, p. 189). Parmi les tessons campaniformes des Loups, très fragmentés, certains ont un décor au peigne fait de lignes horizontales équidistantes et rapprochées, ou de bandes séparées par des zones lisses ; d'autres bandes font alterner des bandes hachurées et des bandes remplies d'une ligne brisée. On y reconnaît aussi l'esquisse de décors géométriques : bandes lisses en dents de loup réservées entre des triangles à décor pointillé (Burnez, 1996, fig. 56, n° 7) ou des triangles hachurés opposés par la pointe (Burnez, 1996, fig. 56, n° 8). Quelques caractères distinguent la poterie campaniforme des Loups de celle de la Grande Pigouille et des autres sites de la vallée de la Seugne, particulièrement les décors incisés (Burnez, 1996, fig. 57, n°s 6 à 16). Ils dessinent des bandes hachurées « scalariformes » (Burnez, 1996, fig. 12, 13 et 15) ou occupées par une ligne brisée continue (Burnez, 1996, fig. 57, n°s 11 et 14). Cette importance relative du décor incisé pourrait suggérer des rapports plus étroits des Loups avec le Nord du marais Poitevin et la Vendée, dans la logique de la géographie. La céramique d'accompagnement comprend des éléments classiques dans ce contexte : cordon horizontal lisse de section subtriangulaire, proche du bord, fonds plats... Selon Claude Burnez, « l'horizon campaniforme paraît appartenir à un stade tardif de l'évolution de ce groupe. [...] Les décors traités au trait incisé, intimement mêlés à ceux obtenus à l'aide d'un peigne, appartiennent d'un accord général à une phase terminale. Nous ne disposons d'aucune date pour les Loups mais celles publiées pour la Vendée se situent aux alentours de 3900 BP, de même d'ailleurs qu'à la Grande Pigouille à Belluire [...] où il n'y a pas de décor incisé » (Burnez, 1996, p. 189).

Même si le contraste demeure entre la discrétion de l'ancrage au sol du Campaniforme et les installations parfois considérables de l'Artenacien, avec l'énorme quantité de mobilier archéologique qu'elles ont livré, néanmoins « l'impact continental campaniforme, encore mal évalué, prendra certainement une ampleur qu'il était difficile d'imaginer il y a seulement quelques années. Malheureusement jusqu'à présent, les structures pouvant appartenir au Chalcolithique ne nous sont pas parvenues. L'exploration d'une aire, vraisemblablement d'habitat, du genre de la Grande Pigouille, enfouie sous les alluvions des marais et submergée, pourrait apporter les informations qui sont irrécupérables sur les sites de hauteur soumis à une érosion importante. Entre autres, l'impression que, dans nos régions, les campaniformes aient occupé des sites de petites dimensions, peu ou mal structurés et éclatés, pourrait être ainsi confrontée à la réalité » (Burnez, 1996, p. 190). On sait que malheureusement, à la Grande Pigouille, ces espoirs ne se sont pas réalisés, ce qui n'enlève pas de leur valeur aux remarques de Claude Burnez.

Et pourtant, sa conclusion semble aller à contre-courant des acquis de sa fouille des Loups. « Il demeure que certaines des dates pour l'Artenac, à Diconche entre autres, tournent autour de 3900 BP [ce texte a été publié en 1996, rappelons-le]. De plus, une nouvelle série sur les

sites du Camp à Challignac [...] et surtout du Gros-Bost [...] permet non pas seulement d'évoquer une contemporanéité entre les deux entités mais bien une perduration de l'Artenac jusqu'au Bronze ancien » (Burnez, 1996, p. 190). Ainsi, après avoir constaté par lui-même aux Loups la séparation incontestable des niveaux arténacien et campaniforme et la position de ce dernier au sommet de la séquence des dépôts, Claude Burnez n'en revient pas moins à son idée première : une prolongation plus moins longue dans l'âge du Bronze d'un Artenacien qui, pour cela, enjambrerait le Campaniforme. Cela semble en contradiction et avec ses observations de terrain, et avec ses remarques précédentes, qui tendaient à réévaluer l'impact du Campaniforme hors de la zone littorale.

LE BRONZE ANCIEN PROPREMENT DIT ET LE STYLE DE LA PALUT

Les empiètements éventuels de l'Artenac sur l'âge du Bronze ont été, pour Burnez, une question qui lui tenait à cœur. Il s'est aussi intéressé au Bronze ancien proprement dit. Dans sa région d'étude, cette période avait été longtemps assez mal connue, bien que dès la fin du XIX^e siècle, en Charente surtout, l'âge du Bronze ait fait l'objet de travaux pionniers comme ceux de Gustave Chauvet. Par la suite, dans les années 1950 et 1960, le Dr Riquet, qui portait un vif intérêt à cette période, avait fait connaître des trouvailles anciennes ou des récoltes de surface provenant de sites charentais, entre autres les éperons barrés de Merpins et de Cordie. Il avait aussi suscité, dans l'Angoumois, les recherches de plusieurs de ses disciples (dont José Gomez de Soto). Mais en Saintonge, Burnez jugeait bien maigres les données sur le Bronze ancien, comparées à l'impressionnant corpus documentaire pour le Néolithique récent et final. À mainte reprise, on l'a vu, il en a tiré argument pour soutenir l'idée d'une perduration de l'Artenac dans le Bronze ancien, tantôt seulement dans une phase ancienne de celui-ci, tantôt, plus hardiment, jusqu'aux confins du Bronze moyen. Il faut bien le dire, très différent en cela de ses maîtres et amis les D^{rs} Arnal, Riquet et Gruet, Claude Burnez n'aimait pas le métal. S'il supportait encore le cuivre, il n'a jamais voulu s'intéresser vraiment aux objets de bronze, à leur évolution typologique ou à leurs affinités culturelles, même si ses connaissances dans ce domaine étaient bien supérieures à ce qu'il prétendait. Fort heureusement, ce désintérêt de sa part ne s'étendait pas à la céramique.

C'est encore à J.-M. Bouchet que l'on doit la découverte du remarquable ensemble, en majorité céramique, de la Palut à Saint-Léger-de-Pons (Charente-Maritime), mis au jour à l'occasion d'un curage de fossé suivi de recalibrage, au niveau d'une ancienne île, dans la vallée tourbeuse et marécageuse de la Seugne. Outre quelques vestiges arténaciens, peu abondants, fragmentés et roulés, et les éléments campaniformes sus-mentionnés, bien mieux conservés, le mobilier se composait surtout d'une céramique nettement plus abondante, avec des

vases presque complets ou aisément reconstituables, attribuables au Bronze ancien (Bouchet *et al.*, 1990b). Après la fouille et le tamisage à l'eau de la masse des déblais, sur une centaine de mètres carrés, un sondage à la pelle mécanique avait permis de localiser les couches en place sous une épaisseur assez importante de dépôts sédimentaires, mais il n'a pas été possible d'abaisser suffisamment le niveau de l'eau pour pouvoir les fouiller. Le mobilier a été classé selon des critères typologiques. Bien évidemment, ce tri n'a pas permis d'atteindre un niveau de subdivisions chronologiques fines au sein du Bronze ancien. Il aurait fallu pour cela disposer d'importantes séries de comparaison, bien calées dans le temps. Or, si certains sites de haute Charente – principalement des cavités du karst de La Rochefoucauld – ont livré de riches assemblages céramiques du Bronze ancien, ceux-ci pour une grande part attendent encore la publication. Il se pourrait d'ailleurs que l'établissement d'une chronologie fine pour ces ensembles rencontre elle aussi des difficultés inhérentes à leurs conditions particulières de dépôt, souvent en contexte funéraire, avec les perturbations inévitables dans ces milieux liées aux soutirages, aux activités des fouisseurs et à de multiples interventions anthropiques. Néanmoins, des comparaisons ponctuelles ont été possibles entre des vases de la Palut et d'autres vases issus de réseaux souterrains. D'autres comparaisons ont permis d'établir des corrélations à distance avec des éléments céramiques mis au jour dans des sites de plein air, parfois stratifiés.

Par rapport au répertoire régional antérieur, les formes et décors de la céramique de la Palut (fig. 16) présentent une originalité indéniable. Les traits qui pourraient évoquer une filiation arténacienne sont fort rares, et sujets à des appréciations divergentes, et seuls trois ou quatre vases pourraient encore, à la rigueur, se réclamer d'une tradition campaniforme. Ces derniers appartiennent sans exception à la catégorie des cruches (Bouchet *et al.*, 1990b, fig. 8, n^{os} 1 à 5). Cette forme fait en effet partie du répertoire campaniforme, mais dans la région, elle est loin d'y être courante. N'était la présence d'une anse et d'une panse plus large que l'embouchure, les cruches de la Palut, par leur profil sinueux, ne s'éloignent pas trop du profil classique des gobelets. Le décor de bandes horizontales de deux d'entre elles (Bouchet *et al.*, 1990b, fig. 8, n^{os} 1 et 3) pourrait encore évoquer l'ornementique campaniforme, mais l'anse décorée de la première – des lignes obliques croisillonnées – n'obéit plus aux canons habituels. Rien, en fait, n'oblige à invoquer à leur propos une dérivation locale directe à partir du Campaniforme, les cruches étant une forme classique du répertoire du Bronze ancien européen. Pour les objets énigmatiques, « remarquablement décorés », de Diconche (Burnez et Fouéré, 1999, pl. 183, n^o 3), que Burnez lui-même semble avoir hésité à interpréter comme des anses (Burnez et Fouéré, 1999, p. 676, n^o 3), les rapprochements qu'il suggère avec les cruches de La Palut ne sont pas totalement convaincants.

En dehors de cette catégorie particulière, la céramique de la Palut s'inscrit en rupture vis-à-vis de la tradition

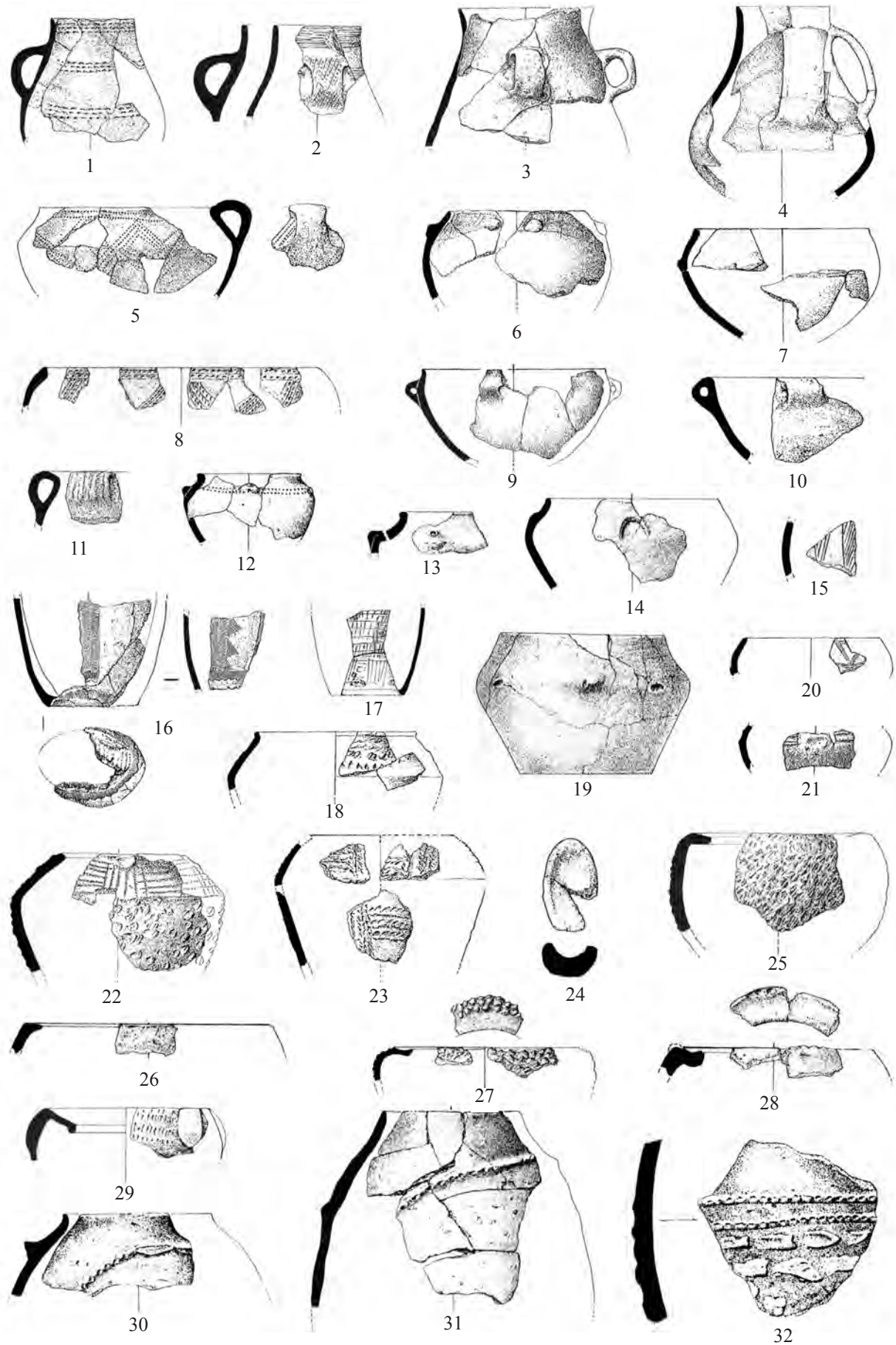


Fig. 16 – La Palut à Saint-Léger (Charente-Maritime). Bronze ancien, style de la Palut. Échelles diverses.

régionale du Néolithique final, et son originalité s'exprime dans les formes comme dans le décor. On voit apparaître des formes globuleuses basses, resserrées à l'embouchure (Bouchet *et al.*, 1990 b, fig. 6, n^{os} 1, 5, 10 et 11 ; fig. 9, n^o 9 ; fig. 10, n^{os} 1, 2, 7 et 12). Elles sont souvent pourvues de préhensions haut placées près du bord (*ibid.*, fig. 1, n^o 5), voire attachées directement à la lèvre : boutons (*ibid.*, fig. 10, n^o 10), anses rubanées larges, parfois surplombantes (*ibid.*, fig. 6, n^{os} 1, 2, 4, 6 et 13) dont l'une est décorée de cannelures verticales (*ibid.*, fig. 6, n^o 4). Ces vases portent des décors finement pointillés ou incisés occupant la partie supérieure du récipient (*ibid.*, fig. 6, n^o 1), souvent directement sous le bord (*ibid.*, fig. 6, n^o 10 ; fig. 10, n^{os} 7 et 12). Des combinaisons de décors poinçonnés ou incisés produisent des motifs auparavant peu courants, mais bien attestés ailleurs dans le répertoire décoratif du Bronze ancien : arêtes de poisson (*ibid.*, fig. 10, n^o 7) ; grands chevrons horizontaux poinçonnés (*ibid.*, fig. 10, n^o 12) ; lignes incisées en diagonale ; grands triangles pointe en bas, remplis de hachures obliques. Une autre forme typique, pour des vases toujours globuleux et bas à embouchure resserrée, se caractérise par une partie supérieure courte et fortement concave, avec une rupture de profil très haute (*ibid.*, fig. 10, n^{os} 1, 2, 4 et 5). Cette rupture de profil peut être soulignée par un décor, une préhension ou un motif appliqué : double ligne pointillée (*ibid.*, fig. 10, n^o 5), bouton à perforation verticale (*ibid.*, fig. 10, n^{os} 4 et 5), motif arciforme en faible relief (fig. 10, n^{os} 1 et 2), encadré dans un cas par un motif pointillé (*ibid.*, fig. 18, n^o 7). Ce motif en fer à cheval apparaît pour la première fois dans le répertoire céramique régional. On le retrouve encore, appliqué très près du bord d'un autre vase (*ibid.*, fig. 18, n^o 5). Un autre élément significatif est l'apparition de formes biconiques basses (*ibid.*, fig. 6, n^o 1 ; fig. 10, n^o 6) ; la carène adoucie du second est soulignée de boutons à dépression centrale. Ces boutons déprimés au centre apparaissent, eux aussi pour la première fois, dans le répertoire céramique régional. Ils y représentent l'un des éléments diagnostiques du Bronze ancien. Ne pouvant servir de préhension, ils n'ont qu'un rôle décoratif, comme les reliefs arciformes ou des plaques appliquées de formes diverses.

Très particulier par sa forme comme par son décor, un vase à fond plat, de plan ovale (*ibid.*, fig. 5, n^o 26), malheureusement incomplet, porte un décor complexe original : une bande verticale de stries très fines et très serrées, frangée et bordée d'un galon de triangles hachurés, qui rejoint vers le bas un ruban horizontal strié, également frangé. Le fond ovale du vase porte à l'extérieur des cannelures transversales. Un autre vase de plan ovale, décoré de bandes verticales à décor complexe, provient de la grotte des Perrats à Agris, Charente (Gomez de Soto, 1996). Peu courants, mais particulièrement soignés, ces vases devaient être destinés à un usage spécial. Ils ne trouvent pas de modèle dans la tradition du Néolithique final régional.

À la Palut, une autre série regroupe des vases décorés à la cordelette, en motifs très variés, lignes horizontales, orthogonales, diagonales, lignes brisées, chevrons (*ibid.*,

fig. 5, n^{os} 1 à 22 ; fig. 18, n^o 7). Ils ornent des formes similaires à la série précédente (*ibid.*, fig. 5, n^{os} 2, 4, 12, 20 et 22) ou des vases biconiques, à carène plus marquée et partie supérieure rentrante (*ibid.*, fig. 5, n^{os} 17 et 25 ; fig. 18, n^o 7). Plusieurs associent décor à la cordelette et boutons concaves (*ibid.*, fig. 5, n^{os} 17 et 22). L'un d'eux combine plusieurs traits typiques du style de la Palut (*ibid.*, fig. 5, n^o 17) : forme biconique à partie supérieure courte et refermée, bouton concave directement sous le bord, décor à la cordelette en panneaux orthogonaux axés sur les préhensions (préhension toute symbolique ici, le bouton déprimé, peu saillant, ne pouvant servir à cet usage), partie inférieure contrastante, couverte de coups d'angle. Le décor de coups d'angle serrés peut aussi orner la partie supérieure d'un vase biconique (*ibid.*, fig. 5, n^o 21), ou au contraire couvrir en totalité la panse d'un gobelet à anse haute (*ibid.*, fig. 6, n^o 9), ou la paroi extérieure de plats ou assiettes (*ibid.*, fig. 6, n^{os} 14 et 15 ; fig. 18, n^o 12). Les coups d'angle peuvent aussi former de grands motifs orthogonaux envahissant toute la surface du vase (*ibid.*, fig. 5, n^{os} 23 et 24).

Une autre forme originale, bien représentée à la Palut, réunit des vases à panse globuleuse dont la partie supérieure, très courte, se referme brusquement et plonge vers l'intérieur du récipient. Ces récipients à bord plongeant présentent des profils variés, selon que la couronne supérieure est plate, sub-horizontale (*ibid.*, fig. 9, n^o 1) ou en pente vers l'intérieur (*ibid.*, fig. 9, n^{os} 2 et 3) et de profil parfois très concave (*ibid.*, fig. 9, n^{os} 4 à 6 et 7 ; fig. 18, n^o 9). À la Palut, cette couronne supérieure ne porte pas de décor, mais son raccord anguleux avec la panse peut être souligné d'impressions (*ibid.*, fig. 9, n^o 5). La panse, au contraire, peut être couverte de coups d'angle (*ibid.*, fig. 9, n^o 7 ; fig. 18, n^o 9), de très petits boutons juxtaposés (*ibid.*, fig. 9, n^o 4), ou au contraire lisse (*ibid.*, fig. 18, n^o 2). Cette catégorie de vases ne semble pas avoir possédé de moyen de préhension, mais l'un d'eux porte une plaque ornementale en faible relief, appliquée directement sous le bord (*ibid.*, fig. 18, n^o 9). Cette forme céramique très spéciale présente un intérêt particulier pour le problème des relations Artenac-Bronze ancien : elle a été invoquée par C. Burnez à l'appui de son hypothèse d'une perdurance du premier jusque dans le second. Deux sites artenaciens, le Gros-Bost et Challignac, ont en effet livré de rares fragments de vases à bord en couronne plate rentrante, si réduits qu'ils rendent la comparaison difficile. Pour les deux fragments du Gros-Bost (Burnez *et al.*, 1997, fig. 16, n^o 5 et fig. 21, n^o 1), « ils nous avaient évoqué d'abord les vases à lèvre rentrante obliquement de la Palut [...] mais il semble qu'il faille les orienter dans une position horizontale. Ils sont intéressants du point de vue chronologique » (*ibid.*, p. 312) et plus loin : « avec le Gros-Bost, le "Camp" et bien des éperons barrés, nous rencontrons une phase tardive de l'Artenac en proximité chronologique du Bronze ancien. Ce dernier est encore bien mal connu mais le matériel de la Palut à Saint-Léger (Charente-Maritime) devra être revu dans cette optique » (*ibid.*, p. 327). Pour des fragments comparables de Challignac, le commentaire de C. Burnez se fait plus nuancé. S'il évoque encore

le Gros-Bost (Burnez, 2010, fig. 112, n° 7 et p. 361), il envisage que certains aient pu, en fait, appartenir à des pieds creux (*ibid.*, fig. 133, nos 15 et 16 et p. 401).

Toujours à la Palut, une autre catégorie de vases rassemble des formes moins originales. Ce sont des vases en tonnelet à fond plat, de taille diverse mais souvent plus volumineux que les précédents, et des jarres de grandes dimensions. Ils sont pourvus d'un cordon impressionné horizontal unique, proche du bord (*ibid.*, fig. 7, nos 2, 4, 7; fig. 16, nos 4 à 12), de cordons horizontaux pincés en série (Bouchet *et al.*, 1990b, fig. 7, n° 1), formant parfois des motifs orthogonaux (*ibid.*, fig. 7, n° 23) ou plus complexes (fig. 16, nos 1 et 13). Les parois portent assez souvent des décors plastiques : petits boutons juxtaposés (*ibid.*, fig. 7, n° 13), coups d'angle (*ibid.*, fig. 7, nos 24, 27 et 29) ou pastillages (*ibid.*, fig. 7, n° 23; fig. n° 11). Quelques fonds plats présentent des décors similaires (*ibid.*, fig. 7, nos 26 et 28). Des cordons digités supportant des languettes de préhension ou des anses (*ibid.*, fig. 18, n° 13) trouveraient des comparaisons plus convaincantes dans le répertoire céramique du Bronze ancien et moyen que dans le fonds culturel du Néolithique final. Enfin, pour les vases non décorés, le répertoire des formes reproduit en partie celui de la céramique décorée : vases globuleux resserrés à l'embouchure (*ibid.*, fig. 9, n° 11; fig. 18, n° 10); profils biconiques (*ibid.*, fig. 11, n° 7); pots et jarres à panse ovoïde (*ibid.*, fig. 15, n° 1). D'autres vases sont ubiquistes, mais on n'y reconnaît aucune forme caractéristique d'un Artenac tardif, tel que le conçoit Claude Burnez.

Selon son habitude, il a joint au mobilier céramique de la Palut des séries moins importantes récoltées, le plus souvent en surface, dans une douzaine de sites divers de Charente et de Charente-Maritime (Bouchet *et al.*, 1990b, p. 259-265). Sur la liste figurent les sites d'éperon de Merpins et de Cordie (ou Cordis), connus depuis longtemps, mais aussi des sites de vallée, souvent en milieu humide comme la Palut. On y retrouve encore les Orgeries à Courcoury, Font-Rase et Diconche, pour des découvertes sans contexte stratigraphique sûr, chacun ne contribuant d'ailleurs au corpus que pour une part minime (Bouchet *et al.*, 1990b, fig. 20 et 21).

Vu les conditions de récupération du mobilier, l'industrie lithique de la Palut ne se prête guère à un tri typologique fin (Bouchet *et al.*, 1990b, p. 241-243). Parmi les armatures, une ou deux flèches à ailerons et pédoncule carrés (Bouchet *et al.*, 1990b, fig. 3, nos 1 et 5) peuvent indifféremment être attribuées à l'Artenac ou au Campaniforme. Les deux fragments de poignards en silex du Grand Pressigny (Bouchet *et al.*, 1990b, fig. 3, n° 6 et fig. 4, n° 35) comme les deux scies à coches (Bouchet *et al.*, 1990b, fig. 3, n° 15 et fig. 4, n° 34) iraient plutôt avec l'Artenacien, bien que les secondes soient parfois signalées en contexte Bronze ancien. Quant à l'anneau tronconique en os ou bois de cerf, attesté en contexte funéraire dans des mégalithes de Vendée et du Poitou, il appartient soit à un horizon tardif du Campaniforme, soit au début du Bronze ancien.

La carte de répartition des sites (Bouchet *et al.*, 1990b, fig. 1, en haut) fait apparaître « en Saintonge méridio-

nale et particulièrement dans le bassin de la Seugne [...] une notable densité de sites appartenant au même groupe culturel que celui de la Palut. « Rapprochée de la carte de répartition des trouvailles métalliques dans le même secteur » (Bouchet *et al.*, 1990b, fig. 1, en bas), elle révèle « un groupement significatif correspondant plus particulièrement au bassin de la Seugne et de ses affluents » (Bouchet *et al.*, 1990b, p. 265). Deux récipients ovales aux parois épaisses de la Palut (Bouchet *et al.*, 1990b, fig. 9, nos 12 et 13) pourraient être des creusets. Un rapprochement serait tentant avec la tuyère de la grotte des Perrats (Gomez de Soto, 1996, fig. 22, n° 3), issue du même niveau que le vase ovale qui ressemble à celui de la Palut. Dans ce niveau d'ailleurs, d'autres formes et décors céramiques confirment l'appartenance de ces deux sites à une même entité culturelle. Dans le bassin de la Charente, cette ressemblance déjà signalée du vase ovale de la Palut avec celui de la grotte des Perrats s'étend à d'autres catégories de vases et à d'autres sites.

Les conditions dans lesquelles le mobilier de la Palut a été recueilli n'ont pas permis d'en replacer les éléments dans une stratigraphie, malgré les efforts méritoires entrepris en ce sens. Là où la couche archéologique a pu être repérée en prospection subaquatique (Bouchet *et al.*, 1990b, p. 240-241 et fig. 2), son épaisseur atteignait une quarantaine de centimètres. Même si la présence de l'Artenac et du Campaniforme dans le mobilier recueilli est incontestable, il n'y a aucune certitude que le dépôt ait correspondu à une séquence complète, ni par conséquent que la céramique Bronze ancien du site appartienne à une étape précoce de cette période. Rien ne permet même d'assurer qu'à la Palut, les diverses catégories de formes et de décors attribuées au Bronze ancien se rapportent à une phase unique, et non à plusieurs étapes successives. Cela est dit clairement dans le texte (Bouchet *et al.*, 1990b, p. 269). Les dates des ensembles archéologiques invoqués pour comparaison s'échelonnant entre 3850 et 3280 BP, la prudence était de mise. De plus, « la persistance avérée, du Bronze ancien à une phase parfois avancée du Bronze moyen, de certains décors (cordés, incisés-pointillés, plastiques) ou de quelques formes (vases biconiques) [...] et des cruches » était explicitement signalée. Je me souviens d'avoir insisté auprès de Claude Burnez pour que cette remarque fût insérée dans notre texte commun, ayant constaté par moi-même l'association de ces formes et décors dans des niveaux de la Lède du Gulp appartenant déjà au Bronze moyen (Bouchet *et al.*, 1990b, p. 269).

Vingt ans après la publication de la Palut, comment Claude Burnez envisage-t-il la question ? Pour lui, « seuls divers tessons justifient quelques commentaires : cruches et cordons digités à la Palut à Saint-Léger ainsi qu'à Diconche (celles-ci remarquablement décorées) [...], décors divers qui détonnent dans l'ensemble arténacien du Gros Bost comme dans celui du Camp [...]. On est en droit d'invoquer une rupture entre un Néolithique très final, qui pourrait être, en termes chronologiques, contemporain pour partie d'un Bronze ancien I [...] tandis que le style de la Palut, avec ses motifs à la cordelette,

évoque principalement un stade un peu plus récent, qui serait un Bronze ancien II » (Burnez, 2010, p. 72-73). C. Burnez insiste encore sur ce point : « J. Gomez de Soto nous signale (*in litteris*), à Agris, une absence totale de décors à la cordelette dans un niveau très homogène et au matériel très comparable à celui de la Palut, et qui correspond clairement à un Bronze ancien II [...]. Nous pensons qu'avec les éléments dont nous disposons, il est prématuré de se prononcer sur cette question. Certes, l'homogénéité du matériel de la Palut n'est pas garantie [...]. Mais [...] nous nous déclarons réticent envers l'hypothèse d'une tradition issue du Cordé (Laporte, 2008) » (Burnez, 2010, p. 75). Burnez ne semble retenir que le décor à la cordelette et l'hypothèse d'une influence épiscordée sur la céramique du Bronze ancien occidental, ici attribuée à L. Laporte, mais dont nous assumons en fait la responsabilité (Roussot-Larroque, 1983 p. 200-202; Roussot-Larroque, 1987, cf. particulièrement p. 36-42; Roussot-Larroque, 1988).

Dans le répertoire céramique, si riche et si varié – et pas nécessairement homogène – de la Palut, pourquoi Claude Burnez ne retient-il que cette seule catégorie? Sans doute parce que ses tentatives pour établir un pont entre l'Artenacien et l'âge du Bronze se heurtent toujours aux mêmes difficultés. Son nouveau schéma de périodisation, avec la proposition d'un Artenac tardif, ne parvient pas davantage à les résoudre. Les caractères retenus pour cette ultime phase de l'Artenacien – perte du décor, place dominante de l'anse nasiforme et de la carène sinueuse – s'intégreraient-ils, mieux que l'Artenac II, dans un processus de transition vers le Bronze ancien? Les deux tableaux insérés dans la conclusion générale (Burnez, 2010, p. 71 et 74) sont révélateurs à cet égard. Le premier donne la liste de seize sites où la co-présence de l'Artenac et du Bronze ancien a été signalée, dont neuf où le Campaniforme serait également attesté. Mais ce tableau réunit des sites où la co-présence n'équivaut pas à une coexistence. Pour certains d'entre eux, la synchronie Artenac-Campaniforme-Bronze ancien est démentie par la stratigraphie (la Lède du Gup), des stratigraphies qui d'ailleurs – comme toujours – ne garantissent nullement la continuité d'un processus transitionnel. Dans un autre cas, les vestiges des trois périodes proviennent de *loci* différents (la Grande Pigouille). Pour la plupart des autres sites (dont la Palut), les vestiges sont issus de contextes mélangés, ce qui affaiblit évidemment l'exemplarité et la force démonstrative du tableau. Dans le second « tableau récapitulatif » ont été retenus onze autres sites, sélectionnés pour avoir livré à la fois « nasiforme et carène » [sinueuse] dont deux ou trois avec l'indication supplémentaire « bronze ». Claude Burnez le reconnaît d'ailleurs, ces sites « ne se prêtent pas aussi bien à la discussion, car il s'agit soit d'échantillons très réduits, soit de découvertes de surface dont l'homogénéité n'est pas garantie. Leur dénominateur commun est cependant la présence d'anses nasiformes et l'absence ou la rareté du décor » (Burnez, 2010, p. 74).

En fin de compte, la Palut n'aura pas contribué autant que l'aurait souhaité Claude Burnez à la solution du pro-

blème qui le préoccupait avant tout : celui de l'héritage arténacien dans le Centre-Ouest. Il est évident que le style céramique de la Palut (et l'entité culturelle qu'il représente) ne se situent pas dans un rapport direct de filiation vis-à-vis de l'Artenac, ni même dans l'unité d'une tradition régionale. Dans le répertoire des formes, dans les motifs et l'économie du décor céramique, les innovations sont trop nombreuses. On a le sentiment d'assister à un renouvellement complet du répertoire céramique. Que l'on considère l'une ou l'autre phase, « récente » ou « finale », de l'Artenacien selon Burnez : Chalignac et le Gros-Bost d'une part, l'Artenac tardif (final?) d'autre part, dans un cas comme dans l'autre, l'impression prédomine qu'elles ont débouché sur un effondrement et une rupture. Cette rupture correspond-elle effectivement à une mutation brusque? La discontinuité observée n'est-elle pas plutôt due à un hiatus chronologique, à une lacune de nos connaissances? Dans l'hypothèse où la mise en place du Bronze ancien régional aurait été l'aboutissement d'un long processus, rien n'assure que les phases précoces de ce processus aient coïncidé avec un Artenacien en phase terminale. Rien n'assure non plus que ces phases précoces soient nécessairement présentes à la Palut (ou que nous soyons capables de les identifier). La question reste donc posée.

Mais un autre signe de rupture est incontestable : c'en est fini du phénomène des enceintes fossoyées qui, depuis le IV^e millénaire, caractérisait la Saintonge et une grande partie du Centre-Ouest. À peine feront-elles l'objet de fréquentations anecdotiques au Bronze ancien. À Chalignac par exemple, quelques tessons trouvés au pied du rempart, en milieu perturbé, se rattachent à un Bronze ancien du style de la Palut et des Perrats (Gomez de Soto et Marchadier *in* Burnez, 2010, p. 62-65, fig. A, n^{os} 1 à 4). Le contraste est presque pathétique entre l'apogée de l'architecture arténacienne du Camp et les traces de cette visite éphémère. Le phénomène des enceintes fossoyées, des remparts et des grands bâtiments, comme l'organisation territoriale, économique et sociale qui le soutenait, avait survécu victorieusement au passage du Néolithique récent au Néolithique final. Au Bronze ancien, la tradition semble s'être perdue. « Pour ce qui concerne les habitats, la rupture est frappante. [...] l'Artenac II [...] se trouve alors à un stade d'apogée, auquel ne succède rien de comparable. Il faut bien reconnaître qu'il y a là une énigme » (Burnez, 2010, p. 74-75).

LE BRONZE MOYEN ET FINAL

Pour Claude Burnez, l'étude du mobilier archéologique de la Palut se situait à la limite de la plage temporelle correspondant à son engagement personnel dans la recherche. À ses yeux, cette incursion dans l'âge du Bronze devait se justifier surtout par sa possible contribution à la préoccupation, récurrente chez lui, de l'articulation entre le Néolithique final et ses prolongements éventuels. Le plus souvent, quand ses recherches provo-

quaient des découvertes des âges du Bronze ou du Fer, il a confié la responsabilité des fouilles et/ou de l'étude à d'autres que lui – José Gomez de Soto, en particulier – les jugeant mieux à même de s'en occuper. Il n'empêche qu'en certains cas, il a dérogé à cette règle de conduite. Ainsi, pendant sa première « carrière » archéologique, il a publié, avec sa femme Susan, des éléments de céramique du Bronze final de Charente (Burnez et Harris, 1964). Il est intervenu aussi sur le site gaulois des Sables à Mainxe (Charente) publié par la suite avec J.-P. Mohen (Burnez *et al.*, 1971). Bien plus tard, il a fait lui-même les dessins du mobilier Bronze final du Fournet à Saint-Cernin-de-Larche, Corrèze (Burnez *et al.*, 2001).

Cependant, de toutes ses contributions à la connaissance de l'âge du Bronze, la part personnelle qu'il a prise dans la publication du mobilier de la grotte charentaise de Rancogne a sans doute été la plus importante. Cela pourrait sembler paradoxal : Claude Burnez, on l'a dit, n'aimait pas le métal et préférait de loin le Néolithique aux âges des Métaux. Circonstance aggravante : il se sentait mal à l'aise dans les grottes, tout particulièrement celle de Rancogne, passablement inhospitalière et dangereuse au demeurant. Ayant un jour accompagné dans la grotte son ami le D^r Gruet, venu baguer des chauves-souris, il l'avait laissé s'enfoncer dans le réseau karstique et attendait son retour dans la salle. C'est ainsi qu'en grattant distraitemment le sol pour passer le temps, il avait découvert le gisement de l'âge du Bronze. Gruet allait fouiller ce gisement durant plusieurs campagnes, dans des conditions difficiles. Burnez, inventeur du site, n'avait pas souhaité participer aux fouilles, se contentant de les suivre de loin. Les travaux terminés, le D^r Gruet avait, seul, traité une partie du mobilier et publié quelques dessins de céramique du Bronze final, mais ses occupations ne lui permettaient pas d'assumer l'étude de la masse considérable de vestiges extraits de la grotte. Pendant des années (vingt-cinq ans !), il avait attendu et espéré l'aide de spécialistes de cette période dans le Centre-Ouest, mais ceux-ci s'étaient contentés de republier ses dessins, assortis de quelques commentaires. L'âge venu, et se sachant atteint du mal qui allait l'emporter, il avait confié à Claude qu'il n'espérait plus rien de ceux-là et que, de son vivant, il ne verrait pas publié ce magnifique ensemble. Par amitié sans aucun doute, mais conscient aussi de l'intérêt et de l'urgence de mener à bien cette étude, C. Burnez aussitôt me proposait le marché (si l'on peut dire). Il prendrait à sa charge les conditions matérielles, préalable indispensable au démarrage du programme de travail : la manutention des lourdes caisses qui, depuis des années, bloquaient le garage du D^r Gruet à Angers, leur transfert en Charente, la mise à disposition d'un local (une action de mécénat de son entreprise, le cognac Prunier), local suffisamment spacieux pour permettre le stockage du mobilier archéologique et son traitement dans de bonnes conditions, et enfin son hospitalité, l'un des aspects les plus généreux de son mécénat, l'un des plus agréables aussi par la grâce de Susan, son épouse. Son engagement était d'autant plus méritoire que, dans le même temps, il travaillait à la publication de son propre matériel de fouilles, tout en

suisant l'étude entreprise par Sandor Bökönyi, dans le même local, de la faune d'une série de sites néolithiques saintongeais. À ce programme déjà lourd, Rancogne ajoutait une charge de travail supplémentaire.

Ne se considérant pas comme un spécialiste du Bronze, il s'en remettait à moi pour l'étude scientifique, mais il prit une part active au tri, aux recollages, et parfois au lavage des quelque cinquante mille tessons de la grotte (estimation Burnez). Inutile d'ajouter que sa contribution ne s'arrêtait pas là, et que ses questions et remarques entretenaient un dialogue soutenu. Sans son aide, sa contribution au dessin (ceux de la céramique grossière sont pour la plupart de sa main), sans les photocopies dont il se chargeait (autre action de mécénat de la maison Prunier) et le montage des planches qu'il a lui-même assuré, jamais l'ouvrage n'aurait pu être terminé à temps. Les nouvelles du D^r Gruet n'étaient pas bonnes, la situation devenait urgente. Le stress engendrait parfois quelques heurts entre nous. Claude voulait à tout prix que la publication ait lieu dans le plus court délai. Je faisais tout mon possible, mais il semblait croire qu'il suffisait de s'asseoir devant l'ordinateur pour que le texte se dévide automatiquement. Il s'impatientait, semblait ne pas comprendre qu'on ne peut rédiger tout de go et sans réflexion un chapitre important, qu'en matière de céramique du Bronze final, il est indispensable de faire des comparaisons et d'aller consulter en bibliothèque des travaux étrangers... De mon côté, j'essayais de rester calme en apprenant, à huit jours de la remise du manuscrit, qu'une caisse oubliée dans le garage de Gruet devait être traitée toutes affaires cessantes, ou en découvrant après coup que, sur certaines de nos planches, l'échelle était fautive, les dessins originaux du D^r Gruet étant faits à demi grandeur ! Je l'ignorais, car il ne m'avait pas été permis de voir les objets déjà dessinés, toujours en raison de l'urgence... En dépit de ces escarmouches, rétrospectivement, je crois que ni Claude ni moi n'avons eu à regretter nos peines. Rancogne, site majeur du Bronze final du Centre-Ouest (et même de tout l'Ouest français, il faut bien le dire), trop longtemps laissé en déshérence, a été enfin publié. Gruet a reçu le volume à temps, et sa lettre de remerciements n'était pas de simple politesse...

Tel était Claude Burnez, difficile et généreux, archéologue passionné et travailleur acharné, exigeant pour les autres comme pour lui-même. Tel il est resté jusqu'à ses derniers moments. Par un juste retour des choses, ce qu'il avait réussi à faire pour son maître et ami Gruet, d'autres amis et collaborateurs ont réussi à leur tour à le faire pour lui. Non pas tous, malheureusement, et la défection de certains a dû lui être d'autant plus douloureuse qu'elle coïncidait précisément avec la survenue d'un grave handicap visuel, une cécité presque totale à partir de l'année 2000. Il avait toujours assuré, avec un zèle assez rare, la publication rapide de la moindre de ses interventions archéologiques. Et maintenant, il se trouvait dans l'impossibilité de faire connaître au monde des préhistoriens les résultats d'un des deux plus importants chantiers de fouille qu'il ait jamais dirigés, celui du Camp à Challignac. La frustration était pour lui d'autant plus cruelle que ce chantier,

il l'avait entrepris dès 1994, et en avait assuré ensuite la direction jusqu'en 2000, deux années sur les trois de sa dernière autorisation triennale. En 2002 et 2003 encore, alors que sa déficience visuelle ne lui permettait plus de diriger la fouille, il avait encore réussi à traiter en partie le mobilier céramique dont l'étude lui avait été confiée. Mais par la suite, le projet d'un travail en collaboration, engagé en 2007, s'était trouvé totalement bloqué. Il s'est lui-même expliqué là-dessus (Burnez, 2010, p. 14). Tout semblait se liguer contre lui. Un autre aurait abandonné. Pas lui. C'est alors qu'apprenant la situation où il se trouvait, un groupe s'est formé autour de lui, avec la volonté de l'aider à vaincre les obstacles. Alain Villes, malgré ses obligations, s'était mis à sa disposition. Dans ce que Claude appelait « ma nuit », il allait être ses « yeux », et l'interlocuteur privilégié, parfois rebelle... ou épuisé. L'étonnante mémoire de Claude, sans doute aiguisée par sa quasi-cécité, s'appliquait à reconstituer les documents de fouille qu'on refusait de lui communiquer. D'autres volontaires apportaient aussi leur précieux concours. Fallait-il fouiller dans le tréfonds de la mémoire ou dans les notes de terrain pour reconstituer les pièces man-

quantes du puzzle? D'anciens fouilleurs de Chalignac, témoins oculaires, unissaient leurs efforts. D'un gros paquet de huit kilos de rapports de fouille (j'en connais bien le poids pour les avoir manipulés, moi aussi, tout un long été), fallait-il tirer la substance d'un rapport de synthèse, puis d'une monographie? Les uns et les autres faisaient ce qu'il fallait. Fallait-il discuter avec lui, pied à pied, la juste place d'un chapitre ou d'une illustration, le bien-fondé d'une argumentation; fallait-il résoudre une contradiction apparente? Les va-et-vient téléphoniques étaient incessants. Pendant de longs mois, une véritable noria s'est établie entre les participants, dispersés dans des régions différentes, mais tous animés de la volonté de faire aboutir le projet commun. Ce que nous avons fait, Claude et moi, pour Rancogne et pour Gruet, tous ensemble nous avons réussi à le faire pour Chalignac et pour Claude Burnez. Était-il meilleur moyen pour qu'il comprenne ce qu'il avait représenté pour chacun de nous, et quel vide irréparable il laissait en nous quittant?

Julia ROUSSOT-LAROQUE

BIBLIOGRAPHIE

- AIRVAUX J. (1996) – Découverte d'une nouvelle sépulture néolithique en ciste à la Goumoizière de Saint-Martin-la-Rivière (Valdivienne). Premiers résultats, *Le Pays chavinois. Société de recherches archéologiques du Pays chavinois, Bulletin*, 34, p. 64-105.
- ARD V. (2008) – Traditions techniques et savoir-faire céramiques au Néolithique récent dans le Centre-Ouest de la France : le cas des sites d'habitat attribués au Vienne-Charente, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 105, 2, p. 345-369.
- ARD V. (2009) – Enfin des traces d'habitat à l'intérieur d'une enceinte du Néolithique récent du Centre-Ouest de la France : premiers résultats et perspectives des fouilles du site de Bellevue (Chenomet, Charente), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 106, 3, p. 597-601.
- ARNAL J. (1953) – La structure du Néolithique français d'après les récentes stratigraphies, *Zephyrus*, IV, Seminario de Arqueologia de la Universidad : Homenaje a Cesar Moran Bardon, Salamanca, p. 311-344.
- ARNAL J. (1955) – France, réveille-toi!, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 52, p. 547-551.
- ARNAL J. (1956) – Petit lexique du mégalithisme, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 53, p. 518-531.
- ARNAL J., BAILLOUD G., RIQUET R. (1960) – *Les styles céramiques du Néolithique français*, Paris, PUF (Préhistoire, 14), 219 p.
- ARNAL J., BEGUIN M., RIQUET R. (1955) – Les tumulus de Bougon, *Revue archéologique*, 46, p. 129-164.
- ARNAL J., BENAZET G. (1951) – Contribution à l'étude de la poterie néolithique française, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 48, p. 541-564.
- ARNAL J., BERTRAND R. (1953) – Présentation de nouveaux tumuli non mégalithiques, *Archivo de Prehistoria Levantina* (Valencia), 4, p. 123-134.
- ARNAL J., BURNEZ C. (1957) – Die Struktur des französischen Neolithikum auf Grund stratigraphischer Beobachtungen, *Bericht der Römisch-Germanischen Kommission*, 1956-1957, p. 90-179.
- ARNAL J., BURNEZ C. (1961) – Les longs tumulus en France, *Bericht über den V. Internationalen Kongress für Vor- und Frühgeschichte, Hamburg 1958*, Hamburg, p. 27-37.
- ARNAL J., BURNEZ C., ROUSSOT-LARROQUE J., avec la coll. de T. POULAIN-JOSIEN, S. JUNGHANS et C.-T. LE ROUX (1967) – Sauvetage de la station fontbuxienne du Gravas, Saint-Mathieu-de-Trévières (Hérault), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 64, p. 527-586.
- ARNAL J., RIQUET R. (1951) – Relaciones entre las Charentas Francesas y el Sud-Este español en la época de los dolmenes, *II Congreso Arqueológico Nacional, Madrid*, p. 203-216.
- AUDIBERT J. (1956) – À propos des anses nasiformes (F. Bourdier et C. Burnez, La station néo. du Cot-de-Régner...etc.), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 53, p. 566-567.
- BAILLOUD G. (1972) – *Le Néolithique dans le Bassin parisien*, Paris, CNRS (II^e supplément à *Gallia Préhistoire*).
- BAILLOUD G. (1975) – Les céramiques cannelées du Néolithique morbihannais, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 72, p. 345-367.
- BAILLOUD G., BURNEZ C. (1962) – Le Bronze ancien dans le Centre-Ouest de la France, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 59, p. 515-524.

- BAILLOUD G., BURNEZ C., DUDAY H., LOUBOUTIN C. (2008) – *La grotte sépulcrale d'Artenac à Saint-Mary (Charente), révision du gisement éponyme*, Paris, Société préhistorique française (Travaux, 8), 126 p.
- BAILLOUD G., MIEG DE BOOFZHEIM P. (1955) – *Les civilisations néolithiques de la France dans leur contexte européen*, Paris, Picard.
- BARRAUD D., CASSEN S., SCHWALLER M., SIREIX C. (1986) – Sauvetages archéologiques sur le site du Pétreau à Abzac (Gironde), *Revue Aquitania*, 4, p. 2-37.
- BAYNE N., BURNEZ C., GEE T., RIQUET R. (1966) – Le dolmen de Séchebec à Cognac (Charente), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 63, p. 545-564.
- BERNABÓ BREA L. (1946 et 1956) – *Gli scavi nella caverna delle Arene Candide*, 1 (1946); 2 (1956).
- BILLAUD Y., BURNEZ C. (2000) – Opérations subaquatiques dans le lit de la Charente entre Cognac et Angoulême, *The Newsletter of the Wetland Archaeology Research Project*, 27 (May 2000), p. 26-27.
- BILLAUD Y., BURNEZ C., GAILLEDREAU J.-P., GOMEZ DE SOTO J. (2001) – La Charente et son environnement anthropique du Néolithique à l'époque laténienne, *Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques, 124^e, 1999, Systèmes fluviaux*, p. 49-89.
- BIROCHEAU P., CONVERTINI F., CROS J.-P., DUDAY H., LARGE J.-M. (1999) – Fossé et sépultures du Néolithique récent aux Châtelliers du Vieil-Auzay (Vendée) : aspects structuraux et anthropologiques, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 96, 3, p. 375-390.
- BIROCHEAU P., LARGE J.-M. (1986) – L'éperon des Châtelliers du Vieil-Auzay (Auzay, Vendée), *111^e congrès national des sociétés savantes, Poitiers, 1986, Pré- et Protohistoire*, Paris, CTHS, p. 399-432.
- BOUCHET J.-M., BURNEZ C., LAGARDE M.-C. (1988) – Nouvelles données sur le Néolithique récent et final entre les vallées de la Charente et du Né (Charente), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 85, 10-12, p. 412-432.
- BOUCHET J.-M., BURNEZ C. (1989) – Un témoin chasséen en Saintonge, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 86, 5, p. 132-133.
- BOUCHET J.-M., BURNEZ C. (1990) – Le camp néolithique de Réjollas à Biron (Charente-Maritime), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 87, p. 368-378.
- BOUCHET J.-M., BURNEZ C. (1991) – Le Chaillot de La Jard (Charente-Maritime), *Recherches archéologiques en Saintonge*, p. 13-35.
- BOUCHET J.-M., BURNEZ C. (1992) – La civilisation des Matignons. Révision des données, *Recherches archéologiques en Saintonge*, p. 3-34.
- BOUCHET J.-M., BURNEZ C., FOUÉRE P. (1995) – Un site de transition du Néolithique récent final : la fosse du Peuchin à Pérignac (Charente-Maritime), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 92, 3, p. 332-345.
- BOUCHET J.-M., BURNEZ C., FOUÉRE P. (1990a) – La Grande Pigouille à Belluire (Charente-Maritime), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 87, 5, p. 153-160.
- BOUCHET J.-M., BURNEZ C., ROUSSOT-LARROQUE J., VILLES A. (1990b) – Le Bronze ancien de la vallée de la Seugne : La Palut à Saint-Léger (Charente-Maritime), *Gallia Préhistoire*, 32, p. 237-276.
- BOUCHET J.-M., BURNEZ C., LAGARDE M.-C. (1995) – Nouvelles données sur le Néolithique récent et final entre les vallées de la Charente et du Né (Charente), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 92, 3, p. 412-432.
- BOUCHET J.-M., BURNEZ C., FOUÉRE P. (1993) – La Grande-Pigouille à Belluire (Charente-Maritime), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 90, 6, p. 436-442.
- BOUJOT C., BURNEZ C., CASSEN S. (1985) – Premières notes sur les vestiges archéologiques du gisement de Montagant, commune de Mainxe, Charente, *Groupe vendéen d'études préhistoriques*, 13, p. 5-11.
- BOUJOT C., CASSEN S., avec la collaboration de P. CHAMBON et Y. GRUET (1996) – Matignons et Moulin-de-Vent à Montagant-Le Brandart (Mainxe, Charente), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 93, 1, p. 63-83.
- BOUJOT C., CASSEN S. (1992) – Le développement des premières architectures funéraires monumentales en France occidentale, *Paysans et bâtisseurs. L'émergence du Néolithique atlantique et les origines du mégalithisme*, actes du 17^e Colloque interrégional sur le Néolithique (Vannes, 1990), Rennes, PUR (Supplément à la *Revue archéologique de l'Ouest*, 5), p. 195-211.
- BOUJOT C., L'HELGOUACH J. (1987) – Le site néolithique à fossés interrompus des Prises à Machecoul (Loire-Atlantique). Etudes sur le secteur oriental, *Préhistoire de Poitou-Charentes, problèmes actuels. Actes du 111^e congrès national des Sociétés savantes, Poitiers, 1986*, Paris, CTHS, p. 255-269.
- BOULESTIN B., GOMEZ DE SOTO J. (1998) – Le Néolithique dans la grotte des Perrats (Charente), in X. Gutherz et R. Joussaume (dir.), *Le Néolithique du Centre-Ouest de la France*, actes du XX^e Colloque interrégional sur le Néolithique (Poitiers, 1994), Chauvigny, Association des publications chauvinoises (Mémoire, 14), p. 121-131.
- BOURGUEIL B., FLOCH J.-P. (2010) – Haches polies en roches tenaces du Camp à Challignac, in C. Burnez, *Le Camp à Challignac (Charente) au III^e millénaire av. J.-C. Un établissement complexe de la culture d'Artenac dans le Centre-Ouest de la France*, p. 120-125.
- BRIARD J., L'HELGOUACH J. (1957) – *Chalcolithique, Néolithique secondaire, survivances néolithiques à l'âge du Bronze ancien en Armorique*, Rennes (Travaux du laboratoire d'anthropologie de la faculté des sciences de Rennes).
- BURNEZ C. (1956 a) – Caliciformes de l'Ouest, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 53, p. 49 et 564.
- BURNEZ C. (1956 b) – Pitié pour Peu-Richard, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 53, p. 451.
- BURNEZ C. (1957) – La station du Terrier de Biard (commune de Segonzac, Charente), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 54, 9, p. 535-545.
- BURNEZ C. (1961) – Musée de Cognac. Les Matignons (Journées de travail, 19, 20 et 21 août 1960), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 58, p. 761-762.

- BURNEZ C. (1965) – La station de Soubérac à Gensac-la-Pallue (Charente), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 62, 7, p. 289-327.
- BURNEZ C. (1966) – La destruction du dolmen des Fontiaux à Raix (Charente), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 62, 9, p. 307-312.
- BURNEZ C. (1971) – L'origine et le développement du Néolithique dans le Centre-Ouest de la France, *Die Anfänge des Neolithikums vom Orient bis Nordeuropa*, Fundamenta, t. VI, Frankreich, p. 166-177.
- BURNEZ C. (1976) – *Le Néolithique et le Chalcolithique du Centre-Ouest de la France*, Paris, Société préhistorique française (Mémoire, 12), 375 p.
- BURNEZ C. (1992) – Font-Blanche à Saint-Eugène, Charente-Maritime, *Bulletin – Association archéologique et historique jonzacaise*, 39.
- BURNEZ C. (1992) – Montils, Moulin de Vent, *Bilan scientifique de la région Poitou-Charente* (1993), p. 34.
- BURNEZ C. (1996) – Au sujet de l'article de C. Boujot et S. Casen, Matignons et Moulin-de-Vent à Montagant-Le Brandart (Mainxe, Charente) *Bulletin de la Société préhistorique française*, 93, 3, p. 268-275.
- BURNEZ C., dir. (1996) – *Enceintes néolithiques. La Grande Prairie à Vibrac (Charente-Maritime)*, Jonzac, Association archéologique et historique jonzacaise, 83 p.
- BURNEZ C., dir. (1996) – *Le site des Loups à Echiré, Deux-Sèvres*, musée des tumulus de Bougon et conseil général des Deux-Sèvres.
- BURNEZ C. (2000) – Les enceintes de Diconche à Saintes, *Autour de Diconche, vivre en Val de Charente il y a 4000 ans*, catalogue de l'exposition, Saintes, musées de Saintes, p. 34-53.
- BURNEZ C. (2006) – *Font-Rase à Barbezieux et Font-Belle à Segonzac (Charente). Deux sites du Néolithique récent saintongeais Matignons, Peu-Richard*, Oxford, Archaeopress (BAR International Series 1562).
- BURNEZ C., dir. (2010) – *Le Camp à Challignac (Charente) au III^e millénaire av. J.-C. Un établissement complexe de la culture d'Artenac dans le Centre-Ouest de la France*, Oxford, Archaeopress (BAR International Series 2165).
- BURNEZ C. (2011) – Témoignage, in C. Constantin, D. Mor-dant et P. Soulier (dir.), Gérard Bailloud (1919-2010) : de l'Afrique au Bassin parisien, le chercheur et l'homme. Hommage de la Société Préhistorique Française, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 108, 3, p. 549-550.
- BURNEZ C., BOUCHET J.-M. (1996) – Les Orgeries (Courcoury, Charente-Maritime). La vallée de la Seugne de Saintes à Pons pendant le Néolithique et le Bronze initial, *Recherches archéologiques en Saintonge et Aunis*, 1992-1996, p. 3-34.
- BURNEZ C., BRAGUIER S., SICAUD F., TUTARD J. (1999) – Les enceintes du Néolithique récent et final de la Mercière à Jarnac-Champagne (Charente-Maritime), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 96, 3, p. 295-328.
- BURNEZ C., CASE H. (1966) – Les camps néolithiques des Matignons à Juillac-le-Coq (Charente), *Gallia Préhistoire*, 9, 1, p. 131-245.
- BURNEZ C., CHEVILLOT C., MARCHESSEAU G., ROUSSOT A., ROUSSOT-LARROQUE J. (1997) – Une nouvelle hache à flancs concaves en contexte céramique à Aubeterre-sur-Dronne, La Grande-Allée (Charente), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 94, 1, p. 77-82.
- BURNEZ C., DRION M., GEE T., GRAFÉ P. (1958) – Sondages dans le camp néolithique des Matignons, Juillac-le-Coq (Charente), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 56, 5-6, p. 263-264.
- BURNEZ C., FACON R. (1957) – Le Terrier de Biard, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 55, p. 770-774.
- BURNEZ C., FISCHER F., FOUÉRE P. (1991) – Le Gros-Bost à Saint-Méard-de-Drôme (Dordogne), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 88, 10-12, p. 291-340.
- BURNEZ C., FOUÉRE P. (1990) – La Trache à Châteaubernard. Sondage archéologique, *Institut historique et archéologique de Cognac et du Cognacais*, p. 27-35.
- BURNEZ C., FOUÉRE P. (1991) – Le dolmen de la Pierre-Folle à Saint-Palais-de-Négrignac (Charente-Maritime), *Bulletin d'information de l'Association archéologique et historique jonzacaise*, 37, 6 p.
- BURNEZ C., FOUÉRE P. (1992) – La Pierre-Folle à Saint-Palais-de-Négrignac (Charente-Maritime), *Mégalithes du Sud-Ouest, Société d'anthropologie du Sud-Ouest*, 27, 4, p. 63.
- BURNEZ C., FOUÉRE P., dir. (1999) – *Les enceintes néolithiques de Diconche à Saintes (Charente-Maritime), une périodisation de l'Artenac*, Paris, Société préhistorique française (Mémoire, 25) et Association des publications chauvinoises, (Mémoire, 15), 2 vol.
- BURNEZ C., FOUÉRE P., GOMEZ DE SOTO J., TARDIVEAU D. (2001) – Le Puy-du-Fournet à Saint-Cernin-de-Larche (Corrèze) : un habitat du Néolithique moyen, du Bronze final et de l'âge du Fer, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 98, 2, p. 255-283.
- BURNEZ C., FOUÉRE P., LOUBOUTIN C. (1998) – Artenac et Campaniforme dans le Centre-Ouest de la France, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 95, 3, p. 303-304.
- BURNEZ C., FOUÉRE P., PEYRONY J.-G. (1994) – Enceintes néolithiques de « Chez Nicou » à Bouteilles-Saint-Sébastien (Dordogne), *Documents d'archéologie et d'histoire périgourdines*, 9, p. 47-60.
- BURNEZ C., FOUÉRE P., TUTARD J. (1994) – *La Grande Prairie. Enceintes néolithiques à Vibrac (Charente-Maritime)*, Jonzac, Association archéologique et historique jonzacaise, p. 1-83.
- BURNEZ C., GABET C. (1966a) – La destruction du dolmen des Fontiaux à Raix (Charente), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 62, p. 307-312.
- BURNEZ C., GABET C. (1966b) – Fouille du dolmen de Châteauroux à Tonnay-Charente (Charente-Maritime), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 62, p. 343-352.
- BURNEZ C., GABET C. (1967) – Destruction du tumulus géant de la Grosse Motte à Bouhet (Charente-Maritime), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 64, 3, p. 623-638.
- BURNEZ C., GAILLEDREAU J.-P., GOMEZ DE SOTO J. et coll. (2003) – Nouvelles trouvailles subaquatiques néolithiques et protohistoriques dans la Charente à Saint-Simon et à

- Vibrac (Charente), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 100, 3, p. 575-587.
- BURNEZ C., HARRIS S. F. (1964) – Quelques nouveaux sites des Champs d'Urnes en Charente, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 61, p. L-LIII.
- BURNEZ C., LAGARDE M.-C. (1986) – Campaniformes sur le site des Loups à Échiré (Deux-Sèvres), *Cultures campaniformes dans le Centre-Ouest de la France*, La Roche-sur-Yon, Groupe vendéen d'études préhistoriques, p. 97-100.
- BURNEZ C., LAGARDE M.-C. (1988) – À propos du style de Conguel, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 85, 2, p. 35-36.
- BURNEZ C., LOUBOUTIN C. (1999) – Les enceintes fossoyées néolithiques : architecture et fonction. L'exemple du bassin inférieur de la Charente, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 96, 3, p. 329-352.
- BURNEZ C., LOUBOUTIN C. (2002) – The Causewayed Enclosures of Central-Western France from the Beginning of the Fourth to the End of the Third Millennium, in G. Varndell et P. Topping (éd.), *Enclosures in Neolithic Europe*, Oxford, Oxbow Books, p. 11-27.
- BURNEZ C., LOUBOUTIN C. (2003) – Les débuts du Néolithique ancien dans le Centre-Ouest. Connaissances et hypothèses : in R. Desbrosse et A. Thevenin (dir.), *Préhistoire de l'Europe. Des origines à l'âge du Bronze*, actes du 125^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Paris, CTHS, p. 449-474.
- BURNEZ C., LOUBOUTIN C. avec la coll. de S. BRAGUIER (2002) – Les Coteaux de Coursac à Balzac (Charente), un habitat Vienne-Charente en Angoumois, *Internéo 4, Journée d'information du 16 novembre 2002*, Paris, Internéo et SPF, p. 109-117.
- BURNEZ C., LOUBOUTIN C., BRAGUIER S. (2001) – Les habitats néolithiques ceinturés du Centre-Ouest de la France, in J. Guilaine (dir.), *Communautés villageoises du Proche-Orient à l'Atlantique (8000-2000 avant notre ère)*, séminaire du Collège de France, Paris, Errance, p. 205-220.
- BURNEZ C., LOUBOUTIN C., KINNES I. et coll. (2003) – Le tumulus du Cruchaud à Sainte-L'Heurine (Charente-Maritime), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 100, 2, p. 293-322.
- BURNEZ C., MOHEN J.-P., HESSE A., POULAIN-JOSIEN T. (1971) – Le site gaulois de la Croix-des-Sables à Mainxe (Charente), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 68, 1, p. 463-471.
- BURNEZ C., PAPINOT J.-C. (1994) – Une collaboration constructive permet les fouilles néolithiques de Diconche, in *Archéologues et Aménageurs*, Certu, p. 48-53.
- BURNEZ C., PAUTREAU J.-P. (1987) – Le Terrier de Biard à Segonzac (Charente), *Gallia Préhistoire*, 30, p. 91-118.
- BURNEZ C., RIQUET R., POULAIN T. (1962) – La grotte n° 2 de la Trache, commune de Châteaubernard, canton de Cognac (Charente), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 59, 7-8, p. 445-473.
- BURNEZ C., ROUSSOT-LARROQUE J. (1995) – Nouveaux anneaux-disques en Saintonge, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 92, 1, p. 73-74.
- CASSEN S. (1984) – Un vase du dolmen de Barro : son intégration aux séquences chronologiques du III^e millénaire en Charente et Charente-Maritime, *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 3, p. 197-201.
- CASSEN S. (1986) – Les dépôts céramiques du tumulus de Bouhet et le Néolithique moyen de Charentes-Poitou, *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, 12, p. 7-9.
- CASSEN S. (1987) – *Le Centre-Ouest de la France au IV^e millénaire av. J.-C.*, Oxford, Archaeopress (BAR International Series, 342).
- CASSEN S. (1989) – Les débuts du IV^e millénaire en Centre-Ouest : l'hypothèse du Matignons ancien, *Identité du Chasséen, Actes du colloque international de Nemours, 1989*, Nemours, APRAIF (Mémoires du musée de Préhistoire d'Île-de-France, 4), p. 111-120.
- CASSEN S. (1991) – Cerny-sud : précisions et réflexions autour de l'article de C. Constantin, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 88, 4, p. 99-100.
- CASSEN S. (1993) – Le Néolithique récent sur la façade atlantique de la France. La différenciation stylistique des groupes céramiques. *Zephyrus*, LIC-XLV, p. 167-182.
- CASSEN S. (1997) – En réponse au point de vue de Claude Burnez – Au sujet de l'article de Boujot C. et Cassen S. avec la collaboration de Philippe Chambon et Yves Gruet : « Matignons et Moulin-de-Vent à Montagan/Le Brandard (Mainxe, Charente) » tome 93, n° 1, p. 268-275, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 94, 1, p. 29.
- CASSEN S. (1998) – La carrière du Lidon à Arçais, in R. Jous-saume (dir.), *Premiers paysans du Golfe. Le Néolithique dans le marais Poitevin*, Chauray, Patrimoine et Médias, p. 78.
- CASSEN S., AIRVAUX J. (1991) – Mort et transfiguration du Vienne-Charente, *Bulletin de la société archéologique et historique de la Charente*, 1, p. 20-27.
- CASSEN S., BOUJOT C., VAQUERO J. (2000) – *Éléments d'architecture. Exploration d'un tertre funéraire à Lannec-er-Gadouer (Erdeven, Morbihan). Constructions et reconstructions dans le Néolithique morbihannais. Propositions pour une lecture symbolique*, Chauvigny, Association des publications chauvinoises (Mémoire, 19).
- CASSEN S., L'HELGOUACH J. (1992) – Du symbole de la crose : chronologie, répartition et interprétation, *Revue archéologique de l'Ouest*, suppl. 5, p. 223-235.
- CASSEN S., SCARRE C., dir. (1997) – *Les enceintes néolithiques de La Mastine et Pied-Lizet (Charente-Maritime). Fouilles archéologiques et études paléo-environnementales dans le marais poitevin (1984-1988)*, Association des Publications chauvinoises (Mémoire, 13), 196 p.
- CHAMBON P. (2002) – Étude spécialisée 6 : Analyse des dépôts sépulcraux des dolmens F0 et B2 de Bougon, in J.-P. Mohen et C. Scarre, *Les Tumulus de Bougon (Deux-Sèvres), complexe mégalithique du V^e au III^e millénaire*, Paris, Errance, p. 132-143.
- CHAMBON P. (2003) – *Les morts dans les sépultures collectives néolithiques en France. Des cadavres aux restes ultimes*. Paris, CNRS (35^e suppl. à *Gallia Préhistoire*).
- CHEVILLOT C., DUTEIL Y., TRANCHON J. (1999) – Nouveaux anneaux-disques néolithiques de la vallée de la Dronne

- (Dordogne), *Documents d'archéologie et d'histoire périgourdines (ADRAHP)*, 14, p. 5-14.
- CONSTANTIN C. (1990) – À propos du Cerny-Sud, un ensemble culturel néolithique de grande étendue dans la France moyenne, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 87, p. 206-216.
- CONSTANTIN C. (1997) – Le Cerny-sud, suite et fin, in *La Culture de Cerny, nouvelle économie, nouvelle société au Néolithique*, actes du colloque international de Nemours, mai 1994, Nemours, APRAIF (Mémoires du musée de Préhistoire d'Île-de-France, 6), p. 187-197.
- CONSTANTIN C., MORDANT D., SOULIER P., dir. (2011) – *Gérard Bailloud (1919-2010) : de l'Afrique au Bassin parisien, le chercheur et l'homme*, hommage de la Société préhistorique française, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 108, 3, p. 411-558.
- CONVERTINI F. (1996) – Étude pétrographique et techno-culturelle de la céramique néolithique, in C. Burnez (dir.), *Le site des Loups à Échiré (Deux-Sèvres)*, musée des tumulus de Bougon, p. 225-228.
- CONVERTINI F. (1999) – Analyse pétrographique et technologique de la céramique, in C. Burnez et P. Fouéré (dir.), *Les enceintes néolithiques de Diconche à Saintes (Charente-Maritime), une périodisation de l'Artenac*, Société préhistorique française (Mémoire, 25) et Chauvigny, Association des publications chauvinoises (Mémoire, 15), p. 195-207.
- CORDIER G. (1957a) – Le vrai visage du Grand-Pressigny, *Congrès Préhistorique de France (Poitiers-Angoulême 1956)*, Paris, Société préhistorique française, p. 416-442.
- CORDIER G. (1957b) – Un atelier « pressignien » en Charente : « les Martins » commune de Mouthiers, *Congrès Préhistorique de France (Poitiers-Angoulême, 1956)*, Paris, Société préhistorique française, p. 388-402.
- DANIEL G. E. (1950) – The Long Barrows in Western Europe, *Chadwick Memorial Studies*, p. 3-20.
- DANIEL G. E. (1956) – The Allées Couvertes of France. *The Archaeological Journal*, 112.
- DANIEL G. E. (1960) – *The Prehistoric Chambered Tombs of France. A Geographical, Morphological and Chronological Survey*, Londres, Thames and Hudson.
- DANIEL G. E., ARNAL J. (1952) – Les monuments mégalithiques et la forme des tumuli en France et en Angleterre, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 49, p. 39-53.
- DASSIÉ J. (1978) – *Manuel d'archéologie aérienne*, Paris, Technip.
- DUHIG C. (2002) – Étude spécialisée 2 : restes de squelettes humains des tumulus de Bougon (fouilles 1972-1986), in J.-P. Mohen et C. Scarre, *Les Tumulus de Bougon (Deux-Sèvres), complexe mégalithique du V^e au III^e millénaire*, Paris, Errance, p. 103-115.
- ESCHASSÉRIAUX E. (1884) – Le camp néolithique de Peu-Richard, *Bulletin de la Société archéologique de Saintonge et d'Aunis*, p. 191-215.
- FISCHER F. (1999) – Étude statistique de la céramique arténacienne du chantier 4, in C. Burnez et P. Fouéré (dir.), *Les enceintes néolithiques de Diconche à Saintes (Charente-Maritime), une périodisation de l'Artenac*, Société préhistorique française (Mémoire, 25) et Chauvigny, Association des publications chauvinoises (Mémoire, 15), p. 209-216.
- FISCHER F., BURNEZ C. *et al.* (2007) – Extension de la civilisation des Matignons en Saintonge (Charente) et vallée de la Dronne (Dordogne), *Bulletin Préhistoire du Sud-Ouest*, 14, p. 57-148.
- FOUÉRE P. (1994) – *Les industries en silex entre Néolithique moyen et Campaniforme dans le Nord du bassin aquitain*, thèse de doctorat, université Bordeaux 1.
- FOUÉRE P. (1998) – Deux grands bâtiments du Néolithique final arténacien à Douchapt (Dordogne), *Rencontres méridionales de Préhistoire récente* (Arles, 1996), p. 311-328.
- FOUÉRE P. (2008) – Le village des Vaures à Bergerac (Dordogne) : premier témoignage de bâtiments groupés pour le Néolithique récent régional, *Pré-actes des 8^e rencontres méridionales de Préhistoire récente. Actualité de la recherche (Marseille, 7-8 novembre 2008)*, p. 46-47.
- FOUÉRE P., BRAGUIER S., BURNEZ C., FERRIER C., GRUET Y. (1996) – L'enceinte du Rocher à Villedoux (Charente-Maritime), *Internéo, Journée d'information du 23 novembre 1996*, Paris, Internéo et SPF, p. 191-205.
- GABET C., MASSAUD J. (1965) – Le gisement peu-richardien de la Garenne à Saint-Hippolyte (Charente-Maritime), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 62, 1, p. 159-195.
- GACHINA J., GOMEZ J., JOUSSAUME R. (1991) – Néolithique ancien de la grotte de Bois-Bertaud à Saint-Léger-en-Pons (Charente-Maritime) *Bulletin de la Société préhistorique française*, 88, 1, p. 26-31.
- GAILLARD J., TABORIN Y., GOMEZ DE SOTO J. (1984) – La tombe néolithique de Germignac, *Gallia Préhistoire*, 27, p. 97-119.
- GAURON E., MASSAUD J. (1983) – *La nécropole de Chenon. Étude d'un ensemble dolménique charentais*, Paris, CNRS (*Gallia Préhistoire*, suppl. 18), 195 p.
- GENACO, groupe d'étude du Néolithique ancien du Centre-Ouest : JOUSSAUME R., BOUIN F., CADOT R., CONSTANTIN C., DUDAY H., FOUÉRE P., GENRE C., GOMEZ DE SOTO J., GUTHERZ X., GOURAUD G., HAMON T., IRRIBARRIA R., LAPORTE L., LOUBOUTIN C., MARGUERIE D., MORZADEC H., OLLIVIER A., PAUTREAU J.-P., PICQ C., RICHARD C., SIDÉRA I., TRESSÉT A., VERJUX C., VIGNE J.-D., VILLES A. (1998) – *Le Néolithique du Centre-Ouest de la France*, actes du XXI^e Colloque interrégional sur le Néolithique (Poitiers, 14-16 octobre 1994), Chauvigny, p. 67-95.
- GIOT P.-R. (1990) – Petit lexique du mégalithisme, trente ans après, in J. Guilaine et X. Gutherz (dir.), *Autour de Jean Arnal*, Montpellier, Premières communautés paysannes, p. 251-255.
- GOMEZ J. (1973) – Une nouvelle datation ¹⁴C pour la civilisation d'Artenac en Charente, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 70, p. 199-200.
- GOMEZ DE SOTO J. (1996) – *Grotte des Perrats à Agris (Charente). 1981-1994. Étude préliminaire*, Chauvigny, Association des publications chauvinoise (Dossier, 4).
- GOMEZ J., JOUSSAUME R. (1986) – Bouteille à trois anses et armatures tranchantes triangulaires à retouche abrupte des

- bords dans la grotte du Quéroy à Chazelles (Charente), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 83, p. 13-16.
- GOMEZ DE SOTO J., JOUSSAUME R. (1987) – Poterie du Néolithique ancien de Chérac en Charente-Maritime, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 84, 3, p. 68-70.
- GOMEZ DE SOTO J., ROUVREAU M. (1973) – Les occupations post-néolithiques de la sttion d’Ors (île d’Oléron, Charente-Maritime), *Recueil de la Société d’archéologie et d’histoire de la Charente-Maritime et groupe de recherches archéologiques de Saintes*, 25, p. 37-44.
- GREBENART D. (1980) – La grotte sépulcrale des Barbilloux (Saint-Aquilin, Dordogne). Étude archéologique, *Gallia Préhistoire*, 23, 1, p. 153-175, 25 fig.
- GRUET M. (1956) – Dolmens angevins à portique, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 53, p. 397-401.
- GRUET M., PASSINI B., SIRAUDEAU J., CHALLET P. (1973) – L’ossuaire semi-mégalithique de Chacé (Maine-et-Loire), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 70, p. 385-400.
- GRUET M., ROUSSOT-LARROQUE J., BURNEZ C. (1997) – *L’âge du Bronze dans la grotte de Rancogne (Charente)*, Paris (Antiquités Nationales, Mémoire 3).
- GUILAINE J., BLANCHET J.-C., L’HELGOUACH J., PETREQUIN P., ROUSSOT-LARROQUE J. (1988) – Le Chalcolithique en France, *L’Età del Rame in Europa*, actes du congrès international (Viareggio, Italie, 1987), *Rassegna di Archeologia*, 7, p. 211-253.
- GUILAINE J., GUTHERZ X. (1990) – Jean Arnal, un constructeur d’hypothèses, *Autour de Jean Arnal*, Montpellier, Premières communautés paysannes, p. 11-20.
- HESSE A. (1966) – *Prospections géophysiques à faibles profondeurs. Applications à l’archéologie*, Paris, Dunod, 146 p.
- HUNTLEY J., ROWLEY-CONWY P., YIELDING W. (1991) – Les vestiges végétaux carbonisés de Diconche et Font-Belle. A. Diconche, in C. Burnez et P. Fouéré (dir.), *Les enceintes néolithiques de Diconche à Saintes (Charente-Maritime), une périodisation de l’Artenac*, Société préhistorique française (Mémoire, 25) et Chauvigny, Association des publications chauvinoises (Mémoire, 15), p. 167-169.
- JAUNEAU J.-M. (1971) – À propos des perçoirs dits « Moulin de Vent », *Bulletin de la Société préhistorique française*, 68, 3, p. 70-72.
- JOUSSAUME R. (1976) – Céramiques préhistoriques du Bassin de Penhouët à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), *L’Anthropologie*, 80, 1, p. 139-158.
- JOUSSAUME R. (1981) – *Le Néolithique de l’Aunis et du Poitou occidental dans son cadre atlantique*, université Rennes I.
- JOUSSAUME R. (1990) – Du Néolithique moyen au Chalcolithique en Aunis et Poitou occidental, in J. Guilaine et X. Gutherz (dir.), *Autour de Jean Arnal*, Montpellier, Premières communautés paysannes, p. 191-212.
- JOUSSAUME R. (1998) – Les tumulus de Champ-Châlon à Benon, in R. Joussaume (dir.), *Premiers paysans du Golfe. Le Néolithique dans le Marais poitevin*, Chauray, Patrimoine et Médias, p. 58-59.
- JOUSSAUME R. (1998) – L’enceinte de L’Angle à Longèves (Charente-Maritime), in R. Joussaume (dir.), *Premiers paysans du Golfe. Le Néolithique dans le Marais poitevin*, Chauray, Patrimoine et Médias, p. 67.
- JOUSSAUME R. (1997) – Les Longs Tumulus du Centre-Ouest de la France, in A. Rodriguez Casal (dir.), *O Neolitio Atlantico e as Orixes do Megalitismo*, actes du colloque (Saint-Jacques-de-Compostelle, 1-6 avril 1996), p. 279-297.
- JOUSSAUME R. (1999) – À propos de l’enceinte fossoyée de Champ-Durand à Nieul-sur-l’Autise (Vendée), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 96, 3, p. 401-408.
- JOUSSAUME R., BARBIER S., GOMEZ J. (1994) – Dolmen des Pierres-Folles des Cous à Bazoges-en-Pareds (Vendée), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 91, p. 64-76.
- JOUSSAUME R., CADOT R., GILBERT J.-M. (2006) – Les tumulus de Champ-Châlon à Benon (Charente-Maritime) et les chambres funéraires à couloir du Poitou et des Charentes, *Bulletin du Groupe vendéen d’études préhistoriques*, 42, 90 p.
- JOUSSAUME R., MARSAC M. (1977) – Le marais Poitevin aux temps néolithiques, *Archeologia*, 112, p. 20-31.
- JOUSSAUME R., PAUTREAU J.-P. (1989) – Enceintes et sites perchés du Néolithique dans le Centre-Ouest de la France. in A. D’Anna et X. Gutherz (dir.), *Enceintes, habitats ceinturés, sites perchés, du Néolithique au Bronze ancien, dans le Sud de la France et les régions voisines*, actes de la table ronde (Lattes et Aix-en-Provence, avril 1987), Montpellier, Société languedocienne de Préhistoire (Mémoire, 2), p. 31-53.
- LAGARDE M.-C., BURNEZ C., MARSAC M. (1987) – Les Loups à Échiré (Deux-Sèvres). Sondage préliminaire et environnement, *Préhistoire de Poitou-Charente*, actes du 111^e Congrès national des sociétés savantes (Poitiers, 1986). Pré-et protohistoire, Paris, CTHS, p. 385-398.
- LAPORTE L. (2003) – Quelques céramiques attribuables au Néolithique ancien et au Néolithique récent, provenant du site de La Pierre-Saint-Louis à Geay (Charente-Maritime), *Groupe vendéen d’études préhistoriques*, 39, p. 14-27.
- LAPORTE L., avec la collaboration de J. GOMEZ DE SOTO (2008) – Du Néolithique final au tout premier Bronze ancien dans le Centre-Ouest de la France et plus généralement sur sa façade atlantique; des données encore très lacunaires pour la seconde moitié du III^e millénaire av. J.-C. (2008), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 105, 3, p. 555-576.
- LAPORTE L., GOMEZ DE SOTO J. (2001) – Germignac et Lamérac : perles discoïdes et anneaux-disques dans le Centre-Ouest de la France, *Revue archéologique de l’Ouest*, 18, p. 13-26.
- LAPORTE L., HÉNAFF X. (2009) – Le mobilier céramique du site arténacien de La Perroche, in L. Laporte (dir.), *Des premiers paysans aux premiers métallurgistes sur la façade atlantique de la France*, Chauvigny, Association des Publications chauvinoises (Mémoire, 33), p. 275-308.
- LAPORTE L., JOUSSAUME R., SCARRE C. (2002) – Le tumulus C de Péré à Prissé-La-Charrière (Deux-Sèvres). État des recherches après six années d’intervention, *Gallia Préhistoire*, 44, p. 167-214.

- LAPORTE L., PICQ C., éd. (2002) – Les occupations néolithiques du vallon des Ouchettes (Plassay, Charente-Maritime), *Gallia Préhistoire*, 44, p. 1-120.
- LARGE J.-M. (1991) – Le Néolithique moyen de l'Ouest de la France, *Identité du Chasséen*, actes du colloque international (Nemours, 1989), Nemours, APRAIF (Mémoires du musée de Préhistoire d'Île-de-France, 4), p. 121-147.
- LARGE J.-M., BIROCHEAU P., CROS J.-P., DUDAY H. (2004) – *Les Châtelliers du Vieil-Auzay (Vendée). Une archéologie d'un site exceptionnel de la Préhistoire récente*, La Roche-sur-Yon, Groupe vendéen d'études préhistoriques, 686 p.
- LEDUC M., BOUJOT C., CASSEN S. (1987) – Grotte de Bois-Bertaud, Saint-Léger (Charente-Maritime). Fouille de sauvetage urgent, *Archéologie pontoise*, 79, 8 p.
- LETTERLÉ F. (1992) – Quelques réflexions à propos de la chronologie du Néolithique moyen d'Armorique, *Paysans et bâtisseurs. L'émergence du Néolithique atlantique et les origines du Mégalithisme*, Rennes, PUR (Supplément à la *Revue archéologique de l'Ouest*, 5), p. 177-193.
- LOUBOUTIN C., ARD V. (2008) – Le Chemin Saint-Jean à Authon-Ebéon (Charente-Maritime : un habitat du Néolithique récent, *Bulletin d'information et de liaison de l'Association des archéologues de Poitou-Charente*, 37, p. 9-20.
- LOUBOUTIN C., BURNEZ C., BRAGUIER S. (2003) – Authon-Ebéon, le Chemin de Saint-Jean (Charente-Maritime) : une nouvelle enceinte Vienne-Charente en Centre-Ouest. Campagne 2003, *Antiquités Nationales*, 35, p. 215-236.
- LOUBOUTIN C., BURNEZ C., CONSTANTIN C., SIDERA I. (1997) – Beaumont-La Tricherie (Vienne) et Challignac (Charente) : deux sites d'habitat de la fin du Néolithique, *Antiquités Nationales*, 29, p. 49-64.
- LOUBOUTIN C., OLLIVIER A., CONSTANTIN C., SIDERA I., FARUGIA J.-P. (1998) – La Tricherie à Beaumont (Vienne) : un site d'habitat du Néolithique récent, in X. Gutherz et R. Joussaume (dir.), *Le Néolithique dans le Centre-Ouest de la France*, actes du XXI^e Colloque interrégional sur le Néolithique (Poitiers, 1994), Chauvigny, Association des publications chauvinoises, p. 307-325.
- LOUBOUTIN C., SIMONIN D. (1997) – Le Cerny-Videlles : un faciès ancien de la culture de Cerny, in *La Culture de Cerny, nouvelle économie, nouvelle société au Néolithique*, actes du colloque international (Nemours, mai 1994), Nemours, APRAIF (Mémoires du musée de Préhistoire d'Île-de-France, 6), p. 135-167.
- MARCHAND G., LAPORTE L. (1998) – L'habitat mésolithique et néolithique de la Grange à Surgères, in R. Joussaume (dir.), *Les premiers paysans du golfe. Le Néolithique dans le Marais poitevin (Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vendée)*, Chauray, Patrimoine et Médias, p. 72-73.
- MARSAC M. (1991) – *Inventaire archéologique par photographie aérienne des abords du golfe des Pictons*, Niort, ADANE et Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 2 vol.
- MOHEN J.-P. (1967) – Notes préliminaires à propos des fouilles du camp néolithique de « Chez Reine », commune de Semussac (Charente-Maritime), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 64, p. 469-482.
- MOHEN J.-P. (1986) – Les styles céramiques des tumulus de Bougon (Deux-Sèvres), in *Le Néolithique de la France, Hommage à G. Bailloud*, Paris, Picard, p. 207-216.
- MOHEN J.-P., BERGOUGNAN D. (1984) – Le camp néolithique de Chez Reine à Semussac (Charente-Maritime) 1. Études archéologiques, *Gallia Préhistoire*, 27, 1, p. 7-40.
- MOHEN J.-P., SCARRE C. (2002) – *Les tumulus de Bougon, complexe mégalithique du V^e au III^e millénaire*, Paris, Errance.
- NIEDERLENDER A., LACAM A., ARNAL J. (1966) – *Le gisement néolithique de Roucadour (Thémines, Lot)*, Paris, CNRS (3^e supplément à *Gallia Préhistoire*).
- NOUGIER L.-R. (1953) – La céramique pseudo-oculée de Peu-Richard et son contexte archéologique, in *Congrès Préhistorique de France, Strasbourg-Metz*, Paris, Société préhistorique française, p. 463.
- PATTE E. (1971) – Quelques sépultures du Poitou, du Mésolithique au Bronze moyen, *Gallia Préhistoire*, 14, 1, p. 139-244.
- PAUTREAU J.-P. (1974) – *L'habitat peu-richardien de la Sauzaie. Fouilles de sauvetage. Premiers résultats*, Poitiers, circonscription des Antiquités de Poitou-Charente.
- PAUTREAU J.-P. (1983) – L'habitat protohistorique du Coteau de Montigné à Coulon (Deux-Sèvres), *Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, 15, 2-3, p. 101-149.
- PAUTREAU J.-P. (1991) – Trois sépultures en fosse du Néolithique moyen à Antran (Vienne), in *Actes du 14^e colloque inter-régional sur le Néolithique* (Blois, 16-17-18 octobre 1987), (Supplément au *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*), p. 131-142.
- PAUTREAU J.-P., FARAGO-SZEKERES B., MORNAIS P. (2004) – La nécropole néolithique de la Jardelle à Dissay (Vienne, France), in *Le Néolithique au Proche-Orient et en Europe. L'âge du cuivre au Proche-Orient et en Europe*, actes du XIV^e congrès UISPP, sections 9 et 10 (Liège, 2-8 septembre 2001), Oxford, Archaeopress (BAR international Series 1303), p. 71-80.
- PEZAT A., LARROQUE J.-M., MOHEN J.-P. (1967) – La collection Goyer à Lugasson (Gironde), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 64, p. CLXXVII-CLXXXIV
- POISSONNIER B. (2001) – Dordogne, Saint-Rabier, Le Muguet Ouest, in *Bilan scientifique régional*, DRAC Aquitaine, p. 43-44.
- POUPET J., BURNEZ C. (1986) – Le camp néolithique de Peu-Richard à Thénac (Charente-Maritime), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 83, 5, p. 151-155.
- QUERRÉ G. (2002) – Étude spécialisée 13 : Nature et origine des éléments en pierre précieuse découverts dans la nécropole néolithique de Bougon (Deux-Sèvres, France), in J.-P. Mohen et C. Scarre, *Les Tumulus de Bougon (Deux-Sèvres), complexe mégalithique du V^e au III^e millénaire*, Paris, Errance, p. 164-169.
- RIQUET R. (1953) – Les styles céramiques néo-énéolithiques des pays de l'Ouest, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 51, p. 407-422.

- RIQUET R. (1954) – Problèmes relatifs aux dolmens de l'Ouest, *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, p. 1-19.
- RIQUET R. (1955) – Migraines taxinomiques, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 52, 5-6, p. 304-306.
- RIQUET R. (1959 a) – Le Néolithique français, *Ogam, tradition celtique*, 11, 61, p. 84-97.
- RIQUET R. (1959 b) – Chassey, où es-tu?, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 56, p. 364-374.
- RIQUET R. (1970) – *Anthropologie du Néolithique et du Bronze ancien*, Poitiers, Texier.
- RIQUET R., BURNEZ C. (1956) – Les cadres culturels du Néolithique des pays du Centre-Ouest, in *Congrès préhistorique de France, compte rendu de la XV^e session* (Poitiers-Angoulême 15-22 juillet 1956), Paris, Société préhistorique française, p. 861-878.
- ROBERT P.-P. (1998) – Les foyers des Gouillaux à Bois-en-Ré, in R. Joussaume (dir.), *Premiers paysans du Golfe. Le Néolithique dans le marais Poitevin*, Chauray, Patrimoine et Médias, p. 61.
- ROUSSEAU J., FOUÉRÉ P., VACHER S. *et al.* (2009) – II. Les occupations pré et protohistoriques de la colline de Port-Punay à Châtelailon-plage (Charente-Maritime), in L. Laporte (dir.), *Des premiers paysans aux premiers métallurgistes sur la façade atlantique de la France*, Chauvigny, Association des publications chauvinoises (Mémoire, 33), p. 77-94.
- ROUSSOT-LARROQUE J. (1973) – Quelques datations radiocarbone pour le Néolithique d'Aquitaine, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 70, p. 240-243.
- ROUSSOT-LARROQUE J. (1976) – Les civilisations néolithiques en Aquitaine, in *La Préhistoire française*, Paris, CNRS, vol. II, p. 338-350.
- ROUSSOT-LARROQUE J. (1980) – La station peu-richardienne de Saint-Seurin-de-Cursac (Gironde), *Revue historique et archéologique du Libournais*, 48, 175, p. 3-17.
- ROUSSOT-LARROQUE J. (1983) – Le réseau du Néolithique final : mutations économiques et interrelations ouest-est et est-ouest en France et dans quelques régions voisines, *Godisnjak* (Sarajevo), 21, p. 185-220.
- ROUSSOT-LARROQUE J. (1985) – Seine-Oise-Marne, Artenac, Gord et les autres..., in *Actes du 9^e Colloque interrégional sur le Néolithique* (Compiègne, 1982), *Revue archéologique de Picardie*, 3-4, p. 9-25.
- ROUSSOT-LARROQUE J. (1987) – Les relations Aquitaine-îles Britanniques au Bronze ancien, in *Les relations entre le continent et les îles Britanniques à l'âge du Bronze*, actes du 22^e Congrès Préhistorique de France (Lille-Mons, 1984), Paris, Société préhistorique française, p. 17-56.
- ROUSSOT-LARROQUE (1988) – Le Chalcolithique dans le Sud-Ouest, le Centre et le Centre-Ouest de la France, in J. Guilaine, J.-C. Blanchet, J. L'hélgouach, P. Pétrequin et J. Roussot-Larroque, *Le Chalcolithique en France, L'Età del Rame in Europa*, actes du congrès international (Viareggio, Italie, 1987), *Rassegna di Archeologia*, 7, p. 226-234.
- ROUSSOT-LARROQUE J. (1990) – Inventaire des bracelets, in D. Cahen et M. Otte (éd.), *Rubané et Cardial*, Liège, service de préhistoire de l'université de Liège (ERAUL, 39), p. 361-381.
- ROUSSOT-LARROQUE J. (1998) – Le Sud-Ouest de la France, in *Atlas du Néolithique européen*, 2A. *L'Europe occidentale* (sous la direction de Jean Guilaine), Liège, service de préhistoire de l'université de Liège (ERAUL, 46), p. 689-761.
- ROUSSOT-LARROQUE J. (2010) – Préface, in C. Burnez (dir.), *Le Camp à Challignac (Charente) au III^e millénaire av. J.-C. Un établissement complexe de la culture d'Artenac dans le Centre-Ouest de la France*, Oxford, Archaeopress (BAR International Series 2165), p. 6-8.
- ROUSSOT-LARROQUE J., BOUCHET J.-M., BURNEZ C., GRUET M., VILLES A. (1986) – Sites de hauteur et de vallée dans le bassin de la Charente : l'exemple de la Seugne et du Né, in *Préhistoire de Poitou-Charentes, problèmes actuels*, actes du 111^e Congrès national des sociétés savantes (Poitiers, 1986), Paris, CTHS, p. 347-385.
- ROUSSOT-LARROQUE J. [en réalité, ROUSSOT-LARROQUE J., BURNEZ C.] (1989) – Le Néolithique final dans le Sud-Ouest de la France, in *Le temps de la Préhistoire*, Paris, Société préhistorique française et Dijon, Archeologia, p. 394-395.
- ROUSSOT-LARROQUE J., BURNEZ C. (1989) – Le Néolithique final dans le Centre-Ouest de la France, in *Le temps de la Préhistoire*, Paris, Société préhistorique française et Dijon, Archeologia, p. 404-405.
- ROUSSOT-LARROQUE J., BURNEZ C. (1990) – Aux sources du Néolithique atlantique : le Cardial, le Rubané et les autres..., in *Pré-actes du Colloque interrégional sur le Néolithique* (Vannes, 28-31 octobre 1990), p. 91-94.
- ROUSSOT-LARROQUE J., BURNEZ C. (1992) – Aux sources du Néolithique atlantique. Le Cardial, le « Danubien » et les autres..., *Revue archéologique de l'Ouest*, suppl. 5, p. 127-138.
- ROUSSOT-LARROQUE J., BURNEZ C., FRUGIER G., GRUET M., MOREAU J., VILLES A. (1987) – Données nouvelles sur le Cardial de l'Ouest, in *La région Centre, carrefour d'influences au Néolithique?*, résumé des communications du colloque de Blois, p. 32-33.
- ROUSSOT-LARROQUE J., VILLES A. (1988) – Fouilles pré- et protohistoriques à La Lède du Gulp (Grayan-et-L'Hôpital, Gironde), *Revue archéologique de Bordeaux*, 79, p. 19-60.
- ROUVREAU M. (1972) – Les vases du groupe des Matignons à Barzan (Charente-Maritime), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 69, p. 408-416.
- ROWLEY-CONWAY P. (1990). Les restes végétaux carbonisés, in J.-M. Bouchet et C. Burnez, *Le camp néolithique de Réjollès à Biron* (Charente-Maritime), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 87, p. 368-378.
- SCARRE C., LAPORTE L., JOUSSAUME R. (2003) – Long Mounds and Megalithic Origins in Western France: Recent Excavations at Prissé-la Charrière, *Proceedings of the Prehistoric Society*, 69, p. 235-251.
- SOULIER P., avec la collaboration de G. WILHEM-BAILLOUD (2011) – Gérard BailLOUD (4 décembre 1919-30 août 2010), *Bulletin de la Société préhistorique française*, 108, 3, p. 415-469.

- TCHÉREMISSINOFF Y., FOUÉRE P., SALANOVA L. (2000) – La sépulture campaniforme de la Folie (Poitiers, Vienne) : présentation préliminaire, *Internéo*, 3, p. 161-167.
- TCHÉREMISSINOFF Y., CONVERTINI F., FOUÉRE P., SALANOVA L. (2011) – La sépulture campaniforme de la Folie à Poitiers, in L. Salanova, Y. Tchérémissinoff *et al.* (dir.), *Les sépultures individuelles campaniformes en France*, Paris, CNRS (*Gallia Préhistoire*, suppl. 1), p. 11-19.
- TOLEDO I MUR A., PETITOT H. (1998) – Un exemple d'occupation dans la plaine charentaise, fin de l'âge du Fer et Moyen Âge. Le site de Mortantambe, Cabariot, in L. Laporte (dir.), *L'estuaire de la Charente de la Protohistoire au Moyen Âge*, Paris, Maison des sciences de l'homme (Documents d'archéologie française, 72), 228 p.
- VAUFREY R. (1953) – France, éveille-toi ! Le Néolithique et les âges des Métaux, *L'Anthropologie*, 57, p. 567.
- VIAUD M. (1982) – Le chronomètre préhistorique de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique). Étude du matériel archéologique découvert lors du creusement du bassin de Penhouët, in *Études préhistoriques et protohistoriques des Pays de la Loire*, Nantes.
- VILLES A. (1985) – Sur les rapports SOM-Artenac dans le Bassin parisien, in *Actes du IX^e Colloque interrégional sur le Néolithique* (Compiègne, 1982), *Revue archéologique de Picardie*, 3-4, p. 27-38.
- VILLES A. (2010) – Hypothèse architecturale de la structure 1, premier aperçu, in C. Burnez, *Le Camp à Challignac (Charente) au III^e millénaire av. J.-C. Un établissement complexe de la culture d'Artenac dans le Centre-Ouest de la France*, Oxford, Archaeopress (BAR, International Series 2165), p. 108-119.
- VILLES A. (2010) – Fort-Harrouard II, commune de Sorel-Moussel (Eure-et-Loir). L'occupation du Néolithique final. in C. Burnez, *Le Camp à Challignac (Charente) au III^e millénaire av. J.-C. Un établissement complexe de la culture d'Artenac dans le Centre-Ouest de la France*, Oxford, Archaeopress (BAR International Series 2165), p. 185-196.
- YIELDING W., HUNTLEY J., ROWLEY-CONWAY P. (1999) – Les vestiges végétaux carbonisés de Diconche et Font-Belle. B. Font-Belle à Segonzac, in C. Burnez et P. Fouéré (dir.), *Les enceintes néolithiques de Diconche à Saintes (Charente-Maritime). Une périodisation de l'Artenac*, Paris, Société préhistorique française (Mémoire, 25) et Chauvigny, Association des publications Chauvinoises, p. 169-173.